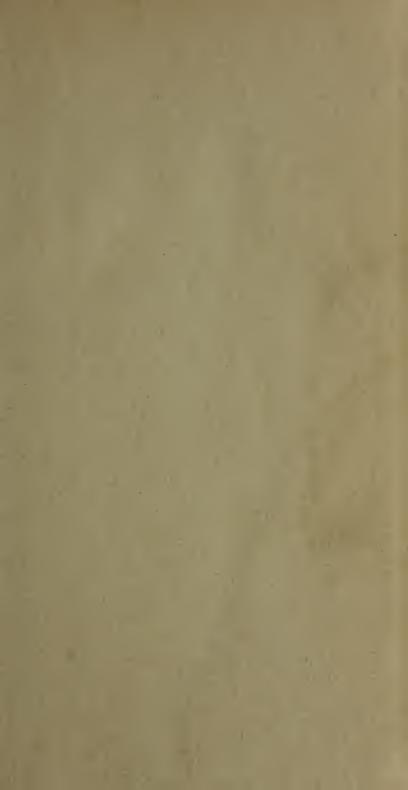


# UNIVERSITY OF FLORIDA LIBRARIES









Digitized by the Internet Archive in 2016 with funding from University of Florida, George A. Smathers Libraries .

# CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

# J.-J. ROUSSEAU

XII

#### LIBRAIRIE ARMAND COLIN

#### Précédemment parus :

#### Tome I

Rousseau et M<sup>mo</sup> de Warens. — Rousseau à Venise. Rousseau à Paris. (1728-1751)

#### TOME II

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité. De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — M<sup>me</sup> d'Epinay. (1751-1756)

#### TOME III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis (1757-1758).

#### TOME IV

La Lettre à d'Alembert sur les spectacles (1758-1759).

## Tome V

Autour de La Nouvelle Héloise (1759-1761).

#### TOME VI

Publication de *La Nouvelle Héloïse*. Impression d'Émile. (Février-décembre 1761)

#### TOME VII

Le Contrat Social et l'Émile (Décembre 1761-juin 1762).

#### TOME VIII

Rousseau à Môtiers (Juillet 1762-janvier 1763).

#### Tome IX

Rousseau à Môtiers (Janvier-juin 1763).

#### TOME X

Rousseau à Môtiers (Juin 1763-mars 1764).

#### TOME XI

Impression des Lettres de la Montagne (Mars-octobre 1764).



Librairie Armand Colin, Paris.

ROUSSEAU EN SUISSE, PERSÉCUTÉ ET SANS ASILE Gravé par Charon, d'après Bouchot.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

# J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

## THÉOPHILE DUFOUR

Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE (FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

## TOME DOUZIÈME

Les Lettres de la Montagne. — Le Sentiment des Citoyens (Octobre 1764-février 1765.)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



## PARIS LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, Boulevard Saint-Michel, 103

M.CM.XXIX

846.5 RSC4C 1924-34 V.12

## AVERTISSEMENT

Les hypocrites et lâches agissements des « Jongleurs », c'est-à-dire du D<sup>r</sup> Tronchin et de son cousin le Procureur général, ont eu vraisemblablement pour origine une intrigue vieille de plusieurs années et datant du séjour que M<sup>me</sup> d'Epinay avait fait à Genève. Les effets brutaux devaient s'en faire particulièrement sentir en cet hiver de 1764-1765.

Le précédent volume montre Rousseau poussé à bout et, bien qu'il se fût promis de finir paisiblement ses jours dans sa retraite de Môtiers, sans plus jamais écrire pour le public, préparant en secret un nouvel ouvrage de polémique. La période embrassée par le présent tome est celle de l'apparition de cet ouvrage, les « Lettres écrites de la Montagne », qui allait prolonger et intensifier l'agitation à Genève et mettre définitivement l'ancien citoyen au ban de la société bien pensante de la ville. L'occasion était trop belle pour que Voltaire la laissât échapper, et son esprit démoniaque la lui fit saisir à deux fins: tenter de déshonorer un confrère dont le génie l'offusquait, et couvrir de ridicule le pasteur Jacob Vernes, qui se croyait son ami, qu'il recevait chez lui et à qui il écrivait familièrement en l'accablant de flatteries.

\* \*

L'inépuisable trésor autographique et la libéralité de M. le marquis de Rochambeau me permettent ici d'enrichir une fois de plus notre publication d'un document inestimable:

l'exemplaire même du libelle de Voltaire que Rousseau envoya, annoté de sa main, à son libraire de Paris pour le réimprimer. Le fac-similé de cette pièce rend tout commentaire superflu. Le lecteur a sous les yeux de quoi se faire sur la correction du gentilhomme de Ferney l'opinion qu'il lui plaira.

J'ai à remercier encore et à nommer comme obligeants collaborateurs de ce volume M. Maurice Boy de la Tour, de qui je tiens, entre autres, les portraits qui l'illustrent; M. Robert Firmin-Didot, à qui je dois de nouvelles lettres inédites de Rousseau à Panckoucke; M. Georges Roth, qui a bien voulu me communiquer les textes des lettres de James Boswell.

P.-P. P.

Paris, le 8 octobre 1929.

## CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

# J.-J. ROUSSEAU

Tome XII: Les « Lettres de la Montagne » et le « Sentiment des Citoyens » (Octobre 1764-février 1765).

No 2253.

A Monsieur Monsieur J. J. Rousseau à Motiers Travers<sup>1</sup>.

(Lettre de Julie Bondely.)

Qu'il est fâcheux Monsieur de dépendre des bienseances factices et des cheveaux d'autrui et que ne donnerois-je pas pour pouvoir surmonter les obstacles qui m'enpechent de venir à Motier! Mais Monsieur, si votre santé devenait meilleure, si le tems restait au beau et les chemins praticables ne pourais-je pas à ces trois conditions me flater d'avoir le plaisir de vous voir. Je reste ici jusqu'au 20° du mois prochain et il me serait bien doux de pouvoir vous exprimer de bouche la tendre estime dont la crainte d'être indiscrète m'empeche de vous doner plus souvent des assurences.

J. BONDELY

Colombier ce 25e 8pre 1764.

1. INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Petit in-4°, de 4 pages ; 10 lignes sur la 1re, plus la signature et la date (2 et 3 bl.). Adresse sur la 4°, cachet de cire rouge (tête de philosophe antique), chiffre postal.

## Nº 2254.

## [M.-M. REY à ROUSSEAU] 1.

Voici, mon cher Compère, le restant de vos Lettres; tout est fait ici, excepté que le tems est si pluvieux qu'on ne peut pas sécher les feuilles. Je ferai partir demain tout ce que je pourrai de l'8v° et de l'in-douze pour être à Genève le 15c Xbre, en prenant toutes les précautions possibles pour que cet envoi ne soit point arrêté en route, et dans la huitaine, je ferai une seconde expédition. J'ai fait presque l'impossible pour finir aussi promptement; je souhaite que vous soyez content, moyennant quoi je le serai aussi.

Vous avez bien des amitiés de nos dames et des baise-mains de la petite; tous se portent à merveille.

En hâte, tout à vous

REY

le 26e 8bre 1764.

1. INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 229. 1/2 p. de texte in-4°, sans adresse. Le verso est blanc.

Nº 2255.

A Monsieur

Monsieur Rousseau

À Motiers dans la Comté de neuchâtel

Par Pontarlier

A MOTIERS 1.

(Lettre de Lenieps.)

Après la réception de votre lettre, mon bon ami, je ne perdis point de temps de rendre l'incluse à Mr De la Tour et de lui dire ce que vous souhaitiez; il me parut satisfait et me chargea de mille choses obligeantes en retour quand je vous écrirois. Je fis ensuite appeler mon Layetier, qui fit et mit en caisse votre Portrait, et après les informations prises pour vous le faire parvenir, Mr du Terreaux, de chez vous, m'amena avant hier au soir un de vos amis², que vous saviez être ici, qui prit votre tableau et qui dut le mettre sur son carrosse de partance le lendemain. Ainsi votre commission est remplie, et je crois qu'il n'y arrivera aucun accident.

J'ai vu les inquiétudes que votre sciatique jointe à vos maux ordinaires vous avoient causé, ce qui vous fit rester à Thonon. Il est bien que vous vous soyez quittés contents les uns des autres, mais ma curiosité, ou plutôt l'intêret que je prends à ce qui vous concerne, me fait revenir à la charge et vous demander: 1° M. Chapuis est-il allé vous voir? et 2° Qu'est-ce qui a été dit et résolu au sujet des Représentations abandonnées? J'ai besoin de ces éclaircissemens et pour ma satisfaction et pour servir à mes démarches ultérieures. Nous pensons différemment sur la personne en question<sup>3</sup>: vous avez vos raisons et je

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Recueil Lenieps, fol. 43, 44. In-4° de 4 p., la 3° blanche, l'adresse sur la 4°, cachet armorié sur cire rouge. Marque postale et chiffre postal 10.

<sup>2.</sup> M. Bréguet. Cf. le nº suivant.

<sup>3.</sup> Il s'agit sans doute de De Luc. (Cf. T. XI, nº 2235, 2º alinéa) [P.-P. P.]

n'ai pas des torts. Si vous croyez qu'il vous fût facile de vous raccommoder avec Grimm et Diderot, jugez-moi sur celui que vous désireriez.

Il n'est pas douteux que les maux vous suivent partout et qu'il faut tâcher de se trouver bien où l'on est, quand on ne peut être ailleurs. Vous êtes encore dans la force de l'âge, et vos propos vont au mien. Nos pertes ont été communes et bien senties, et vos souhaits sont et réciproques et dignes de nous. Hélas! Il ne me reste plus que vous au monde à qui je puisse donner ce titre, certain de le mériter en retour.

Mr Roguin ne m'a pas écrit depuis longtemps. J'avois su la perte du Banneret par M<sup>rs</sup> Rougemont et Du Terreaux, et que cette perte avoit affecté notre ami. Il a vu ce qui ne peut tarder de lui arriver en suivant le cours des choses.

Le Bibliothécaire du Collège Mazarin a débité qu'il avoit reçu des lettres de Corse, par lesquelles on lui disoit que vous aviez été prié d'aller leur donner des loix. Cette nouvelle a bientôt êté publique, et j'ai vu tout le monde désirer que cela fût vrai, ce qui montre en quelle estime vous êtes dans ce pays, dont les gens pensans détestent la conduite tenue contre vous par le magistrat de votre Patrie. Cette même nouvelle me vint hier de Genève, d'où l'on ajoute que vous n'avez pu refuser la demande, et que vous travailliez. Si cela étoit, ne seriez-vous point nécessité d'aller reconnoître le pays? Les Corses sont-ils tranquilles? Le parti de Paoly a-t-il triomphé de tous les obstacles? Les Gènois n'ont-ils pas encore les places fortes? et ne parle-t-on pas de les soutenir et de leur envoyer du secours d'ici? La longueur de ce secours ne peut-elle pas laisser croire qu'il y a une opposition tacite? Et ne peut-on pas conclure de là que le tems n'est pas propre pour sa législation, mais que cela pourra arriver?

Nos Gazettes sont très stériles et je n'entends rien dire d'ailleurs. Notre Prélat, de retour à Conflans, a recouvré sa santé et on va le voir. Vous ne m'avez pas accusé la réception d'une longue lettre à vous écrite avant votre départ pour la Savoye.

Le Dict. Philose portatif est toujours rare ici. Je n'ai pu

l'avoir, mais du moins je l'ai parcouru. On l'a brûlé à Genève, mais l'on n'a rien dit aux imprimeurs, et ç'a été une forme pour que vous eussiez moins à vous plaindre de ce qui a été fait, et en imposer au Public. J'ai trouvé ce livre très mauvais et ne pouvant conduire les hommes au bien, mais à faire des incrédules et des méchans.

Un quelcun qui vient d'entrer et de sortir m'a insinué que la Czarine avoit été empoisonnée. J'ai peine à le croire, quoique je ne l'aime point par tout ce qui a été fait, et je déteste ses coups portés dans l'obscurité.

Conservez-vous, mon bon et cher ami, et, s'il se peut, faites que j'aye plus souvent de vos nouvelles; elles font mon unique plaisir. Mon souvenir, S. V. P. à M¹e Le Vasseur.

Paris, 27e 8bre 1764.

Nº 2256.

DE MARIANNE 1.

(Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau.)

Le 26 octobre 1764.

Non, le sort ne me réserve point de satisfaction sans mélange; vous en allez juger, mon cher ami. J'étois hier à table chez moi, avec MM. du Phly que vous connoissez, du Terreaux de Paris, Bréguet et son jeune compagnon de voyage, quand on me remit votre lettre. A peine le diné étoit-il fini, que j'allai m'enfermer dans mon cabinet pour la lire. Le premier sentiment qu'elle m'inspira, fut la reconnoissance; il n'y avoit pas de temps à perdre pour mettre vos faveurs à profit: papa 2 devoit partir ce matin. M. du Phly, qui n'est point dans mon

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1803 dans Correspondance originale, etc., t. II, p. 128-134.

<sup>2.</sup> M. Bréguet.

secret, me gênoit horriblement : j'appelai papa avec le plus grand empressement; je jouissois du plaisir qu'il alloit avoir à m'entendre; je lui dis ce que vous demandiez de lui; il me répondit qu'il se chargeroit bien volontiers de la commission dont vous daigniez l'honorer, pourvu que la caisse pût s'arranger sur sa voiture, qui est très-petite, et à condition que vous permettriez que ce ne fût pas par rapport à moi qu'il vous rendît ce léger service. Voilà ce qui s'appelle faire un compliment vraiment honnête! Papa connoît bien la route de mon coeur. J'appelai M. du Terreaux, dont nous avions besoin pour faire reconnoître papa de M. Lenieps, ne voulant pas produire ma lettre. Tout ce mouvement fit sentir à M. du Phly que j'étois en affaire avec ces Messieurs; il me connoît, n'en conclut rien à mon désavantage, et sortit. Aussitôt que nous fûmes libres, il me vint à l'esprit, que si M. du Terreaux vouloit m'introduire chez M. Lenieps, je pourrois voir votre portrait; c'étoit une occasion que je ne devois jamais retrouver: il le voulut bien. L'espérance de contribuer à la sûreté de ce précieux ouvrage m'avoit enchantée; celle de le voir mit le comble à mon enthousiasme; cette démarche me paroît toute simple: voit-on des inconvéniens à ce qu'on desire? Je prends le carrosse d'un homme qui m'arrive sur ces entrefaites ; je le renvoie, lui ; je m'embarque avec MM. Bréguet et du Terreaux pour aller chez M. Lenieps. Le coeur me bat, la joie pétille dans mes yeux; nous arrivons... Il étoit emballé! mais emballé... comme par les mains de la jalousie. Ah! mon ami, cela est affreux. Aussi en eus-je un mal de tête... Il faut pouvoir saisir une idée de cette espèce avec autant d'avidité et de force que moi, pour savoir ce qu'il en coûte de la perdre. Toutefois ma ressource fut de m'oublier totalement pour ne songer qu'à vous. Je me fis donner votre portrait, et je le portai sur mes genoux depuis la rue de Savoie, jusqu'à la rue du Bacq, où j'allai pour voir si la voiture de papa pourroit le contenir sans risques. Heureusement, la place qu'il lui destinoit paroissoit faite exprès. Enfin, il fallut faire mes adieux à cet excellent homme, et je quittai avec un regret presque égal

le dépôt et le dépositaire. Mon ami, croyez-vous ne me rien devoir pour la fausse joie que vous m'avez causée? Sûrement l'intelligence ne vous manquera pas. Puissiez-vous être aussi bien intentionné que je suis ambitieuse et discrète!

Mon papa ira certainement lui-même vous remettre le trésor que je lui ai confié: je vous en prie, mon charmant ami, achevez sa satisfaction, en paroissant flatté des sentimens qu'il vous a voués: il mérite toute votre estime. Sous des dehors ordinaires, il cache un coeur qui ne l'est pas. Quel inépuisable fonds d'humanité, de bienfaisance, de sensibilité, de reconnoissance, de désintéressement, de bonté en tout genre la Providence lui a donné! Et puis, comme il m'aime! Oh! s'il avoit autant de génie que vous, vous ne seriez que le second homme du monde.

Vous me dites de n'user qu'en toute discrétion de l'occasion du dépôt de papa, parce qu'il s'en trouvera dans peu de non moins favorable. Non moins favorable! et vous ne le devez ni à moi, ni à mon ami! Ah! mon cher Jean-Jacques, vous avez de cruels momens.

Je ne conçois pas trop comment un homme qui fait sonner si haut son indépendance, croit excuser ses torts, en disant que des inconnus lui écrivent et lui arrivent. Est-ce être indépendant que de se devoir à tant de gens? Au reste, vous avez beau m'entretenir du plaisir que vous prenez à observer la variété de mes reproches, vous ne m'inspirerez point le desir de me venger en les supprimant: je continuerai seulement d'y mettre toute la douceur que Julie y auroit mise. L'amusement qu'ils vous procurent peut bien me consoler de votre silence, mais non pas me dédommager de vos lettres; et je dois vous dire que, comme je sens également tout ce qui me vient de vous, mes remercîmens seroient aussi élégans que mes plaintes.

Vous rendez justice à mes sentimens, dites-vous; oui, la justice d'y croire. Vous n'avez pas besoin d'une foi bien robuste pour cela. Les croyez-vous bien payés aussi, quand vous me parlez d'occupation, que vous ne me détaillez jamais, quand

je n'ai pas la moindre part à votre confiance, quand vous n'acquittez pas, même actuellement, la parole que vous me donnâtes sans me connoître?... Aussi, qui ne seroit encouragé pour vos succès? Adieu.

Nº 2257.

## A Madame de Luze 1.

Motiers, le 27 octobre 1764.

Vous me faites, Madame, vous et Mademoiselle Bondely, bien plus d'honneur que je n'en mérite. Il y a long-tems que mes maux et ma barbe grise m'avertissent que je n'ai plus le droit de braver la neige et les frimas pour aller voir les dames, J'honore beaucoup mademoiselle Bondely, et je fais grand cas de son éloquence; mais elle me persuadera difficilement que, parcequ'elle a toujours le printems avec elle, l'hiver et ses glaces ne sont pas autour de moi. Loin de pouvoir en ce moment faire des visites, je ne suis pas même en état d'en recevoir. Me voilà comme une marmotte, terré pour sept mois au moins. Si j'arrive au bout de ce tems, j'irai volontiers, Madame, au milieu des fleurs et de la verdure, me réveiller auprès de vous; mais maintenant je m'engourdis avec la nature: jusqu'à ce qu'elle renaisse, je ne vis plus.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824, par Musset-Pathay.

Nº 2258.

A Madame
Madame Boy de la Tour
née Roguin,
a Lyon <sup>1</sup>.

A Motiers, le 28.8<sup>bre</sup> 1764.

Après bien des tournées dans le pays, ma très bonne amie, je suis revenu dans vôtre maison, et je vous assure que malgré les inconveniens, tant que je ne vous y serai pas importun, j'y resterai aussi longtems qu'il me sera possible, n'abandonnant pas même le projet d'essayer de Pierre-nou<sup>2</sup>; mais je suis lié par tant de choses que je ne me transplante pas comme je veux.

Nous avons ici M. Girardier. Je ne puis manquer de voir avec plaisir quelqu'un avec qui je puis parler de vous. Je crois M. Girardier un fort galant homme et remplissant très bien ses devoirs; mais je ne puis vous taire que le ton de sa conversation n'annonce pas des moeurs fort exemplaires et cela me fait trembler pour celles de Messieurs vos fils. A moins qu'il ne s'observe extrémement avec eux, ils sont là à une terrible ecole. Prenez-y garde, bonne Mére; vos enfans sont perdus si vous ne les surveillez. Je remplis envers vous des soins qui me peinent, mais l'amitié m'en fait des devoirs.

J'ai receu l'envoi que vous avez eu la bonté de me faire. L'huile comme vous m'en aviez prevenu, est arrivée en très mauvais état; ce qu'il en reste est à peine mangeable, et c'étoit d'excellente huile d'Aix. Je sais, très chère amie, qu'il n'y a point de vôtre faute à ce qu'elle a souffert par la chaleur avant de vous parvenir, et je ne vous en suis pas moins obligé de la peine que vous avez prise. Si vous voulez bien m'envoyer la note du prix des Chandelles pendant que M. Girardier est ici,

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, loc. cit., p. 88-92). In-4°, 3 p. pleines, l'adresse sur la 4°, avec le cachet oriental sur cire rouge.

<sup>2.</sup> Ferme que Mme Boy de la Tour possédait dans la montagne, au-dessus de Môtiers.

je lui en remettrai l'argent. Sinon vous aurez la bonté d'en faire deduction ainsi que du Loyer sur ce qui est entre les mains de Messieurs vos fils.

M. d'Escharni m'a marqué qu'il vous avoit vue avant son départ; comme sa lettre est venue ici durant mon absence et qu'il m'écrivoit qu'il partoit dans peu de Paris, je n'ai pas eu le tems de lui répondre, jugeant que ma lettre ne le trouveroit plus.

J'aurois souhaité d'aller tenir compagnie au Papa pour tâcher de le distraire sur la perte de M. le Banneret que j'ai bien sentie aussi pour ma part; mais l'effet ordinaire de ma destinée qui me livre au premier venu et me tient sans cesse en esclavage m'a forcé d'abandonner ce projet. Me voici terré pour tout l'hiver dans mon état ordinaire, c'est à dire enfermé dans ma chambre et souffrant jusqu'aux beaux jours, si tant est qu'il en revienne pour moi.

Je suis fâché, chère Amie, que vôtre lettre en détruisant l'espérance qu'on m'avoit donnée, ne me laisse qu'à demi celle de vous voir ici ce printems. Si vous vous déterminez, faitesmoi l'amitié de me le marquer un peu d'avance, afin que je ne me trouve pas absent lorsque vous viendrez; car je serois trop jaloux et mortifié que M<sup>11e</sup> le Vasseur eut seule l'avantage de vous recevoir dans vôtre maison. J'espére aussi qu'en pareil cas l'aimable Madelon seroit du voyage, et je crois que vous pardonnez bien qu'elle ait sa part à mon empressement.

Bon jour, ma très bonne amie, mille salutations à tout ce qui vous appartient. Je suis très sensible <sup>1</sup> au souvenir de M. Boy et même je ne puis m'empêcher de vous dire sans avoir au surplus l'honneur de le connoitre que je lui trouve un ton bien plus décent qu'à M. Girardier. Je confie à vôtre prudence tout ce que l'intérest que je prends à vos enfants me fait un devoir de vous dire.

J. J. Rousseau

Recevez les remerciemens et les respects de M<sup>ne</sup> le Vasseur.

1. « à son », biffé.

## Nº 2259.

## A M. [Duchesne libraire à Paris] 1.

A Môtiers, le 28 octobre 1764.

Quoique je n'aie point reçu, Monsieur, de vos nouvelles depuis le 15 août, et que vous ne m'ayez pas envoyé le mémoire que je vous avais demandé et que je vous demande derechef, j'espère pourtant que vous vous portez bien l'un et l'autre. Pour moi, après bien des courses pour me chercher un logement plus sain, je suis revenu dans le mien, où j'ai été de retour bien à temps, puisque la neige est venue le lendemain de mon arrivée, et que la gelée est maintenant aussi forte qu'elle ait jamais été dans cet âpre et rude pays; je m'en sens vivement, et malheureusement en voilà pour six mois au moins.

Je vous ai fait expédier lundi dernier un cuveau contenant deux fromages que j'ai fait faire dans le meilleur canton de nos montagnes. L'un de ces fromages est pour M. de Laroche, à qui je vous prie de l'envoyer, et je vous prie, Messieurs, d'agréer l'autre, désirant que vous le trouviez bon. Comme il aura pu se sécher un peu durant la route, il faut avant de l'entamer le mettre au frais durant cinq ou six semaines dans une cave humide, ou l'envelopper d'un linge humide. Ne parlez à personne de cet envoi, parce que je ne veux pas me mettre marchand de fromages. Je vous salue, Messieurs, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Le cuveau vous arrivera franc de port.

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay.

## $N^{0}$ 2260.

## A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam] 1.

A Môtiers, le 29 8bre 1764.

Quelque pressée, mon cher Compère, que soit la publication de mon ouvrage, je ne puis approuver la résolution que vous avez prise de le faire partir avant d'avoir fait passer sous mes yeux tout l'imprimé et d'avoir attendu ma réponse; car vous devez comprendre que sur une matière aussi grave, il y a des fautes d'inadvertance ou d'impression qui peuvent être de la plus grande conséquence et qu'il ne faut pas laisser courir. Celle que je vous ai marquée dans ma précédente est dans ce cas : c'est une bévue de l'auteur, il est vrai ; mais comme elle fait une contradiction intolérable avec la suite, il faut absolument la corriger. Mais comment s'y prendre si vous avez déjà fait partir l'ouvrage? votre expédient de faire un carton après coup et de l'envoyer par la poste ne me paroit pas trop sûr; car les relieurs qui sont paresseux et qui se soucient fort peu que mon ouvrage soit correct ou non, ne trouvant pas le feuillet coupé, ne se donneront pas la peine de placer le carton. Ayez soin du moins, si le carton est déjà parti, de recommander particulièrement à ceux à qui vous adressez l'ouvrage de ne lâcher aucun exemplaire sans le carton. Que s'il n'est pas parti encore, voyez si peut-être il ne seroit pas plussûr de faire cette correction par Errata au commencement de la seconde partie; car il est à croire que n'ayant rien à couper, les brocheurs placeront plus sûrement l'Errata que le carton. Comme que ce soit, je vous demande en grâce que cette faute soit corrigée, surtout dans tous les exemplaires qui paroitront à Genève; car la contradiction dont il s'agit suffi-

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, loc. cit., nº 125.

roit pour y décréditer entièrement l'ouvrage, et quel parti n'en tireroit-on pas contre moi?

Je vous envoye le modèle de l'Errata que vous mettrez à la seconde partie; si vous avez corrigé cette faute par un carton, il faudra toujours faire un errata pour la seconde faute, car elle fait un bien ridicule contresens. Vous êtes-vous arrangé avec M. Vieusseux pour le premier envoi? Je le désire. Au reste, faites ce qui vous convient le mieux.

J'ai tiré sur M. Philibert Cramer une lettre de change et, comme je n'en entends plus parler, je suppose qu'elle est payée et j'ai déjà receu l'argent. Si j'étois moins pressé, je vous enverrois aujourd'hui le receu de M<sup>11</sup>e Le Vasseur.

Si notre affaire va bien, je ne refuserai pas, mon cher Compère, l'augmentation que vous avez l'honnêteté de m'offrir. Tous vos procédés sont d'un galant homme, et je crois qu'en nous passant mutuellement quelques petites étourderies, nous pouvons l'un et l'autre nous applaudir de nous connoitre. Je vous ai fait honneur en toute occasion de ce que vous avez fait pour M<sup>ne</sup> Le Vasseur; et je ne me tairai pas non plus quand l'occasion s'en présentera sur ce dernier procédé. Ayez soin de passer en déduction le prix de l'Histoire universelle.

J'attends dans huit jours la fin de l'ouvrage, et je voudrois que de votre côté vous attendissiez pour l'envoi des corrections huit jours après cette lettre, afin que s'il se trouve encore quelque chose à faire aux dernières feuilles vous puissiez tout faire partir à la fois. Mille salutations et respects à mes chères Commères : j'embrasse ma filleule et son papa.

J. J. ROUSSEAU

## Nº 2261.

## A [MILORD MARÉCHAL] 1.

Môtiers-Travers, le 29 octobre 1764.

Je voudrois, Milord, pouvoir supposer que vous n'avez point reçu mes lettres, je serois beaucoup moins attristé; mais outre qu'il n'est pas possible qu'il ne vous en soit parvenu quelqu'une, si le cas pouvoit être, les bontés dont vous m'honoriez vous auroient à vous-même inspiré quelque inquiétude; vous vous seriez informé de moi; vous m'auriez fait dire du moins quelques mots par quelqu'un: mais point; mille gens en ce pays ont de vos nouvelles, et je suis le seul oublié. Cela m'apprend mon malheur; mais, qui m'en apprendra la cause? Je ne cesse de la chercher, n'en trouvant aucune qui soit digne de vous.

Milord, les sentimens que je vous dois et que je vous ai voués dureront toute ma vie; je ne penserai jamais à vous sans attendrissement; je vous regarderai toujours comme mon protecteur et mon père. Mais comme je ne crains rien tant que d'être importun, et que je ne sais pas nourrir seul une correspondance, je cesserai de vous écrire jusqu'à ce que vous m'ayez permis de continuer.

Daignez, Milord, je vous supplie, agréer mon profond respect.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.



Librairie Armand Colin, Paris.

## GEORGE KEITH DIT MILORD MARÉCHAL (1686-1778) Peinture anonyme.

Bibliothèque de Neuchâtel.



#### Nº 2262.

## [Le comte de Zinzendorff à Rousseau]1.

Nîmes, 30 octobre 1764, finie le 2 novembre [1764].

Votre lettre, Monsieur, du 20 de ce mois, m'a fait un trèsgrand plaisir; elle m'a été rendue avant mon départ de Lyon. Il est flatteur de se voir dire des choses agréables par quelqu'un qui a pris pour devise : « Vitam impendere vero. » Vous m'avez vu tel que je suis, je voudrois valoir bien mieux; mais, dans l'impossibilité d'y arriver, je préfère de me montrer avec mes défauts, à une dissimulation affectée qui pourroit peutêtre me valoir pour un moment l'estime des personnes avec lesquelles je vis, mais non pas me le conserver. J'ai écrit à M. Laugier à Vienne, au sujet de M. de Sauttershaim; comme c'est un homme qui vous honore beaucoup, je suis convaincu qu'il fera l'impossible pour vous procurer des éclaircissemens sur le compte de ce Hongrois. Je vous en informerai dès qu'il m'écrira.

Le peu de momens que j'ai passés avec vous, Monsieur, m'a empêché de vous parler d'un poème intitulé les Schiemites ou les Benjamites 2, si je ne me trompe. On m'en avoit parlé à Zurich, et j'en ai beaucoup entendu parler depuis. Je suppose que vous n'aviez guère de papiers avec vous au Champ du Moulin; sans cela je vous ferais quelques reproches de ne m'en avoir rien communiqué. Ayez la bonté de me faire savoir quand ce poème sera imprimé. Je crains que les librairies d'Italie ne soient pas assez bien fournies pour avoir de ces sortes de livres. Votre correspondance avec M. le Comte de

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, II, p. 224-227.

<sup>2. «</sup> Le Lévite d'Ephraim. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

Tressan<sup>1</sup>, que je n'avois pas lue, m'a fait un plaisir infini, et je viens de relire avec beaucoup d'attention votre Lettre à M. l'archevêque de Paris. Je m'étonne qu'après tout ce que vous avez dit sur la tolérance, on vous ait demandé un écrit sur le même sujet. Des moraves auroient pu le faire, supposé qu'ils fussent gens à s'introduire dans des Etats où on ne les appelle point; mais des protestans réformés, établis déjà dans un pays, ne devroient pas vous faire cette proposition. Si j'étois avec vous, je vous demanderois quelques détails sur la proposition des Corses : c'est un événement qui ne peut que vous faire plaisir, mais qui vous donnera bien de la peine. Leur choix fait honneur au discernement de M. Paoli, dont je ne connois pas le caractère. Il faut qu'il désire bien sincérement la liberté de ses concitoyens, et qu'il n'ait aucune velléité de la limiter pour son avantage à lui, puisqu'il vous demande des lois pour eux.

Je n'avois fait que commencer cette lettre à Nîmes; depuis ce temps-là, j'ai fait une course assez éloignée jusqu'à Toulouse, principalement pour voir le canal Royal; je suis revenu sur mes pas, et je compte aller demain à Marseille. J'ai trouvé que vous avez beaucoup d'amis à Lyon, à Nîmes, et même à Toulouse. Dans cette ville j'ai tâché de prendre les plus exactes informations sur Calas. En passant à Avignon, j'ai profité du voisinage pour voir la fontaine de Vaucluse, que Pétrarque a rendue si célèbre. C'est un endroit qui mérite d'être vu par vous, Monsieur, qui aimez tant les beautés du spectacle de la nature. Il inspire une horreur agréable : l'on croit être dans un lieu enchanté, habité de quelque dieu de la fable. Il y a ici à Aix, M. Boyer de Fonds-Colombe, qui vous a vu à Paris, à une représentation de l'Orphelin de la Chine, dont vous fîtes l'éloge sans en cacher les défauts. J'ai vu à Genève M. Moultou, qui vous est bien attaché; c'est une âme sensible et digne

<sup>1.</sup> Cf. t. II, n°s 255-261. Il est probable que le comte de Zinzendorff a lu cette correspondance à la suite d'une contrefaçon de 1763 de la Lettre à Christophe de Beaumont (Cf. Th. Dufour, Recherches bibliographiques, t. I, n° 221). [P.-P. P.]

d'avoir des amis. Vous voyez, Monsieur que, malgré vos reflexions du Champ du Moulin, j'en suis encore à cette belle chimère, je crois à l'amitié, et vous y croyez aussi, nonobstant tout ce que vous m'insinuâtes alors pour me prouver le contraire. Ce que j'ai écrit à Vienne de notre promenade sur les bords de la Reuss y a été lu avec plaisir par beaucoup de personnes, et on a pardonné aux défauts de mon style par rapport à la personne dont parloit ma lettre. Je me suis rappelé notre exercice d'après le dîner près de La Clusette, sur les bords de la fontaine de Vaucluse; j'y ai jeté des pierres qui plongeoient avec beaucoup de bruit dans ce puits dont on n'a pu trouver encore le fond. Je compte faire à Marseille la connoissance de M. de Monclar, procureur général de ce parlement. Si vous vouliez, à votre loisir, me donner de vos nouvelles, il faudroit les adresser à M. Boyer, envoyé de France à Gênes. Conservez, s'il vous plaît, Monsieur, un peu d'amitié, ou, si c'est trop exiger, simplement quelque souvenir à quelqu'un qui vous est attaché.

[F. Berthoud (J.-J. Rousseau au Val de Travers, p. 200) fait remarquer que l'auteur de cette lettre, écrite en 1764, ne peut être, comme l'imprime Streckeisen-Moultou (Amis et Ennemis, II, p. 223), le fondateur de la secte des Moraves, mort en 1720, mais son neveu, « un grand voyageur, économiste et philanthrope, qui parcourut toute l'Europe et consigna ses observations dans un manuscrit en français de plus de soixante volumes, déposés aux Archives de Vienne ».]

## $N^{\circ}$ 2263.

## A M. Théodore Rousseau 1.

Motiers, le 31 octobre 1764.

Si j'avois, mon cher cousin, dix mains, dix secrétaires, une santé robuste, et beaucoup de loisirs, je serois inexcusable envers vous, envers M. Chirol, et beaucoup d'autres; mais, ne pouvant suffire à tous, je me borne aux choses indispensables, et quant aux simples lettres de souvenir, je m'en dispense, bien sûr que mes parents et mes amis n'ont pas besoin de ce témoignage du mien. Si j'avois pu faire ce que souhaitoit M. Chirol, je l'aurois fait tout de suite; mais il m'a paru peu nécessaire de lui marquer que je ne le pouvois pas; je voudrois de tout mon coeur pouvoir contribuer à ses avantages, mais je n'ai rien à lui fournir pour imprimer. Quant à vous, mon cher cousin, j'espère que vous voudrez bien pardonner quelque inexactitude dans mes réponses, qui marque bien plus la confiance que j'ai dans votre amitié que l'attiédissement de la mienne. Je salue avec respect ma cousine votre mère, et je vous embrasse, mon cher cousin, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824, par Musset-Pathay.

Nº 2264.

[DE LEYRE À ROUSSEAU] 1. (Réponse au n° 2241, tome XI.)

Parme, ce 2 novembre 1764.

Vos excuses me confondraient plus que vos injures, vénérable ami, si je ne sentais qu'elles me rapprochent de votre coeur, d'où je me croyais écarté par un reproche très-humiliant, quoique peu fondé. Je reconnais, dans votre réponse du 17 octobre dernier, cette véritable grandeur d'âme qui sait convenir de ses torts et se rehausser en les réparant plus qu'elle ne s'est abaissée en les faisant. Je vous remercie de ces lignes de consolation que vous m'avez écrites ; elles ont guéri une plaie qui ne demandait que votre main pour se fermer. J'étais fâché que vous voulussiez me faire penser mal de moimême, et tourner à mon désavantage cette estime singulière que je vous ai vouée. Je suis toujours à vos pieds et dans vos bras pour vous rendre mes hommages et recevoir vos amitiés. Permettez que je vous serre contre mon sein avec cette tendresse qu'inspire la vertu souffrante, dont on ne peut que pleurer les peines. Mais vous en attendez une récompense qui vous serait bien due, et dont je vous envie l'espoir délicieux au prix des persécutions qui la peuvent mériter. D'où vient que cette espérance n'entre plus dans mon coeur? Ah! tombent sur moi tous les fléaux de la nature et de la fortune pour me rendre un remède si doux! Hélas! et le bien et le mal, tout conspire à m'en ôter l'idée. Plus je vis et je réfléchis, moins je me sens ce que je voudrais être, destiné pour un meilleur avenir. La dégradation sensible et continuelle de mon être ne m'en imprime que le néant. Le coeur s'élance vers l'immorta-

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis. t. I, p. 235-240.

lité; la raison me repousse vers la poussière. Priezce Dieu qui doit entendre vos voeux, s'il m'écoute sur la terre, de me rendre plus semblable à vous qui êtes son image par l'intelligence et la volonté. Vous ne souhaitez que le bonheur des hommes, et vous leur en montrez la voie par vos écrits. Qu'a-t-il besoin d'anges pour révéler et pour inspirer ce qu'il voit et ce qu'il veut, cet être inconnu que j'adore de coeur et que j'aime en vous ? J'attendais, sans les espérer, mon trop digne ami, les marques de confiance et de bonté que vous m'avez rendues. Ou délivrez-moi de l'opinion que j'ai de vous, ou conservezen une bonne de moi. Je tâcherai d'établir ma réputation dans votre amitié. L'estime des hommes ne me touche point, depuis que je vois comme on la surprend. L'expérience me fait tous les jours retirer dans moi-même pour y rendre mon existence plus substantielle en la resserrant. Je ne cherche à connaître ni la nature trop vaste pour ma courte durée et ma faible vue, ni les hommes trop remuants et trop impénétrables pour un être qui ne tend qu'au repos. Si je lis et si j'étudie, c'est afin de me dispenser du commerce pénible de la société. En fréquentant le monde, j'aurais la douleur de sentir empirer mes idées sur le genre humain, et n'ayant pas la force de devenir méchant, ni le courage d'être meilleur, je serais comme les damnés, que l'impuissance du mal et le désespoir du bien tourmentent également. — Vous revenez donc, cher pèlerin, d'une longue course, et sans en avoir retiré le fruit que vous vous étiez proposé pour objet 1? Je vous suivais d'esprit dans les montagnes, où l'on m'avait dit que vous voyagiez en habit long, escorté d'un homme qui portait votre bagage. J'aurais bien souhaité d'être ce compagnon de fortune, pourvu que le paquet n'eût pas été trop lourd ni la marche trop fatigante, car la vie sédentaire de lecteur et de griffonnier me rend paresseux et débile. Cependant, je sentis à l'entrée des Apennins, où j'avais un demi-pied de neige, le jour de la Saint-Michel,

Une course en Savoie que Rousseau venait de faire. — Il ne put aller jusqu'à Aix, où il comptait prendre les bains pour combattre un commencement de sciatique.

que la vie des montagnes me conviendrait plus que celle des cours. J'y étais allé passer quelques jours avec un jeune Italien qui ne voit que Julie et ne lit que les écrits de Saint-Preux. Cet esprit, élevé dans les écoles d'un pays d'inquisition, a rencontré vos ouvrages à la cour d'Espagne, et depuis ce moment ne se nourrit que de vos idées. Il n'en a pas fallu davantage pour nous faire amis, de voisins que nous étions, et c'est la première âme que j'aie trouvée ici selon mon cœur. Pardon, mon respectable ami, je cherche à vous reproduire à vos yeux dans vos disciples. Aimez le bien que vous faites au loin pour en supporter avec plus de constance les maux qui vous assiègent. Vous me parlez des menaces d'une sciatique. Ce n'était donc pas assez des hommes pour vous rendre la vie amère? A la fin des jouissances est le rendez-vous de toutes les douleurs. Je vois avec chagrin que les incommodités se succèdent ou s'accumulent chez vous. Cependant la vigueur de votre âme me répond encore de la durée de vos jours, et la vie solitaire et libre que vous menez ne peut qu'en être prolongée. Vous connaissez l'utile usage des fourrures et des frictions pour les rhumatismes, et vous devez être votre médecin comme vous êtes votre apôtre. Guérissez promptement pour me faire part de votre santé. Tandis que vous m'entretenez de vos maladies, on ne m'écrit de Paris que sur votre gloire. Vous venez, diton, de publier une apologie d'Émile contre le Consistoire de Genève, sous le titre de Lettres écrites de la Montagne. Serait-ce encore un ouvrage supposé? Est-ce aussi une nouvelle apocryphe que Paoli vous demande un plan de législation pour les Corses? Cela me ferait grand plaisir, non que je je l'envisage, ainsi que bien des gens, comme un triomphe pour l'ambition philosophique, mais comme un moyen pour vous d'être plus utile aux hommes que vous ne l'avez encore été, si vous pouviez réussir à former un peuple libre. Cependant votre santé, vos opinions, vos moeurs vous permettentelles d'aller habiter en Corse? Il le faudrait, afin de bien connaître le caractère et les idées de ces insulaires, dignes peutêtre de secouer le joug de leurs tyrans républicains, sans être

propres à recevoir une législation douce et sensée, telle que vous ne pourriez vous empêcher de la dicter. Si la France prête indignement du secours aux oppresseurs de ce peuple, si les Anglais ont l'honneur de le défendre contre la tyrannie, vous verrez mieux que personne s'il n'a pas plus à craindre de ses libérateurs que de ses ennemis, et jusqu'à quel point il doit recourir ou se soustraire à l'influence des nations étrangères. Mais vous résoudrez-vous à tolérer ou favoriser la superstition des Corses pour entretenir le fanatisme patriotique dont ils ont besoin dans les conjonctures présentes? Comment imiteriez-vous Lycurgue ou Solon, sans leur ressembler jusqu'à l'imposture ou à la cruauté dont ils ont appuyé la révolution qu'ils firent dans leur patrie ? L' Êtes-vous né pour détruire des erreurs générales et pour en introduire ou fomenter de particulières? Pensez-vous, comme la plupart des législateurs anciens, qu'il suffit de rendre utiles les mensonges pernicieux et de les faire servir, en les ménageant, à la connaissance de la vérité? Rendriez-vous encore plus insoluble le problème du mal et du bien par cette conduite mêlée de droiture et d'artifice qu'on appelle habileté? Voudriez-vous, en un mot, devenir un homme incertain dans ses principes en acquérant la réputation d'un des grands politiques du monde? Je ne sais si l'honneur de laisser un nom fameux après soi-même par des changements ou des établissements heureux vaut, quant à la satisfaction intérieure, le repos d'une conscience qui, pour n'avoir aucun reproche à se faire, ne veut point se mêler des affaires des hommes. Montrez-moi l'occasion et le lieu de leur rendre un service important et durable sans compromettre en rien la justice ni la vérité; je me fais tout à l'heure votre coopérateur, et je vous offre ma vie et toutes mes facultés, plus heureux de mourir bientôt en travaillant au bonheur de mes semblables, que de traîner de longues années en ne pensant qu'au mien. Cependant je suis père, et pour la seconde fois. Ma femme vient d'augmenter, il y a quinze jours, son ménage

<sup>!.</sup> Alexandre de Leyre devait plus tard voter la mort de Louis XVI. [P.-P. P.]

d'une fille. Pour ma consolation, elle la nourrit de son propre lait, et jusqu'à présent cette épreuve de l'amour maternel nous réussit à souhait. Félicitez-nous, mon cher ami, du bon effet de vos leçons. C'est en lisant Émile et Julie que ma femme, quoique de Paris, a voulu, malgré la délicatesse de sa complexion, embrasser toutes les peines attachées au devoir de mère. Elle en est déjà bien payée par les sentiments d'affection qui croissent dans son sein avec son lait et son enfant. Chaque fois qu'elle lui donne le sein, il lui en coûte des cris de douleur; mais ils sont mêlés de ces larmes de joie qu'on ne saurait assez acheter. Imaginez l'impression que ce spectacle fait sur mon coeur, et vous connaîtrez les plus délicieux moments que j'aie goûtés dans ma vie ; oui, les plus heureux ; car la vertu s'y mêle pour me récompenser des pleurs amers que j'ai versés à la naissance de mon premier enfant. Je mourrais content à présent, si je pouvais l'être en laissant une épouse que j'adore, et qui fait sur la terre tout le paradis que j'espère. Je pense à vous avec plus de satisfaction depuis que je reviens aux douces impressions de la nature, où vous avez contribué à me ramener. De plus, mon cher Genevois, nous élevons notre fille sans maillot, comme notre garçon sans corps, afin de suivre le maître d'Émile et de Sophie à la lettre. Mais c'est assez parler d'une famille qui vous aime et vous respecte pourtant avec cet intérêt que vous inspirez. — Vous dirai-je que notre jeune prince vient d'être inoculé par M. Tronchin avec le succés ordinaire à ce docteur. Je n'ai point vu votre compatriote, ni même n'ai cherché à le voir, depuis que j'ai su qu'il n'avait plus de liaison avec vous; et d'ailleurs je fuis ces hommes si renommés dans le monde qui, malgré leur philosophie, savent tirer tant de parti de leur savoir et de leur réputation pour la fortune. On a comblé M. Tronchin d'honneurs et de présents à Parme. Je veux bien qu'il les mérite. Un buste de marbre, une médaille de bronze pour un médecin qui sauve un prince du danger de mort par une maladie! Mais que ferait-on donc pour un prince qui sauverait son peuple de la tyrannie en lui rendant la liberté ? L'action et la récompense sont encore à

venir... Recevez, digne ami, les respects tendres de ma femme et le dévouement de ma petite famille, dont je suis garant d'avance, comme en étant le chef. Écrivez-moi quand vous le voudrez. Si je pouvais avoir de vos nouvelles par d'autres que vous, je vous épargnerais la peine de m'en faire savoir. Je suis, avec tous les sentiments que je vous dois, tout à vous.

Nº 2265.

A Monsieur Monsieur Du Peyrou à Neufchâtel<sup>1</sup>.

A Motiers, le 4 9bre 1764.

Bien des remercimens, Monsieur, du Dictionnaire philosophique. Il est agréable à lire; il y règne une bonne morale; il seroit à souhaiter qu'elle fut dans le coeur de l'Auteur et de tous les hommes. Mais ce même Auteur est presque toujours de mauvaise foi dans les extraits de l'Ecriture; il raisonne souvent fort mal, et l'air de ridicule et de mépris qu'il jette sur des sentimens respectés des hommes, réjaillissant sur les hommes mêmes, m'aparoit un outrage fait à la Société et punissable devant les tribunaux humains<sup>2</sup>. Voila mon sentiment et peut-être mon erreur, que je me crois permis de dire, mais que je n'entends faire adopter à qui que ce soit.

Je suis fort touché de ce que vous me marquez de la part de M. et Made de Buffon 3. Je suis bien aise de vous avoir dit ce

<sup>1.</sup> Transcrit le 29 février 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 10, 11). In-4° de 4 p., le texte sur la 1<sup>re</sup> et la seconde, plus les deux dernières lignes sur la 3°. L'adresse sur la 4° avec le cachet oriental sur cire rouge. Pas de marque postale.

<sup>2.</sup> Les six derniers mots: « et punissable... humains », sont INÉDITS.

<sup>3.</sup> Le 20 octobre 1764, Du Peyrou avait écrit à Rousseau : « Dans une de ses lettres, M. Daubenton me demande des nouvelles de Monsieur Rousseau de la part de Mr & de Madame de Buffon, et me prient de lui dire, s'il est à ma portée, combien ils s'intéressent tous vivement à son sort, à sa situation, à sa satisfaction, et combien ils désirent d'en avoir de bonnes nouvelles... » [P.-P. P.]

que je pensois de cet homme illustre avant que son souvenir réchauffât mes sentimens pour lui, afin d'avoir tout l'honneur de la justice que j'aime à lui rendre, sans que mon amourpropre s'en soit mêlé. Ses Ecrits m'instruiront et me plairont toute ma vie. Je lui crois des égaux parmi ses contemporains en qualité de penseur et de philosophe: mais en qualité d'Ecrivain je ne lui en connois point. C'est la plus belle plume de son siècle; je ne doute point que ce ne soit là le jugement de la postérité. Vn de mes regrets est de n'avoir pas été à portée de le voir davantage et de profiter de ses obligeantes invitations. Je sens combien ma tête et mes écrits auroient gagné dans son commerce. Je quittai Paris au moment de son mariage; ainsi je n'ai point eu le bonheur de connoître Made de Buffon, mais je sais qu'il a trouvé dans sa personne et dans son mérite l'aimable et digne récompense du sien. Que Dieu les bénisse l'un et l'autre de vouloir bien s'intéresser à ce pauvre proscrit. Leurs bontés sont une des consolations de ma vie: qu'ils sachent, je vous en supplie, que je les honore et les aime de tout mon coeur.

Je suis bien éloigné, Monsieur, de renoncer aux pélérinages projetés. Si la ferveur de la Botanique vous dure encore et que vous ne rebutiez pas un élève à barbe grise, je compte plus que jamais aller herboriser cet été sur vos pas. Mes pauvres Corses ont bien maintenant d'autres affaires que d'aller établir l'Vtopie au milieu d'eux. Vous savez la marche des troupes françoises; il faut voir ce qu'il en résultera. J'ai pourtant encore de la peine à croire que la France veuille devenir l'exécration de l'Vnivers en livrant ce malheureux peuple à ses bouchers. Au reste si ce bel exploit la flate si fort, il faudra qu'elle prenne le parti de détruire entiérement la Nation Corse, car c'est le seul moyen de soumettre l'Isle aux Génois Len attendant ce qu'il en arrivera, il faut gémir tout bas et aller herboriser.

Vous me rendez fier en me marquant que Mue Bondely n'ose

<sup>1.</sup> Ces deux phrases : « J'ai pourtant... Génois », sont INÉDITES.

me venir voir à cause des bienseances de son séxe, et qu'elle a peur de moi comme d'un circoncis. Il y a plus de quinze ans que les jolies femmes me faisoient en France l'affront de me traitter comme un bon-homme sans conséquence, jusqu'à venir diner avec moi tête-à-tête dans la plus insultante familiarité, jusqu'à m'embrasser dédaigneusement devant tout le monde, comme le grand pére de leur Nourrice. Grace au Ciel, me voila bien rétabli dans ma dignité, puisque les Demoiselles me font l'honneur de ne m'oser venir voir 1.

Pendant mon séjour à Cressier, il m'est venu ici une lettre de M. d'Escherny. A mon retour, je n'ai pas cru être à tems d'y répondre, sur le peu de séjour qu'il me marquoit devoir faire à Paris. Je vois, Monsieur, par vôtre lettre que j'aurois été à tems, mais que je n'y suis plus, et comme je n'ai ni lettre ni tems à perdre, j'attends le plaisir de le voir en ce pays. Vale <sup>2</sup>,

- 1. Dans sa lettre (INÉDITE) du 20 octobre 1764, citée plus haut, Du Peyrou avait dit: « On m'écrit que M¹¹e Bondely de Berne, qui est actuellement à Colombier, meurt d'envie de vous voir. Vous serez pourtant quitte de sa visitte, grâces à la bienséance de son sexe, qui ne lui permet pas de courir après non pas un chapeau, mais un bonnet presque à la turque, ce qui est bien pis. » [P.-P. P.]
- 2. Cet alinéa est INÉDIT. Sur une minute autographe de la même lettre, également conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, se trouve encore l'alinéa suivant, INÉDIT aussi, que Rousseau n'a pas reproduit dans l'original:
- « Si vous aviez quelque voye ouverte pour faire venir des couleurs et des pinceaux sans vous donner trop d'embarras, vous me feriez plaisir sans doute, et je vous en serois très obligé. On me dit aussi qu'on ne peut guéres étudier les plantes suivant le système de Linæus sans un Microscope, voila encore un meuble qu'il faudroit avoir. Si vos correspondances ouvertes vous mettent à portée de me procurer tout cela, soit fait. Sinon je trouverai par moi-même l'occasion de me pourvoir. Bonjour, Monsieur. »

Nº 2266.

A M<sup>elle</sup> Henriette de Maugin Chez Mad<sup>e</sup> Du Hossay, rue Traversière près la rue Clos-Georgeot, butte S<sup>t</sup> Roch, à Paris <sup>1</sup>.

(Réponse au nº 2190, tome XI.)

Motiers, le 4 novembre 1764.

Si votre situation, Mademoiselle, vous laisse à peine le tems de m'écrire, vous devez concevoir que la mienne m'en laisse encore moins pour vous répondre. Vous n'êtes que dans la dépendance de vos affaires et des gens à qui vous tenez; et moi je suis dans celle de toutes les affaires et de tout le monde, parceque chacun, me jugeant libre, veut par droit de premier occupant disposer de moi. D'ailleurs, toujours harcelé, toujours souffrant, accablé d'ennuis, et dans un état pire que le vôtre, j'emploie à respirer le peu de momens qu'on me laisse; je suis trop occupé pour n'être pas paresseux. Depuis un mois je cherche un moment pour vous écrire à mon aise: ce moment ne vient point; il faut donc vous écrire à la dérobée, car vous m'intéressez trop pour vous laisser sans réponse. Je connois peu de gens qui m'attachent davantage, et personne qui m'étonne autant que vous.

Si vous avez trouvé dans ma lettre beaucoup de choses qui ne cadroient pas à la vôtre, c'est qu'elle étoit écrite pour une autre que vous. Il y a dans votre situation des rapports si frappans avec celle d'une autre personne, qui précisément étoit à Neuchâtel quand je reçus votre lettre, que je ne doutai

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay, t. XX, p. 219. L'adresse est transcrite de la minute autographe conservée à la bibliothèque de Neuchâtel.

Th. D. — II n'est toutefois pas certain qu'Henriette s'appelât de Maugin (Cf. T. XI, page 39, note, et T. XII, p. 314, note 1). — P.-P. P)

point que cette lettre ne vînt d'elle; et je pris le change dans l'idée qu'on cherchoit à me le donner. Je vous parlai donc moins sur ce que vous me disiez de votre caractère, que sur ce qui m'étoit connu du sien. Je crus trouver dans sa manie de s'afficher, car c'est une savante et un bel esprit en titre, la raison du malaise intérieur dont vous me faisiez le détail : je commençai par attaquer cette manie, comme si c'eût été la vôtre, et je ne doutai point qu'en vous ramenant à vous-même je ne vous rapprochasse du repos, dont rien n'est plus éloigné, selon moi, que l'état d'une femme qui s'affiche.

Une lettre faite sur un pareil quiproquo doit contenir bien des balourdises. Cependant il y avoit cela de bon dans mon erreur, qu'elle me donnoit la clef de l'état moral de celle à qui je pensois écrire; et, sur cet état supposé, je croyois entrevoir un projet à suivre pour vous tirer des angoisses que vous me décriviez, sans recourir aux distractions qui, selon vous, en sont le seul remède, et qui, selon moi, ne sont pas même un palliatif. Vous m'apprenez que je me suis trompé, et que je n'ai rien vu de ce que je croyois voir. Comment trouverois-je un remède à votre état, puisque cet état m'est inconcevable? Vous m'êtes une énigme affligeante et humiliante. Je croyois connoître le coeur humain, et je ne connois rien au vôtre. Vous souffrez, et je ne puis vous soulager.

Quoi! parceque rien d'étranger à vous ne vous contente, vous voulez vous fuir; et, parceque vous avez à vous plaindre des autres, parceque vous les méprisez, qu'ils vous en ont donné le droit, que vous sentez en vous une ame digne d'estime, vous ne voulez pas vous consoler avec elle du mépris que vous inspirent celles qui ne lui ressemblent pas? Non, je n'entends rien à cette bizarrerie, elle me passe.

Cette sensibilité qui vous rend mécontente de tout ne devoitelle pas se replier sur elle-même? ne devoit-elle pas nourrir votre coeur d'un sentiment sublime et délicieux d'amourpropre? n'a-t-on pas toujours en lui la ressource contre l'injustice et le dédommagement de l'insensibilité? Il est si rare, dites-vous, de rencontrer une ame. Il est vrai; mais comment

peut-on en avoir une, et ne pas se complaire avec elle? Si l'on sent, à la sonde, les autres étroites et resserrées, on s'en rebute, on s'en détache; mais après s'être si mal trouvé chez les autres, quel plaisir n'a-t-on pas de rentrer dans sa maison? Je sais combien le besoin d'attachement rend affligeante aux coeurs sensibles l'impossibilité d'en former; je sais combien cet état est triste : mais je sais qu'il a pourtant des douceurs ; il fait verser des ruisseaux de larmes; il donne une mélancolie qui nous rend témoignage de nous-mêmes et qu'on ne voudroit pas ne pas avoir; il fait rechercher la solitude comme le seul asile où l'on se retrouve avec tout ce qu'on a raison d'aimer. Je ne puis trop vous le redire, je ne connois ni bonheur ni repos dans l'éloignement de soi-même; et, au contraire, je sens mieux, de jour en jour, qu'on ne peut être heureux sur la terre qu'à proportion qu'on s'éloigne des choses et qu'on se rapproche de soi. S'il y a quelque sentiment plus doux que l'estime de soi-même, s'il y a quelque occupation plus aimable que celle d'augmenter ce sentiment, je puis avoir tort; mais voilà comme je pense : jugez sur cela s'il m'est possible d'entrer dans vos vues, et même de concevoir votre état.

Je ne puis m'empêcher d'espérer encore que vous vous trompez sur le principe de votre malaise, et qu'au lieu de venir du sentiment qui réfléchit sur vous-même, il vient au contraire de celui qui vous lie encore à votre insu aux choses dont vous vous croyez détachée, et dont peut-être vous désespérez seulement de jouir. Je voudrois que cela fût, je verrois une prise pour agir; mais, si vous accusez juste, je n'en vois point. Si j'avois actuellement sous les yeux votre première lettre, et plus de loisir pour y réfléchir, peut-être parviendrois-je à vous comprendre, et je n'y épargnerois pas ma peine, car vous m'inquiétez véritablement; mais cette lettre est novée dans des tas de papiers; il me faudroit pour la retrouver plus de tems qu'on ne m'en laisse; je suis forcé de renvoyer cette recherche à d'autres momens. Si l'inutilité de notre correspondance ne vous rebutoit pas de m'écrire, ce seroit vraisemblablement un moyen de vous entendre à la fin. Mais je ne

puis vous promettre plus d'exactitude dans mes réponses que je ne suis en état d'y en mettre; ce que je vous promets et que je tiendrai bien, c'est de m'occuper beaucoup de vous et de ne vous oublier de ma vie. Votre dernière lettre, pleine de traits de lumière et de sentimens profonds, m'affecte encore plus que la précédente. Quoi que vous en puissiez dire, je croirai toujours qu'il ne tient qu'à celle qui l'a écrite de se plaire avec elle-même, et de se dédommager par là des rigueurs de son sort.

Nº 2267.

A M. [Duchesne] 1.

A Motiers 4 9bre 1764.

Les lettres écrites de la Montagne et l'ouvrage que vous propose M. Rey sont le même, et il est de moi. Je vous dirai de plus qu'il n'y a pas un seul mot qui puisse déplaire aux Catholiques, aux français, à vôtre Gouvernement; au contraire si l'on me traitoit avec équité on devroit repandre et voir avec plaisir cet ouvrage dans vôtre pays. Mais, Monsieur, il faut, quand on connoit les hommes, les prendre pour ce qu'ils sont. Vos Magistrats ne me pardonneront jamais les maux qu'ils m'ont faits, et ils sentent trop leur injustice pour ne pas m'en accabler jusqu'à la fin. Considerez cela et voyez ce que vous avez à faire: mais soyez sur que l'ouvrage en lui-même devroit plaire en France si l'auteur y étoit inconnu.

Si vous n'avez pas encore fait l'envoi que vous m'annoncez, je vous prie d'y joindre Considération sur l'établissement de

<sup>1.</sup> Transcrit en janvier 1890 de l'original autographe signé que m'a communiqué M. Eugène Charavay. 1 p. 1/2 in-4°. Le feuillet qui devait porter l'adresse manque.

la Réligion réformée. Chez Panckoucke. Le moment presse ; il faut finir. Je vous salue de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

T. S. V. P. 1

La prémiére partie de l'ouvrage a du être envoyée par la poste à M. de Sartine; mais il n'est pas possible qu'il ait encore la seconde, puisqu'à peine peut elle être achevée d'imprimer. Si vous vous chargez de cet ouvrage, faites-moi le plaisir de m'en avertir, parce qu'il y a de grosses fautes qu'il est indispensable de corriger.

Je vous prie instament de m'envoyer mon Mémoire.

Nº 2268.

A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam] 2.

5 9<sup>bre</sup> [1764].

Je reçois en ce moment, mon cher Compère, votre dernier pacquet, et je suis frappé d'étonnement à la vue de votre Errata. Qu'avez-vous donc fait de celui que je vous ai envoyé? Comment avez-vous pu vous résoudre à faire partir cet ouvrage avant d'avoir receu et placé mes dernières corrections?

Je vous en ai ci-devant envoyé deux pour la seconde partie. Je vous les envoye pour la troisieme fois, puisque vous ne m'en parlez point; car soit par cartons soit par Errata, il faut absolument qu'elles soient employées.

La première page 22, ligne 11 au lieu de ces mots:

Avant d'avoir assez affermi leur puissance, ils voulurent usurper le droit de mettre des impôts.

<sup>1.</sup> Le P.-S. est au verso, ce qui explique les lettres T. S. V. P. à gauche de la signature.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, loc. cit., nº 126.

mettez ceux-ci à la place:

Ils avoient doucement usurpé le droit de mettre des impôts. Avant d'avoir assez affermi leur puissance, ils voulurent abuser de ce droit.

L'autre faute est page 99, ligne 12, ôtez ne.

Voyez comment vous ferez si l'ouvrage est déjà parti pour que ces corrections le suivent et qu'il ne se débite point sans elles.

Vous me marquez que vous ferez partir tout ce que vous pourrez de l'ouvrage pour Genève le 27 8<sup>hre</sup> et le reste huit jours après. Vous devez comprendre que la première partie est inutile sans la seconde, et qu'il ne faut absolument pas que ni à Genève ni à Paris elles paroissent séparément.

On me mande de Paris qu'un exemplaire des Lettres écrites de la Montagne y court, ce qui me fait une peine excessive; si vous m'eussiez consulté, vous n'auriez pas envoyé cet ouvrage si fort à l'avance à M. de Sartine. Duchesne qui croit que l'ouvrage que vous lui proposez est autre chose 1, vient de m'écrire là-dessus, et je lui ai répondu comme il convenoit par le courrier d'hier 2.

Instruisez-moi de vos dernières dispositions et des arrangemens que vous avez pris pour mes exemplaires. Je ne vous en demandois pour Paris que quinze, et je vois qu'il m'en faudra bien vingt. Je vois avec douleur qu'après tant de soins pour la correction et pour la diligence, l'ouvrage sera défectueux et arrivera trop tard. Mes inquiétudes là-dessus seroient moins pardonnables si elles ne regardoient que moi seul. Je vous embrasse.

J. J. Rousseau

Voici encore une omission que j'aperçois, seconde partie, page 22, première ligne pour ainsi, lisez pour ainsi dire.

Page 48, ligne 3 de la note 1707, lisez 1713.

<sup>1. «</sup> Voici ce que Duchesne écrivait à Rey le 25 Oct.: Touchant l'ouvrage de M. Rousseau il court un (exemplaire) d'un ouvrage déjà fini de cet auteur, intitulé: Lettres écrites de la montagne 8°. Un particulier très-respectable m'a assuré l'avoir vu; l'exemplaire est venu par la poste du côté de Lyon. Ne seroit-ce pas là l'ouvrage que vous m'avez proposé? » (Note de Bosscha.)

<sup>2.</sup> Cf. le nº précédent

### Nº 2269.

# [M.-M. Rey à Rousseau] 1

A Amsterdam, le 5e 9bre 1764.

Je vous ai expédié, mon cher Compére, dans une balle adressée à M<sup>r</sup>. Fauche à Neufchâtel (à qui j'écrirai l'ordinaire prochain) les livres suivans tous cousus en papier marbré.

- I Histoire Universelle, trad. d'une Société de gens de Lettres, in-4<sup>to</sup>, tomes I jusques à 9.
  - 4 Lettres écrites de la Montagne 8°. 2 vol. en papier fin.
  - 10 dito in-8°. 2 vol. pap. ordinaire.
  - 4 dito, en in-douze, i vol.

Il m'a falu mettre ce nombre pour pouvoir les arranger dans la balle et l'égaliser partout.

- Bonnet, Contemplation de la Nature, 8°, 2 vol.
   Considérations sur les corps organisés, 2 vol.
- 1 Les Planches de la Bibliothèque de campagne, au nombre de 24, premières épreuves sans les titres gravés.
- I rouleau contenant des estampes que mon fils aîné vous prie d'agréer comme une marque de son estime pour vous.
- I Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France par d'Argenson.

Tous ces articles étant de ma fabrique, je ne pense pas que vous vouliez les refuser, j'ai supposé qu'ils vous seroient agréables.

Dans un exemplaire des Lettres écrites de la Montagne en papier fin, j'y ai mis 21 louis neuf[s], faisant 504 th de France, que j'ajoute aux 1000 livres que vous m'en avez demandées, pour cet ouvrage, afin que ce manuscrit vous soit payé ce que je crois qu'il vaut. Cet exemplaire est bien empaqueté, ficelé

1. INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 230, 231, 232. In-4°, 4 p. et 3/4 de texte, l'adresse sur la 6°. Cachet de cire rouge aux initiales. Au début, la lettre est datée du 5 novembre et, à la fin, du 6.

et à votre adresse, avec mon cachet, pour qu'on ne s'avise pas de l'ouvrir.

Je ne désignerai ce paquet à Mr. Fauche que pour un paquet à votre adresse; prenez en conséquence les arrangements que vous croirez à propos.

J'ai expédié aujourd'hui à M<sup>r</sup>. Duchesne, libraire à Paris, par la voie de Dunkerque:

2000 exemplaires de votre ouvrage in-douze; 1000 — dito, in-8. 2 vol. et j'y ai joint pour votre compte, dans la balle n° 5:

12 exemplaires in-8°, 2 vol. cousus.
3 — dito, in-douze, 1 vol.

Donnez-lui vos ordres en conséquence. J'espère que, malgré la défense de M<sup>r</sup>. De Sartine, il les fera entrer en France.

Votre lettre du 22<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> m'est parvenue trop tard pour en envoyer à Genève, mon envoi étant déjà fait, mais je manderai à M<sup>r</sup>. Du Villard-Barrillot d'en remettre à vos ordres le nombre que vous en demanderez et que le reçu qu'il m'en fournira de votre part sera la quittance. Au reste je ne lui en manderai l'expédition que je lui ai faite que dans 15 jours ou trois semaines, afin qu'on ignore absolument de quoi il est question jusques au moment qu'on sera prêt à les recevoir.

Le 31<sup>e</sup> 8<sup>bre</sup> dernier je n'avois point encore votre lettre du 22. Je vous ai envoyé en un paquet à votre adresse et cacheté, par M<sup>r</sup>. Boyly, graveur des planches de la Bibliothèque de campagne:

```
Lettres écrites de la Montagne in-douze.

2 — — dito, in-8<sup>vo</sup>, 2 vol.

1 — — dito, en papier fin.
```

Il est parti pour Morat<sup>1</sup> et de là il vous fera parvenir ce paquet. On l'a engagé, moyennant 6000 d'appointemens, à graver les planches en cuivre qui doivent s'employer dans une nouvelle fabrique qui s'y établit. Je compte qu'il y arrivera vers le 20 du courant. C'est un joli garçon, que je comptois

<sup>1.</sup> Cf. lettre à Laliaud du 9 décembre 1764, nº 2321.

employer à graver votre portrait : je lui ai parlé de la permission que vous m'avez donnée et il vous rendra visite, et, si vous voulez le permettre, il vous dessinera en pastel et vous gravera chez lui pour mon compte, et, quand la planche sera faite, il me l'expédiera.

J'espère, mon cher Compère, que vous serez content de mes expéditions et de mon travail. J'ai fait ce que j'ai pu, mais quand on est si pressé, il n'est pas possible de faire aussi bien qu'on voudroit; j'espère encore que tout arrivera en bon port, ce que vous me ferez le plaisir de m'apprendre en son tems.

Je n'attends encore qu'une de vos lettres pour effectuer l'Errata, car, pour le carton à pag. 22 du tome 2, il est trop tard pour vous satisfaire, mais 50 autres s'il le falloit, et vous me trouverez toujours et constamment prêt à vous témoigner mon sincére attachement.

Jusqu'à présent je n'ai point reçu de lettres de M<sup>r</sup>. Vieusseux de Genève, mais, sur ce que vous m'en avez mandé, j'ai fait l'expédition.

Vous avez déjà vu que j'ai fait faire les trois cartons et un quatrième; j'en aurois effectué davantage, si je l'avois vu.

Comme l'édition in 8<sup>vo</sup> a été plus tôt effectuée que l'indouze, vous avez vu, par ma précédente, que j'en ai expédié à Genève: je compte que l'in-douze est tout aussi correct.

Il n'est pas possible de mettre dans une balle un paquet ficelé, cacheté, ainsi que je les ai mis épars dans la balle, mais je mande à Paris et à Neufchâtel que tel et tel article est pour vous, ainsi qu'il ne peut pas y avoir d'erreur.

L'exemplaire pour M<sup>r</sup> Jean Rousseau à Londres lui sera remis exactement, celui pour Mylord partira un de ces jours, en papier fin.

Mr. Cramer d'ici sait que j'imprime quelque chose de neuf de votre part, mais il n'en sait pas davantage, et quand quelques curieux m'ont demandé ce que c'étoit, je leur ai constamment répondu qu'il n'étoit pas en mon pouvoir de le dire.

Vos malheurs, mon cher Rousseau, sont en partie cause que nous vous aimons davantage; vos infirmités nous touchent.

Votre filleule vient on ne peut pas mieux; elle commence à gazouiller et, si elle ne vous salue pas personnellement, elle salue votre portrait; recevez ses baise-mains. Madelle Du Moulin et ma femme vous embrassent de tout leur coeur.

L'auteur de l'ouvrage intitulé *De la Nature*, que je vois fréquemment, me parla un jour de M<sup>r</sup>. Arnaud, surgeon, homme très expert pour la guér[is]on du mal dont vous êtes attaqué. Il y a ici des gens plus âgés que vous et qui se sont délivrés de cette cruelle maladie en suivant le régime qu'il leur a prescrit. Je vous demanderois d'en faire de même, espérant que Dieu bénira le remède et vous rétablira. Voulez-vous le faire? Je vous ferai venir de Londres tout ce qu'il faut pour cela. Ou voulez-vous écrire vous même à cet honnête homme, et vous pouvez compter que votre lettre sera la bienvenue? Voici son adresse: To master, master G. Arnaud, surgeon, in King's Street S. Anne's, Soho, à Londres.

J'ai mandé à M<sup>r</sup> l'Evêque du Puy la réimpression que j'avois faite de son Instruction pastorale et que, faute de loisir, vous ne m'aviez point envoyé la note qui devoit y entrer, mais que j'avois mis une note à l'article où il parle de Privilèges obtenus et révoqués &c. Voici sa réponse.

« Ce n'est point de son ouvrage que je parlois, à l'occasion « des Privilèges révoqués après avoir été obtenus sur un faux « exposé : il n'est manifestement question dans cet endroit

« que d'ouvrages imprimés en France sur un privilège accordé

« d'abord par notre gouvernement, et d'ouvrages composés

« par des auteurs dont il a eu grand soin de se distinguer, et

« dont je le distingue moi-même en toute occasion ».

Sa lettre est du 30<sup>e</sup> 7<sup>bre</sup> 1764.

Vous verrez, mon cher Compère, dans l'ouvrage cette note, y en ayant un exemplaire dans les livres que je vous envoie. Au reste, il se vend trés peu et je n'en ai tiré qu'une rame.

Je suis de tout mon coeur tout à vous

REY

Le 6º 9bre 1764.

Peut-on se flatter de vous voir encore dans ce pays?

# Nº 2270.

# [L. Usteri à Rousseau] 1.

Zurich, novembre 1764.

Je ne crois point, mon cher ami, vous désobliger en cherchant, par cette lettre, à procurer votre connaissance à mon ami, M. Lavater, un des plus dignes ministres de l'Evangile que je connaisse; d'une honnêteté, d'une candeur et d'une bienfaisance qui ne sauraient que lui gagner votre amitié, qu'il mérite d'ailleurs par l'estime et l'attachement qu'il vous voue, et qu'il sait très bien allier avec la religion qu'il professe, quoi qu'en disent d'autres, qui lui sont sans doute moins attachés.

Vous ne connaissez pas de ministre luthérien qui soit de vos amis; mais il vous en fera connaître un<sup>2</sup>, qui, répandant dans un petit coin de terre la bénédiction de son ministère, nourrit pour vous les sentiments de reconnaissance et d'estime, que les hommes qui travaillent au bonheur de leurs semblables et à l'avancement de la vérité, se doivent mutuellement.

Rappelez-vous, mon cher ami, qu'après vous avoir fait le récit d'un usurpateur, chassé de notre république ³, vous me répondîtes que vous saviez bien que nous avions des Cicérons, mais non pas que nous eussions des Verrès; eh bien, voici l'homme qui, à ses risques, délivra les opprimés d'un tyran, vengea la république d'un usurpateur, et fit trembler tous les magistrats qui ne se pouvaient donner le témoignage d'être les pères de la patrie. Enfin, c'est un de ces hommes dont la

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1910 par P. Usteri et Eug. Ritter, loc. cit., p. 104-106.

<sup>2. «</sup> Il s'agit sans doute de Spalding, pasteur en Poméranie, et plus tard à Berlin. Lavater avait fait sa connaissance pendant un voyage qu'il fit en Allemagne, après l'affaire Grebel. » (Note des Éditeurs de 1910.)

<sup>3.</sup> Cf. Tome IX, no 1662.

connaissance et l'amitié vous dédommagent en quelque sorte des outrages de tant d'autres.

M. Meister m'a enfin apporté de vos nouvelles que j'attendais avec impatience, et puisque vos occupations ne vous permettent pas de m'en donner par écrit, j'espère en avoir encore par M. Lavater.

Je souhaiterais, mon cher ami, que ce fût le code des Corses qui vous occupât tant. Cependant, quoique j'applaudisse beaucoup au choix qu'ils ont fait de vous pour être leur législateur, et que je fusse charmé que vous y travailliez, j'aurais pourtant mieux aimé qu'ils eussent établi un bon gouvernement et une bonne police, non sur un code, mais sur la bonne foi, sur l'amour de la patrie et de la liberté; car je crains fort que d'abord qu'ils auront des lois, ils n'aient aussi des gens qui veuillent les éluder, et qu'un code ne leur fasse naître des sophistes et des usurpateurs. Aussi n'étais-je pas peu surpris de voir qu'ils savaient quelque chose de la littérature du continent, les croyant dans une prétendue barbarie qui leur faisait faire de si belles choses. Au reste, c'est fort heureux pour eux de trouver un homme qui fût capable de leur donner des lois, aussi bien que pour vous, de trouver un peuple libre qui fût capable d'en accepter.

### Nº 2271.

[Mme de Verdelin à Rousseau]1.

6 novembre 1764.

Je vous ai envoyé, cher voisin, une lettre dont l'auteur<sup>2</sup> n'a donné que quelques exemplaires à des amis intimes, ne

I. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis II, p. 517-520.

<sup>2.</sup> M. de Foncemagne (Cf. tome XI, nº 2248, 2º alinéa et t. XII, nº 2296, 1º alinéa).

voulant mettre à cette querelle nulle ostentation. Il m'a paru fort aise de l'envie que j'ai eue de vous envoyer le mien. Il m'a fort priée de lui dire ce que vous en penseriez...

Il n'est bruit ici, mon voisin, que de la lettre que vous avez reçue de Paoli. Il vous demande des lois. Les Encyclopédistes, pour mettre leur amour-propre à l'aise, prétendent aussi qu'il a écrit à Helvétius. Un de ces messieurs le disoit l'autre jour devant moi.

« Sans doute, lui dis-je, les Corses n'ont que le bons sens; ils n'ont jamais connu l'esprit. »

Nous étions dans une maison où l'on fait des pointes de tout. Je ne pus me refuser de leur faire remarquer que je m'y mettois. On a ri, et on a trouvé que l'auteur d'*Emile* et celui de l'*Esprit* devoient se trouver très en contrariété. Mon voisin, c'est incroyable tout ce que Voltaire mande dans ce pays-ci pour désavouer son *Dictionnaire philosophique*. Il y a une lettre à l'archevêque de Lyon, qui finit ainsi:

« On peut persécuter un vieillard et mettre une malheureuse famille qui ne peut subsister sans lui dans le cas de désirer d'entrer dans le tombeau où on veut le forcer de descendre. »

Cela est poetique. Croiriez-vous que l'enthousiasme du comte et de la comtesse¹ va jusqu'à trouver ces désaveux charmants, et très-sensés, très-honnêtes? Sont-ils pour détruire l'idée de l'Être suprême et nos idées consolantes sur l'avenir? Je n'ai pu me tenir de leur dire qu'il n'y avoit qu'un scélérat qui cherchât à détruire l'opinion qui le gêne; qu'apparemment il avoit meilleure idée des autres que de lui, car il ouvroit la porte à tous les crimes et ôtoit un frein qui lui étoit profitable comme au reste des hommes. Le comte a prétendu qu'il feroit faire le portrait du Roi de Pologne, du Président de Montesquieu et de Voltaire en porcelaine de Lorraine. J'ai demandé les deux premiers. On a élevé la voix pour me demander pourquoi je ne voulois pas le troisième, un grand homme, un homme de génie.

<sup>1. «</sup> Saint-Lambert et Mme d'Houdetot. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

- « Ce titre, monsieur, n'en est pas un pour une femme simple. J'honore le Roi, parce qu'il fait du bien; le Président étoit l'ami de mon père; la réputation de Voltaire ne m'en impose pas, ses opinions me révoltent. En souhaitant beaucoup de bien à sa personne, je voudrois voir brûler ce qu'il a fait et sacrifierois le plaisir de quelques uns de ses ouvrages à celui d'être sure que les autres seront ensevelis. Le voeu est tardif, Monsieur; le mal qu'il a fait à tous ses admirateurs est irréparable.
  - Et le prêtre savoyard? dit une dévote.
- Il est trop loin de nous. Ces messieurs ont le poumon si élevé, qu'il ne peut se faire entendre. Il sera obligé de voir qu'il a vainement sacrifié sa vie, sa tranquillité, pour persuader aux hommes qu'il faut croire en Dieu et faire le bien. La morale de ces messieurs est plus commode, mais elle n'inspire pas la confiance. Je vous jure que je ne me mettrois pas tête à tête à traverser un bois avec le plus honnête d'eux. »

On a élevé la voix; je me suis tue. Au bout d'un demi quart d'heure que personne ne s'entendoit et qu'on me tiroit à cartouche, j'ai repris la parole et les ai assurés que, puisqu'on faisoit si peu de cas de ma réserve et de ma politesse, j'avouois que je pensois même que mille écus, s'ils en avoient besoin, seroient un appas dangereux. Comme je riois, on a été forcé de rire; mais je n'ai plus trouvé que des airs froids à une partie des gens, c'est-à-dire aux philosophes et aux dévots.

Je suis revenue à Paris chez madame d'Aubeterre, qui est malade; mais j'y resterai peu, attendu qu'elle a donné mon appartement à la comtesse, que je suis fort gênée et fort haut, et que je ne me porte pas bien. Ma fille va mieux : l'air de la campagne lui a fait du bien. Je compte que mon voyage de Bourbonne achèvera de la guérir. Ses soeurs sont encore à Maubuisson; je ne les prendrai que lorsque celle-ci sera hors de crainte que son mal ne se communique. Je les vais voir souvent. J'y trouvai Madame H... il y a quelques jours, qui me dit que le curé de Groslay ne la voyoit pas sans lui demander si elle avoit ouï parler de vous.

« Je l'aime toujours, dit le vénérable prêtre; je [le] lui écrirois, mais j'ai chargé madame de Verdelin de le lui dire ».

Je m'en acquitte. On parle fort ici des Lettres écrites de la Montagne, qu'on dit être une réponse à celles du Désert de Tronchin. On veut que vous en soyez l'auteur. Personne ne les a ici. Un de mes amis a fait hier courir tous les libraires. Si elles sont de vous, je vous prie d'en mettre un exemplaire, s'il n'est pas trop considérable, bien enveloppé, à l'adresse de M. Angard, directeur des postes, rue Montmartre. Si elles ne sont pas de vous, je n'en ai nulle envie. Il y a un M. de Neuilly qui dit que vous avez eu la complaisance de lui lire un chant d'un poème en prose dont il est enchanté. Le comte, qui me disoit cela, ajouta que votre prose étoit très faite pour dédommager de la manie des vers.

Bonsoir, mon voisin. Pardon de vous avoir fait tant de verbiage; ne me lisez pas, mais aimez-moi toujours.

Nº 2272.

[M<sup>me</sup> Boy de la Tour à Rousseau]<sup>2</sup>.

A Lion, ce 6 9bre 1764.

Vous ne pouvié, mon cher ami, me donner une nouvelle plus agréable que celle de rester dans ma maison, vous me mété dans une joie qui ne peut ce décrire, en conséquanse je vous prie de dire à Mr Cler de vous faire toutes les réparations qui peuvent vous mettre à l'aise, et donner des commodités, n'épargnié rien et vous m'obligerez; je sans tout le juste de vos réflexions à l'égar de mon neveu et vous en rend mil et mil grasse, on lui ferai tor de juger son caractère par ses

<sup>1. «</sup> Le Lévite d'Ephraim. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. H. de Rothschild, loc. cit., p. 283-285, et corrigé d'après l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

discour qu'il se pique d'avoir avec les étrangé, tout diferan qu'il ne les as avec nous quoique nous ne le trouvion pas ni près de là, toujours d'acor à la droite raison dans ce qu'il dit, ce qui met fort sensible, de même quat mes enfans qui sans aperssoive très-bien et nous met dans le cas de faire entre nous bien des réflexions qui en leuren fesant sentir la diformité de ce manque de délicatesse, les empechera d'y tomber. J'atribue ces défau au peut de bonne compagnie qu'il a frecanté ce qui m'a fait prendre le parti de faire beaucoup d'atension à celle que frecante mes enfans qui n'ont rien de commun de ce coté avec leurs cousien, De grasse, chers amis, que l'amitié que vous avez pour moi ne vous mette point dans le cas de vous ennuier avec lui ce qui serai pour moi un chagrien.

On m'et venu demander votre adresse de la part de Mad. Chatillion qui et au couven de la probagation, j'ai répondu que vous ettié en voyage pour vous éviter de ces lettre inutile vos hordre décideron de ce que je dois faire, je vous évite autant qu'il peut dépendre de moi beaucoup de visites, je les épouvente par les mauvai chemain et les difficultés qu'ils aurai à vous voir.

Il est venu un M. Buttafoco capitaine qui nous a dit qu'il aurai quelque chause à vous faire parvenir, ce que nous ne manqueron pas de faire à moins d'ordre contraire de votre part.

Vous devés bientot revoir M<sup>r</sup> Decharni que sûrement malgré votre pénétration vous ne connoissez pas ; ses talens ne vous ont-ils point éblouis, ceci entre vous et moi. Mes salutations à Mad<sup>elle</sup> Levasseur. Resevé les devoir de mes enfans et de ma part cher ami l'attachement de votre dévouée amie.

Boy de la Tour, née Roguin

Je ne vous dit rien d'Yverdon vous ête plus à porté d'en avoir des nouvelles, je n'ose tent d'avense parlé de mon voyage, jugé si je manquerai le plaisir de vous voir, je prendrai bien mes précaution pour cela, en attendant bien obligé j'arrangerai le conte comme vous souhaité. Point d'inciétude.

# Nº 2273.

# [J.-F. DE Luc à Rousseau 1.]

Du 7e 9bre 1764.

Je crois devoir vous informer, M. C. C. <sup>2</sup>, que suivant ce que je viens d'aprendre avec un trés grand plaisir, vous aurez nôtre ami D'Ivernois, s. p. au S. <sup>3</sup>, vers le milieu de la semaine prochaine. Je me flate de recevoir par son moyen la reponse que nôtre Concitoyen Maudri m'a fait esperer de votre part. Ce dernier a commencé son etablissement avec succès depuis le 27° du passé.

Puisqu'il est vrai que les Corses vous souhaitent pour leur Legislateur, je dois vous dire ce que je tiens fortuitement d'un Natif de Geneve, ci-devant soldat auxiliaire au service des Genois dans l'Isle de Corse, pris prisonnier de guerre par les habitans de cette Isle. Il en est de retour depuis quatre à cinq mois, en ayant vécu environ six avec eux. Quoi que ce Genevois leur avoua rondement sa Religion, les Corses ne le soliciterent jamais d'embrasser le Papisme, parce qu'ils ne sont point cagots. Il se loue beaucoup d'eux & dit qu'ils sont en general de braves & d'honnêtes gens, qu'ils aiment leur vaillant Chef Paoli, que ce dernier les dirige avec prudence & douceur, et il ajoute que leur Païs abonde en tout ce qui peut être utile & agreable pour les besoins de la vie.

Je continue mes vœux &c.

<sup>1.</sup> Transcrit en 1879 d'une copie autographe que m'a communiquée Mme Rueggerde Luc. Il y a, de cette lettre, une copie de Ph. Plan dans le premier ms. Adert, fol. 168, et une autre copie, dans le 2° ms., fol. 351, 352. [Th. D.]

<sup>2. «</sup> Mon cher Concitoyen ».

<sup>3. «</sup>S'iI plait au Seigneur ».

### Nº 2274.

# [Buttafoco à Rousseau] 6.

Fontainebleau, 10 novembre 1764.

Des courses continuelles, Monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à votre lettre du 15 octobre ; je profite de cet instant de repos momentané pour vous en accuser la réception.

Je ne veux pas perdre l'espérance de vous voir dans notre île ce printems; votre amitié pour les Corses vous donnera des forces: en attendant vous recevrez ce que j'ai pu ramasser en Provence; le paquet doit être parti le 2 d'Aix, pour M. Boy de la Tour; vous recevrez aussi du régiment un autre paquet, et de Corse je ferai un envoi dès que j'y serai.

La forme provisionnelle une fois établie, on pourra bien attendre le corps complet de législation; ce terme sera celui qui vous conviendra : nous sommes persuadés que vous abrégerez ce tems le plus que vous pourrez.

Je vais passer en Corse; je m'y occuperai sûrement de notre objet; c'est celui qui m'intéresse le plus. Mais, Monsieur, je vois avec peine que vous avez trop de confiance dans mes foibles lumières; il seroit bien flatteur pour moi de pouvoir remplir la bonne idée que vous avez conçue: plus je sens combien peu je la mérite, plus je voudrois pouvoir y atteindre; mais je vous le répète, je n'ai que du zèle; il doit me tenir lieu de ce qui me manque.

J'espère que vous voudrez bien entrer dans quelques détails

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1798 par Charles Pougens, loc. cit., p. 141-145 et collationné sur l'imprimé en 1861 par Streckeisen-Moultou (Œuvres inédites, p. 37-40), qui fournit une variante, à la fin, sans doute parce que Pougens reproduit une minute et Streckeisen, l'original autographe, conservé à Neuchâtel (7899).

sur la façon dont la matière doit être traitée, qui est pour moi aussi délicate que difficile et nouvelle.

Je vais vous parler de M. Paoli avec sincérité. Il a trenteneuf ans ; il n'est pas marié, il ne l'a jamais été et n'a pas envie de l'être. Lors de la pacification de Corse sous le maréchal de Maillebois, son père, qui étoit un des généraux de la nation, passa à Naples avec le titre de colonel; il y mena son fils trés jeune, pour lequel il obtint une place dans l'académie militaire. Après que les troupes françaises se furent retirées de la Corse, en 1754, M. Gaforio, général des Corses, fut assassiné par les émissaires de la République; M. Paoli, qui étoit au service du roi de Naples, passa en Corse, fit une campagne comme volontaire, et fut ensuite élevé au généralat : son zèle, son attachement pour le bien public, et ses talens supérieurs l'en rendoient digne. Il n'a point démenti les espérances qu'on avoit conçues de lui; il n'aspire qu'à l'honneur de délivrer son pays du joug le plus cruel; il n'a d'autre ambition que d'y voir régner la liberté.

Je l'estime trop pour ne pas penser qu'il deviendroit volontiers citoyen dans sa patrie après en avoir été le sauveur, si le bien de la nation l'exigeoit; il me semble même que quand son amour pour le bien public ne l'y porteroit pas, la gloire et la célébrité d'un nom dans les siècles à venir l'y résoudroient.

Si l'abdication de Sylla, après avoir été le destructeur de sa patrie, lui attira l'estime et l'admiration de ses compatriotes et de toute la terre, avec combien plus de raison n'admireroit-on pas un tel acte dans le général des Corses, après avoir brisé les fers de sa nation.

Lors de son élévation, son autorité étoit exorbitante; il proposoit les matières de délibération, et son avis étoit d'un trés-grand poids et décidoit presque toujours les affaires, il jugeoit les procès sans appel; il commandoit les troupes, c'està-dire toute la nation, parce que tout est soldat; enfin, il n'étoit pas absolu de droit, mais il l'étoit de fait. Cependant il n'a abusé de rien, il a débrouillé ce chaos: on a formé des magistrats subalternes pour le civil; on a érigé le conseil

suprême, dont le général est le président; ce corps représente le souverain quand l'assemblée des Pieves n'est point réunie.

M. Paoli est simple et frugal dans sa façon de vivre, uni dans ses vêtemens et ses manières, intègre, plein de droiture et d'équité; désintéressé, mais économe des revenus de la nation, dont il dispose, et avec lesquels il a fait beaucoup, quoiqu'ils soient très-médiocres; il est d'une belle taille, blond, les yeux bleus, vifs et pleins de feu, l'air grand et spirituel: enfin si vous le connoissiez, je m'assure que vous l'aimeriez et l'estimeriez, c'est, je crois, le plus bel éloge que je puisse faire de lui <sup>1</sup>. Je pars demain pour Paris, et tout de suite, pour me rendre en Corse. Si vous voulez me donner de vos nouvelles, adressez vos lettres à M. le comte de Marboeuf, maréchal des camps et armées du roi, et commandant des troupes françoises en Corse, à Bastia. Comme j'habite l'intérieur du pays, il me les fera parvenir, et je l'en préviendrai.

Je suis avec un véritable attachement, Monsieur, votre tréshumble et trés obeissant serviteur.

Виттагосо

 $N^{0}$  2275.

[La Roche à Rousseau] 2.

De Paris, ce 10. 9bre 1764.

Monsieur,

Voici la lettre de change que j'ai payée hier. L'on n'est pas venu plus tôt. Je l'attendais depuis le 30, comme vous me l'aviez marqué; je suis bien fâché de vous avoir causé de l'in-

<sup>1.</sup> Tout ce qui suit, jusqu'à la fin de la lettre, est remplacé, dans l'imprimé de Pougens, par : « Faites, comme je l'espère, le voyage de Corse ; vous féliciterez la nation d'avoir un chef aussi digne de l'estime et de l'admiration des honnêtes gens. »

<sup>2,</sup> Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. I, p. 505, a publié un fragment de cette lettre.

quiétude à ce sujet, mais soyez persuadé que quand vous ne m'auriez pas renvoyé le billet, j'y aurais fait honneur, connaissant votre délicatesse sur ce point. Vous savez ce qu'il me reste, aussi j'attendrai vos ordres, et ne vous donnerai plus d'inquiétude <sup>1</sup>. Madame la maréchale est en bonne santé. M. le comte de Boufflers est mort. Mari de la M<sup>me</sup> la Comtesse, la voilà en deuil pour 1 an, ainsi que nous. Recevez, Monsieur, nos remerciemens du fromage que vous nous annoncez. M<sup>me</sup> La Roche vous assure de ses respects; elle embrasse M<sup>lle</sup> Le Vasseur; j'en fais de même. J'espère que ma maladresse ne m'ôtera pas votre confiance; c'est toute mon inquiétude.

LA ROCHE

 $N^{\circ}$  2276.

A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam] 2.

10. 9bre 1764.

Après une lecture attentive de toutes les feuilles de mon ouvrage, je m'en tiens définitivement à l'Errata que je vous envoye; mais il faut absolument que vous fassiez en sorte qu'il soit employé, surtout pour tout ce qui sera débité en France et à Genève. Pour cela vous pouvez en faire un feuillet que vous substituerez en forme de carton à celui qui contient votre singulier Errata et qui fait supposer qu'à cela

<sup>1.</sup> Tout ce début est INÉDIT. Le texte publié par Streckeisen commence à Madame la maréchale est en bonne santé », et va jusqu'à la fin du billet. On ne l'explique pas pourquoi, ayant omis le début, il a imprimé la dernière phrase « J'espère... inquiétude », qui n'a de sens que pour qui a sous les yeux les premières ignes de la lettre. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, loc. cit., nº 127.

près l'ouvrage est correct. Vous enverrez ce carton ou son modèle à ceux que vous aurez chargé du débit de l'ouvrage, les priant d'en faire imprimer un semblable, et de faire en sorte qu'il soit employé dans tous les exemplaires qui sortiront de leurs mains.

A l'égard de l'édition in-12, comme je ne l'ai pas je n'en saurois coter les pages correspondantes pour y faire les mêmes corrections; ainsi il faut nécessairement que vous preniez ce soin vous-même, et je vous prie d'y donner toute l'attention nécessaire pour que les numéros de page et de ligne soient exacts. Il faudra de même envoyer le modèle de ce carton in-12 à Genève et à Paris, recommandant qu'il soit exécuté avec le même soin que celui de l'in-8°.

Vous avez le tems encore de pourvoir à tout cela avant que l'ouvrage paroisse, et je vous prie instamment que le modèle que je vous envoye soit exactement suivi, ni plus ni moins; que si par hasard vous avez déjà fait et envoyé l'errata sur mes corrections précédentes, vous pouvez vous en tenir là; mais je me souviens que dans ma dernière lettre j'avois mal à propos marqué un changement de 1707 et 1713. C'est 1707 qui est le bon, et qui doit rester.

Si vous m'eussiez consulté sur votre envoi à M. de Sartine, vous ne vous seriez pas exposé au refus que vous avez essuyé, et l'exemplaire qu'il a n'auroit pas déjà couru. Je sais que M. de Sartine, très-partial contre moi, est livré à mes ennemis. Malgré la sollicitation de M. Astier, à l'estime duquel je suis très-sensible, je n'augure guères mieux des dispositions de M. le Duc de Praslin. M. de Voltaire, tout-puissant auprès des deux frères, est l'ennemi le plus implacable que j'aye, et que puisse avoir la Bourgeoisie de Genève. Ainsi tout est contre nous, hors le droit, la justice et la vérité. Et qu'est-ce que tout cela vis-à-vis de l'intrigue et du crédit?

Comme je suppose que vous aurez déjà disposé de l'envoi de mes Exemplaires, je n'ai plus rien à vous dire là-dessus ; sinon que les soixante que je me réserve ordinairement ne seront pas de trop en cette occasion. Je proposerai à M. Vieusseux de distribuer pour mon compte douze de ceux que vous lui avez expédiés, et je lui en renverrai autant des miens à la place quand ils seront arrivés. J'espère que vous en aurez envoyé à Paris au moins quinze comme je vous en ai prié, et que vous me manderez à qui ils sont adressés afin que j'en dispose; car je compte toujours que, permis ou non, l'ouvrage entrera, comme vous vous en êtes fait fort. Vous n'oublierez pas non plus l'exemplaire pour mon cousin à Londres, ni celui de Mylord Mareschal. Quand je saurai combien il vous en reste pour mon compte, je pourrai vous en marquer l'emploi.

De quelque manière que M. le Duc de Praslin ait répondu, si vous ne lui avez envoyé que la première partie il faut lui envoyer aussi la seconde. Il peut être utile qu'elle passe sous ses yeux, et il ne faut pas qu'il puisse croire qu'on l'a voulu surprendre.

Nous voila, je crois, à peu près en règle sur cette affaire. Ainsi, à moins d'éclaircissemens nécessaires, je vais cesser de vous écrire pour quelque tems en attendant la publication de l'ouvrage. Je suis excédé de fatigue, d'inquiétude et de lettres; j'ai besoin d'un peu de repos, et je pense que vous en avez besoin aussi. Mes honneurs à vos Dames, j'embrasse la petite et son papa. Tout à vous.

#### J. J. Rousseau

Voici le receu de M<sup>ne</sup> Le Vasseur que j'ai oublié de vous envoyer plustôt. Si vous savez l'adresse de M. Roustan, je vous prie de lui envoyer aussi un Ex. de ma part.

# Nº 2277.

# A M. L'Abbé de Carondelet, à Paris 1.

A Motiers-Travers, le 11. 9bre 1764.

Vous voilà donc, Monsieur, tout d'un coup devenu croyant. Je vous félicite de ce miracle, car c'en est sans doute un de la grace, et la raison pour l'ordinaire n'opère pas si subitement. Mais, ne me faites pas honneur de votre conversion, je vous prie; je sens que cet honneur ne m'appartient point. Un homme qui ne croit guère aux miracles n'est pas fort propre à en faire; un homme qui ne dogmatise ni ne dispute n'est pas un fort bon convertisseur. Je dis quelquefois mon avis quand on me le demande, et que je crois que c'est à bonne intention; mais je n'ai point la folie d'en vouloir faire une loi pour d'autres, et quand ils m'en veulent faire une du leur, je m'en défends du mieux que je puis sans chercher à les convaincre. Je n'ai rien fait de plus avec vous: ainsi, Monsieur, vous avez seul tout le mérite de votre résipiscence, et je ne songeois surement point à vous catéchiser.

Mais voici maintenant les scrupules qui s'élèvent. Les vôtres m'inspirent du respect pour vos sentimens sublimes, et je vous avoue ingénument que, quant à moi, qui marche un peu plus terre à terre, j'en serois beaucoup moins tourmenté. Je me dirois d'abord que de confesser mes fautes est une chose utile pour m'en corriger, parce que, me faisant une loi de dire tout et de dire vrai, je serois souvent retenu d'en commettre par la honte de les révéler.

Il est vrai qu'il pourroit y avoir quelque embarras sur la foi robuste qu'on exige dans votre église, et que chacun n'est pas

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Le nom du destinataire est fourni par la minute autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel et sur laquelle ce texte est collationné.

maître d'agir comme il lui plait. Mais de quoi s'agit-il au fond dans cette affaire? du sincère desir de croire, d'une soumission du coeur plus que de la raison : car enfin la raison ne dépend pas de nous, mais la volonté en dépend; et c'est par la seule volonté qu'on peut être soumis ou rebelle à l'église. Je commencerois donc par me choisir pour confesseur un bon prêtre, un homme sage et sensé, tel qu'on en trouve partout quand on les cherche. Je lui dirois : Je vois l'océan de difficultés où nage l'esprit humain dans ces matiéres; le mien ne cherche point à s'y noyer; je cherche ce qui est vrai et bon; je le cherche sincérement ; je sens que la docilité qu'exige l'église est un état desirable pour être en paix avec soi : j'aime cet état, j'y veux vivre; mon esprit murmure, il est vrai, mais mon coeur lui impose silence, et mes sentimens sont tous contre mes raisons. Je ne crois pas, mais je veux croire, et je le veux de tout mon coeur. Soumis à la foi malgré mes lumiéres, quel argument puis-je avoir à craindre ? Je suis plus fidèle que si j'étois convaincu.

Si mon confesseur n'est pas un sot, que voulez-vous qu'il me dise? Voulez-vous qu'il exige bêtement de moi l'impossible? qu'il m'ordonne de voir du rouge où je vois du bleu? Il me dira: Soumettez-vous. Je répondrai: C'est ce que je fais. Il priera pour moi, et me donnera l'absolution sans balancer; car il la doit à celui qui croit de toute sa force, et qui suit la loi de tout son coeur.

Mais supposons qu'un scrupule mal entendu le retienne, il se contentera de m'exhorter en secret et de me plaindre; il m'aimera même: je suis sûr que ma bonne foi lui gagnera le coeur. Vous supposez qu'il m'ira dénoncer à l'official; et pourquoi? qu'a-t-il à me reprocher? de quoi voulez-vous qu'il m'accuse? d'avoir trop fidèlement rempli mon devoir? Vous supposez un extravagant, un frénétique; ce n'est pas l'homme que j'ai choisi. Vous supposez de plus un scélérat abominable que je peux poursuivre, démentir, faire pendre peut-être, pour avoir sapé le sacrement par sa base, pour avoir causé le plus dangereux scandale, pour avoir violé sans nécessité, sans

utilité, le plus saint de tous les devoirs, quand j'étois si bien dans le mien, que je n'ai mérité que des éloges. Cette supposition, je l'avoue, une fois admise, paroît avoir ses difficultés.

Je trouve en général que vous les pressez en homme qui n'est pas fâché d'en faire naître. Si tout se réunit contre vous, si les prêtres vous poursuivent, si le peuple vous maudit, si la douleur fait descendre vos parens au tombeau, voila, je l'avoue, des inconvéniens bien terribles pour n'avoir pas voulu prendre en cérémonie un morceau de pain. Mais que faire enfin? me demandez-vous. Là-dessus voici, Monsieur, ce que j'ai à vous dire.

Tant qu'on peut être juste et vrai dans la société des hommes, il est des devoirs difficiles sur lesquels un ami désintéressé peut être utilement consulté.

Mais quand une fois les institutions humaines sont à tel point de dépravation qu'il n'est plus possible d'y vivre et d'y prendre un parti sans mal faire, alors on ne doit plus consulter personne; il faut n'écouter que son propre coeur, parce qu'il est injuste et malhonnête de forcer un honnête homme à nous conseiller le mal. Tel est mon avis.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Nº 2278.

A M. HIRZEL 1.

11 novembre 1764.

Je reçois, Monsieur, avec reconnoissance, la seconde partie du Socrate rustique<sup>2</sup>, et les bontés dont m'honore son digne historien. Quelque étonnant que soit le héros de votre livre,

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

<sup>2.</sup> Cf. tome VI, p. 322, 323.

l'auteur ne l'est pas moins à mes yeux. Il y a plus de paysans respectables que de savans qui les respectent et l'osent dire. Heureux le pays où des Klyioggs cultivent la terre, et où des Hirzels cultivent les lettres! l'abondance y règne et les vertus y sont en honneur.

Recevez, Monsieur, je vous supplie, mes remercimens et mes salutations.

Nº 2279.

A M. DE MALESHERBES 1.

A Motiers-Travers, par Pontarlier, 11 novembre 1764.

J'use rarement, Monsieur, de la permission que vous m'avez donnée de vous écrire, mais les malheureux doivent être discrets. Mon coeur n'est pas plus changé que mon sort, et plongé dans un abîme de maux dont je ne sortirai de ma vie, j'ai beau sentir mes misères, je sens toujours vos bontés.

En apprenant votre retraite<sup>2</sup>, Monsieur, j'ai plaint les gens

- 1. Transcrit le 30 juin 1914 de la copie de l'original autographe, faite en 1780 pour Stanislas de Girardin et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 187 et 185 (sic).
- 2. « Malesherbes, premier président de la Cour des Aides, et qui conserva cette présidence jusqu'en 1775, avoit de plus la direction de la librairie, et c'est de cette direction qu'il est question ici. Mais, dans l'intéressante Notice qu'a donnée M. Dubois sur Malesherbes, on lit (page 55 de la troisième édition) que ce fut au mois de décembre 1768, qu'il cessa d'avoir cette direction. Or cette date, qui d'ailleurs est certaine, ne s'accorde pas avec la date de la lettre de Rousseau, date qui n'est pas plus susceptible d'être contestée, puisqu'il y parle des Lettres de la montagne qu'il vient de faire imprimer en Hollande, impression qui réellement eut lieu en 1764. Il en résulte que Rousseau, félicitant Malesherbes sur sa retraite comme directeur de la librairie, n'en parle en cet instant que sur un ouï-dire, qui ne fut confirmé par l'événement que quatre ans après. » (Note de Musset-Pathay.) En répondant à la présente lettre le 8 décembre 1764 (n° 2319, 4°, 5° et 6° alinéas), Malesherbes confirme ce que Rousseau dit ici. C'est sans doute que sa retraite était déjà effective dès l'automne de 1764, et ne serait devenue officielle qu'en décembre 1768, à moins que Dubois ne se trompe. [P.-P. P.]

de lettres, mais je vous ai félicité. En cessant d'être à leur tête par votre place, vous y serez toujours par vos talens; par eux, vous embellissez votre âme et votre asile : occupé des charmes de la littérature, vous n'êtes plus forcé d'en voir les calamités, vous philosophez plus à votre aise et votre coeur a moins à souffrir. C'est un moyen d'émulation, selon moi bien plus sûr, bien plus digne, d'accueillir et distinguer le mérite à Malesherbes que de le protéger à Paris.

Où est-il, où est-il, ce château de Malesherbes, que j'ai tant désiré de voir? Les bois, les jardins, auroient maintenant un attrait de plus pour moi dans le nouveau goût qui me gagne. Je suis tenté d'essayer de la botanique, non comme vous, Monsieur, en grand et comme une branche de l'histoire naturelle, mais tout au plus en garçon apothicaire, pour savoir faire ma tisane et mes bouillons. C'est le véritable amusement d'un solitaire qui se promène et qui ne veut penser à rien. Il ne me vient jamais une idée vertueuse et utile que je ne voie à côté de moi la potence ou l'échafaud : avec un Linnæus dans la poche et du foin dans la tête, j'espère qu'on ne me pendra pas. Je m'attends à faire les progrès d'un écolier à barbe grise, mais qu'importe? Je ne veux pas savoir, mais étudier, et cette étude, si conforme à ma vie ambulante, m'amusera beaucoup et me sera salutaire: on n'étudie pas toujours si utilement que cela.

Je viens, à la prière de mes anciens concitoyens, de faire imprimer en Hollande une espèce de réfutation des Lettres de la campagne, écrit que peut-être vous aurez vu. Le mien n'a trait absolument qu'à la procédure faite à Genève contre moi et à ses suites. Je n'y parle des François qu'avec éloge, de la médiation de la France qu'avec respect. Il n'y a pas un mot contre les catholiques ni leur clergé : les rieurs y sont toujours pour lui contre nos ministres. Enfin cet ouvrage auroit pu s'imprimer à Paris avec privilége du roi, et le gouvernement auroit dû en être bien aise. M. de Sartine en a, dit-on, défendu l'entrée. J'en suis fâché, parce que cette défense me met hors d'état de faire passer sous vos yeux cet écrit dans sa nouveauté,

n'osant, sans votre permission, vous le faire envoyer par la poste.

Agréez, Monsieur, je vous supplie, mon profond respect.

#### J. J. ROUSSEAU

On dit que la raison pour laquelle M. de Sartine a défendu l'entrée de mon ouvrage est que j'ose m'y justifier contre l'accusation d'avoir rejeté les miracles. Ce M. de Sartine m'a bien l'air d'un homme qui ne seroit pas fâché de me faire pendre, uniquement pour avoir prouvé que je ne méritois pas d'être pendu. France, France, vous dédaignez trop dans votre gloire les hommes qui vous aiment et qui savent écrire! Quelque méprisables qu'ils vous paroissent, ce seroit toujours plus sagement fait de ne pas les pousser à bout<sup>1</sup>.

 $N^{\rm o}$  2280.

A M<sup>me</sup> [LA VICOMTESSE D'AUBETERRE] <sup>2</sup>.

à môtiers, le 11. 9bre 1764.

Sans avoir l'honneur d'être connu de vous, Madame, j'ai cru que vôtre amitié pour Madame de Verdelin vous feroit pardonner l'inquiétude où me tient son silence et la liberté que je prends de vous demander de ses nouvelles. Je lui ai écrit à l'Abbaye de Pantemont, où elle me marquoit qu'elle étoit logée; elle ne m'a point répondu, et l'éxactitude que je lui connois me met en peine sur sa santé, sachant surtout combien elle a eu depuis longtems de chagrins de tous genres, trés capables de l'altérer. Vn mot d'un de vos gens suffit, Madame, pour me tranquilliser, pourvu qu'il ait soin d'affran-

<sup>1.</sup> Ce post-scriptum manque à la copie faite pour Stanislas de Girardin, il est transcrit ici de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

<sup>2.</sup> Transcrit de la minute autographe conservée à la Bibl. de Neuchâtel (7901). Cette lettre a été imprimée en 1861 par Streckeisen, Œuvres inédites, p. 409, 410.

chir sa lettre jusqu'à Pontarlier; car il ne m'en parvient point sans cela.

Je n'ajouterai rien de plus, Madame; vous connoissez trop bien le sentiment qui m'a mis la plume à la main pour ne pas excuser l'importunité qu'il vous cause. Daignez, je vous en supplie, agréer mon respect.

#### Nº 2281.

A M. [M.-M. Rey, à Amsterdam] 1.

12. 9bre 1764.

En réparant, mon cher Compère, l'oubli du receu de M<sup>ue</sup> Le Vasseur dans ma lettre d'avant-hier, je vous envoye en même tems un article omis dans l'errata de la seconde partie. Cette correction est absolument nécessaire parce que le ne qui a été ajoûté et qui n'étoit sûrement pas dans la copie me fait dire précisément le contraire de ce que je veux dire.

2º Partie page 99, ligne 12 qui ne fut armé, effacez ne 2.

Me rapportant au surplus à ma précédente, j'attends des nouvelles de vos envois pour la France et vous embrasse de tout mon coeur.

#### J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, loc. cit., nº 128.

<sup>2. «</sup> La correction a été faite. Le passage se trouve (Lettre VIII) dans l'alinéa commençant par Il n'y a point d'Etat au monde etc. » (Note de Bosscha.)

#### Nº 2282.

## [Duclos à Rousseau] 1.

A Paris le 14. 9bre 17642.

Il y a longtemps, mon cher ami, que je n'ai su de vos nouvelles par vous-même. J'ai fait un voyage en Bretagne, et à mon retour, j'ai trouvé une nouvelle édition de vos ouvrages que je me suis procurée. Mais on m'a dit qu'elle n'est pas complète et que vous aviez donné récemment des lettres sur votre affaire avec les Genevois; faites-moi le plaisir de me donner une liste de ce que vous avez fait paraître dont je puis n'avoir pas connaissance. J'ai toujours désiré que vous fissiez des mémoires particuliers de votre vie, il me semble que vous les aviez commencés. Je trouve dans Héloise et dans Emile des morceaux qui sont plus copiés qu'imités de la nature. Ce n'est pas ainsi qu'on imagine. Je désirerais que vous me donnassiez quelques mots de l'énigme. Je me flatte que vous ne pouvez les confier à personne sur qui vous comptiez plus. J'aurais été bien aise de trouver dans le recueil de vos ouvrages un conte de fées trés-philosophique 3 dont vous m'aviez fait part. L'enveloppe la plus badine des vérités ne doit pas les faire dédaigner.

Mandez-moi, je vous prie, si vous êtes toujours résidant à Motiers-Travers, où je vous adresse cette lettre, marquez-moi aussi par quelle voie je pourrais vous faire remettre un ouvrage dont vous m'avez paru penser favorablement. Ce sont les Considérations sur les moeurs qu'on m'a engagé à revoir, et

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, p 302-303 et collationné à la Bibliothèque de Neuchâtel sur l'original autographe signé.

<sup>2. « 14</sup> novembre 1764 », et non « 24 février », comme imprime Streckeisen-Moultou.

<sup>3. «</sup> La Reine Fantasque. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

où j'ai interpolé beaucoup d'articles. Y aurait-il quelqu'un à Genève ou à portée de vous à qui je pourrais les adresser? J'ai des facilités par tout le royaume jusqu'à la frontière. Que je sache surtout par vous comment vous vous trouvez, tant au physique qu'au moral. Je ne vous demande point si vous me conservez votre amitié, je vous sais constant pour ceux qui la méritent. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Duclos

Nº 2283.

Au Prince L.-E. de Wurtemberg <sup>1</sup>. (Réponse au n° 2238, tome XI.)

15. 9bre 1764.

Il est certain que vos Vers ne sont pas bons, et il est certain de plus que si vous vous piquiez d'en faire de tels <sup>2</sup> ou même de vous y trop bien connoitre, il faudroit vous dire comme un Musicien disoit à Philippe de Macedoine, qui critiquoit ses airs de flute, à Dieu ne plaise, sire, que tu saches ces choses-là mieux que moi. Du reste<sup>3</sup>, quand on ne croit pas faire de bons vers, il est toujours permis d'en faire <sup>4</sup>, pourvu qu'on ne les estime que ce qu'ils valent et qu'on ne les montre qu'à ses amis <sup>5</sup>.

Il y a bien du tems que je n'ai des nouvelles de nos petites élèves, de leur digne précepteur, et de leur aimable gouver-

<sup>1.</sup> Transcrit le 14 mars 1915 de la minute autographe conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. O-Z, fol. 128.

<sup>2. «</sup> tels » remplace « très-bons », bisfé.

<sup>3. «</sup> c'est aux Princes qui croyent », biffé.

<sup>4.</sup> Ces 7 derniers mots remplacent: « qu'il n'est pas trop permis d'en faire ». « On en peut faire autant qu'on veut », biffés.

s. Cf. t. XI, nos 2192 et 2235.

nante. De grace, une petite rélation de l'état présent des choses. J'aime à suivre les progrés de ces chers enfans dans tout leur détail.

Il est vrai que les Corses m'ont fait proposer de travailler à leur dresser un plan de gouvernement. Si ce travail est au-dessus de mes forces, il n'est pas au-dessus de mon zéle. Du reste c'est une entreprise à méditer longtems, qui demande bien des préliminaires, et avant d'y songer il faut voir d'abord ce que la France veut faire de ces pauvres gens. En attendant je crois que le General Paoli merite l'estime et le respect de toute la terre, puisqu'étant le maitre il n'a pas craint de s'addresser à quelqu'un qu'il sait bien, la guerre exceptée, ne vouloir laisser personne au-dessus des Loix. Je suis prêt à consacrer ma vie à leur service, mais pour ne pas m'exposer à perdre mon tems, j'ai débuté par toucher l'endroit sensible. Nous verrons ce que cela produira.

 $N^{\circ}$  2284.

[M.-M. Rey à Rousseau] 4.

A Amsterdam, le 16e 9bre 1764.

J'ai, mon cher Compère, vos deux lettres du 29 du passé et 5 du courant; je n'attendois que cette dernière afin de vous répondre, quoique mes précédentes vous aient déjà informé de ce que j'ai fait. En renvoyant les envois pour Genève et Paris, il n'étoit plus possible de les faire arriver à tems surtout pour le premier endroit. Il est facile de faire exécuter un

<sup>1. «</sup> proposer » remplace « prier », biffé.

<sup>2. «</sup> d'abord » remplace « auparavant », biffé.

<sup>3.</sup> Ces 6 derniers mots remplacent: « comme je ne veux pas », bissé.

<sup>4.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 233, 234. (Adressée à Motiers-Travers.) 2 p. de texte in 4°, la p. 3 blanche. — Cacheté d'un pain à cacheter.

carton et il n'est pas facile de faire assembler toute une édition. Ce carton seul m'auroit renvoyé au 20 du courant, et je n'aurois pu faire d'expédition avant le 24 : voyez, je vous prie, où vous en seriez. Faites attention en outre que, si l'hiver nous surprenoit, il n'y auroit plus de possibilité; nos canaux fermés, tout commerce est interrompu.

Votre lettre de change de 1300 livres étant payée, tout est dit; je n'ai pas reçu le reçu de Mad<sup>11</sup>e Le Vasseur; il viendra à votre commodité. Je la salue et la prie d'être toujours bien attentive à vos besoins.

Mes procédés sont ceux d'un homme qui vous estime et considère beaucoup, et au delà de tout ce que je puis dire; je voudrois seulement être à même de vous le prouver plus efficacement; avec vos malheurs, vos infirmités, et votre façon de penser que j'approuve beaucoup, au moins avez-vous un homme qui voudroit sincérement votre bonheur et qui fera ses efforts pour y contribuer. Je voudrois, avec les qualités du coeur, avoir celles de l'esprit, et pouvoir vous consoler par des bons raisonnements, mais Dieu ne m'a pas pourvu de ce côtélà, ainsi qu'il faut s'en consoler. Pardonnez-moi mes étourderies, où le coeur n'entre jamais, et prenez en bonne part ce que je fais.

Quand votre errata, 2de partie, page 22, est arrivé, il n'étoit plus tems, puisque votre lettre est du 29. 8<sup>bre</sup> et mon envoi du 27. Votre lettre du 22 est arrivée trop tard encore, mais voici ce que vous me dites :

- « Vous devez avoir reçu l'indication de trois cartons à faire « dans la première partie; exécutez ceux-là fidélement et je
- « n'y en demande point d'autre. Mais voici un errata que vous
- « aurez soin d'y placer au commencement. J'y ai marqué avec
- « des croix les fautes qui demandent des cartons et qu'il fau-

« dra, par conséquent, effacer de l'errata. »

Vous me citez « encore une omission que j'aperçois seconde « partie, page 22, première ligne, pour ainsi, lisez pour ainsi « dire ». Je ne la trouve point, ainsi que je n'ai pu la citer.

Je n'ai point encore expédié à Paris la 2 de partie de vos

Lettres à M<sup>r</sup>. de Sartine, ni à M<sup>r</sup>. De Praslin, et je ne l'expédierai que quand l'envoi pour Genève y sera arrivé, afin qu'on ignore absolument son contenu. M. Astier n'a point encore eu de réponse et je commence à douter qu'elle vienne: les grands et les personnes en place sont des animaux bien singuliers.

Puisqu'il étoit question d'avoir la permission de l'entrée, je ne pouvois éviter d'envoyer l'ouvrage; autrement je ne l'aurois pas fait; j'en suis la dupe, et vous aussi, car vous ne pensiez pas qu'elle fût refusée.

Depuis quelque tems, on me demande le *traité du Prince*, qu'on dit de vous, mon Compére, je le crois; mais si vous l'avez en manuscrit, je nie qu'il soit imprimé; faites-moi l'amitié de m'en dire quelque chose, afin que je puisse répondre quelque chose de certain.

M<sup>r</sup>. Marin, Censeur Royal à Paris, m'a envoyé une brochure dont il est l'auteur, intitulée *Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage*. La connoissez-vous ? Il seroit au desespoir, dit-il, de vous déplaire. Je lui ai mandé que je vous en écrirois et, en attendant, je l'ai relevé sur ce qu'il a avancé du privilège, page 19, et que je ne me mêlois pas de juger des ouvrages.

Ma femme, Mad<sup>11</sup> Du Moulin, vous embrassent. La petite vous baise les mains, elle est toujours bien portante: je voudrois que vous la vissiez.

Je fais partir aujourd'hui deux cartons pour Genève, pour M. Vieusseux, et pour Du Villard incessamment. Je ne lui ai pas écrit encore au sujet de l'envoi à lui fait, non plus qu'à Neufchâtel mais je le ferai au plus tôt. J'en enverrai à Paris et partout où il en faut, et je les ajouterai aux exemplaires qui me restent.

Je suis de tout mon coeur, mon cher Compére, tout à vous.

REY

Nº 2285.

[M<sup>me</sup> de Verdelin à Rousseau] 1.

Paris, ce 17 novembre 1764.

Que je suis sensible, mon voisin, à votre inquiétude pour moi! Que je suis fâchée de vous en avoir causé! Comment est-il possible que de deux lettres que je vous ai écrites il ne vous en soit pas parvenu une? Un secrétaire du duc de Choiseul m'a assuré qu'il vous enverroit la Lettre de M. de Foncemagne sur le Testament politique 2, franche de port, et qu'il s'y prendra de façon que cela ne vous coûteroit rien du tout. Si jamais elle vous arrive, marquez-moi s'il m'a tenu parole. Je pourrois me servir de cette voie pour vous faire remettre quelques livres qui, dans le nombre de ceux qui paroissent, me font plaisir, et que je pourrois faire lire à mes filles, si j'avois votre approbation. Presque tout ce qu'on fait lire aux enfants les ennuie. L'histoire orne leur esprit et ne met rien dans leur coeur, du moins celle de notre nation, et puis cette lecture est longue; les enfants en sont effrayés et ennuyés. Ma fille lit cependant avec plaisir celle M. Rollin. Je lui ai fait lire ces jours passés tous les détails de la vie champêtre de la divine Julie. Ce que j'ai entendu appeler par nos belles des longueurs lui a paru très-court. L'opinion d'une fille de douze ans est trop différente de celle d'une femme de dix-neuf. Il est vrai que ma fille est d'une simplicité qui me ravit. Hier j'étois souffrante; madame d'Aubeterre s'en inquiétoit :

« Hélas! dit-elle, cela ne sera peut-être rien; maman pourroit être grosse.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, II, p. 520-522.

<sup>2. «</sup> On doit à Foncemagne une remarquable dissertation sur l'authenticité du Testament politique de Richelieu. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

- Ma fille, répondit ma parente, vous ne savez ce que vous dites; elle n'a pas de mari.
  - Qu'est-ce que cela fait, ma tante?
- Cela fait, ma fille, que l'on n'a d'enfants que par l'ordre de son mari, parce qu'il en demande au Ciel. Cela est si embarassant pour les femmes, qu'elles n'en ont plus lorsqu'elles n'ont plus de mari; elles s'occupent d'élever ceux qu'ils leur ont laissés. Il est mal fait de ne pas vouloir avoir des enfants quand votre mari en desire; mais une veuve n'en fait pas.
  - Je ne comprends pas comment cela se fait!»

Je pris un chapitre de l'Imitation de Jesus-Christ qui dit qu'il ne faut pas s'embarrasser comment le ciel et la terre se sont faits, ni des choses qu'ils renferment, mais qu'il faut en savoir l'usage pour le rapporter à faire du bien à ses frères et en glorifier Dieu.

« Voilà qui répond, ma fille, à votre question. Si vous en faisiez de semblables, on vous croiroit pleine d'orgueil et de curiosité; il faut être simple et modeste, etc. »

Je parlai gravement de l'orgueil; elle en a, et toute la pétulance possible; elle se passionne sur tout. Cela la mène à dire ou faire des bêtises. C'est toujours où je l'attends. J'en cause avec elle de bonne amitié; ordinairement elle m'apprend qu'elle a eu tort. J'imagine que pour empêcher cette grande vivacité et cet orgueil de faire des progrès, il faut l'élever avec beaucoup de simplicité. Je lui fais apprendre tous les ouvrages des doigts, utiles et agréables, afin de varier. Elle détestoit l'ouvrage; à présent, elle l'aime. Elle seroit fort propre à faire une femme savante : beaucoup de facilité et de pénétration d'esprit, dit-on; mais cela rend-il heureuse? Non, l'amourpropre égare. Ah! la plus heureuse, c'est celle qui donne de la bouillie à ses enfants et en est caressée, qui conduit son ménage avec application. Si elle n'est pas agréable à son mari, elle lui devient utile, et c'est quelque chose. Pensez-vous ainsi, mon voisin? Je vous mènerai ma grande fille l'année prochaine; sa figure, sa tournure vous feront partager mon

inquiétude pour son avenir. Mon voisin, qu'il me sera doux de vous demander des conseils pour elle et pour moi! Voilà l'hiver. Que j'en suis en peine pour vous! Que j'ai de raisons de désirer le printemps! Mademoiselle Levasseur, je me flatte que vous partagerez ma joie; j'en ai d'y penser. Je suis auprès de madame d'Aubeterre qui est malade. Les ouvriers n'en finissent pas à mon couvent. Je compte m'y établir à la fin du mois. Bonjour, mon voisin.

### Nº 2286.

[LE PRINCE DE WURTEMBERG À ROUSSEAU] 1.

A Monrion, près Lausanne, le 17 novembre 1764.

Je ne vous parlerai plus de mes vers, parce qu'il me semble que la preuve la plus grande d'affection paternelle que je puisse leur donner est de les condamner au silence; mais, d'un autre côté, ce même motif m'engage à vous satisfaire sur le compte de ces enfans chéris, qui s'élèvent, croissent et se développent de jour en jour sous les auspices du plus vertueux et du plus sage des hommes, à qui je suis redevable du bonheur d'être époux et père, et à qui je dois le retour heureux aux moeurs et à la vertu, et, par conséquent, à cette paix, à cette satisfaction intérieure qui est, sans doute, le dernier degré de la félicité auquel un mortel puisse arriver.

Les forces de Sophie et son intelligence enfantine s'augmentent dans la même proportion. On continue de la baigner dans une eau souvent glacée, et de l'exposer alternativement au froid et au chaud. Sa tête est toujours découverte, mais dans peu je compte lui donner un bourrelet ouvert attaché

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis II, p. 189-192.

avec un seul ruban, pour éviter le danger des chutes sur le nez, qui quelquefois nuisent à la voix. Elle ne craint aucun temps : la pluie et la neige l'amusent ; elle en reçoit volontiers les gouttes et les flocons. Il n'y a que ses pieds qui aient un peu souffert des rigueurs de l'hiver. Les engelures lui ont occasionné des douleurs cuisantes; mais, grâce aux soins de M. Tissot, elle en est délivrée. Ce M. Tissot est un autre Rousseau, s'il en existe deux dans le monde. Je la tiens encore et je la tiendrai le plus longtemps possible à sa première nourriture. Quelquefois cependant je lui donne un peu de légumes, plus souvent du fruit, mais jamais ni bouillons, ni viandes. Elle ne marche pas encore tout à fait seule. Il arrive cependant qu'elle s'abandonne et fait quelques pas sans être aidée. Je dis qu'elle marche et je devrois dire qu'elle court; ses pieds ne touchent pas terre. La loi que j'impose à la personne qui la mène est la même précisément qu'on suivoit naguère en la portant. On la conduit partout où sa gaîté l'appelle, et jamais là où elle voudroit se transporter par humeur. Ses mains, quoique petites, lèvent déjà des poids assez considérables; la flexibilité de ses membres est égale à son agilité et à ses forces. Elle peut demeurer un long temps dans des attitudes extrêmement pénibles, et si extraordinaires que je ne les ai vu exécuter par personne. Elle baise la plante de ses pieds aussi facilement que je pourrois croiser les jambes. Quinze dents ornent déjà sa jolie petite bouche, et je puis dire qu'elle est grande pour son âge.

Sophie n'a pas trompé mon attente; elle est hâtive. Nous ne laissons pas, comme je l'ai déjà dit, d'avoir un domestique assez nombreux, et l'espace que nous occupons ne nous permettant pas d'éloigner entièrement nos enfans du commerce des personnes qui habitent notre maison, il est impossible d'avoir pu la garantir tout à fait d'un certain nombre d'idées acquises et étrangères. Heureusement, ces mêmes idées qu'elle s'est appropriées ne sont pas dangereuses et ne roulent uniquement que sur des objets extérieurs et sensibles.

Sophie, ainsi que tous les enfans, est extrêmement imita-

trice. Elle saisit les objets avec une promptitude incroyable, et elle met une grande vivacité dans tout ce qu'elle fait. Elle connoît déjà l'effet de beaucoup de choses : elle sait par exemple, que le feu brûle, parce que je le lui ai fait éprouver, que le souffle l'éteint, et elle fait mille petites remarques dans ce goût-là, qui me semblent de son âge. Elle aura certainement de la mémoire; son vocabulaire est déjà étendu, non qu'elle prononce tous ses mots, mais elle en comprend très bien la signification. Je puis dire à la vérité que leur nombre n'est pas au-dessous de quarante. J'ai grand soin de ne lui faire entendre que des mots qui expriment les objets qui tombent sous ses yeux et qui servent soit à satisfaire ses besoins, soit à l'usage de ses jeux, comme lever, coucher, boire, manger, lait, pain, eau, fleur, soleil, lune, marcher, asseoir, etc. Assise un jour dans mon cabinet, et occupée de ses amusemens, je lui demandai : Sophie, où est le soleil? La petite, sans tourner la tête, porta la main sur son épaule, et montra du doigt le soleil, qui étoit, en effet, derrière elle. Elle aime beaucoup le soleil, et ne l'aperçoit jamais sans lui adresser un sourire. Le cabinet que j'occupais à La Chablière est orné de beaucoup de tableaux; il y en a un, entre autres, qui représente un paysage. On y remarque un jeune garçon qui boit dans une tasse l'eau fraîche d'un clair ruisseau. En fixant ce tableau, elle montra le petit homme et prononça sur-le-champ le mot boire. Elle compare volontiers les objets : elle verra d'abord si le ruban du bonnet de sa bonne est de la même couleur que celui de la bustière de ma femme. Elle distingue à merveille les effets qui servent à l'usage de sa mère de ceux qui sont à moi, si tant est que j'en aie qui ne soient pas à elle. Alors elle les désigne par le mot de papa ou mama. Sophie est vive, impétueuse et prompte à s'impatienter; mais comme elle est accoutumée à ne rien gagner par cette voie, elle revient bientôt à sa gaîté naturelle. Elle est fort sensible et aimante ; elle donne tout ce qu'elle a, même les choses qui l'attachent le plus. En voici une preuve : elle fait grand cas du pain, et la petite ayant remarqué plusieurs fois la juste restitution que nous

faisons aux pauvres par les aumônes, se plaît aussi à partager avec eux ce qu'elle mange le plus volontiers; elle ne manque jamais de leur donner la moitié, et quelquefois tout son pain. Elle aime tendrement sa soeur : elle l'embrasse si doucement, qu'il est impossible de ne pas voir qu'elle craint de lui faire mal avec la supériorité de ses forces ; ce genre de générosité m'enchante. Les deux soeurs sont séparées pour éviter les querelles des femmes qui les soignent. La petite est très bien rétablie de son premier état de langueur; elle est moins vive que Sophie ne l'étoit à son âge. Elle est fort douce ; rarement elle pleure; le sourire anime déjà son joli visage. Elle sera blonde, ses yeux sont grands et bien fendus; elle a le regard agréable. Les bains l'ont singulièrement fortifiée, et elle est toujours au froid sans porter de bonnet; cependant, elle a un peu de crasse sur la tête, c'est ce que Sophie n'a jamais eu. Je crois qu'elle sera plus facile à élever que l'aînée. Sa petite intelligence commence à se développer, elle connoît déjà sa nourrice et ses parens, et elle cause déjà à sa manière. J'ai lieu d'espérer qu'elle sera saine de corps, et je porterai tous les soins dont je suis capable pour ne pas dégrader en elle une âme humaine. Voilà une relation assez incomplète de l'état dans lequel se trouvent mes chers enfans, mais vous pénétrerez d'un coup d'oeil les détails qui manquent à cette esquisse. Veuillez donc ne pas vous lasser de nous aider de vos lumières. Vos conseils sont aussi nécessaires à la continuation de notre bonheur que les sentimens de la vive reconnaissance et de la tendre amitié que nous avons voués pour la vie.

Agréez, de la part de ma chère femme et de la mienne, cet hommage dû à vos vertus.

 $N^{\circ}$  2287.

A Mme [DE LUZE] 1.

A Môtiers, 17 novembre 1764.

Bon voyage et beau temps, s'il se peut, aux aimables voyageuses, plaisir partout et prompt retour en bonne santé. Voilà Madame, de toutes les commissions que je puis vous donner celle qui m'intéresse le plus, et quant à présent, la seule dont je vous charge. Gardez-vous bien de dire aux Jongleurs, que vous verrez sans doute à Genève, que je suis connu de vous et que vous m'honorez de votre bienveillance. Le regret de ne pouvoir m'ôter ce bonheur les feroit étouffer de rage. Vous aurez pu voir dans la Gazette de Berne l'article soi-disant de Paris qu'ils y ont fourré dans l'espoir de me rendre ridicule; et point du tout ils ne font qu'achever de se rendre odieux et vils; car chacun connoît leurs manoeuvres, elles sont peu secrètes avec ce malotru de gazetier. Pardon, Madame, si le premier moment d'indignation me fait profaner vos regards sur les jeux patibulaires de ces tabarins ; échauffé d'une effervescence bilieuse, je pense à vous, j'écris deux lignes, et déjà me voilà calmé. Vous communiquez, Madame, aux coeurs de vos amis la sérénité qui règne dans le vôtre. Si vous pouviez de même en communiquer la candeur aux méchans, quand ils vous approchent, votre voyage à Genève me seroit aussi utile que me sont agréables tous ceux que je fais près de vous.

J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1888 (25 mai), dans la Revue Internationale, p. 497, 498.

Nº 2288.

A Monsieur

Monsieur Lenieps

Banquier, rue de Savoye

à Paris<sup>1</sup>.

(Réponse au nº 2256.)

A Motiers le . 8. 9<sup>hre</sup> 1764.

Je n'ai point encore, mon bon ami, reçu mon portrait : mais j'apprends que M. Breguet qui s'en est chargé, est arrivé aux Verrières, et il y a apparence qu'il veut me faire le plaisir tout entier et l'apporter lui-même. Je vous ferois tous les remerciemens que je vous dois, si des remerciemens entre amis n'étoient toujours au-dessous des soins rendus et de l'effet qu'ils produisent. Mais vous ne m'avez point envoyé la note de vos déboursés : cela n'est pas bien. Quand les commissions de nos amis ne vous sont pas à charge, il faut toujours les mettre à leur aise sur cet article.

Je vous proteste que dans l'entrevue de Thonon, il n'a été question de rien du tout, que de la lecture de quelques projets de réponse aux lettres écrites de la Campagne. Encore n'y a-t-il que le mauvais tems qui m'ait forcé d'entendre cette lecture, car mon intention n'étoit que de me distraire et me recréer avec mes anciens amis, et ne penser à rien de désagréable qui me rappelât mes chagrins. Mais le mauvais tems nous a forcés de rester dans la chambre et on lisoit pour passer le tems. Du reste, on s'est séparé sans projet, et vous pouvez savoir du jeune Voulaire qui étoit présent, si je ne vous dis pas exactement la vérité! Je crois que M. Chappuis tient plus au bon parti qu'on ne me l'avoit assuré : mais je

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en octobre 1923 de la copie ms. de 1795, « quarante-troisième ». Le copiste observe en marge que la lettre n'est pas signée. [P.-P. P.]

n'ai pas entendu parler de lui : nous ne nous sommes point vu ni écrit depuis longtems. Mais je ne puis m'empêcher de vous prévenir que vôtre ami Vasserot de Château-Vieux est généralement reconnu pour un homme très-mal intentionné et vendu au parti négatif : ce n'est point les gens que vous n'aimez pas¹, qui m'ont dit cela : ce sont des gens qui ne vous connoissent pas et qui en sont fâchés.

J'ai bien reçu le paquet dont vous me parlez, et qui contenoit des lettres sur les affaires de Genève, et je crois même vous en avoir accusé la réception. Mais dans la multitude de lettres qui me viennent et qui font des tas énormes, je ne puis me ressouvenir de tout, ni faire des recherches dans ce labyrinthe, sans perdre un tems infini. Si nous étions plus à portée l'un de l'autre, j'aurois eu bien des choses à vous dire : mais, comme il ne faut confier à la poste que ce qu'on veut que tout le monde sache, il faut absolument se taire sur ce qu'on veut tenir secret. J'ai broché une copie d'apologie en réponse aux lettres de la Campagne, dans laquelle je suis un peu tombé sur les ministres de Genève, dont les manières impertinentes et les propos bassement insolens méritoient assurément une petite censure. J'ai aussi parlé du prétendu droit négatif: mais j'avoue que n'ayant pas là-dessus les connoissances nécessaires, j'ai fait bien des bévues dont je m'apperçois. Patience : le mal n'est peut être pas irréparable ; et si je puis avoir du loisir et du relâche, je m'instruirai mieux, je dirai mieux et je trouverai l'occasion de parler de vous. Cet ouvrage informe et fautif a été mis sous presse et le Libraire en a envoyé les feuilles à M. de Sartine, pour obtenir l'entrée, qui a été refusée, quoi qu'il n'y ait pas un seul mot dans cet ouvrage qui puisse déplaire à la France ou aux Catholiques, au contraire: mais, comme vous savez, ce n'est pas la règle de permettre à l'innocence opprimée de se justifier. Je ne désespère pas, malgré cette défense, de trouver le moyen de vous en faire passer un exemplaire: mais il ne faut plus

<sup>1.</sup> C'est-à-dire: « Ce n'est pas De Luc, qui m'a dit cela ». [P.-P. P.]

penser pour cet effet à M. Le Blanc, puisqu'il les garde.

Il est vrai que les Corses m'ont fait prier de travailler à leur dresser un plan de gouvernement. Mais ce travail demande bien des connoissances préliminaires qui me manquent : je ne suis guères, dans mon état présent, propre à l'entreprendre; et, comme vous dites fort bien, ce n'en est pas ici le moment. S'il est reparlé de cette affaire, vous en serez instruit dans le tems. Savez-vous ce qu'ont fait les Jongleurs dans la rage que leur a causée cette nouvelle? Ils ont fouré dans la Gazette de Berne un article où, pour me rendre ridicule, ils font écrire de Paris que les Corses m'ont fait une députation solennelle, et qu'ils m'invitent non seulement à leur donner des loix, mais à les gouverner. Et pour rendre cette prétendue députation encore plus extravagante, ils ont soin, dans la même gazette, de dire que les Génois ont fait entendre aux Rebelles qu'ils eussent à se hâter de se soumettre ; sans quoi ils étoient perdus. Comprenez-vous le tissu de jongleries que tout cela fait? Je ne doute point qu'à force d'impertinences et de clabauderies, ils ne rebutent les Corses de s'adresser à moi pour leurs affaires; et tant mieux, peut-être : j'en aurai plus de tems à donner à celles de Genève.

Bonjour, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon coeur. Recevez les salutations de Melle le Vasseur. Si vous saviez en quel état je vous écris cette Lettre, vous me sauriez gré de m'entretenir si longtems avec vous.

### $N^{\rm o}$ 2289.

#### A M. Wattelet<sup>1</sup>.

18 9bre 1764.

J'apprends, Monsieur <sup>2</sup>, avec joye qu'arrivant de Rome vous daignez penser à <sup>3</sup> moi. Je ne crains plus de perdre dans votre mémoire une place qui m'est chère puisque les grands objets qui viennent de vous frapper n'ont pu me l'ôter <sup>4</sup>. J'ai voulu cent fois vous écrire à Rome, mais tout au contraire de ce que dit la philosophie, je me sens toujours libre de vouloir et jamais de faire ma volonté. En croyant <sup>5</sup> m'affranchir de toute dépendance particulière je m'en suis imposé sans y songer une mille fois plus rude qui est celle du public. Je n'ai pas un moment pour être à moi ni aux autres, je ne suis toujours qu'à la triste nécessité qui dispense tout mon tems en soins inutiles à tout le monde et insupportables à celui qui les prend.

Le retour de l'hiver en ranimant mes maux aigrit le sentiment de mes peines, et jamais je n'aspirai si vivement au moment de recouvrer toute ma liberté et de souffrir du moins à mon aise. Je n'en vois la possibilité que dans l'exécution du projet dont je vous ai parlé et à laquelle je vois avec la plus vive reconnoissance que vous ne dédaignez pas de concourir.

<sup>1.</sup> Transcrit le 18 février 1915 de la minute autographe très raturée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel. O-Z, fol. 108-109.

<sup>2. «</sup> Je sens, Monsieur, tout le prix », biffé et remplacé par: « J'apprends, monsieur », puis: « que vous étes de retour », biffé et remplacé par: « avec joye qu'arrivant ».

<sup>3. «</sup> Vous souvenir de », « songer », biffés et remplacés par « penser à ».

<sup>4.</sup> Cette phrase: « Je ne crains... ôter », remplace les lignes suivantes, biffées: « Puisque les grands objets qui viennent de vous fraper ne m'ont pas effacé de vôtre mémoire, j'ai lieu d'espérer que rien ne m'en peut effacer », « perdre une place qui me sera toujours chère... »

<sup>5. «</sup> croyant » remplace « voulant », biffé.

Vous seriez bien payé de cette bonté si vous pouviez sentir à quel point elle peut contribuer au bonheur d'un homme. Oui, Monsieur, que je puisse mettre un intervalle entre mon dernier adieu au public et ma dernière heure, quelque court que puisse être cet intervalle, j'en saurai jouir et tous mes malheurs seroient oubliés: mais pour cela: il faut executer l'édition que je medite<sup>1</sup>

La bonté que vous avez de vouloir bien diriger les estampes de l'édition projettée m'encourage à l'entreprendre. Elle en sera plus agréable au public avec des ornemens de vôtre choix et plus chère à l'auteur par ces monumens de vôtre amitié pour lui. Je desire d'autant plus d'executer cette entreprise qu'elle est le seul moyen qui me reste de mettre un intervalle de paix et de liberté après lequel je soupire entre mes derniers adieux au public et mon dernier jour. Mais je trouve sur le choix du lieu des difficultés qui me rendent encore indécis. Si je fais cette Edition loin de moi, n'y pouvant veiller moimême, je ne la pourrai garantir des incorrections dont fourmillent toutes celles qui ont été faites jusqu'ici par des Libraires. Et si je prends le parti de la faire en ce pays, elle ne me donnera pas du pain parce que nos libraires n'ont des écoulemens ni asses prompts ni asses vastes pour y faire de grands profits. Or sans pain point de liberté. Et il n'y a que l'espoir de la liberté qui dans l'état où je suis me donne asses de courage pour supporter cet ennuyeux travail. Voila, Monsieur, ce qui m'empêche de me déterminer encore, cependant pour peu que je trouve ici de ressource, j'aime mieux que l'édition soit plus correcte et moins lucrative. Dans quelques mois j'espère savoir là dessus à quoi m'en tenir. Mais comme les Planches prendront plus de tems que l'impression, il ne seroit pas mal de commencer à s'en occuper. Car enfin de manière ou d'autre 2, l'entreprise se fera et 3 naturellement elle

<sup>1.</sup> Il n'y a pas de point, la phrase est interrompue. Tout cet alinéa: « Le retour... médite » est biffé d'un trait de plume.

<sup>2. «</sup> L'édition se fera et, comme elle sera la seule, il faut que », biffé.

<sup>3. «</sup> J'ose même espérer qu'elle aura du succès », biffé.

doit avoir du succés. J'ai médité longtems et inutilement sur le sujet d'un frontispice. Tout ce qui me vient est trop vain, trop modeste, ou trop chargé. Je voudrois un sujet allégorique et simple qui se rapportât à ma devise et qui ne fut ni fier ni rampant mais vrai. Je ne trouve rien.

M. d'Alembert m'a fait saluer plusieurs fois; j'ai été sensible a cette bonté de sa part¹. J'ai des torts avec lui, je me les reproche. Je crois que je lui ai fait injustice et je n'ai surement pas le coeur injuste, mais j'avoue que des malheurs sans exemple et sans nombre et des noirceurs d'où j'en craignois le moins, m'ont rendu défiant et credule sur le mal. En revanche je ne crains ni d'avouer mes erreurs ni de réparer mes fautes. Que n'ai-je plus de réparations à faire [!] Que ne me suis-je trompé plus souvent [!] Pardon, Monsieur, voila bien du Bavardage. Je ne vous parle que de moi mais je m'épanche avec vous. Si ce n'est pas le langage de la politesse c'est celui de la confiance et de l'amitié qui n'est pas moins fait pour vous.

Je m'amuse comme un enfant à faire et feuilleter auprès de mon feu des recueils, non d'estampes, mais d'images. J'imagine pourtant un moyen de donner un grand prix à mon Portefeuille: ce seroit que Made le Comte voulut l'enrichir de quelque morceau de sa façon.

<sup>1. «</sup> Cependant, je n'ose plus lui écrire », biffé.





# MADAME PIERRE BOY DE LA TOUR

(1715-1780)

D'après une esquisse attribuée à Nonnotte. Communiqué par M. Maurice Boy de la Tour.

Nº 2290.

A Madame Madame Boy de la Tour née Roguin A Lyon<sup>1</sup>.

A Motier 18 9bre 1764

Permettez, chére amie, qu'en vous réiterant mes excuses de tant d'importunités, je vous recommande les papiers que pourra vous addresser M. Buttafoco, vous priant de me les faire passer par la voye la plus prompte et la plus sure qui pourra se trouver. Ces papiers ont un objet respectable et vous ferez une bonne oeuvre.

Autre grace que j'ai à vous demander. Il s'agit de quelque petit Cadeau à faire à ma filleule âgée d'environ trois ans fille du Libraire Rey d'Amsterdam mon Compère et mon ami. Je voudrois envoyer à cet enfant quelque joli bonnet ou autre nippe convenable à une fille de cet age, j'y voudrois joindre quelque petite galanterie pour la Mére et pour la Maraine, comme sac à ouvrage, ou gants ou eventail, ou autre (sic) petits colifichets de Mode que vous imaginerez mieux que moi; de manière que de ces petits présens, le plus joli fut étiqueté pour Madame Rey et l'autre qui ne doit pourtant être guére inférieur, pour Mademoiselle du Moulin. Le mal est que je voudrois bien que la valeur de tout cela ne passât pas de beaucoup cent francs ou cinq Louis. Marquez-moi de graces si pour pareille bagatelle on peut envoyer quelque chose de présentable, car pour de la guenille, il vaut mieux ne rien envoyer. Supposant que ce petit Cadeau puisse avoir

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. H. de Rothschild (publié par lui en 1892, loc. cit., p. 92-96). In-4°, 2 p. 1/3 de texte, l'adresse sur la 4°, avec le cachet oriental sur cire rouge. [Th. D.]

lieu, il s'agiroit ensuite de faire de tout cela une boette ou petit emballage bien conditionné, et de voir si vous pourriez trouver quelque voye pour l'expédier à Amsterdam A Monsieur M. M. Rey Libraire en payant le port de sorte que le pacquet lui arrive franc. Si vous n'avez point à Lyon d'occasion pour cela je vous indiquerai une addresse intermédiaire d'où je me chargerai de l'envoi. S'il n'y a point d'obstacle à tout cela vous pourrez à vôtre comodité faire l'expédition lorsqu'elle sera prette en m'en donnant avis afin que j'en prévienne M. Rey.

Comme on dit les langues de Neufchatel un peu moins mauvaises que celles d'ici (du moins les salées) j'en ai commandé trois ou quatre que je prierai Monsieur Girardier de vous porter s'il veut ou peut s'en charger. Je vous demande pardon chére Amie, de n'avoir rien de meilleur à vous envoyer, mais c'est comme vous savez, la seule marchandise qu'un étranger trouve en ce pays.

Recevez mes tendres salutations, chére et bonne Amie, et faites-les agréer, je vous supplie à tout ce qui vous appartient.

J. J. Rousseau

Si les cinq Louis ne suffisent pas pour nos colifichets, vous pouvez aller jusqu'à cinquante écus; mais ne passez pas, je vous prie.

# $N^{\circ}$ 2291.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 1.

A Paris le 20e 9bre 17642.

Monsieur,

A l'arrivée de votre lettre du 4 de ce mois, ce que je vous avois annoncé par ma précédente n'étoit pas encore parti, et,

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 50, 51. In-4° de 4 pages, l'adresse (à motierstravers par Pontarlier), sur la 4°, cachet de cire rouge, « au Temple ».

<sup>2.</sup> Au quantième, « 20 » est en surcharge sur « 18 ».

au moyen de ce que vous souhaitez, j'ai différé jusqu'à ce jour pour ramasser le peu que je vous envoie. M. Pankouke m'a promis de jour [en jour] les estampes de l'histoire naturelle, et il s'y est prêté de la meilleure façon du monde : je n'ai pu les avoir encore, parce que ses imprimeurs [ne] les lui ont pas rendu (sic), comme il le croyoit lui-même, et crainte d'un trop grand délai, j'ai cru ne pas devoir attendre davantage. J'adresse donc à M. Junet à Pontarlier la petite caisse qui contient les articles détaillés ci-après. Je ne sais pas si, ci-devant, je vous ai envoyé des différens portraits que j'ai fait graver. A tout hazard, je vous envoie de ce que j'ai jusqu'à ce jour. M. Coindet m'a remis trois gravures que vous trouverez parmi.

Comme il m'a paru que vous aimiez ce qui traite des plantes, et que depuis peu on a publié différens ouvrages dans ce genre, je vous en envoie deux, entr'autres que j'ai achetés, mais aux conditions que vous ne les payerez qu'autant qu'ils vous feront plaisir, parce que je trouverai à les placer à Genève.

J'ai donc pris des arrangemens avec M<sup>r</sup>. Rey pour les Lettres de la Montagne; il y aura surement quelques difficultés pour l'entrée, mais nous verrons à nous en tirer du mieux qu'il se pourra. Ainsi vous pourriez avoir la bonté de m'envoyer les changemens que vous croyez devoir y faire; je les ferai faire ici en attendant.

Il vous faut donc absolument votre mémoire? Le voici.

J'oubliois de vous dire qu'on parle fortement ici d'un autre ouvrage de vous, intitulé *Les princes*, *poëme*. Tout le monde en parle et personne ne dit l'avoir vu. Ne seroit-ce pas là un roman?

Nous vous faisons notre compliment sur la députation que vous ont faite les Corses pour leur donner des loix. Je ne réfute pas cette nouvelle, puisque je la tiens de M. Le Nieps.

Je suis, Monsieur,

Votre trés humble et trés ob. serviteur

Guy Pr Duchesne

Donc, Mémoire:		
Lettres de Zeïla, et de Barneval	3 <sup>tt</sup>	
Zelis au Bain, et le pot pourry	4,	16
Le poëme de M. Palissot	Ι,	16
3 vol. de Buffon 4°	48.	
La souscription des plantes de Lorraine, avec 3		
vol	15	
Le Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle,		
5 vol. 8°	17,	IO
La famille des plantes, 2 vol. 8°	8	
Consideration (sic) sur l'établissement de la Re-		
ligion	I	
		_
	99,	2

J'oubliois encore de vous dire qu'il ne m'a pas été possible d'avoir séparément les figures des Epîtres de M. Dorat; on me les a promis[es] d'autre part; ainsi un peu de patience.

Dans le dernier envoi, vous avez dû trouver un dessin encadré. La personne qui me l'avoit donné m'avoit défendu de vous dire de la part de qui. Comme vous pourriez penser que cela vient de nous, et que nous ne voulons pas nous parer des plumes du paon, je vous dirai que c'est M. Coindet.

Je suis d'une étourderie sans égale. J'allois cacheter la lettre sans vous rien dire du fromage que vous avez bien voulu nous envoyer; il n'est pas arrivé encore, mais il arrivera, car nous en avons des nouvelles de Dijon. En attendant recevezen nos très humbles remerciemens. Je suis fâché que vous en ayez payé le port, d'autant que, suivant l'avis de la Veuve Romeau de Dijon, elle compte un port de Pontarlier à Dijon, &c. (sic).

### $N^{o}$ 2292.

### [J.-F. DE Luc à Rousseau] 1.

Du 20e. 9bre 1764.

Enfin, mon cher Ami, nous venons de gagner un point assez considerable dans l'Election qui vient de se faire des Auditeurs. On nous a presenté Mrs Rilliet Negotiant, Bertrand, Calandrini, & Cramer l'un des freres Libraires. La Nouvelle Election l'a emporté sur les trois derniers. Le premier de ces trois n'a pas été elû pour deux raisons : l'une qu'il a acquis un fief dans le Païs de Vaud, & à ce sujet la question s'est élevée s'il convenoit que nous eussions pour Magistrat un homme qui avoit prêté foi & hommage comme sujet d'un autre souverain; l'autre qu'il est grand partisan du Procureur General et proneur des Lettres ecrites de la campagne. Le second a été rejetté parce qu'il avoit laissé echaper dans quelques occasions une hauteur déplacée; et le 3 eme qui 1'a eu que 121 suffrages parce qu'il a été l'Imprimeur des Euvres de Voltaire & l'un de ses Comediens. Vous voyez, non cher Concitoyen, qu'il reste encore beaucoup de Cioyens vertueux. Il résulte un autre avantage de la rejection le Mr Bertrand, c'est qu'on a écarté par ce moyen de la Charge le Procureur General un homme qu'on y destinoit, qui posède un fief dans le Païs de Vaud, et dont les idées sur la Constitution sont aussi dangereuses que celles des Lettres de a campagne.

 $M^r$  D'Ivernois est actuellement ici, & son passage à Motiers era vraisemblablement bien retardé; cependant mes cahiers vec vos remarques nous fait (sic) grand besoin. Voici pour

<sup>1.</sup> Transcrit en 1878 d'une copie autographe que m'a communiquée M<sup>mo</sup> Ruegger-le-Luc. Il y a une copie de ce texte, par Ph. Plan, dans le premier ms. Adert, pl. 169, et une autre, dans le 2° ms. Adert, p. 353-355. [Th. D.]

cet effet une route par laquelle je les recevrai sûrement: C'est la même dont je me servis pour vous envoyer copie de la lettre de Voulaire, & la même par laquelle la presente vous parviendra. Elle vous sera rendue par un exprès que Mr Vatel de Pesoux vous enverra: Vous aurez la bonté de remettre les Cahiers à ce même Exprès en un paquet cacheté sans adresse; Mr Vatel l'enverra à Payerne sous une envelope pour Geneve adressé à Mme Eyselin sa belle-soeur, et ce paquet sera remis à Payerne au Carosse: arrivé ici il me sera remis.

 $N^{\rm o}$  2293.

A Monsieur Monsieur De Luc Pere

A Genève2.

A Motiers-Travers le 22. 9<sup>bre</sup> 1764.

Sur vôtre Lettre du 7, mon bon ami, je m'attendois au plaisir de voir nôtre ami le voyageur la semaine derniére; mais ni moi ni personne ici n'ayant entendu parler de lui, j'en suis fort en peine, et ce que j'ai à vous dire ne souffrant pas un plus long retard, je prends le parti de vous écrire par la voye que vous m'avez indiquée; vous me ferez plaisir de m'accuser la reception de ma Lettre afin que je sois sur qu'elle vous est parvenue.

Sur la lettre 3 que m'écrivit le substitut du voyageur 4 et dont

I. Peseux? [Th. D.]

3. Cf. t. XI, n° 2218.

<sup>2.</sup> Transcrit en septembre 1900 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. J. Pearson, libraire à Londres. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4°. Cacheté d'un pain à cacheter rouge. Pas de marque postale. Il existe de ce texte deux copies dans le 1° ms. Adert, fol. 170-171 et fol. 274-276 (cette dernière, de Ph. Plan) et une autre dans le 2° ms. Adert, p. 356-359. [Th. D.]

<sup>4.</sup> Le « Voyageur » est d'Ivernois ; son « substitut » est Jacques Vieusseux. Cf. tome XI, p. 301, note entre crochets à la suite du nº 2208.

j'envoyai l'extrait au Libraire 1, j'esperois les avoir mis en relation pour s'arranger directement. J'apprends qu'en consequence de cet extrait le Libraire a fait son envoi de la manière indiquée, et en a donné avis à nôtre ami le substitut: mais ni le Libraire ni moi n'avons receu ni lettre ni avis de sa part, ce qui me surprend et m'inquiette. J'ai peur que ma réponse au substitut ne lui soit pas parvenue, malgré la précaution que j'ai prise pour cela. Quoiqu'il en soit voilà un silence bien opiniâtre et bien étonant de sa part. Faites, je vous prie, que je sois instruit du sort de cette expédition.

Mes Lettres écrites de la Montagne étant imprimées, je ne doute pas que de manière ou d'autre elles ne parviennent à Genève et ne s'y répandent, mais ce qui me tient en grand souci pour la chose est qu'il s'y est glissé des fautes d'impression qui demandent absolument un autre errata que celui qu'y a mis le libraire. Voici, cher Ami cet errata tel qu'il doit être joint à l'édition 8°, c'est à dire imprimé de même format et substitué par forme de Carton à l'errata du Libraire. A l'égard de l'édition in 12. je n'en ai pas vu les feuilles encore, mais comme elle a été faite sur l'8vo les mêmes fautes doivent y être, et demandent par consequent la meme correction. Il faut donc y apporter ce même errata en confrontant soigneusement les pages et les lignes d'une édition sur l'autre et changeant les chiffres comme il convient. C'est une peine dont il faut que vous chargiez une de vos béquilles 2 pour le bien de la chose et par amitié pour l'Auteur. Les fraix d'impression de cet errata dans les deux formats pourront se retirer en augmentant de quelque sol le prix des éxemplaires, ou bien je les rembourserai volontiers à nôtre ami le voyageur quand il passera et que j'en aurai la note. Mais pour des raisons faciles à sentir et longues à déduire, il importe de ne laisser courir aucun exemplaire sans cet errata, et je voudrois même qu'on en put tirer un plus grand nombre qu'il n'en faut pour Ge-

<sup>1.</sup> MM. Rey.

<sup>2.</sup> Lisez: « Un de vos fils ». Cf. t. II, p. 91.

neve, afin d'en envoyer à Fauche, Libraire à Neufchâtel.

Le manuscrit que vous m'avez fait passer est bon et bien raisonné, mais souvent des longueurs, vous vous appesantissez trop sur un raisonnement, vous épiloguez trop sur les mots, vous n'éventrez pas assés vôtre homme.

Vous m'avez demandé mon sentiment sur vôtre conduite dans le Conseil général du 20 9<sup>bre</sup> 1763. Est-ce qu'elle n'est pas approuvée de tous les bons Citoyens? Peut-il y avoir deux sentimens là-dessus?

Vous avez pu voir dans la Gazette de Berne l'article extravagant rélatif à moi que les jongleurs y ont fait mettre sous la date de Paris. Avec tout leur esprit ces gens-là ne sont que des sots. Au lieu de me rendre ridicule ils me rendent célébre; ils sont si bêtes qu'ils ne voyent pas que plus on parlera de moi, même en mal, plus ils seront abhorrés.

Je sais qu'il y a deux envois. Il est naturel de faire l'errata chez celui à qui est addressé le second. Je finis en vous recommandant dérechef cet errata, en vous demandant des nouvelles de toute cette affaire, et en vous embrassant de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

J'aurois besoin d'une douzaine d'exemplaires pour être distribués sur une Liste que j'enverrai. Il faudra me les prêter sur le premier envoi, et je les ferai restituer sur le second.

 $N^{\rm o}$  2294.

A. M. [J.-F. DE LUC] 1.

Ce samedi 24. 9bre [1764].

Voici, cher ami, vôtre cahier, mais sans remarques, ni mon état, ni mon tems, ni les importuns ne m'ont permis d'en faire, et cela ne me paroit pas necessaire, il peut bien passer

1. Transcrit le 17 juin 1925 de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. 203, nº 32, parmi les lettres

comme il est. Je vous ai envoyé par M. Vattel un errata qu'il importe qui soit employé dans mon ouvrage. Je vois dans la Gazette de Berne des articles relatifs à cet ouvrage lesquels surement viennent de la jonglerie, et je ne doute point qu'on ne mette tout en oeuvre pour intercepter les envois de Rey. Ainsi tâchez d'y veiller. Il y en a un, qui probablement arrivera le p<sup>f</sup> pour M. V.¹ et l'autre plus nombreux pour le libraire D. V.².

Le coup qui vient d'être fait <sup>3</sup> annonce de l'union et c'est beaucoup, mais ce n'est pas le moment le plus important, et ceci mettra les Négatifs en mouvement pour parer l'autre. Ainsi précautionnez-vous bien. Il est bien fâcheux que M. d'Ivernois n'ait point passé ici au moment qu'il eut été si nécessaire; sur combien de choses n'aurions-nous pas eu besoin de nous expliquer? Il est bien étonnant qu'il ne me vienne un mot ni de vous ni de personne pour savoir si l'on est en présence des envois de Rey et si l'on prendra des mesures pour qu'il n'y arrive point d'accident; car certainement ils sont guettés, à cause du bruit que l'ouvrage a déjà fait à Paris.

L'Exprès attend; j'ai une sonde, un mal de tête affreux; je ne puis écrire plus longtems; je vous embrasse. Instruisezmoi, de grace, de tout ce qui se passera, car j'y prends le même intérest que si tout cela me regardoit encore. Je vous embrasse.

#### J. J. Rousseau

de Rousseau à Coindet. Celle-ci ne saurait s'adresser à Coindet, mais elle répond certainement à la lettre de De Luc du 20 novembre. Dans le coin à gauche de la 1<sup>re</sup> page, une main inconnue a écrit: « doit être de Motiers 24 nov. 1764 » et, dans la table du recueil 203, une main moderne a mis: « A M. DeLuc pere ». [P.-P. P.] — Dans le 1<sup>er</sup> ms. Adert, fol. 177, puis fol. 279, il y a, de la présente lettre, deux copies, (cette dernière de la main de Ph. Plan) et, dans le 2° ms. Adert, p. 360, 361, copie de deux fragments de cette lettre: le commencement du premier alinéa, jusqu'aux mots « les envois de M. Rey », et le dernier alinéa. [Th. D.]

<sup>1.</sup> Jacques Vieusseux, sans doute.

<sup>2.</sup> Duvillard.

<sup>3.</sup> Cf. le premier alinéa du nº 2292 [P.-P.-P.]

### Nº 2295.

# [Milord Maréchal à Rousseau] 1.

Potsdam 24 novembre 1764.

Je viens de recevoir votre lettre du 29 octobre. Si je n'ai pas été assez exact à vous écrire, vous aurez vu mes raisons, la lenteur du traducteur ; et en attendant je suis pas mal grondé, car c'est me gronder bien fort de supposer que mon amitié s'est refroidie. Puis vous finissez par un : grand respect. Sangue de mi! je ne veux pas du respect, je veux l'amitié de mon ami Jean-Jacques. M. Rey m'a envoyé vos Lettres de la Montagne avec un exemplaire pour le roi; elles ne sont pas encore arrivées; je vous en remercie bien. Nous avons un Dictionnaire philosophique qu'on assure être de Voltaire, quoiqu'il le nie, dit-on, comme un beau diable; si vous ne l'avez pas vu et que vous en ayez la curiosité, je vous l'enverrai par quelque voyageur. Je pourrais aussi peut-être vous envoyer un écrit d'un curé en Champagne dont on a beaucoup parlé<sup>2</sup>. L'ouvrage fut saisi après sa mort par l'intendant et est à la bibliothèque du roi de France en deux volumes infolio; ce qui paraît ne doit être qu'un extrait. (Il est démontré que le monde ne sera heureux que quand le dernier prince sera pendu avec les boyaux du dernier prêtre!) Je tiens cette anecdote d'un de mes amis en Champagne. Vous ai-je dit avoir reçu une lettre d'un ami espagnol, et je crois même de l'inquisition, enthousiasmé de votre livre sur l'éducation? Il faut de la force pour percer les barrières de la bigoterie en Espagne; Emile l'a fait. Outre que vous me grondez, vous y ajoutez la punition corporelle en ne me disant rien de votre santé; mais je tâche de parer le coup en supposant qu'elle

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1885 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. II, p. 208.

<sup>2.</sup> Ce doit être le « Testament du curé Meslier », facétie de Voltaire. [P.-P. P.]

n'est pas empirée, puisque vous écrivez. Moi, je me porte assez bien pour mon âge. Je vis quasi seul; à dîner chez le roi, les après-dîners chez moi ou chez M. de Froment, point de visites. Nous allons au carnaval à Berlin, où je me propose de faire souvent diète chez moi. Quelquefois j'irai à l'Opéra, quelquefois à la Comédie, jamais à la redoute.

Il y eu à Koenigsberg en Prusse un grand incendie, ce qui a fort inquiété le roi, qui fait tout son possible à soulager les incendiés. La rigueur du temps augmente le malheur; les magasins de bois sont brûlés, les forêts les plus voisines détruites par les Russes pendant la guerre. Le roi ne peut faire bâtir quand il gêle, et il gêle longtemps à Koenigsberg. Il court au plus pressé et a fait répartir les pauvres dans les villages voisins pour les mettre à couvert de l'injure de l'air. Il a bien à faire. Pensez-vous toujours à descendre de votre montagne? Cressier est un assez bon endroit. Bonjour. Je vous embrasse de tout mon coeur. Je viens dans le moment de recevoir les lettres<sup>1</sup>.

# Nº 2296.

A Madame la Marquise de Verdelin, à Paris<sup>2</sup>.

Môtiers, le 25 novembre 1764.

Vous aurez pu voir, Madame, par la lettre que j'écrivais il y a quinze jours à Madame d'Aubeterre, combien j'étais en peine de votre silence, et combien, par conséquent, votre let-

<sup>1.</sup> Vraisemblablement son exemplaire des Lettres de la Montagne dont il parle plus haut, disant qu'il ne l'a pas encore reçu. Cette dernière phrase serait alors un P.-S. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1840 par Bergounioux, dans l'Artiste, p. 101-102. Cette lettre n'était pas dans le dossier du comte Le Veneur, en avril 1924. [P.-P. P.]

tre du 6 m'a dû faire de plaisir. Vous aurez compris en même temps que je n'ai point reçu l'exemplaire d'une lettre imprimée que vous dites m'avoir envoyée<sup>1</sup>. Comme les lettres ne me parviennent qu'affranchies, il faut avoir soin de les faire mettre à la poste par des gens sûrs.

J'ai prévu qu'à force de vous tourmenter sur la santé de Mademoiselle de Verdelin, vous altéreriez la vôtre; il faut, Madame, tâcher de séparer des soins, qui sont nécessaires, les inquiétudes, qui ne servent à rien. Vous convenez qu'elle va mieux, c'est beaucoup; tout va par progrès lents dans ces sortes de maladies, le mai même, à plus forte raison le bien. J'ai dans la tête que, dans deux ou trois ans, la nature fera toute seule la cure qui vous tourmente. Quand ces humeurs surabondantes auront un cours, tout disparaîtra; et votre fille, aussi saine qu'aimable et sage, n'aura plus qu'à faire le bonheur de trois personnes, et j'ose dire de quatre. N'allez pourtant pas négliger dans cette attente les bains de Bourbonne; car si ce voyage n'est pas nécessaire pour elle, il l'est extrêmement pour moi.

J'ai envoyé à M. Junet l'article de votre lettre qui le regarde; il ne pourra que sentir tôt ou tard l'influence de la protection que vous voulez bien lui accorder; et moi, Madame, j'en tirerai deux avantages bien sensibles à mon coeur; l'un d'obliger un honnête homme, ou plutôt de m'acquitter envers lui d'une obligation; et l'autre d'avoir encore des nouvelles de vos bontés et de votre amitié pour moi.

Je suis bien mortifié, Madame, de ne pouvoir vous envoyer par la poste les *Lettres écrites de la Montagne*. Cet ouvrage étant imprimé à plus de deux cents lieues de moi, ne m'est encore parvenu que par feuilles détachées et pleines d'énormes fautes; l'envoi dans lequel sont mes exemplaires n'arrivera de deux mois ici, et je vois, par certains articles qu'on jette préliminairement dans nos gazettes, qu'il arrivera mal-

<sup>1.</sup> Brochure de M. de Foncemagne. Cf. t. XI, nº 2248, 2º alinéa et XII, nº 2271, 1º alinéa.

heur à cet ouvrage avant qu'il puisse être publié! J'aurois espéré du moins qu'il auroit un cours libre en France par les choses honnêtes et obligeantes qu'il contient pour la nation, et que j'ai dites de si bon coeur. Mais point, j'apprends que M. de Sartines en défend l'entrée. Cela est bien cruel, Madame, qu'on n'ait pas le droit de se défendre sans attaquer personne, quand on est soi-même aussi barbarement attaqué. Cette défense à Paris, aura dans ces pays une influence dont mes persécuteurs sauront bien tirer avantage. Je pressens que la publication de ces lettres va devenir un moment très-orageux pour moi, durant lequel j'aurai peu le tems de vous écrire, mais que mon silence ne vous alarme pas. Je suis en lieu de sûreté où ma personne est hors d'atteinte.

Me noircir, m'avilir, me tracasser, sera tout le mal qu'on me pourra faire; je crois pouvoir vous répondre qu'on n'ira pas au delà; mais ce dont je vous réponds bien d'avance, c'est quoi qu'il arrive, on ne m'arrachera jamais de lâcheté. Faible, sensible, accablé de maux, je me défiois de mon courage; je crois être sûr maintenant que j'avois tort; je sens qu'il augmente avec mes disgrâces. J'ai déjà supporté tant d'épreuves que j'ai lieu de n'en craindre plus.

Que vois-je arriver? Madame, deux lettres de vous, celle de M. de Foncemagne; que de biens à la fois! Je parcours le tout d'un oeil avide et rapide; je vais lire posément et délicieusement; mais il faut premièrement fermer cette lettre que le tems ne me permet pas de prolonger. Vous pouver envoyer chez Duchesne, libraire rue Saint-Jacques, les livres que vous me destinez, il me les fera parvenir. Je suis bien touché du souvenir de ce bon curé de Groslay. Des maux mêlés de foi et de consolations si douces sont faciles à supporter.

Je crois devoir vous avertir, Madame, que vos lettres m'arrivent presque toutes ouvertes; votre cire noire ne tient pas¹.

<sup>1.</sup> Je supprime la signature, que Bergounioux a imprimée dans l'Artiste et qui ne devait certainement pas se trouver au bas de l'original autographe. [P.-P. P.]

Nº 2297.

A Monsieur Monsieur Jean Jacques Rousseau A Motiers Trâvers <sup>1</sup>.

(Lettre de Mme Boy de la Tour.)

A Lyon, ce 28. 9bre 1764.

Pour répondre à votre chère lettre du 18, je vous dirai que j'ai couru les boutiques pour chercher ce qu'il conviendrait le mieux pour les présents que vous voulez faire. Pour la filleule, une coiffe, des petites manches et le collier, nous les aurons fort honnêtes pour 30tt; pour la mère et la marraine, j'ai vu de très jolies bourses d'ouvrage brodé en or, depuis 20 jusqu'à 30, un éventail honnête et très présentable aux environs de 15# à 16#. Je crois que, pour les dames, il faut s'en tenir à ces deux articles qui conviennent beaucoup mieux que des choses de mode de ce pays, qui ne conviendraient pas pour le leur. Pour ce qui est de l'expédition, je remettrai cette boite à [l'un] de nos marchands qui font des expéditions pour ce pays: elle sera dans une bonne caisse et, de cette façon, elle ne pourra s'égarer. Je vous marquerai le temps de son départ et je retiendrai que j'en puisse payer le port. Je ferai en sorte que le tout ne passe pas six louis d'or.

Nous avons reçu un paquet [de] papiers pour vous ; j'attends une occasion solide pour vous les faire passer. M<sup>r</sup> Regulia <sup>2</sup>,

<sup>1.</sup> Transcrit (orthographe restituée) de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet de cire rouge aux armes Boy de la Tour et Roguin. L'adresse est d'une autre main que celle de M<sup>me</sup> Boy de La Tour. Cette lettre a été publiée fragmentairement par F. Berthoud, en 1881, dans J. J. Rousseau et le Val de Travers, p. 78, puis intégralement en 1911, par MM. Ph. Godet et Maurice Boy de la Tour, dans Lettres inédites de J. J. Rousseau à M<sup>mes</sup> Boy de la Tour et Delessert, Paris, Plon et Genève, A. Jullien, in-8°, p. 204, 205.

<sup>2. «</sup> Probablement celui que Rousseau nomme Reguillat et qui devait diriger l'édition neuchâteloise de ses oeuvres. » (Note de Berthoud.)

libraire, doit vous aller voir incessamment; je les lui remettrai.

Vous êtes bien bon, mon cher ami, de penser à moi en m'envoyant des langues, que je recevrai avec plaisir et reconnaissance, parce qu'elles viennent de vous. Je voudrais bien avoir quelque chose qui pût vous en faire. Si nos marrons avaient été bons, je vous en aurais envoyé une petite provision; la grande humidité que nous avons eue fait qu'ils sont tout gâtés.

Agréez les devoirs de mes enfans, et de moi, cher ami, les assurances d'amitié de votre toute acquise

BOY DE LA TOUR

Mes salutations à Mad<sup>11</sup>e Le Vasseur.

Nº 2298

A Monsieur Monsieur Jean Jaques Rousseau à Motiers <sup>1</sup>.

(Lettre de Jacques Vieusseux.)

Geneve le 28. 9bre 1764.

Je n'ai pas été peu surpris, mon cher Monsieur, en aprenant que vous aviez été en peine sur le sort de la lettre <sup>2</sup> que vous m'aviez fait l'amitié de m'écrire. Si je n'eusse pas reçu de vos nouvelles je n'aurois certainement pas gardé le silence. Votre lettre me renvoyant à votre libraire, j'ai cru devoir attendre de lui l'avis de l'expedition sans qu'il fut necessaire de vous le marquer; la multiplication des lettres me paroissant plus sujette à inconveniens que necessaire.

Ce n'est que le 27e 8bre que le libraire m'a avisé de l'expe-

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cacheté d'une oublie; chiffre postal.

<sup>2.</sup> Cette lettre m'est inconnue. [Th. D.]

dition, et je doute que l'avis n'ait été anticipé puisque je n'ai point d'avis de Francfort, quoique mon ami m'ait ecrit pour d'autres affaires le 16° de ce mois. Il ne me fait nulle mention de celle-là; ce qui me surprend d'autant plus que c'est un homme exact, et qui, s'il eut eu l'avis de votre homme, n'auroit pas manqué de m'en faire part. Je lui ai ecrit pour lui demander explication sur le tout et pour presser de nouveau l'expedition.

Mais ce qui nous inquiette est un exemplaire qui est ici entre les mains du Professeur Mallet, à ce que l'on nous a assuré. Il lui a vraisemblablem<sup>t</sup> été expedié par son frere qui se trouve aux ventes de Hollande avec divers autres Genevois, qui, comme Mallet, sont pour la plûpart du negatifs (sic). Or nous craignons qu'ils n'aient tiré les vers du né à votre libraire <sup>1</sup>, et qu'il ne leur ait dit à qui, et comment il a fait ses expeditions et qu'il ne les ait mis en etat de donner ici des avis au moyen desquels on pourroit suivre sur la route, et mettre la main dessus à l'arrivée ici. J'en ecris aujourd'hui au libraire pour le prier de nous dire au vrai s'il ne lui est rien echapé à ce sujet, afin de me diriger en consequence à la reception, si tant est que sa reponse me parvienne assez-tôt. Mais je vous prie instamment Monsieur de lui ecrire vous-même sur le même sujet, et de lui en faire sentir l'importance.

Ce galant de libraire a bon apétit. Il nous passe l'octavo à 35 sols d'Hollande, faisant 3<sup>#</sup> 10<sup>s</sup> de France, de façon qu'il reviendra ici à un ecu courant. Dites-lui en un mot si vous le jugez convenable. Il me paroit que ce n'est pas là un prix de libraire. Celui auquel il a adressé le second envoi n'en a aucun avis que celui que je lui en ai donné.

Votre libraire (qui a bien reçu une de mes lettres) m'a envoyé un errata pour les 2 éditions. Je la remis sur le champ à celui <sup>2</sup> qui doit recevoir le second envoi pour qu'il y pourvut, et il crut, pour plus grand secret, devoir le faire faire à Lyon, où il l'envoya par le courier du même jour. Depuis lors M<sup>r</sup> De-

<sup>1.</sup> M.-M. Rey.

<sup>2.</sup> Probablement le libraire Duvillard. [Th. D.] Voy. le nº 2312, premier alinéa.

luc m'a remis celui que vous lui avez adressé, et nous le faisons partir aujourd'hui pour Lyon afin de le substituer s'il est possible au premier. Seroit-il absolument necessaire de faire imprimer ce second suposé que le premier se trouvat déja executé? — Quant aux fraix de cet errata il me paroit qu'on peut les porter sur le compte du libraire d'Amsterdam.

Vous ne dites pas combien vous desirez qu'on en fasse pour Neuchatel et si ce doit être pour un 8<sup>vo</sup> ou pour l'in 12<sup>e</sup>. J'attendrai là-dessus votre promte reponse. L'errata que j'ai reçu d'Amsterdam vous est sans doute connu; comme il partit sur le champ; nous ne pouvons le confronter contre le second. Il y en a un pour chaque edition. Le voyageur¹ est parti ce matin. Dieu l'accompagne! Je vous embrasse de tout mon coeur et suis sans reserve

Mon cher Monsieur Votre tres humble et très o. serviteur

Jaques Vieusseux

Nº 2299.

A Monsieur A Monsieur d'Ivernois, de Genève à son passage

A BERNE 2.

A Motiers, le 29. 9bre 1764.

J'attendois impatiemment, Monsieur, vôtre arrivée ici quand j'ai appris avec surprise et chagrin vôtre retour à Genève. J'espére être plus heureux aux Rois et plus en état de profiter de nôtre entrevue, car le commencement de cet hiver me traite jusqu'ici bien cruellement. Le pacquet qui contenoit vôtre

<sup>1.</sup> D'Ivernois.

<sup>2.</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié 25, 26), 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4°, cacheté d'une oublie.

lettre du 24 m'a été remis hier, et il a certainement été décacheté comme vous le connoitrez à l'aspect de l'enveloppe, que je garde; ainsi vous devez regarder nos petits secrets comme éventés et prendre vos mesures en conséquence.

J'ai envoyé à m un errata que je desire être employé au lieu de ceux de Rey, qui sont très fautifs; cela demande un peu de travail pour l'in-12, mais la chose, selon moi, en vaut la peine. Quelque bruit que déjà la chose fasse à Paris, gardez toujours le secret, car ceux qui croyent tout savoir n'en savent qu'une partie.

Je n'ai point receu la lettre que vous dites m'avoir envoyée par M. de Payraube; il a écrit ici à vôtre parente, mais il n'a pas fait mention de moi; voilà tout ce que j'en sais.

Je suis très surpris qu'on n'aît encore aucune nouvelle de ff<sup>t</sup> [lisez: Francfort], j'ai bien peur qu'il n'arrive un accident a c<sup>2</sup>. Sitôt qu'on en aura des nouvelles, je prie qu'on veuille bien m'en faire part.

J'attends avec impatience le plaisir de vous embrasser, et dans cette attente je supprime ici tous détails. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Nº 2300.

A Monsieur Monsieur d'Ivernois Chez M<sup>rs</sup> Marcuard et C°.

A Berne 2.

A Motiers le 29. 9bre 1764.

Je m'aperçois à l'instant, Monsieur, d'un qui-pro-quo que je viens de faire en prenant dans vôtre lettre le 6 X<sup>bre</sup> pour le

<sup>1.</sup> m désigne De Luc, père.

<sup>2.</sup> c désigne les Lettres de la Montagne.

<sup>3.</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. rel. fol. 27, 28). In-4° de 4 p., les 2° et 3° bl., l'adresse sur la 4°, cacheté d'une oublie avec l'empreinte du cachet oriental.

6 Janvier. Cela me donne l'espoir de vous voir un mois plus tot que je n'avois cru, et je prends le parti de vous l'écrire de peur que vous n'imaginiez peut-être sur ma lettre d'aujourdui que je voudrois renvoyer aux Rois vôtre visitte, dequoi je serois bien fâché. M. de Payraube sort d'ici et m'a apporté votre lettre et vos nouveaux cadeaux. Nous avons pour le présent beaucoup de comptes à faire, et d'autres arrangemens à prendre pour l'avenir. D'aujourdui en huit donc, j'attends, Monsieur, le plaisir de vous embrasser et en attendant, je vous souhaite un bon voyage et vous salue de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Nº 2301.

A Monsieur

Monsieur Du Peyrou

A Neufchatel<sup>1</sup>.

A Motiers, le 29. 9bre 1764.

Le tems et mes tracas ne me permettant pas, Monsieur, de répondre à présent à vôtre dernière lettre, dont plusieurs articles m'ont ému et pénétré, je destine uniquement celle-ci à vous consulter sur un article qui m'intéresse, et sur lequel je vous épargnerois cette importunité, si je connoissois quelqu'un qui me parut plus digne que vous de toute ma confiance.

Vous savez que je médite depuis longtems de prendre le dernier congé du public par une édition générale de mes écrits, pour passer dans la retraite et le repos le reste des jours qu'il plaira à la providence de me departir. Cette entreprise doit m'assurer du pain, sans lequel il n'y a ni repos, ni liberté

<sup>1.</sup> Transcrit le 2 mars 1916 de l'original autographe signé conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 14, 15. In-4° de 4 pages, le post-scriptum inédit et l'adresse sur la 4°. Ni marque postale, ni chiffre postal, ni cachet.

parmi les hommes; ce recueil sera d'ailleurs le monument sur lequel je compte obtenir de la postérité le redressement des jugemens iniques de mes contemporains. Jugez par là si je dois regarder comme importante pour moi une entreprise sur laquelle mon independance et ma reputation sont fondées.

Le Libraire Fauche, aidé d'un associé, jugeant que cette affaire lui peut être avantageuse, désire de s'en charger, et pressentant l'obstacle que la pédanterie de vos Ministraux peut mettre à son exécution dans Neufchâtel, il projette, en supposant l'agrement du Conseil d'État, dont pourtant je doute, d'établir son imprimerie à Motiers, ce qui me seroit très commode; et il est certain qu'à considérer la chose en hommes d'État, tous les membres du gouvernement doivent favoriser une entreprise qui versera peut-être cent mille écus dans le pays.

Cet agrement donc supposé (c'est son affaire), il reste à savoir si ce sera la mienne de consentir à cette proposition et de me lier par un traité en forme. Voilà, Monsieur, sur quoi je vous consulte. Prémiérement, croyez-vous que ces gens-là puissent être en état de consommer cette affaire avec honneur, soit du côté de la dépense, soit du côté de l'exécution? Car l'édition que je me propose de faire, étant destinée aux grandes Bibliothèques, doit être un chef-d'oeuvre de typographie, et je n'épargnerai point ma peine pour que c'en soit un de correction. En second lieu, croyez-vous que les engagemens qu'ils prendront avec moi soient assez surs pour que je puisse y compter, et n'avoir plus de souci là-dessus le reste de ma vie? En supposant que oui, voudrez-vous bien m'aider de vos soins et de vos conseils pour établir mes suretés sur un fondement solide? Vous sentez que mes infirmités croissant, et la vieillesse avançant par-dessus le marché, il ne faut pas que, hors d'état de gagner mon pain, je m'expose au danger d'en manquer. Voilà l'examen que je soumets à vos lumières, et je vous prie de vous en occuper par amitié pour moi. Votre réponse, Monsieur, réglera la mienne. J'ai promis de la donner dans quinze jours. Marquez-moi, je vous prie, avant ce tempslà, votre sentiment sur cette affaire, afin que je puisse me déterminer.

M. d'Escherny vous a, dites-vous, appris que je n'étois point l'auteur des Lettres écrites de la Montagne; je me souviens très bien de la conversation que j'eus avec lui sur ce sujet, car j'en pesai soigneusement les termes, et je suis très sur de deux choses: l'une, de ne lui avoir rien dit de semblable, et l'autre, de ne lui avoir pas dit un mot qui ne fut dans la plus exacte vérité. Je vis, il est vrai, qu'il concluoit de mon discours que je n'étois pas l'auteur de ces Lettres: cette conclusion n'étoit pas juste, mais je ne me crus pas obligé de le désabuser. J'en suis l'auteur, Monsieur, mais il ne me convient de les avouer que quand elles seront publiques, et elles ne sauroient l'être avant un mois d'ici. Voilà mon secret; vous en ferez l'usage qu'il vous plaira. Je vous embrasse 1.

J. J. Rousseau

Voici, Monsieur, une lettre que j'oubliois de vous renvoyer<sup>2</sup>.

Nº 2302.

### A M. B. TSCHARNER 3

29. 9bre 1764.

Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien je suis surpris 4, confus, attendri d'aprendre en ce moment l'interest genereux

<sup>1.</sup> Cet alinéa « M. d'Escherny... je vous embrasse », est INÉDIT.

<sup>2.</sup> Ce post-scriptum, écrit sur la page de l'adresse, est INEDIT.

<sup>3.</sup> Transcrit le 21 mars 1927 de la minute autographe non signée, appartenant M. Charles Cellerier, provenant de M. W. Favre, à qui il a été donné en 1883 par Strackeisen-Moultou père, et que m'a communiquée M. Alphonse Dunant, ninistre de Suisse à Paris. Une page in-4°. [P.-P. P.] Cette lettre a été publiée in 1861 par Streckeisen-Moultou fils, Œuvres inédites, p. 413 (Cf. t. VIII, p. 42, tote 2 et errata).

<sup>4. «</sup> touché », biffé.

que vous avez pris a mon sort dans le fort de mes disgraces. Je lis avec une emotion pleine à la fois de douleur et de reconnoissance la lettre que vous écrivites à mon sujet à mon digne ami M. Roguin lors de 1 mon sejour d'Iverdun et qui jusqu'a ce moment lui a demeuré cachée ainsi qu'à moi par une de ces fatalités qui me poursuivent et que je ne puis même 2 vous expliquer. Le bon vieillard pénétré de cette bonté de vôtre part est navré de son silence 3 et du jugement que vous en aurez porté, et moi, Monsieur, qui me 4 rappelle avec dechirement la froideur avec laquelle je receus peu après l'honneur de vôtre visitte, je vois que sous une apparence aussi grande qu'elle est fausse je dois n'être à vos yeux qu'un ingrat. Moi un ingrat<sup>6</sup>. Monsieur je ne supporterai jamais de vous laisser cette idée car7 je crois qu'un coeur comme le vôtre ne la nourrit pas avec plaisir. Mon ami n'ose vous écrire, parce qu'il sent qu'une explication vous seroit due et qu'il ne lui est pas permis de 8 la donner 9. Daignez, Monsieur, voir avec la même bonté sa retenue et ma franchise, et delivrer deux coeurs honnete[s] du poids d'un tort qu'ils n'eurent jamais.

- 1. Je ne suis pas certain de la lecture de ces deux mots : « lors de ».
- 2. Les quatre derniers mots remplacent : « et je n'en suis pas même surpris de ».
- « involontaire », biffé.
   « souviens », biffé.
- 5. La phrase qui suit est raturée. J. J. avait d'abord écrit: « qu'avec autant d'apparence que peu de verité... aussi forte qu'elle est... »
  - 6. « Non », biffé.
- 7. Ici, plusieurs lignes biffées: « il faut que je vous l'ôte à quelque prix » « et je crois qu'il ne faut que vous dire le fait... pour vous l'ôter de vous dire avec naī[veté] « l'ignorance que jusqu'à ce moment mon ami et moi... » « n'avons pas de pareilles... »
  - 8. « vous », biffé,
- 9. La lettre de Tscharner avait été remise par erreur au Banneret Roguin et venait d'être retrouvée, par le neveu de celui-ci, le brigadier Roguin, dans ses papiers, après décès. [P. P. P.]

### $N^{0}$ 2303.

# [P. Moultou à J.-F. De Luc] $^{\scriptscriptstyle 1}$ .

[fin novembre 1764]2.

Je crois, Monsieur, que c'est vous qui m'avez preté ces livres, que ai l'honneur de vous renvoier, avec beaucoup de remerciements. Si ous n'avez plus besoin d'un volume de Voltaire que je vous ai remis, e vous serai obligé de me le rendre, mais s'il vous est utile, vous

ouvez le garder tant qu'il vous plaira.

J'eus hier une visite de M' Liotard le peintre, qui ne sachant pas ue je n'avais plus de rélation avec Mons' Rousseau, venoit me prier e lui demander, s'il voudrait recevoir sa visite. Je lui répondis que e n'écrivais plus à M' Rousseau. Croiés-vous, Monsieur, que si I' Liotard allait à Mottiers, il se fit de la peine de le recevoir queluefois. L'intention de M' Liotard, serait et de le voir, et de le peindre, M' Rousseau y consentait. Pourriés-vous le lui demander? Si vous e le pouvez point, je ferai écrire un de mes amis de Zurich. Je suis r que M' Rouseau serait content de M' Liotard. J'ay l'honneur être, Monsieur, avec un entier devouëment.

V. L. H. & L. O. S.

Moultou

Je vous serais très obligé de me repondre parce que je pourrai écrire ijourd'huy a Zurich si vous ne voulez pas écrire vous même.

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en 1879 de l'original autographe signé, que m'a commuqué Mme Ruegger-De Luc. L'adresse est rédigée comme suit : « A Monsieur || onsieur De Luc le père || En sa maison. »

<sup>2.</sup> Il semble que cette lettre doit être rapprochée de celle de De Luc à Rousseau 30 novembre 1764. La correspondance entre Rousseau et Moultou a été intermpue du mois d'août 1763 au 7 janvier 1765. [Th. D.]

# Nº 2304.

#### J.-F. DE Luc à Rousseau 1.

30e Novembre 1763 [lisez 1764]2.

Je vous ai fait écrire le 26, M. C. C., que j'avois bien reçu vôtre lettre du 22. Et vous avez par la lettre du 27 toutes les nouvelles qu'on peut vous donner de vôtre musique. Je suis avisé de vôtre envoi du 25, mais en même tems que vôtre santé est altérée. O! mon digne Ami, que cette nouvelle me tient au coeur! Dieu veuille se laisser flechir à mes ardentes prieres pour vôtre prompt retablissement. Je vous conjure de me rassurer par vôtre Reponse.

Je n'ai jamais estimé ce que je vous ai fait remettre sur le pretendu droit negatif, non plus que tout ce qui est sorti de ma plume sur les lettres écrites de la campagne, que comme des materiaux qui doivent être mis en oeuvre par vôtre Architecte. Il ne manquera pas d'en retrancher les longueurs &c.

Vôtre approbation de ma conduite dans le C¹ G¹ du 20 9bre 1763 m'est d'autant plus precieuse, que ceux qui l'ont desaprouvée, quoi que bons Citoyens d'ailleurs, sont des parens du Lutin de Thonon³, & ce qu'il y a de plus encore des amis trés particuliers du Voyageur. Lors donc que je vous ai demandé vôtre sentiment à cet égard, c'est pour m'en faire au besoin un bouclier contre leurs atteintes; c'est pourquoi j'ai fait lire confidemment votre Lettre au Voyageur et à son substitut⁴. Mais malgré tout ce que je sais qu'il[s] ne cesse[nt]

<sup>1.</sup> Transcrit en 1879 d'une copie autographe que m'a communiquée M<sup>me</sup> Ruegger-DeLuc. Il y a, de ce texte, une copie de Ph. Plan dans le premier ms. Adert, fol. 162-163, et une autre dans le 2° ms. Adert, p. 334-338. [Th. D.]

<sup>2.</sup> C'est par erreur que DeLuc a écrit 1763. La lettre est de 1764. [Th. D.]

<sup>3.</sup> Le voyage de Rousseau à Thonon est d'août 1764. Mais qui est le « Lutin de Thonon »? [Th. D.]. — Je pense que c'est le jeune Voulaire. (Cf., t. XI, nº 2193). [P.-P. P.]

<sup>4.</sup> A d'Ivernois et à Vieusseux.

l'insinuer secrètement contre moi, mon coeur même les ardonne radicalement, & je leur tiens compte de tout ce u'il[s] font en effet pour le bien commun, comme si je n'avois ucun sujet de me plaindre d'eux.

Que penserez-vous, Mon cher Ami, de ce qu'un parent du cutin le sollictant (sic) de donner son suffrage au C¹ G¹ du 18 e ce mois, il lui repondit qu'il n'etoit point en droit de le onner, et ne le donna pas en effet, parce, disoit-il, qu'il 'etoit pas heritier de son Pere? Et ce Pere est actuellement lein de vie.

Je n'eu (sic) pas le tems de vous marquer dans ma derniere ettre une raison qui rend bien remarquable la rejection de l' Bertrand; c'est qu'il sortoit de l'emploi de secretaire de la astice, & que dans ce cas-là un aspirant à la charge d'Auditeur, ui s'est aussi bien acquité de ce premier emploi que l'avoit uit Mr Bertrand réuni[t] pour l'ordinaire à peu de chose près a generalité des suffrages.

Quant à Mr Cramer je crois devoir vous rendre compte une particularité du Conseil General du 18. qui peut servir 1 quelque sorte de pendant à ma conduite dans celui de 9<sup>bre</sup> 763. J'avois dejà dit ouvertement ma pensée à plusieurs de les Concitoyens au sujet de Mª Bertrand, & je commençois leur parler de Mr Cramer, lorsque je m'aperçu[s] qu'un uditeur s'etoit aproché de moi pour m'ecouter. Je me tournai rectement vers lui & lui adressai la parole en ces terme[s]: En verité, Mr l'Auditeur, Mrs du CC. ne vous sont point en bon exemple de vous presenter à elire pour Magistrat un homme tel que Mr Cramer, qui après s'etre enrichi à imprimer les impietés & les infamies de Voltaires (sic) se produit encore sur son Theatre en qualité de Comedien. Il feroit beau voir un Magistrat aller du Tribunal de l'Audience, représenter sur le Theatre de Voltaire; mais nous corrigerons cette faute de Mrs du CC. »

Monsieur, me repondit l'Auditeur, chacun est libre dans on suffrage. « Cela est vrai, dis-je, mais c'est à condition de faire un bon usage de cette liberté. Et comme elle ne peut « se conserver, ajoutai-je, que par l'amour de la Religion et « de la Vertu, ce n'est point dans les Oeuvres de M¹ de Vol- « taire ni sur son Theatre qu'on peut l'acquerir ». Je dis cet choses à haute voix afin que tous nos Concitoyens presens pussent bien l'en[ten]dre.

Le jeune peintre en faveur de qui vous avez eu la complaisance de permettre qu'il alla faire vôtre portrait, a perdu son Pere qui laisse une nombreuse famille dans l'indigence; ce qui a mis ce jeune homme hors d'état de se prevaloir de vôtre bonté. Mais comme il n'est que l'Eleve de nôtre Concitoyen Liotard, Peintre celebre de portrait; ce dernier se proposant d'aller faire une tournée en Suisse, m'a prié de vous demander la permission de vous aller voir pour vous peindre. Tous vos amis en general, mon cher Concitoyen, & moi en particulier vous auront une très grande obligation si vous daignez condescendre au louable desir de Mr Liotard. Il dit être connu de vous, & qu'il auroit à vous dire des choses qui vous feront plaisir : Je suis sûr que vous en seriez content.

 $N^{\rm o}$  2305.

A Monsieur Monsieur J. J. Rousseau

à Motiers dans la Comté de Neufchatel par Pontarlier A Motiers <sup>1</sup>

(Lettre de Le Nieps)

Paris 30e Novbre 1764

Je n'ai pas lu sans attendrissement la fin de votre lettre, et j'ai partagé vos peines, en supportant aussi les miennes, car

1. INEDIT. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Recueil Lenieps, fol. 45, 46). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°, au cachet armorié, marques postales et chiffre postal 10.

les dents ne me laissent pas dormir depuis plusieurs jours. Vous aurez reçu votre portrait bien conditionné. La note des fraix est si peu de chose que j'aurois été honteux de vous en parler, et j'ai eu trop de plaisir à remplir cette commission pour devoir en parler encore. Je ne conçois pas d'où vient que l'on n'a point parlé à Thonon des Représentations faites et abandonnées; je n'ai pas besoin pour le surplus de ce que pourroit me dire M. Voulaire, je vous en crois suffisamment. Vous devez avoir été ennuyé de la lecture des prises 1 pour répondre aux Lettres de la Campagne. J'ai appris depuis peu que M. Voulaire s'étoit déporté des Représentations. Je suis peu satisfait de la dernière lettre qu'il m'a écrite. M. Chapuis auroit dû vous aller voir, j'en eusse bien auguré; ne l'ayant pas fait, il me reste quelque soupçon et je ne suis pas si indulgent que vous, toutefois avec beaucoup d'envie d'être détrompé.

On n'avoit pas su me dire sur quoi roulait le sujet de vos Lettres, mais l'on m'avoit appris que M. Rey en avoit envoyé les feuilles et à M. de Sartines et au Ministre des affaires étrangères; que ce dernier n'avoit pas répondu, mais bien le premier, qui avoit refusé l'introduction, sous le prétexte, a-t-on dit, qu'il y avoit un chapitre trop fort contre les Miracles, que cependant s'il n'y avoit que quelques exemplaires bien confiés, que l'on fermeroit les yeux. Je recevrai avec empressement l'exemplaire que vous voulez bien me promettre. Je dois pourtant dire à la décharge de Mr Le Blanc, qu'il a été fâché que la Lettre ne lui soit pas parvenue; il a soupçonné le fermier de l'avoir gardée pour lui, et je n'ai pas été éloigné de le croire. Je respecte les Ministres de Genève, mais je ne les aime guères. Quelques-uns sont fanatiques, et beaucoup ne croient rien de ce qu'ils ont le soin d'annoncer pour de l'argent : je leur épargne l'épithète méritée. Quant au pouvoir négatif, comme au contenu des Lettres écrites de la Campagne, je crois que vous trouverez dans le mémoire que je

<sup>1.</sup> Sic, on ne peut lire autre chose. [Th. D.]

vous ai envoyé des sujets de réponse qui sont vrais, et auxquels vous donnerez le poli et la force de votre style. Vous y trouverez encore, sur le Gouvernement, des observations qui ne nuiront pas à l'ouvrage que vous pourriez entreprendre et que je souhaite pour le bonheur des Citoyens. Vous me dites que vous aurez occasion de parler de moi : ce ne sera pas faire votre cour aux Jongleurs. Quand vous en serez là et que je pourrai le savoir, je jetterai quelques notes qui ne seront pas inutiles au fond de la chose et que je vous enverrai, et si cela alloit à l'été prochain, je me mettrois en état d'aller vous embrasser.

La prière des Corses vous a honoré et a fait sensation, et je ne suis point étonné que vos ennemis, adroits et méchans, ayent fait des efforts pour en diminuer le prix. A l'oeuvre on connoit l'ouvrier, et votre mérite est un titre suffisant chez eux pour devoir vous persécuter. Ils sont comme la plupart des Ecclésiastiques qui ne veulent pas des gens qui pensent, et cela pour mieux faire goûter le débit de leur marchandise.

Quant à De Chateauvieux<sup>1</sup>, on le connoît mal, et quand il seroit ce que l'on dit, ce n'en seroit ni plus ni moins pour moi : notre correspondance n'a roulé que sur l'amitié, nos intérêts, et jamais les affaires de la République. De Ch. n'est que Bourgeois, il a monté au plus haut, par son état, il vit avec les Jongleurs, il se pourroit que, dans un démêlé, il fût pour eux, et peut-être rien. Il aime le plaisir et il le goûte. Je n'ai qu'à me louer de lui. Ses lettres lui font honneur, et quand il a été question de vous, il en a parlé à mon gré, par conséquent au vôtre, et il a blâmé les petits collets de leur réquisitoire. Il est vrai qu'il ne peut souffrir D..2 et qu'ils ont eu ensemble plus d'une tracasserie, et que la Nation en général a le foible de croire les mauvaises imputations, plutôt que les bonnes, et ce sont souvent des pièges du haut pour la désunir. Je parle avec expérience et je ne l'ai vu que trop souvent avec regret.

<sup>1.</sup> Vasserot de Châteauvieux. Cf. nº 2288, fin du 2º alinéa.

<sup>2.</sup> De Luc

Les feuilles de vos Lettres de la Montagne ont été lues par M<sup>r</sup> Duclos et Dalembert, d'une part, et de l'autre par M. Diderot et Marin, Censeur Royal. Mr Dal<sup>t</sup> croit que ce que vous avez dit des Ministres lui donne gain de cause sur votre réponse à sa Lettre, les autres ne se sont point déboutonnés, du moins je ne l'ai pas su.

Il est beaucoup question du Dict<sup>o</sup> philosophique de M. de V<sup>o</sup>. Il n'y a qu'une voix sur son compte pour le condamner, je dis le livre, car l'Aut[eur] le désavoue, et M<sup>r</sup> Cromelin, chargé des affaires de la Rep<sup>o</sup>, doit avoir reçu des ordres du Magistrat pour aider cette négation; c'est du moins ce que j'en ai lû dans une lettre de l'Auteur même à quelcun d'ici. S'il n'est pas de lui, c'est du moins de quelcun qui lui ressemble beaucoup, et par le style et par les choses. On ne prendra pas le change.

Il est assez rare que ceux qui ont du pouvoir n'en abusent, et que l'innocent opprimé puisse se relever. Cependant, par tout ce que j'ai vu et entendu ici, on voudroit bien que l'ouvrage fût à faire : il ne se feroit pas. Il n'en est pas de même à Genève; on y pense moins bien. Nous ne valons pas nos Pères, tant s'en faut; de leur temps, l'Auteur des Lettres de la Campagne eût fait un voyage par eau, et ils n'auroient pas attendu une Médiation. Ils étoient pauvres, il n'y avoit point de luxe, et c'est ce qui les rendoit vertueux. Ils aimoient la Patrie, et l'on n'aime que l'argent. Les Jongleurs n'ont pas pour maxime de peser leurs actions dans la même balance que celles du prochain, et ils n'aiment pas à voir ceux qu'ils ont opprimés. C'est leur règle, elle ne doit pas vous étonner.

On vous aura mandé ce qui s'est passé à l'Election des Aud[iteu]<sup>rs</sup>; la Généralité en a pris un et rejeté les trois autres, un surtout par un prétexte qui n'est pas indifférent. Si l'on savoit ainsi s'unir dans l'élection des Sindics, on pourroit commencer à ramener les choses au bien, en leur donnant matière à penser, et bientôt l'on sauroit vous rendre justice. Quant à moi, je ne l'attends plus, et je descendrai bientôt en mon lieu, sans avoir vu les Citoyens vouloir s'honorer de mon retour,

et venger toutes les injustices qui m'ont été faites à cause d'eux, car rien n'étoit pour moi personnellement. Ils ne l'ont pas ignoré, la génération est passée, trente quatre ans sont écoulés, à peine s'en souvient-on et si je retournois, je serois étranger et presque sans connoissances; J'aurois la mortification de voir des maîtres et des esclaves, et non des citoyens et mes égaux. Je n'y retournerai donc pas. Un regret encore amer est de savoir un Citoyen éclairé dans les fers, victime de la cupidité de sa famille et de la haine des Jongleurs, pour avoir voulu éclairer ses égaux, car vous ne croirez pas que ce qui arriva à Berne fut une raison comme on voulut le faire croire, mais un prétexte pour colorer une suprême injustice, et on en vint à bout. Sa famille jouit. Vous avez dans vos papiers ce que j'en ai dit dans une note que je vous confirme et qui ne vous paroîtra pas indifférente. Mrs Romilli et Falavel, bien sincèrement attachés à vous, m'ont de nouveau chargé de vous présenter leur souvenir. Ils ont cru que je les avois oubliés auprès de vous. J'espère que, quand vous m'écrirez, vous mettrez deux mots à ce sujet. Le fils Romilly a un Télémaque dans Paris, et dans une fonction qu'il fit à la Chapelle d'Hollande, il fut très goûté, et il en résulta que la collecte fit six capitaux au lieu d'un. Il a donné à l'Encyclopédie l'article Tolerance, que M. Diderot a goûté, mais je ne l'ai pas vu, parce qu'il l'envoya de la Tourraine, où il étoit et où la famille de l'Elève passe la belle saison.

L'on sait que l'on travaille à l'Imprimerie royale, on croit que c'est à plusieurs Edits, mais on en parle si contradictoirement que l'on ne peut se décider sur rien; on ajoute que c'est de la besogne pour la fin de l'année. C'est le cadet de mes soucis.

Mr Tronchin arrivera à Genève dans le temps que la présente arrivera chez vous, et cela après avoir été comblé de biens et d'honneurs à Parme et par le Pee et par les Citoyens, pour le fait de l'inoculation, qui n'est ni de son invention, ni de la partie médicinale c'est l'ouvrage des chirurgiens ou de la main, et à lui les accidens qui peuvent survenir. En passant à Turin, il a eu l'honneur d'entretenir le Roi assez longtemps. Si nous vivions sous le Paganisme, on ne manqueroit pas de le diviniser. Il est très riche et il manque à un devoir principal qui l'exclut de toute magistrature. J'observe que l'on n'a pas ignoré à Parme qu'il étoit Calviniste ou Réformé, et qu'il en faut conclure que la tolérance y est admise et que les choses y ont bien changé de face depuis peu.

En remerciant Mle Le Vasseur de son souvenir qu'elle trouve ici le mien, et vous, mon bon et cher ami, les assurances d'un dévouement sans bornes, et la requête que je vous présente pour me donner un de vos momens perdus, s'il en est. J'en sens tout le prix. A Dieu.

Les Ducs s'assembleront demain pour leurs affaires particulières, et le Prévost des marchands persiste à vouloir nous faire payer la capitation, malgré que nous jouissions de l'exemption depuis 168 ans, et que Louis XV nous ait renouvelé ce droit par arrêt de son Conseil du 15 X<sup>bre</sup> 1722, qui est bien clair et bien précis, sans être annullé par nul autre. On a été à M<sup>r</sup> Cromelin, qui a répondu qu'il n'avoit point d'ordre pour représenter, mais qu'il ne falloit pas payer et se laisser contraindre. J'ai écrit pour en informer les Sindics. Nº 2306.

A Monsieur Duchesne, Libraire Rue  $S^t$  Jaques A Paris  $^1$ .

A Motiers le 2. Xbre 1764.

Voici, Monsieur, un billet de cent francs pour solde du petit Mémoire que vous m'avez envoyé. Je n'ai point encore receu votre dernier envoi, je présume qu'il ne tardera pas d'arriver. Si j'y trouve un cadeau d'almanacs pour nos Dames et Demoiselles cela me fera grand plaisir. Mais j'ai oublié de vous marquer que je ne me souciois pas trop d'Almanacs chantans; ils sont aussi par trop bêtes.

J'espère que vous ne tarderez pas à recevoir les fromages pour M. de Laroche et pour vous. La Dame Rameau a d'autant plus de tort de vous compter le port, que M. Junet qui s'est chargé de cet affranchissement lui en a demandé la note depuis longtems, et que chaque ordinaire je la lui demande obstinement à lui-méme. Il m'a promis de tirer cette affaire au clair, et en attendant je vous préviens que je n'entends pas que ce petit cadeau vous coûte un sou de port ni à vous ni à M. de Laroche.

J'espère que vous aurez fait exécuter pour les deux éditions l'errata que je vous ai envoyé et qui doit être préféré à celui que vous aura sans doute envoyé M. R[ey]. lequel est très defectueux surtout pour l'in-12. Je joins ici une Liste è de personnes à qui je souhaite que vous fassiez la distribution de mes exemplaires; car il y en a quinze qui me sont destinés. Les trois derniers sont in 12. Si tous pouvoient être

<sup>1.</sup> Transcrit en juin 1890 de l'original autographe signé, qui m'a été communiqué par M. Etienne Charavay avant de passer dans la vente du 11 juin 1890 (nº 131 du catalogue). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°, timbre Pontarlier, chiffre postal 10, cachet oriental sur cire rouge. [Th. D.]

<sup>2.</sup> C'est vraisemblablement la liste qui suit cette lettre.

du même format cela me feroit grand plaisir. Je vous prie de me tenir informé de tout ce qui regarde cette affaire qui me tient extrémement au coeur.

Je suis fort sensible à toutes les honnêtetés de M. Panckoucke, mais je n'entends point en abuser en recevant gratuitement les Planches de l'Histoire naturelle, et je vous prie de ne les recevoir qu'en les payant. Faites-lui bien mes salutations, et priez-le de ma part de vouloir bien m'envoyer la feuille de Fréron numero 29 qui ne m'est point venue.

Vous pouvez être assuré que je n'ai fait ni poème ni écrit d'aucune espèce qui ait pour titre les Princes et que jamais je n'ai songé à rien d'approchant; on ne peut trop se tenir en garde contre les fourbes qui ne sachant plus comment me persécuter m'attribuent chaque jour des ouvrages de leur façon. Depuis la Lettre à M. de Beaumont, je n'ai rien fait ni publié que les Lettres écrites de la Montagne, et je doute que je publie plus rien de ma vie, excepté le Dictionnaire de Musique qui n'attend plus que vôtre réponse pour vous être envoyé par préférence, autant que cela vous conviendra, selon l'engagement que j'en ai pris avec vous.

Je n'accepte point vôtre compliment sur la chimérique députation des Corses, malgré ce qu'a pu vous en dire M. Lenieps, et dont je suis très surpris. Mes ennemis ont fait mettre cette impertinence dans la gazette de Berne pour me rendre ridicule. Mais je m'étonne qu'un homme aussi sensé que M. Lenieps ait pu l'adopter. Eh mon Dieu! les Corses ont bien maintenant autre chose à faire que de m'envoyer des députations. J'attends incessamment de vos nouvelles, et vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

### J. J. Rousseau

Si vous voyez M. Coindet je vous prie de le saluer de ma part et de lui dire que je n'ai pu trouver encore le moment de lui écrire mais que je me le ménagerai dans peu.

Je vous recommande aussi les 4 Cartons 1.

1. Ce 2º post-scriptum, écrit sur la page de l'adresse, est INÉDIT.

 $N^{0}$  2307.

# [A M. Duchesne] 1.

[2 décembre 1764].

Exemplaires in 8°.

A Made la Mareschale de Luxembourg.

A Made la Comtesse de Boufflers rue Notre D. de Nazareth<sup>2</sup> proche le Temple.

A Made la Marquise de Crequi

A Made la Marquise de Verdelin à l'hotel d'Aubeterre rue St Marc. il faut que cet exemplaire soit avec enveloppe, parce qu'elle demeure ailleurs, et remettre au Suisse.

A Made de la Tour rue de Richelieu, au coin de la rue neuve St Augustin.

A M. Wattelet.

A M. Duclos.

A.M. d'Alembert.

A M. Panckoucke.

A M. Lenieps.

A M. de la Tour peintre.

A M. Coindet.

A Mad<sup>e</sup> de Chenonceaux, rue de[s] Brodeurs proche la Barriére de Sèv[r]e Fauxbourg S<sup>t</sup> Germain.

A M. le chevalier de Lorenzy au Luxembourg.

A M. de Rougemont rue Beaubourg.

Rey me marque avoir mis pour moi douze exemplaires

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en février 1891 de l'original autographe, qui m'a été communiqué par M. Eugène Charavay. 2 p. in-8°. Cette liste (exemplaires à distribuer, de la part de Rousseau, des Lettres écrites de la Montagne) devait vraisemblablement accompagner la lettre à Duchesne qui précéde [Th. D.]

<sup>2.</sup> Rousseau a écrit : « Lazareth ».

in 8°. et trois in 12. Si vous pouviez me changer les trois derniers de façon que tous mes presens fussent du même format, vous me feriez plaisir; sinon vous distribuerez les trois in 12 aux trois derniéres personnes marquées dans la présente liste. Mais je vous recommande que l'errata que je vous ai envoyé soit mis soigneusement à chaque exemplaire.

Nº 2308.

A M. Duclos<sup>1</sup>.

Motiers, le 2 décembre 1764.

Je crois, mon cher ami, qu'au point où nous en sommes, la rareté des lettres est plus une marque de confiance que de négligence : votre silence peut m'inquiéter sur votre santé, mais non sur votre amitié, et j'ai lieu d'attendre de vous la même sécurité sur la mienne. Je suis errant tout l'été, malade tout l'hiver, et en tout temps si surchargé de désoeuvrés, qu'à peine ai-je un moment de relâche pour écrire à mes amis.

Le recueil fait par Duchesne est en effet incomplet, et, qui pis est, trés fautif; mais il n'y manque rien que vous ne connoissiez, excepté ma réponse aux Lettres écrites de la campagne, qui n'est pas encore publique. J'espérois vous la faire remettre aussitôt qu'elle seroit à Paris; mais on m'apprend que M. de Sartine en a défendu l'entrée, quoique assurément il n'y ait pas un mot dans cet ouvrage qui puisse déplaire à la France ni aux François, et que le clergé catholique y ait à son tour les rieurs aux dépens du nôtre. Malheur aux opprimés! surtout quand ils le sont injustement, car alors ils n'ont pas même le droit de se plaindre; et je ne serois pas étonné qu'on me fît pendre uniquement pour avoir dit et

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

prouvé que je ne méritois pas d'être décrété. Je pressens le contre-coup de cette défense en ce pays. Je vois d'avance le parti qu'en vont tirer mes implacables ennemis, et surtout ipse doli fabricator Epeus.

J'ai toujours le projet de faire enfin moi-même un recueil de mes écrits, dans lequel je pourrai faire entrer quelques chiffons qui sont encore en manuscrits, et entre autres le petit conte<sup>1</sup> dont vous parlez, puisque vous jugez qu'il en vaut la peine. Mais outre que cette entreprise m'effraie, surtout dans l'état où je suis, je ne sais pas trop où la faire. En France il n'y faut pas songer. La Hollande est trop loin de moi. Les libraires de ce pays n'ont pas d'assez vastes débouchés pour cette entreprise, les profits en seroient peu de chose, et je vous avoue que je n'y songe que pour me procurer du pain durant le reste de mes malheureux jours, ne me sentant plus en état d'en gagner. Quant aux mémoires de ma vie, dont vous parlez, ils sont trop difficiles à faire sans compromettre personne; pour y songer, il faut plus de tranquillité qu'on ne m'en laisse, et que je n'en aurai probablement jamais : si je vis toutefois, je n'y renonce pas. Vous avez toute ma confiance; mais vous sentez qu'il y a des choses qui ne se disent pas de si loin.

Mes courses dans nos montagnes, si riches en plantes, m'ont donné du goût pour la botanique : cette occupation convient fort à une machine ambulante à laquelle il est interdit de penser. Ne pouvant laisser ma tête vide, je la veux empailler, c'est de foin qu'il faut l'avoir pleine pour être libre et vrai, sans crainte d'être décrété. J'ai l'avantage de ne connoître encore que dix plantes, en comptant l'hysope; j'aurai long-temps du plaisir à prendre avant d'en être aux arbres de nos forêts.

J'attends avec impatience votre nouvelle édition des Considérations sur les moeurs. Puisque vous avez des facilités pour tout le royaume, adressez le paquet à Pontarlier, à moi

<sup>1.</sup> La Reine Fantasque.

directement, ce qui suffit; ou à M. Junet, directeur des postes; il me le fera parvenir. Vous pouvez aussi le remettre à Duchesne, qui me le fera passer avec d'autres envois. Je vous demanderai même, sans façon, de faire relier l'exemplaire, ce que je ne puis faire ici sans le gâter; je le prendrai secrètement dans ma poche en allant herboriser; et, quand je ne verrai point d'archers autour de moi, j'y jetterai les yeux à la dérobée. Mon cher ami, comment faites-vous pour penser, être honnête homme, et ne vous pas faire pendre? Cela me paroît difficile, en vérité. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Nº 2309.

[Au Prince de Wurtemberg] 1.

Motiers, 3 Décembre [1764].

Une occasion prête à partir ne me laisse que le moment l'envelopper cet exemplaire à la hâte, bien fâché de n'en avoir pas un autre à joindre dans le même paquet.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1839 par Charles Eynard, dans l'Essai sur la vie de l'issot, p. 104. Ce billet, avec l'exemplaire des Lettres de la Montagne qui l'accompanait, n'est parvenu au prince de Wurtemberg que le 30 décembre (Cf. n° 2357, er alinéa).

# Nº 2310.

# [Boswell à Rousseau] 1.

Val de Traver. Ce 3 Decembre 1764.

Monsieur.

Je suis un ancien Gentilhomme Ecossois. Vous savez mon rang. J'ai vingt-quatre ans. Vous savez mon age. Il y a seize mois que je suis sorti de la Grande Bretagne comme un bon Insulaire, sans savoir presque un mot de françois. J'ai été en Hollande et en Allemagne, mais pas encore en france. Vous excuserez donc mon langage. Je suis à voyager avec un véritable desir de me perfectionner. Je suis venu ici dans l'esperance de vous voir.

J'ai entendu Monsieur que vous êtes fort difficile, que vous avez refusé les visites de plusieurs gens de la première distinction. Pour cela, Monsieur, je vous respecte le plus. Si vous laissiez entrer chez vous tous ceux dont la vanité souhaite de pouvoir dire : « Je l'ai vu », votre Maison ne seroit plus la Retraite du Genie exquis et de la piété elevée; et Je ne m'empresserois pas avec enthousiasme d'y être reçu.

Je me presente Monsieur comme un Homme d'une merite singulierre. Comme un Homme qui a un Coeur sensible, un esprit vif et melancolique. Ah! si tout ce que J'ai souffert ne me donne pas une merite singulierre auprês de Monsieur Rousseau, pourquoy aije été tellement créé? pourquoy atil tellement écrit?

Demandez vous si J'ai des Recommendations? En est-il donc besoin pour vous? Une Recommandation est necessaire

<sup>1.</sup> Transcrit le 15 août 1927 d'une copie de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, copie que M. Georges Roth a bien voulu me communiquer. [P.-P. P.]

lans le commerce du monde pour garantir des gens sans Penetration contre des Impostures. Mais vous monsieur qui vez tant étudié la Nature humaine, pouvez-vous vous tromer sur un Caractêre? Voici mon idée de vous. L'essence ncomprehensible de l'Ame apart, vous avez une connoissance arfaite de toutes les principes du Corps et de l'Esprit, de leurs nouvements, leurs sentiments, enfin de tout ce qu'ils peuvent aire, de tout ce qu'ils peuvent acquerir qui influ veritablement ur l'homme: Et cependant Monsieur J'ose me presenter evant vous. J'ose me mettre a la preuve. Dans des Villes et, ans des Cours ou il y a des Societés nombreuses, on peut se eguiser, on peut quelquefois eblouir les yeux aux plus grands hilosophes. Mais moi Je me metts a la preuve la plus forte. l'est dans le silence et la solitude de votre Retraite sacrée ue vous jugerez de moi, et pensez vous que dans de telles irconstances Je serais capable de dissimuler?

Vos ecrits, Monsieur, m'ont attendri le Coeur m'ont elevé Ame m'ont allumé l'Imagination. Croyez moi vous serez ien aise de me voir. Vous savez l'orgueil des Ecossois. Monsieur, je viens chez vous pour me rendre plus digne d'etre 'une nation qui a produit un Fletcher de Salton, et un Milord Iarischal. Excusez moi, Monsieur. Je me sens emu. Je ne uis me retenir. O cher S<sup>t</sup> Preux. Mentor eclairé! eloquent et imable Rousseau! J'ai un pressentiment qu'une Amitié bien oble va naitre Aujourd'hui.

J'apprends avec beaucoup de regret, Monsieur, que vous tes souvent incommodé. Peut être vous l'etes a present. Mais vous supplie que cela ne vous empeche pas de me recevoir. Tous me trouverez une Simplicité qui ne vous derangera point, ne Cordialité qui peut contribuer à vous faire oublir vos eines.

J'ai beaucoup à vous dire. Quoique Je ne suis qu'un Jeune lomme J'ai eprouvé une variété d'existence dont vous serez appé. Je me trouve dans des circonstances serieuses et deliates, sur lesquelles Je souhaite ardemment d'avoir les Conseils e l'auteur de la Nouvelle Heloise. Si vous etes l'homme bien-

faisant que Je vous croye, vous ne saurez hesiter de me les accorder. Ouvrez donc votre Porte Monsieur a un Homme qui ose vous assurer qu'il merite d'y entrer. Ayez de la confiance dans un Etranger singulier. Vous ne vous en repentirez point. Mais je vous prie, soyez seul. Malgré mon enthousiasme, apres vous avoir écrit de cette maniêrre, Je ne sais si Je ne voudrois plutot vous ne voir (sic) jamais que vous voir pour la premiere fois en Compagnie. J'attends avec impatience votre Reponse

Boswell

[On ne connaît pas la réponse que Rousseau fit à cette lettre, mais on voit par la suivante, qui est sans date mais vraisemblablement de peu de jours plus tard, qu'il reçut le jeune Écossais.]

Nº 2311.

[Boswell à Rousseau] 1.

[Val de Travers, décembre 1764].

A Monsieur Rousseau Monsieur.

J'ai toute la reconnoissance possible de votre accueil reellement gracieux.

S'il est possible Je vous prie de m'aider. Je vous laisse une Ebauche de ma vie. Je l'ai écrit à la hate. Vous avez des faits. Les Sentiments aurroient eté trop diffus. Vous n'aimez pas d'etre gené par la compagnie de Personne. Mes papiers peut être peuvent etre reçus.

Apres tout ce que J'ai fait, J'ai encore de la Santé; J'ai encore un Esprit pour la plupart très sain. J'ai une ame qui m'incite d'être un Homme. O daignez de conserver un vraye

<sup>1.</sup> Transcrit le 15 août 1927 d'une copie de l'original autographe, non signé et non daté, mais évidemment écrit du Val de Travers en décembre 1764, copie que m'a communiquée M. Georges Roth. [P.-P. P.]

cossois. Milord Marischal est vieux. Cette Chêne illustre de Ecosse doit bientot tomber. Vous aimez cet ancien Païs. onservez en un arbrisseau. Je reviendrais avec le Portrait de Iilord. Vous me verrez et Je partirais de chez vous pour le nonde avec deux ou trois principes simples et nobles, et Je parais un Homme la reste de ma vie. Vous serez assez generux de garder mon secret. Imparfait comme Je suis, Je me ouve un excellent Homme dans le Monde comme il existe. Lais J'ai une idée qu'il m'est possible d'etre au dessus du londe comme il est; et avant que Je suis comme cela Je ne grais content.

Vous aurez la bonté de me rendre mon Ebauche.

Pendant ma melancholie a Utrecht je fis la connoissance rec une Demoiselle de la premierre Noblesse et bien riche<sup>1</sup>. In me comportois tellement qu'on m'honore de la reputation etre Philosophe. Ah! combien les apparences sont trompeus. Si vous voulez vous amuser de lire quelques piéces par tte Demoiselle, Vous les trouverez dans un petit pacquet part. Je voudrois bien avoir vos sentiments sur son charactere. Vous êtes le seul a qui J'ai montré ses papiers. Je pouvois pus confier tout au monde.

Je suis avec un Respect et une affection dont vous ne devez douter votre Admirateur êternel

Boswell

1. Il est fort vraisemblable qu'il s'agit de Belle de Zuylen, la future M<sup>mo</sup> de arrière, qui, dans sa correspondance, parle à plusieurs reprises de l'amitié qui tait liée entre elle et Boswell en février 1764 et qui dura plusieurs années. Lettres de Belle de Zuylen à Constant d'Hermenches, 1760-1775, publiées par Godet, Paris, Plon-Nourrit, 1909, passim). [P.-P. P.]

Nº 2312.

A Monsieur Monsieur Jean Jaques Rousseau A Mottiers 1.

(Lettre de Jacques Vieusseux.)

Geneve le 4e xbre 1764.

Mon cher Monsieur,

En consequence de ce que vous me marquez par votre lettre du 1<sup>er</sup> cour<sup>t2</sup> j'ai prié M<sup>r</sup> Duvillard de faire faire 30 Errata 8<sup>vo</sup> et 30 d'12 pour Neuchatel; et je commence à me flatter que nous aurons été à tems pour faire faire le dernier; car il n'a aucun avis du contraire.

Je m'entendrai à droiture avec Rey, qui est bien un peu etourdi; car au lieu de declarer la caisse en question pour draperies, ainsi que vous le lui aviez sans doute marqué d'après moi, il faut qu'il l'ait désignée pour librairie: puisque mon ami de Francfort qui la reçut déja le 20° m'en avise en adressant sa lettre à Jaq. V<sup>x</sup>. libraire. Il a cru que c'étoit un autre que moi-même; et de là le silence qu'il a gardé sur cela dans les lettres qu'il m'a ecrites sur d'autres objets. Sa lettre m'a été envoyée sous couvert des amis de Morges; et c'est ce qui l'a retardée de maniere qu'elle ne me parvint que samedi.

J'ai ecrit à Basle pour changer la designation de la caisse si tant est que j'aie été à tems. Quoiqu'il en soit je donnerai mes ordres à Morges; et je pense que si notre ami le voyageur pouvoit s'y rencontrer en même tems qu'elle, ce seroit une bonne affaire, parce qu'il la visiteroit exterieurement; et l'ou-

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

<sup>2.</sup> Cette lettre du 1er décembre 1764, à Vieusseux, m'est inconnue. [Th. D.]

vriroit même s'il trouvoit à propos de ne lui pas faire passer le lac, et pourroit peut-être s'en charger de la majeure partie, et donner des ordres pour lui expedier le surplus sous la denomination de toileries. Cela dérouteroit les avis qu'on peut avoir sur mon compte. Il doit etre au premier jour chez vous ; entretenez-vous-en avec lui et marquez-moi l'un ou l'autre sa resolution afin que je puisse donner en consequence mes ordres à M<sup>r</sup> Blanchenay de Morges.

M<sup>r</sup> Deluc a reçu son cahier bien conditionné. Il prend beaucoup de part aussi bien que moi à vos incommodités. Si la sensibilité la plus vive pouvoit vous soulager, il y a long-tems que vous le seriez de notre part. Nous vous recommandons donc à celui duquel notre sort depend entierement. — Embrassez s. v. p. le voyageur pour moi, dites-lui que j'ai bien reçu sa lettre d'Arberg; que la 2<sup>de</sup> lettre est à peu près finie; que la 3<sup>eme</sup> va l'être; et que la dernière suivra incessamment s'il ne depend que de moi, car je travaille nuit et jour. — Je ne doute pas que nous n'ayons lieu d'etre contens de votre besogne, je souhaite que vous le soyez de la nôtre; et je suis toujours tout à vous.

Mon cher Monsieur

Votre tres h. et t. o. ser<sup>r</sup>

JAQUES VIEUSSEUX

1.D'Ivernois arriva à Motiers le 5 décembre. [Th. D.]

Nº 2313.

A Monsieur Monsieur J. J. Rousseau<sup>1</sup>.

(Lettre de Mme Goncerut.)

Nyon, ce 5 décembre 1764.

Mon très-cher et bien-aimé neveu,

On m'a assuré que vous avez passé deux fois par ici, mais je me persuade que ce sont des bruits sans fondement, car je me flatte que j'aurois eu le plaisir de vous voir. Cette douce espérance m'a fait différer de répondre à votre chère et affectionnée lettre du 6 X bre de l'année passée. Mais, ne pouvant plus me refuser cette satisfaction, je profite de la plume d'une dame de nos parentes qui espère pouvoir découvrir où vous êtes à présent, et vous faire parvenir sûrement ma lettre.

Soyez certain, mon cher neveu, que les sentiments que vous conservez pour moi font une des plus précieuses consolations de ma vie. Si votre bon naturel vous fait rappeler les petits soins que j'ai pris de votre enfance, je préserve pour vous une maternelle tendresse; et, tout le temps qu'il plaira à Dieu de me prêter la vie, je sentirai vivement vos afflictions, si elles me sont connues, et j'offrirai mes ferventes prières au seigneur pour votre santé, préservation, et qu'il vous accorde toutes les bénédictions [qui] pourront vous faire couler des jours heureux et fortunés.

Connaissant l'excellence de votre coeur, je ne veux pas trop intéresser votre compassion par un détail circonstancié des essais où il plaît à Dieu de m'appeler, seulement je vous apprendrai que mon pauvre mari est affligé d'une toux et oppression qui me [font] souvent craindre qu'il touche à son

I. Transcrit par J. Richard de l'original conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Seuls, la signature et le 2º post-scriptum « Si vous pouviez... Serre » sont autographes.

dernier moment. Obligé de rester des nuits entières sans se coucher, une complication de maux et d'infirmités rend son état fort pitoyable. Par une singulière faveur de la providence, je me trouve encore capable de lui donner toutes mes attentions et soins pour le servir, en proportion de ce que son état demande, sans l'assistance de personne (du moins, jusqu'à présent j'ai résisté), quoique j'aie atteint les quatre-vingt & trois, faible par conséquent; mais le Seigneur, qui permet tout pour le bien de ses pauvres créatures, sait combien plus il aurait à souffrir s'il me perdait; comme aussi, Dieu me bénit d'une patience pour supporter tant de difficultés temporelles par la ferme persuasion que, lorsqu'il lui plaira qu'elle finisse, il m'appellera aux félicités d'une vie dont les biens et les douceurs de ce monde ne me feraient pas jouir si je ne remplis pas mes devoirs avec résignation sur le chemin étroit appointé pour moi.

Adieu, mon cher neveu, favori des plus tendres affections de mon coeur. Je vous demande de préserver votre santé, qui est faible, et mérite de grands ménagements. Donnez-moi le plaisir et la consolation de recevoir de vos nouvelles, qui me seront, tant que je préserverai mes sens, un précieux témoignage de votre amitié.

Je suis, avec le plus sincère attachement,

Votre affectionnée et tendre amie & tante,

f. Goncerut

S. née Rousseau

Je remercie M<sup>11e</sup> Serre <sup>1</sup> de son souvenir, et la prie d'accepter mes compliments.

Si vous pouviez, mon cher neveu, me faire tenir le dernier ouvrage que vous avez fait, vous me feriez un sensible plaisir, qui est L'Homme de la Montagne. Je vous embrasse de tout mon coeur, aussi bien que  $M^{lle}$  Serre.

<sup>1.</sup> Mme Goncerut veut parler de Thérèse Le Vasseur que sa mémoire, sans doute affaiblie par l'âge, confond avec l'objet d'un ancien « flirt » de Jean-Jacques. (Confessions, IVe et VIIe Livres).

### $N^{0}$ 2314.

# [Milord Maréchal à Rousseau] 1.

5 décembre 1764.

Je vous ai remercié de cette marque de votre souvenir et amitié de m'avoir fait tenir votre livre, ma reconnaissance est bien augmentée depuis que je l'ai lu; pour le livre et pour l'honneur que vous m'y faites. Vous m'avez trop attendri; vous avez fait verser des larmes à un coeur turc. Elle² me charge de vous dire que si elle vous survit, elle offre logement et table chez elle, à Colombier, à mademoiselle Levasseur, et je puis dire à mademoiselle Levasseur qu'après Jean-Jacques elle ne trouvera guère un autre coeur aussi honnête, aussi bon que celui de cette Turque.

Je ne crois pas que l'on puisse répondre à votre livre, mais ils enrageront bien; ôter les miracles, c'est ôter le rouge et les pompons à une jolie femme. J'ai connu des gens qui faisaient difficultés de croire des choses naturelles, mais pour les surnaturelles ils les recevaient sans douter. Les miracles les amusent comme les joueurs de gobelets divertissent le peuple. J'en avais une petite collection en Espagne si plaisants que ce serait dommage de les détruire. M. de Voltaire vient de confirmer encore ce que vous dites qu'il se fait honneur dans une compagnie de ce qu'il nie hardiment dans une autre. Le Dictionnaire Philosophique est sûrement son ouvrage; je ne l'ai pas encore vu. On dit que le roi de France en ayant ouï parler, dit: Est-ce qu'on ne peut faire taire cet homme? et que sur cela Voltaire décampa à la hâte pour se mettre sur le territoire de Genève. Bonsoir. Je vous embrasse de la plus tendre amitié.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis,

<sup>2.</sup> Mme de Froment, née Emet-Ulla.

Nº 2315.

A Monsieur Philibert Cramer.

A GENÈVE 1.

A Motiers-Travers, le 6. xbre 1764.

Je ne suis pas, Monsieur, aussi pointilleux que vous me supposez; mon silence sur votre dernière lettre venoit uniquement de ce qu'une réponse ne me paroissait pas nécessaire, et que je suis forcé de me borner à celles qui le sont, par la multitude des lettres dont je suis accablé, n'ayant point de secrétaire et mes infirmités ne me permettant pas d'écrire peaucoup sans me fatiguer extrêmement.

Je puis vous assurer, Monsieur, non seulement qu'il ne se lébite à Paris aucun nouvel ouvrage de ma façon, mais que e n'en ai fait aucun qui soit intitulé: Lettres de l'homme de a Montagne. Je n'oublie point les engagemens que j'ai pris wec vous, et lorsque je publierai quelque nouvel ouvrage, lans mes distributions d'exemplaires vous ne serez surement oas oublié. Cependant vous devez comprendre qu'en suppoant que j'eusse écrit sur la matière que vous indiquez, il ne eroit pas raisonnable, dans ce cas particulier, que vous vous ttendissiez à être servi avant le public, ni que le vrai desir que j'ai de vous complaire fut porté jusqu'à l'imprudence; car je l'ignore pas que nous avons, vous et moi, des façons de pener fort différentes sur les matières de gouvernement. Quoique e ne sache aucun mauvais gré, ni à vous ni à personne, de ne pas penser comme moi, je ne vous dois pas sur ce point la nême confiance que si nous étions du même sentiment.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé que m'a communiqué, en janvier 1913, 1 me Vve Louis Cramer-Prévost. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°, cachet à la devise ur cire rouge. [Th. D.]

Soyez persuadé, Monsieur, que je n'en aurai pas moins de plaisir à vous connoître, quand vous me ferez celui de me venir voir, car, bien que je ne sois toléré de personne, je suis tolérant pour tout le monde. J'ai toujours eu des amis qui pensoient autrement que moi presque sur toute chose, et je ne les en ai pas moins aimés. Je ne fais, de mes opinions, des loix pour personne, comme je n'en reçois point de celles d'autrui, et pourvu qu'on s'accorde avec moi sur les devoirs de l'honnête homme, ma bienveillance est assurée à ceux qui m'aiment, bien plus qu'à ceux qui sont de mon avis. Au reste je vous conseille d'attendre la belle saison pour ce voyage, afin de le faire avec quelque agrément, de voir ce vallon dans sa parure et de me trouver aussi plus en état de vous recevoir que je ne le suis les hivers à l'ordinaire, et particulièrement celui-ci. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Nº 2316.

A MILORD MARÉCHAL 1.

8 décembre 1764.

Sur la dernière lettre, Milord, que vous avez dû recevoir de moi, vous aurez pu juger du plaisir que m'a causé celle dont vous m'avez honoré le 24 octobre. Vous m'avez fait sentir un peu cruellement à quel point je vous suis attaché, et trois mois de silence de votre part m'ont plus affecté et navré que ne fit le décret du Conseil de Genève. Tant de malheurs ont rendu mon coeur inquiet, et je crains toujours de perdre ce que je desire si ardemment de conserver. Vous êtes mon seul protecteur, le seul homme à qui j'ai de véritables obligations, le seul ami sur lequel je compte, le dernier auquel je me sois attaché, et auquel

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

il n'en succédera jamais d'autres, Jugez sur cela si vos bontés me sont chères, et si votre oubli m'est facile à supporter.

Je suis fâché que vous ne puissiez habiter votre maison que dans un an. Tant qu'on en est encore aux châteaux en Espagne, toute habitation nous est bonne en attendant; mais quand enfin l'expérience et la raison nous ont appris qu'il n'y a de véritable jouissance que celle de soi-même, un logement commode et un corps sain deviennent les seuls biens de la vie, et dont le prix se fait sentir de jour en jour, à mesure qu'on est détaché du reste. Comme il n'a pas fallu si longtemps pour faire votre jardin, j'espère que dès à présent il vous amuse, et que vous en tirez déjà de quoi fournir ces oilles si savoureuses, que, sans être fort gourmand, je regrette tous les jours.

Que ne puis-je m'instruire auprès de vous dans une culture plus utile, quoique plus ingrate! Que mes bons et infortunés Corses ne peuvent-ils, par mon entremise, profiter de vos longues et profondes observations sur les hommes et les gouvernemens! mais je suis loin de vous. N'importe; sans songer à l'impossibilité du succès, je m'occuperai de ces pauvres gens comme si mes rêveries leur pouvoient être utiles. Puisque je suis dévoué aux chimères, je veux du moins m'en forger d'agréables. En songeant à ce que les hommes pourroient être, je tâcherai d'oublier ce qu'ils sont. Les Corses sont, comme vous le dites fort bien, plus près de cet état desirable qu'aucun autre peuple. Par exemple, je ne crois pas que la dissolubilité des mariages, très utile dans le Brandebourg, le fût de longtems en Corse, où la simplicité des moeurs et la pauvreté générale rendent encore les grandes passions inactives et les mariages paisibles et heureux. Les femmes sont laborieuses et chastes; les hommes n'ont de plaisirs que dans leur maison : dans cet état, il n'est pas bon de leur faire envisager comme possible une séparation qu'ils n'ont nulle occasion de desirer.

Je n'ai point encore reçu la lettre avec la traduction de Fletcher que vous m'annoncez. Je l'attendois pour vous écrire; mais, voyant que le paquet ne vient point, je ne puis différer plus longtems. Milord, j'ai le coeur plein de vous sans cesse. Songez quelquefois à votre fils le cadet.

Nº 2317.

A Monsieur Monsieur Du Peyrou à Neufchâtel 1.

A Motiers le 8. Xbre 1764.

Quoique les affaires et les visittes dont je suis accablé ne me laissent presque aucun moment à moi, et que d'ailleurs celle qui m'occupe en ce moment me rende nécessaire d'en délibérer avec vous, Monsieur, puisque vous y consentez; cependant ne pouvant me ménager du tems pour suffire à tout je donne la preférence au soin de vous tranquillsiser sur ce terrible B. qui vous inquiette, et qui vous a paru suffisant pour effacer ou balancer le témoignage de tous mes écrits de ma vie entiére sur les sentimens que j'ai constamment professés et que je professerai jusqu'à mon dernier soupir. Puisqu'une seule lettre de l'Alphabet a tant de puissance il faut croire désormais aux vertus des talismans. Ce B. signifie Bon, cela est certain: mais comme vous m'en demandez l'explication sans me transcrire les passages auxquel il se rapporte et dont je n'ai pas le moindre souvenir, je ne puis vous satisfaire que préalablement vous n'ayez eu la bonté de m'envoyer ces passages en y ajoûtant le sens que vous donnez au B. et qui vous inquiete; car il est à presumer que ce

<sup>1.</sup> Transcrit le 3 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 16, 17 du vol. relié. In-4° de 4 p., la 3° blanche. L'adresse sur la 4°, avec cachet de cire rouge, à la devise, et chiffre postal (2 ou 4 ?).

sens n'est pas le mien. Peut-être alors en vous developpant ma pensée viendrai-je à bout de vous édifier sur ce point. Tout ce que je puis vous dire d'avance est que, non seulement je ne suis pas matérialiste, mais que je ne [me] souviens pas même d'avoir un seul moment en ma vie été tenté de le devenir. Bien est-il vrai que sur un grand nombre de propositions je suis d'accord avec les matérialistes, et celles où vous avez vu des B. sont apparemment de ce nombre; mais il ne s'ensuit nullement que ma methode déductive et la leur soient la même et me mène aux même[s] conclusions. Je ne puis quant à présent vous en dire davantage, et il faut savoir sur quoi roulent vos difficultés avant de songer à les résoudre. En attendant j'ai des excuses à vous faire du souci que vous a donné mon indiscrétion, et je vous promets que si jamais je suis tenté de barbouiller des marges de Livres, je me souviendrai de cette leçon.

Mes Gens ne sont pas encore venus chercher leur réponse; mais je vous préviens que puisque vous ne dédaignez pas de veiller à mes intérests c'est à vous qu'ils auront à faire. Le service que vous me rendez est le plus grand que je puisse recevoir dans ma situation présente vu mon inaptitude à tous soins de cette espéce et la necessité dont il m'est (sic) toute-fois qu'ils soient remplis. Nous en parlerons. Bon jour Monsieur<sup>1</sup>.

Nº 2318.

[Léonard Usteri à Rousseau] 2.

Zurich, 8 décembre 1764.

Vous prenez, mon cher ami, tant d'intérêt à ce qui me regarde, que je ne puis vous laisser ignorer que je viens d'être

<sup>1.</sup> Ce dernier alinéa: « Mes Gens... Monsieur » est INÉDIT.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1910 par Paul Usteri et Eug. Ritter, loc. cit., p. 106-107.

fait professeur en hébreu. Cette charge, quoiqu'elle ne m'occupe pas précisement d'un sujet qui jusqu'ici ait été de mon goût, ne manque pas de me faire plaisir, puisqu'elle me met à même de contribuer à l'éducation des jeunes gens, et surtout de ceux qui se vouent au Ministère. Il me semble que ce sont là les places où l'on peut travailler le plus à l'avancement de la vérité et de la vertu, et à bannir du domaine de la science les vaines prétentions, à former de bons citoyens, des pasteurs raisonnables et tolérants. Vous ne douterez donc pas, cher ami, que je ne sois charmé de me voir appelé à ces fonctions.

Vous souvenez-vous que je vous ai dit que je méditais un plan d'éducation? C'est dans mon discours d'inauguration que j'aurai l'occasion d'exposer le plan général de l'instruction publique, tel qu'il est établi chez nous, et de faire suivre cette exposition de quelques considérations, qui, vu le grand nombre de personnes de talent et de mérite qui m'entendront, pourront ne pas être dites en l'air. Nous n'avons pas besoin de bouleverser tout le système; le principal revient à combattre la vanité qui pousse presque tous nos artisans à faire apprendre le latin à leurs enfants. Pour cela, il faut leur montrer l'avantage qu'ils tireraient d'une école allemande, qui existe chez nous, mais qui est à peu près abandonnée.

J'aurai, mon cher ami, le plaisir de vous faire voir cela et d'en savoir votre avis. M. Lavater vous salue, et vous sait gré de la visite que vous avez bien voulu lui accorder.

Je vous embrasse, mon cher ami, et suis toujours le vôtre.

Nº 2319.

# [DE MALESHERBES À ROUSSEAU]<sup>1</sup>. (Réponse n° 2279.)

à Paris ce 8 décembre 1764.

j'ai reçu, monsieur, avec la reconnoissance la plus vive et a plus vraie, la lettre par laquelle vous me marquez que nous nous écrivons rarement, mais que votre coeur n'est pas plus changé que votre sort. ce sont vos termes. j'avois bien cru que votre coeur ne seroit jamais changé; mais, quand vous auriez eu de l'humeur contre moi, je ne serois pas assez injuste pour m'en plaindre. sans entrer dans une plus grande explication, vous savez qu'il n'y a personne à qui je prenne plus d'intérêt qu'à vous, et cependant je ne vous ai jamais fait que du mal.

vous m'annoncez un bel ouvrage dont j'ai bien entendu parler et que j'attends avec grande impatience; mais vous l'aites bien de ne pas chercher à nous l'envoyer, il seroit sûrement arrêté en chemin. il faut attendre que le commerce llicite nous l'apporte et nous n'attendrons pas longtems. m. duclos a été plus heureux que moi : il a eu entre les mains un exemplaire qui est peut être le seul qui soit à paris. si son suffrage vous flatte, vous auriez été bien content du récit qu'il n'en a fait.

on nous parle aussi dans ce pays-ci d'un événement dont e voudrois bien être instruit par vous-même, si cela pouvoit se demander sans indiscrétion. c'est la demande qui vous a été faite d'un corps de loix par une nation qui, en cela, se modèle sur les républiques grecques. je désirerois avec passion de savoir et la vérité du fait et si vous vous déterminez à travailler sur cette importante matière. je crois que mes confrères

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

les gens tenans les parlemens, cours des aides et autres cours de france qui s'occupent beaucoup à présent de législation, seront très étonnés des routes qu'ils vous verront prendre.

vous me félicitez, monsieur, sur ce que je jouis de la vie de la campagne et sur ce que je suis quitte des tracasseries littéraires. je voudrois bien pouvoir recevoir la première partie de votre compliment, mais je ne suis pas assez heureux pour habiter la campagne longtems de suite. j'y tiens compagnie à mon pére quand je le peux; mais j'ai toujours une charge qui me rappelle à paris plus souvent que je ne le désirerois.

quant au tracas de la librairie, je sens bien tout le bonheur d'en être quitte. j'ai toujours aimé les lettres, et, par conséquent, ceux qui les cultivent. je vous avoue que, quand je me trouvai chargé d'un département littéraire, je crus que ce seroit pour moi une chose agréable; mais je ne tardai pas à être détrompé.

celui qui est chargé de la petite administration qu'on m'avoit confiée ne peut faire aucun bien que celui de laisser jouir de la liberté naturelle, bienfait dont personne ne doit lui avoir obligation, et il est souvent obligé de faire du mal. il ne peut même, à proprement parler, faire du bien aux gens de lettres que par le mal qu'il ne leur fait pas.

vous me mandez que vous prenez du goût pour la botanique; cela ne m'étonne aucunement. j'ai été surpris moimeme du gout que j'avois pour cette étude, et j'en ai recherché la cause. en effet, je n'y avois aucune disposition. j'ai la vue basse; d'ailleurs, je ne suis point né observateur : aussi faisois-je moins de progrès que tous ceux avec qui j'étudiois, et l'amour-propre dégoûte ordinairement de l'occupation à laquelle on ne réussit pas.

je ne savois quel étoit l'attrait qui m'y retenoit, et je crois l'avoir trouvé. c'est l'union de deux besoins, l'un physique, l'autre moral, qui se font sentir de presque tous les hommes. le besoin physique est celui de l'air et de l'exercice; le besoin moral est celui d'être occupé. c'est aussi l'union de ces deux besoins qui produit le goût de la chasse. il n'y a pas plus d'es-

orit à tuer des perdrix qu'à faire un herbier, et on n'en retire pas olus de gloire. pourquoi cette passion est-elle si commune? 'est par la raison que je viens de vous dire. mais je désireois que le goût de la botanique fût à la mode plutôt que elui de la chasse.

1º tout le monde n'est pas à portée de chasser. 2º comme l'est un exercice violent, il vient un âge où il faut y renoncer, t les vieux chasseurs sont bien malheureux, parce qu'ils sont ésoeuvrés. 3º je crois que la passion de la chasse, dans les ens puissans, est l'occasion d'une infinité de vexations. 4º le oût de la botanique ou de l'histoire naturelle, modéré, mène resque toujours à considérer l'agriculture avec plus d'intéêt et avec plus de vues, à la cultiver par soi-même et à la erfectionner.

voilà de bonnes raisons, à ce que je crois; mais elles ne ersuaderont personne, au moins dans ce pays-ci. Quand le laisir de la chasse n'auroit d'autre avantage que de n'être as le plaisir de tout le monde, nos seigneurs de fief préféreont toujours une occupation qui les distingue des autres ommes, et ce sera toujours ce qu'on appellera un plaisir oble, expression vide de sens en elle-même, mais souvent ien dangereuse dans ses applications, et fondée sur un prinpe qui, j'espère, ne sera pas celui de votre législation corse. je m'aperçois que la discussion de l'utilité et de l'agrément e la botanique me conduit insensiblement à de grandes uestions que je ne suis point du tout digne de traiter avec ous. pardon de cette digression aussi inutile que rebattue, et irtout de la longueur d'une lettre qui ne peut que vous inuyer, je croyois m'entretenir avec vous; c'est un bonheur ae je regrette avec amertume, et dont je ne peux plus jouir l'idéalement. cette illusion m'est chère, et je cherchois à la olonger, je vous réitère, monsieur, l'assurance des sentiens inviolables que je vous ai voués.

MALESHERBES

#### Nº 2320.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 1.

A Paris le 8e. Xbre 1764.

### Monsieur

Je reçus avant-hier les bons fromages que vous avez bien voulu nous envoyer; en attendant que nous puissions vous en dire le bon goût, recevez en notre sincère remerciment. J'ai eu l'attention d'en envoyer un tout de suite à M. de La Roche. A l'égard du port, il faut qu'il y ait eu, en effet, quelque quiproco. C'est une bagatelle au reste.

Lors du dernier envoi que j'ai eu le plaisir de vous faire, il n'y avoit pas alors aucun almanach un peu honnête à vous envoyer, mais je ferai en sorte que vous les receviez pour la fin de cette année.

Dès le commencement de novembre, M. Rey m'annonça le départ des *Lettres écrites de la Montagne*, et il est certain que je n'en (sic) ai pas encore entendu parler du port où elles doivent débarquer, quoique port voisin de la Hollande. Je lui ai fait part de ma surprise à ce sujet. Nous aurons quelques difficultés pour l'entrée, mais nous tâcherons de les aplanir, &c. (sic).

Soyez assuré que, si le ballot arrive, comme je l'espère, à bon port, que vos présens seront exactement faits et tous en grand papier<sup>2</sup>; ne vous gênez pas là-dessus, ordonnez librement et vous serez servi. Soyez aussi assuré qu'aucun exemplaire ne sortira qu'avec l'Errata, etc. (*sic*).

De la manière que l'on débite ici les choses qui peuvent vous regarder, il n'y a personne qui n'en croie une bonne

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy-Duchesne, fol. 54, 55. Adressé « à Môtiers-Travers, par Pontarlier », in-4°, 2 p. 1/2 de texte, cachet de cire rouge, « au Temple du Goût », chiffre postal 10.

<sup>2.</sup> C'est-à-dire de format in-8º.

partie, car j'ai vu une lettre de Genéve, où on dit qu'on a vu et lu (chez vous) ce prétendu poëme des princes, que l'on a parlé au député des Corses, etc. Il faut convenir qu'il y a bien des gens singuliers dans le monde, et les choses se débitent si singulierement que l'on vous rit au nez si on veut marquer du doute. M. Coindet a été comme nous dans la croyance de la députation des Corses. Au reste si la tranquillité étoit une fois établie dans ce païs-là, ils ne sauroi[en]t mieux s'adresser, pour inspirer la vertu et le courage.

Oui, Monsieur, je suis toujours dans le même sentiment pour imprimer votre *Dictionnaire de Musique*. Vous savez ce que je vous en ai dit ci devant : je pense et j'exécuterai toujours de même ; je ne vous en ai pas voulu parler souvent, vu vos infirmités : ce sera à votre commodité.

Pour moi, je vous avoue que je ressemble un peu à S<sup>t</sup> Thomas l'incrédule. Il n'est pas po[ssible] que vous restiez les bras croisés, et quand ce ne seroit que pour votre récréation, vous écrivez; au reste tant mieux pour la postérité. Mais que ce ne soit jamais aux dépens de votre santé.

Toute la maison a l'honneur de vous saluer. Je suis, Monsieur, votre très humble et très ob. serviteur

Guy Pr Duchene

Nº 2321.

## A M. LALIAUD 1.

A Motiers le 9. Xbre 1764.

Je voudrois, Monsieur, pour contenter votre obligeante fantaisie, pouvoir vous envoyer le profil que vous me demandez, mais je ne suis pas en lieu à trouver aisément quelqu'un

<sup>1.</sup> Transcrit le 4 mai 1914 de la copie faite pour Laliaud en 1779, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. rel., fol. 82, 83). J'ajoute la signature, qui n'est pas dans la copie, mais devait se trouver au bas de l'original. [Th. D.]

qui le sache tracer. J'espérois me prévaloir pour cela de la visite qu'un graveur hollandois, qui va s'établir à Morat, avoit dessein de me faire; mais il vient de me marquer que des affaires indispensables ne lui en laissoient pas le tems. Si M. Liotard fait un tour jusqu'ici, comme il paroît le désirer, c'est une autre occasion dont je profiterai pour vous complaire, pour peu que l'état cruel où je suis m'en laisse le pouvoir. Si cette seconde occasion me manque, je n'en vois pas de prochaine qui puisse y suppléer. Au reste, je prends peu d'intérêt à ma figure, j'en prends peu même à mes livres, mais j'en prends beaucoup à l'estime des honnêtes gens dont les coeurs ont lu dans le mien. C'est dans le vif amour du juste et du vrai, c'est dans des penchans bons et honnêtes, qui sans doute m'attacheroient à vous, que je voudrois vous faire aimer ce qui est véritablement moi, et vous laisser de mon effigie intérieure un souvenir qui vous fût intéressant. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

 $N^{\circ}$  2322.

A Monsieur
Monsieur Jean-Jaques Rousseau
Motiers Travers 

(Lettre de David Bourgeois.)

Lyon, 9 Xbre 1764.

Monsieur,

Je vis, avant-hier, le libraire dont j'eus l'honneur de vous parler relativement à votre *Dictionnaire de Musique*. Il est dans les mêmes sentimens que M. De Quinsonas m'avait

1. INÉDIT. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel et auquel est joint celui d'une lettre de Gauffecourt (n° suivant).

communiqué pour lui. Si vous pouvez disposer de votre manuscrit, il s'en remet à vous pour le prix. Il connaît la confiance que l'on doit avoir dans l'honnêteté de votre âme parce que la sienne est aussi très-honnête. Je vous prie de m'écrire votre avis, dont je ferai l'usage que vous me prescrivez. Ce libraire m'a dit qu'il donnerait tous ses soins à la belle impression, et que vous en seriez content. Il desireroit que vous joignissiez à votre réponse une seule page de cet ouvrage, même écriture du manuscrit, avec la note du nombre des semblables pages qu'il contient afin de juger de la grosseur du volume. Je lui ai parlé des planches, et il dit qu'il les fera très-bien exécuter ici. Pour peu que le premier essai ne réussît pas, il s'adressera à Paris. Il sent que s'agissant d'un ouvrage de fond, il est essentiel que l'édition en soit faite avec goût, pour lui donner une supériorité sur les contrefactions, et il est dans l'intention de se prêter à toutes vos vues autant qu'il le pourra. Je crois qu'il vous serait plus utile de faire proposer une souscription en vous y intéressant (après avoir préalablement reçu une somme), que de recevoir cette somme plus forte pour une vente unique. Je n'entrevois que ces deux sortes de propositions que je suis chargé de vous faire. On nous annonce depuis quelque temps votre Lévite. Les retards font douter qu'il soit en effet sorti de votre cabinet. S'il y est encore, que vous vouliez le mettre au jour, et qu'il ne contienne pas de cette espéce de vérités dont le cours libre n'est pas permis en France, le même libraire aurait aussi le plus grand empressement d'en faire l'acquisition.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, et avec la considération que vous m'avez inspirée, Monsieur,

Votre tr. h. & tr. ob. Sr.,

DAVID BOURGEOIS

Nº 2323.

## [Gauffecourt à Rousseau] 1.

[La Motte, près de Lyon, le 9 décembre 1764].

Jamais votre lettre ne fut remise en meilleure main, mon plus digne ami, que celle que vous m'avez écrite du 20° du mois dernier. C'est pour moi une satisfaction de parler de vous, qui vous a vu, qui vous a embrassé. Adieu. Faisons l'impossible de nous rejoindre, je vous en conjure. Venez à la Motte avec votre *Gouverneuse*; vous trouverez gens qui font profession de vous aimer. Pour moi, presque jusqu'au martyr. Je vous recommande la lettre ci-dessus. Ma pauvre tête ne va pas au delà.

DE GAUFFECOURT

Je voudrois pour beaucoup que vous travaillassiez pour les Corses. Il n'y a que vous. M. le président de Montesquieu m'a dit bien des fois qu'il n'y a que vous de capable de travailler sur *l'Esprit des Lois*.

 $N^{\circ}$  2324.

A Monsieur Monsieur Abauzit A Genève<sup>2</sup>.

A Motiers-Travers le 9. Xbre 1764.

Daignez, vénérable Abauzit, écouter mes justes plaintes. Combien j'ai gémi que le Conseil et les Ministres de Genève

2. Transcrit le 17 juin 1925 de l'original autographe signé, conservé à la

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel et écrit sur le dernier feuillet de la lettre de David Bourgeois qui précède.

m'ayent mis en droit de leur dire des vérités si dures! Mais puisqu'enfin je leur dois ces vérités, je veux payer ma dette. Ils ont rebuté mon respect, ils auront desormais toute ma franchise. Pesez mes raisons et prononcez. Ces Dieux de chair ont pu me punir si j'étois coupable; mais si Caton m'absout, ils n'ont pu que m'opprimer.

J. J. ROUSSEAU

Nº 2325.

A. M. de Montpéroux, résident de France a Genève 1.

Motiers, le 9 décembre 1764.

L'écrit, Monsieur, qui vous est présenté de ma part, contient mon apologie et celle de nombre d'honnêtes gens offensés dans leurs droits par l'infraction des miens. La place que vous remplissez, Monsieur, et vos anciennes bontés pour moi, m'engagent également à mettre sous vos yeux cet écrit. Il peut devenir une des pièces du procès au jugement duquel vous présiderez peut-être. D'ailleurs, aussi zélé sujet que bon patriote, vous aimerez me voir célébrer dans ces lettres le plus beau monument du règne de Louis XV, et rendre aux François, malgré mes malheurs, toute la justice qui leur est due.

Je vous supplie, Monsieur, d'agréer mon respect.

#### J. J. ROUSSEAU

Bibliothèque publique de Genève à qui il a été donné par Albert Rilliet de Candolle, ms. fr. 232. 4 p. in-4°, la 2° et la 3° blanches, l'adresse sur la 4°. Cachet à la devise sur cire rouge. Pas de marque postale. Une note indique que cette lettre accompagnait un exemplaire des Lettres de la Montagne. [P.-P. P.]

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. J'ajoute la signature.

#### $N^{\rm o}$ 2326.

## A M. [Philibert Cramer, a Genève]1.

Je n'imagine pas, Monsieur, ce que par une étourderie qui m'est assez ordinaire, j'ai pu vous envoyer il y a deux jours à la place de la Lettre ci-jointe qui vous étoit destinée; peut- être est-ce la même lettre, écrite d'abord avec tant de distraction, ayant trois personnes dans ma chambre, que je pris le parti d'en faire un brouillon et de la recopier. Si c'est autre chose, je vous fais des excuses de ce qui proquo. Heureusement je crains peu ceux de cette espèce, et je suis très sur que le papier que vous m'avez (sic) receu, quel qu'il puisse être, ne m'ôtera rien de l'estime que vous m'avez témoignée et que je crois mériter. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me renvoyer ce papier et recevoir la lettre ci-jointe à la place, avec mes très humbles salutations.

J.-J. ROUSSEAU

Motiers ce 9 Xbre 1764.

Nº 2327.

# [Watelet à Rousseau] $^2$ .

douteriés vous, Monsieur, de la place que vous occupés et que vous occuperés toujours dans l'ame de tous ceux qui sont sensibles et qui rendent sans partialité un juste tribut aux

<sup>1.</sup> INEDIT. Transcrit en janvier 1913, de l'original autographe signé, que m'a communiqué Mme veuve Louis Cramer. Un feuillet in-4°, blanc au verso, sans adresse ni cachet. [Th. D.]

<sup>2.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

talens et aux vertus? votre reputation doit vous rassurer sur cet article et j'ai eté temoin de l'interest et du plaisir que font vos ouvrages dans la partie de l'europe que je viens de parcourir. mais je suis jaloux que vous soyés persuadé de la sincerité d'un sentiment particulier que je joins a celui que vous inspirés generalement. oui, Monsieur, je vous suis veritablement attaché par cette amitié si douce et si sure qui nait de l'estime et que nourrit l'idée des grands talens, si vous me connoissés bien comme je m'en flatte, vous lirés dans mes expressions cette liberté et cette franchise qui ne sont alterées par aucun motif etranger et vous compterés sur moi en toute occasion. mandés moi donc, le plutot que vous le pourrés vos intentions; mettés moi bien au fait de vos vues; décidés votre projet avec votre libraire, dites moi en detail quel est le format que vous aurés choisi, le nombre des desseins que vous souhaités les ouvrages pour lesquels vous les destinés. enfin le prix que vos libraires pourront y mettre, il y a ici peu de gens en etat de bien faire ces sorte (sic) d'ouvrages ils sont fort occupés; par consequent il faut s'y prendre de bonne heure, mais puisque vous voulés bien vous livrer a la confiance qui me flatte et dont je suis digne et a l'amitié qui m'est chere, nous bavarderons de tout cela a votre volonté le mal est le peu de tems que vous me paroissés avoir je vous en offre bien a peu prés autant, mais j'en trouverai toujours quand il s'agira de vous, de vos ouvrages, de vos moindres desirs. j'ai dit a Dalembert les choses honnetes et pleines de sentiment et de philosophie que vous m'avés ecrites a son sujet. il y est bien sensible, il vous en assure, il vous en remercie, et est tres eloigné de vous croire le moindre tort. je vous reponds de son ame que je connois, comme je lui repondrois de la votre qu'il n'a jamais soupconné.

M<sup>de</sup> le comte qui est extrement (sic) flattée de votre souvenir, se trouve glorieuse que vous vouliés grossir votre portefeuille des petites images qu'elle a gravées; elle regrette de n'en avoir pas a vous offrir assés pour la rapeller souvent a votre souvenir. elle va rassembler ce qu'elle a fait et vous les enverra par M<sup>r</sup> coindet le plutot qu'elle le pourra j'y joindrai quelques images aussi, soit de mes ouvrages soit d'auteurs chers que je croirai pouvoir contribuer a vos delassemens. j'ai deja pensé et je penserai encor au frontispice dont vous me parlés, mais par la raison que vous etes dans une classe particuliere, il est difficile de trouver precisement ce qui vous convient. on le sent, la difficulté consiste a l'exprimer convenablement pour vous et pour le public. s'il me vient quelque chose je vous le manderai et qui plus est je retiens la preference pour le graver. car je serai enchanté de rendre par ce petit embellissement un hommage public aux qualités de votre esprit. je finis en profittant du bon exemple que vous me donnés de nous soustraire aux formes de compliment qui ne disent rien, mais en vous reiterant des sentimens sinceres et sur les quels vous devés compter bien veritablement

WATELET

a paris ce 10 dec. 1764.

Nº 2328.

A M. [Du Peyrou] 1.

A Motiers le. 13 Xbre 1764.

Je vous parlerai maintenant, Monsieur, de mon affaire <sup>2</sup>, puisque vous voulez bien vous charger de mes intérests. J'ai revu mes gens: leur société est augmentée d'un Libraire de France, homme entendu, qui aura l'inspection de la partie Typographique. Ils sont en état de faire les fonds necessaires sans avoir besoin de souscription, et c'est d'ailleurs une voye

<sup>1.</sup> Transcrit le 4 mars 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchàtel, vol. relié, fol. 18, 19.

<sup>2. «</sup> Edition générale de ses ouvrages. » (Note de Du Peyrou dans l'Edition de 1782.)

à laquelle je ne consentirai jamais par de très bonnes raisons trop longues à détailler dans une lettre.

En combinant toutes les parties de l'entreprise et supposant un plein sucçés j'estime qu'elle doit donner un profit net de cent mille francs. Pour aller d'abord au rabais réduisons le à cinquante. Je crois que, sans être déraisonnable je puis porter mes prétentions 1 au quart de cette somme, d'autant plus que cette entreprise demande de ma part un travail assidu de trois ou quatre ans, qui sans 2 doute achevera de m'épuiser, et me coûtera plus de peine à préparer et revoir mes feuilles que je n'en eus à les composer.

Sur cette considération et laissant à part celle du profit pour ne songer qu'à mes besoins je vois que ma dépense ordinaire depuis vingt ans a été l'un dans l'autre de soixante Louis par an. Cette dépense deviendra moindre lorsqu'absolument sequestré du public je ne serai plus accablé de ports de lettres et de visites qui par la loi de l'hospitalité, me forcent d'avoir une table pour les survenans.

Je pars de ce petit calcul pour fixer ce qui m'est necessaire pour vivre en paix le reste de mes jours, sans manger le pain de personne, résolution formée depuis longtems et dont, quoi qu'il arrive je ne me départirai jamais.

Je compte pour ma part sur un fond de dix à douze mille Livres, et j'aime mieux ne pas faire l'entreprise s'il faut me réduire à moins, parce qu'il n'y a que le repos du reste de mes jours que je veuille acheter de quatre ans d'esclavage.

Si ces Messieurs peuvent me faire cette somme, mon dessein est de la placer en rentes viagéres, et puisque vous voulez bien vous charger de cet emploi, elle vous sera comptée et tout est dit. Il convient seulement pour la sureté de la chose que tout soit payé, avant que l'on commence l'impression du dernier volume; parce que je n'ai pas le tems d'attendre le débit de l'édition pour assurer mon état.

Mais comme une telle somme en argent comptant pourroit

<sup>1. «</sup> pour ma part », biffé.

<sup>2.</sup> J. J. avait d'abord écrit « contredit », qu'il a remplacé par « doute ».

gêner les entrepreneurs, vu les grandes avances qui leur sont nécessaires, ils aimeront mieux me faire une rente viagère ce qui vu mon age et l'état de ma santé leur doit probablement tourner plus à compte. Ainsi moyennant des suretés dont vous soyez content j'accepterai la rente viagére, sauf une somme en argent comptant lorsqu'on commencera l'édition, et pourvu que cette somme ne soit pas moindre que cinquante Louis, je m'en contente en déduction du capital dont on me fera la rente.

Voilà, Monsieur, les divers arrangemens dont je leur laisserois le choix si je traitois directement avec eux; mais comme il se peut que je me trompe ou que j'éxige trop, ou qu'il y ait quelque meilleur parti à prendre pour eux ou pour moi, je n'entends point vous donner en cela des régles auxquelles vous deviez vous tenir dans cette négociation. Agissez pour moi comme un bon tuteur pour son pupille, mais ne chargez pas ces Messieurs d'un traité qui leur soit onereux. Cette entreprise n'a de leurs (sic) part qu'un objet de profit; il faut qu'ils gagnent; de ma part elle a un autre objet, il suffit que je vive, et toute réflexion faite, je puis bien vivre à moins de ce que je vous ai marqué. Ainsi n'abusons pas de la résolution où ils paroissent être d'entreprendre cette affaire à quelque prix que ce soit; comme tout le risque demeure de leur côté il doit être compensé par les avantages. Faites l'accord dans cet esprit, et soyez sur que de ma part il sera ratifié.

Le projet est de faire deux Editions à la fois; l'une pour les Bibliothèques en 6 volumes in 8<sup>vo</sup> avec des Planches, l'autre pour la poche en 15 volumes in-12. Le principal entrepreneur est M. Roulet; c'est avec lui que vous pouvez vous aboucher à vôtre commodité <sup>1</sup>. Je vous vois avec plaisir prendre cette peine: voilà, Monsieur, le seul compliment que je vous ferai jamais.

J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Le début de cet alinéa : « Le projet... commodité », est INÈDIT.

Nº 2329.

#### Duclos à Rousseau 1.

A Paris, le 14 décembre 1764.

Voici, mon cher ami, la nouvelle édition des Considérations. Comme l'ouvrage est assez différent de ce qu'il était, vous me ferez plaisir de m'en dire votre avis. Vous voyez que je ne veux pas être flatté, puisque c'est à vous que je m'adresse.

J'ai lu la première partie de vos Lettres de la Montagne, je crois que l'archevêque en solliciterait la publication, s'il les connaissait, et je ne doute pas qu'on ne les permette; j'en ai parlé très-publiquement.

Dites-moi un peu ce que c'est que ce Code pour les Corses qu'on vous demande. Je vous exhorte plus que jamais à écrire les mémoires dont je vous ai parlé, dussent-ils avoir un jour un codicille. J'approuve fort aussi que vous donniez une édition complète de vos Œuvres. Elle ne ruinera sûrement pas le libraire. Donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, mais sans gène. Personne ne s'intéresse à vous plus que moi. Je vous aime et vous embrasse de tout mon coeur.

Vous trouverez un portrait à la tête de mon ouvrage. C'est une galanterie que me fit, il y a dix ans, mon libraire, et que je l'ai obligé de garder sous la clef. Il ne sera pas aux exemplaires vendus. Comme il ne paraîtra qu'aux yeux de mes amis, la planche sera longtemps neuve. Vous en avez ici quelques-uns avec qui je ne suis pas aujourd'hui mieux que vous; mais je puis dire que je n'en ai jamais perdu que par leurs vices. Je respecterai les anciens noeuds par mon silence, et sans vouloir jamais les ramener ni même les recevoir, je ne serais pas insensible au plaisir de les humilier par des services, cela s'est déjà trouvé.

Duclos

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. I, p. 303-304.

Nº 2330.

A Monsieur
Monsieur Vsteri
Ministre du S<sup>1</sup> Evangile
Professeur en Hebreu
à Zurich <sup>1</sup>.

A Motiers, le 14. Xbre 1764.

Vous voila donc, mon cher ami, professeur en Hebreu; je m'en réjouis de tout mon coeur. J'aimerois pourtant mieux vous voir Professeur en morale; vos leçons seroient plus utiles aux hommes. Je ne doute pourtant pas que vous ne sachiez rendre profitable ce que vous étes chargé d'enseigner, et je vois déjà, par le sujet de vôtre discours inaugural que vous saurez diriger vos instructions et vos vues sur des objets avantageux à la patrie et à la societé. Je vous felicite d'être né avec un coeur sain, d'y nourrir des intentions droites, et d'être en place de les manifester sans risque, dans un pays où l'on ne pend point les gens pour aimer la justice et pour dire la vérité. Je verrai avec grand plaisir vôtre ouvrage, lorsque vous voudrez me le communiquer.

Il ne faut pas croire les impertinences que la Gazette de Berne pour me tourner en ridicule débite des Corses et de leur prétendue députation. D'ailleurs ces pauvres gens inondés de Troupes françoises, ont bien maintenant d'autres affaires que de songer à former une bonne institution. Je vous avoue pourtant que je suis surpris de vous voir les blâmer presque de vouloir se donner un gouvernement; tout ce que je puis vous permettre est de les blâmer de s'addresser à

<sup>1.</sup> Transcrit le 5 novembre 1917 de l'original autographe que m'a communiqué M. Paul Usteri. In-4º de 4 p. Cachet de cire rouge, à la devise. Chiffre postal 6 à l'encre, 8 au crayon rouge. Publié en 1886 et en 1910 par Paul Usteri et Eug. Ritter, loc. cit.

moi pour cela. Je n'imagine que des Bergers d'Arcadie ou des Habitans de Tempé qui puissent subsister sans gouvernement; encore leur faudroit-il un Gessner pour maitre. Mais si jamais les Corses embrassent cette heureuse vie, il y a toute apparence que les Genois dérangeront un peu leur état pastoral. Mon cher ami, les Romans sont fort bons dans les Livres; mais quand il s'agit de former un corps de peuple il faut commencer par connoitre les hommes et les prendre tels qu'ils sont. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Mes salutations à M. Lavater. J'ai bien du regret de n'avoir pas été en état de jouir plus à loisir des momens qu'il vouloit bien m'accorder. Mille choses à M. Wegelin à qui je me propose toujours d'écrire, sans pouvoir en trouver le moment.

Nº 2331.

A Monsieur d'Ivernois à Genève 1.

A Motiers, le 15 Xbre 1764.

Je vous envoye, Monsieur, un petit bonjour par M. nôtre Lieutenant<sup>2</sup>, qui va avec M. Roulet s'aboucher avec vous pour l'affaire en question<sup>3</sup>. Je n'ai point reçu vendredi la lettre que vous m'aviez promise. C'est mon sort ordinaire.

<sup>1.</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 29, 30. In-4°, 4 p., l'adresse sur la 4°. Cachet oriental sur cire rouge. Sur l'adresse, il n'y a pas, comme d'habitude, le mot « Négocians », la lettre étant envoyée par une occasion. Il n'y a pas de marque postale. D'Ivernois l'a reçue le 21 et a répondu le 22 décembre.

<sup>2.</sup> Guyenet, lieutenant du Val de Travers, mari d'Isabelle d'Ivernois.

<sup>3.</sup> L'édition projetée des Œuvres de Rousseau.

Les lettres me pleuvent quand elles ne sont pas nécessaires, et dans les momens critiques tout se tait. Je serois pourtant bien aise de savoir que vous êtes de retour <sup>1</sup> en bonne santé.

Si vous avez reçu les errata<sup>2</sup>, vous m'obligerez de vouloir bien remettre à M. Guyenet ceux qui sont pour Neufchâtel et de m'envoyer en même tems la note des fraix. Nôtre messager n'est point encore parti; il pourra se charger des autres choses, si vous en avez à m'envoyer.

Il fut imprimé à Lausanne en 1758 un livre en deux volumes, intitulé Mémoires hist. milit. et politiques sur les principaux événemens arrivés en Corse, etc., et ce qu'il y a de comique est que l'auteur de cet ouvrage est un Apothicaire appellé Jaussin. Si ce livre se trouve à Genève, faites-moi l'amitié de m'en faire l'emplette à votre loisir et de me l'envoyer par le Messager.

J'attends de vos nouvelles avec impatience. Un mot, s'il vous plait, par la poste. S'il y a matiére à détail, il peut se faire par M. le Lieutenant, c'est à dire, en lui remettant la Lettre. Vous savez sans doute que M. nôtre Procureur général 3 se retire; j'aimerois mieux que ce ne fut pas celui-là 4. Mes respects, je vous supplie, à Madame d'Ivernois et mes salutations à tous nos amis. Je vous embrasse de tout mon coeur.

#### J. J. Rousseau

- 1. D'Ivernois avait vu Rousseau à Motiers le 5 décembre.
- 2. Pour l'édition in-12 des Lettres de la montagne.
- 3. Guillaume-Pierre D'Ivernois.
- 4. Allusion au procureur-général Robert Tronchin.

Nº 2332.

A Madame
Madame de la Tour [-de Franqueville]
rue de Richelieu entre les Ecuries
de Madame la Duchesse d'Orléans
et la rue neuve S<sup>t</sup> Augustin
A Paris <sup>1</sup>.

A Motiers le 16. Xbre 1764.

Je n'ai pas eu, chére Marianne, en recevant mon portrait, que M. Bréguet a eu la bonté de m'envoyer, le plaisir que vous m'annonciez de le recevoir lui-même. La fatigue, le mauvais tems qu'il a eu durant son voyage, l'ont retenu malade dans sa maison; et moi, depuis deux mois enfermé dans la mienne, je suis hors d'état d'aller le remercier, et lui demander un peu en détail de vos nouvelles, comme je me l'étois proposé. Donnez-m'en donc vous-même, chère Marianne, en attendant que je puisse voir votre bon Papa², si digne de l'éloge que vous en faites et de l'attachement que vous avez pour lui. Quant à moi, je ne suis qu'un ami peu démonstratif, quoique vrai; réputé négligent, parceque ma situation me force à le paroitre, et trop heureux de recevoir de vous, à titre de grace, des sentimens que vous me devrez quand les miens vous seront mieux connus. En atten-

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

<sup>2.</sup> Ici, sur son exemplaire imprimé de la Correspondance, Th. Dufour a mis en note: « M. Bréguet était-il le père de M<sup>me</sup> de la Tour? Oui, mais il devait y avoir un autre Bréguet, négociant aux Verrières. » — Pour ma part, je pense qu'aucun Bréguet n'était le père de M<sup>me</sup> de la Tour, née Marie-Anne Merlet (de Fousonne et de Franqueville). Le Bréguet dont elle parle se plaisait à la nommer sa fille, et à nommer M<sup>me</sup> Prieur sa fille aînée: c'était simplement un vieil ami. En ce qui concerne M<sup>me</sup> Prieur, Th. Dufour l'a identifiée avec la « Claire » du début de cette correspondance. Sur ce point encore, je me permets de ne pas partager son opinion, et je pense que cette « Claire, » du début, soit M<sup>me</sup> Bernardoni, et M<sup>me</sup> Prieur sont deux personnes différentes. (Cf. p. 169, note). [P.-P. P.]

dant, il vaut mieux que vous m'aimiez et que vous me grondiez, que si vous paroissiez contente sans l'être. Tant que vous exercerez sur moi l'autorité de l'amitié, je croirai qu'au fond vous rendez justice à la mienne, et que c'est pour me laisser moins voir ma misére que vous vous en prenez à ma volonté. Voila du moins le seul sens que devroient avoir vos reproches; si je pouvois vous écrire et vous complaire autant que je le desire, et que vous fussiez équitable, le Papa luimême ne vous seroit pas plus cher que moi.

J'apprends avec grand plaisir qu'il est beaucoup mieux.

## $N^{\circ}$ 2333.

A M. Duchesne, Libraire à Paris 1.

A Motiers, le 16 décembre 1764.

En recevant, Monsieur, la petite caisse que vous m'avez dernièrement envoyée, j'ai été tout penaud de n'y pas trouver, avec le livre de botanique pour lequel vous avez souscrit chez Durand, les planches qui doivent accompagner cet ouvrage, et pour lesquelles seules j'avois desiré de l'avoir. Faites-moi l'amitié de savoir si l'omission de ces planches n'est qu'un oubli, et en ce cas de faire en sorte qu'il soit réparé. Mais si, après avoir promis pompeusement ces planches, on prétend n'en pas donner, qu'ils aient la bonté de nous rendre nos quinze francs, et nous leur rendrons leurs trois volumes, dont, sans ces planches, je ne voudrois pas donner quinze sous. Je ne manque pas de livres de botanique; ce dont j'ai besoin, c'est des figures de plantes bien dessinées et bien gravées, et je me tourmente pour en avoir sans pouvoir en obtenir aucune d'aucun côté: cela me désole.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, Œuvres inédites, I, p. 159-161.

J'ai trouvé dans la même caisse une lettre d'un M. Ballière qui me prie d'accepter un livre sur la musique, qui n'y est point. Ce sera sans doute encore un oubli. Il se pourroit bien aussi que le livre eût été ôté de la caisse : car elle n'étoit ni emballée ni cachetée; elle étoit très-mal ficelée; il s'y est trouvé une place vide; elle m'a paru avoir été ouverte, et je crois pouvoir répondre que ce n'est pas à Pontarlier; car je suis très-sûr de M. Junet. En attendant, je ne sais que répondre à M. Ballière, ni que lui dire de son livre, puisque je ne l'ai point reçu.

Je suis bien inquiet que vous n'ayez aucune nouvelle de l'envoide Rey. Le bâtiment aurait-il fait naufrage ? cela serait de mon bonheur ordinaire. Je vous avoue que je ne comptois pas écrire pour les poissons.

Je ne sais si j'ai mis M. de Malesherbes dans la note des présents; je serais bien fâché qu'il n'y fût pas.

L'ardent desir que j'ai de prendre congé du public par une édition générale de mes ouvrages, après laquelle, quoi que vous en puissiez croire, je tâcherai du moins de mourir en paix, ce desir, dis-je, qui me presse, m'a fait prêter l'oreille aux sollicitations qu'on m'a faites et aux facilités qu'on m'a données pour faire ici cette édition sous mes yeux, sachant bien que je ne dois jamais attendre du pays où vous êtes ni honnêtetés ni égards, et beaucoup moins des permissions et des graces. Ainsi je me le tiens une bonne fois pour dit. Or cet établissement, Monsieur, qui se prépare, me met à portée d'imprimer aussi mon Dictionnaire de musique, dont l'exécution, peut-être un peu difficile, auroit assez besoin des yeux de l'auteur. Je n'oublie pas cependant la promesse que je vous ai faite, et c'est pour cela qu'au moment de me décider, j'ai besoin que vous vous décidiez vous-même, afin de prendre un dernier arrangement sur lequel on me presse beaucoup. Voici donc ma proposition:

Mon Dictionnaire de musique est un ouvrage plein de fautes, parce que je l'ai achevé loin de tout secours et déjà dégoûté de la matière. Mais c'est le fruit de seize ans d'un

travail de crocheteur, et que je ne voudrois pas recommencer pour l'empire du monde. Il faut que son produit me paie le tems que j'y ai consumé. S'il vous convient de vous en charger, vous pouvez choisir entre ces deux conditions; l'une, d'en donner deux cents louis en trois paiements égaux, le premier, en recevant le manuscrit, et les deux autres d'année en année; l'autre d'en donner cent louis en recevant le manuscrit, et une pension viagère de trois cents livres bien assurée. Ce dernier arrangement n'est peut-être pas de ma part trop raisonnable dans l'état où je suis: mais il y a si longtems que je traîne et que je souffre, que, ne sachant plus quand la Providence veut disposer de moi, je veux à tout événement m'ôter la triste perspective de manquer un jour de pain. Voyez, et une prompte réponse, je vous prie. Je vous salue, Monsieur, etc.

[J. J.] Rousseau

Nº 2334.

A M. D'IVERNOIS 1.

A Motiers le 17. Xbre 1764.

Il est bon, Monsieur, que vous sachiez que, depuis vôtre départ d'ici je n'ai receu aucune de vos Lettres, ni nouvelles d'aucune espéce par le canal de personne, quoique vous m'eussiez promis de m'annoncer vôtre heureuse arrivée à Genève et de m'écrire même auparavant. Vous pouvez concevoir mon inquiétude. Je sais bien que c'est l'ordinaire qu'on

<sup>1.</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., texte sur la page 1, au bas de laquelle Rousseau à écrit : « Monsieur D'Ivernois ». Sur la page 4, l'adresse : « A Madame | Madame D'Ivernois | née Déhors | à Genève », qui n'est pas de la main de Rousseau. Cachet armorié de cire rouge; on y distingue une ancre. Chiffre postal 8. Sur cette page 4, d'Ivernois a noté qu'il a reçu la lettre le 19 décembre.

m'accable de lettres inutiles, et que tout se taise dans les momens essenciels; je m'étois flaté cependant qu'il y auroit dans celui-ci quelque exception en ma faveur. Je me suis trompé. Il faut prendre patience et se résoudre à attendre qu'il vous plaise de me donner des nouvelles de vôtre santé, que je souhaitte être bonne de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

Mes respects à Madame, je vous supplie. Monsieur D'Ivernois.

Nº 2335.

A Monsieur Monsieur Rousseau Motier par Pontarlier <sup>1</sup>

(Lettre de Peyraube)

De Paris le 18. Xbre 1764

Monsieur

Permettés que je réitére la priere que je vous fis dans mon passage à Motier. Les avis de M<sup>r</sup> de M. <sup>2</sup> pourront m'être d'un grand secour, et nous devrons à vos soins les services qu'il aura la bonté de nous rendre. Je vous demande aussi, Monsieur, de ne pas trouver mauvais que je me présente de votre part à M<sup>r</sup> de M. en attendant votre lettre.

Je suis avec respect

Monsieur

Votre trés humble et trés obéissant serviteur PEYRAUBE

Mon adresse est à Peyraube rue des Menetriers Hotel S<sup>t</sup> Martin à Paris.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet armorié sur oublie. Ce billet a été imprimé en 1898 par Eug. Ritter dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, t. XLVII, p. 544.

<sup>2.</sup> Malesherbes. (Cf. nos 2369, 2386 et 2387.)

## $N^{\circ}$ 2336.

## [La Roche à Rousseau] 1.

De Paris, ce 19 Xbre 1764.

Monsieur, j'ai remis à M. Duchesne les 100 fr. dont voici le billet que je vous renvoie. J'ai aussi envoyé à M<sup>me</sup> Le Vasseur, selon vos ordres, de quoi lui faire un manteau de lit ou cazaquin, le jupon pareil, de toile de coton, et de quoi faire un jupon de dessous de molleton, avec les doublure, et façon; le tout coûte 34 livr. Je compte aller à Montmorency incessamment, et j'aurai l'honneur de la voir. Recevez les remerciemens de Mme La roche, ainsi que les miens, du fromage, qui est grand comme la table ronde, où les chevaliers chantaient. Mme la maréchale en a goûté, qui l'a trouvé fort bon; il l'est effectivement. Ce n'est pas la seule fois que je lui en servirai : ce ne sera pas lui déplaire, sachant qu'il vient de vous. Elle est en bonne santé; elle revient aujourd'hui de Stord (sic), où elle était allée voir M<sup>me</sup> la Comtesse de Boufflers2. M. Guy m'ayant dit qu'il avait un petit envoi à vous faire, je l'ai prié de mettre ma lettre dans ledit envoi. L'on nous fait espérer incessamment 2 volumes de vos ouvrages. Notre colporteur m'en a parlé ces jours-ci, qu'il comptait qu'ils paraîtraient incessamment<sup>3</sup>, nous les attendons avec impatience; mais l'on fait quelque difficulté à la police, quoiqu'il n'y ait rien qui puisse autoriser ladite difficulté, à ce que ledit colporteur m'a dit qu'on lui avait dit. En conséquence 4,

<sup>1.</sup> Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, I, p. 506, a publié ce texte en faisant quelques omissions.

<sup>2.</sup> La phrase: « elle revient... Boufflers », est INEDITE.

<sup>3.</sup> Les mots: « qu'il comptait... incessamment », sont INEDITS.

<sup>4.</sup> Streckeisen, qui « corrige » ce texte avec sa désinvolture ordinaire, a supprimé les quinze derniers mots : « à ce que... conséquence ». Il imprime : « quelques difficultés », « les dites difficultés ». Plus loin, au lieu de : « lui en

M<sup>me</sup> la Maréchale m'a chargé de demander à M<sup>ne</sup> Le Vasseur qu'elle la priait de lui en envoyer un, sous enveloppe, à l'adresse de M. de Larinière (sic) ou dans une petite boîte. M<sup>me</sup> Laroche vous présente son respect, son amitié, embrasse M<sup>ne</sup> Le Vasseur, et, de tout mon coeur, j'en fais autant.

LA ROCHE

 $N^{\circ}$  2337.

A Monsieur

Monsieur J[ean-A[ndré] De Luc
Banquier, rue de la cité
A Genève<sup>1</sup>.

A Môtiers-Travers le 20. Xbre 1764.

Je m'en vais, mon cher Monsieur, profiter peut-être fort indiscretement de vos obligeantes offres; car je sais que vous étes fort occupé; mais je vous prie de tenir toutes mes importunités pour non avenues si les objets dont elles traitent prennent le moins du monde sur vos occupations.

Je n'ai point reçu<sup>2</sup> avec vôtre lettre la boîte de couleurs qui devoit l'accompagner. Si elle n'est pas encore partie vous pourrez me l'envoyer par nôtre Messager qui est actuellement en route pour Genève ou peut être déja arrivé. L'usage que j'en veux faire est d'enluminer des plantes et fleurs dans leurs

envoyer un », il imprime: « de lui envoyer un exemplaire ». En revanche, il imprime correctement le nom de « M. de La Reynière », que la Roche écrit phonétiquement.

<sup>1.</sup> Transcrit en juillet 1891 de l'original autographe signé, appartenant à M. William De Luc et qui m'a été communiqué par M. Edmond Pictet. In-4° de 4 p. L'adresse sur la 4°, cachet de cire rouge, à la devise. Chiffre postal 8°. — Cette lettre a été publiée en octobre 1893 par Eugène Ritter, dans le Bulletin de la Société d'histoire de Genève.

<sup>2.</sup> Ici, Rousseau a écrit « reçu ». Presque toujours, il écrit « receu ».

couleurs naturelles et d'autres estampes et paysages pour une optique. Je connois ces boîtes de Nuremberg; les couleurs en sont mauvaises et falsifiées; je voudrois avoir à part une petite provision des couleurs les plus nécessaires comme Carmin, outremer, gomme gutte, verd de Venise, verd de gris, encre de la Chine &c. et je voudrois surtout que ces couleurs en petite quantité fussent bien choisies et aussi pures qu'il est possible. Joignez-y aussi, je vous prie un peu de gomme arabique; car on ne trouve ici rien du tout.

Le microscope est comme vous l'avez deviné pour la botanique, ainsi je desire qu'il ait un champ suffisant pour embrasser le pistil et les étamines d'une petite fleur. Du reste je m'en rapporte absolument à vous.

C'est effectivement un (sic) Optique telle que vous le décrivez dont nous avions parlé. Je n'aime point celles qui restant toutes ouvertes laissent de toutes parts entrer la lumière et présentent avec l'image les objets environnans. Vous me parlâtes d'une manière d'enclorre tellement l'image dans la boite par une espèce de Quadre noir qu'on ne vit absolument que l'estampe. Voila, Monsieur, ce que je desirerois, et si vous trouviez à Genève de bons verres, que vous connussiez quelque bon Ouvrier que vous voulussiez bien diriger pour faire la boîte, je vous serois obligé de vouloir bien y donner quelques soins. Ces sortes de machines sont fort plates à moins qu'elles ne fassent tout à fait illusion, mais quand elles la font elles sont très amusantes, et je sens que dans mon état, enfermé plus de six mois tous les ans j'ai très grand besoin d'amusemens qui fassent diversion aux excursions de ma tête et l'empêchent de me consumer dans ma prison.

Cherchant la plus grande illusion, il s'ensuit qu'il faut aussi les meilleures estampes: Celles d'Angleterre me paroissent les plus propres à la chose; il est vrai qu'elles sont extrémement chéres; si vous en pouviez rassembler une douzaine ou quinzaine de bien bonnes, cela me suffiroit en attendant que j'en fisse chercher à Paris. Vous savez qu'il faut des lointains des perspectives, des allées, avenues, Galle-

ries, marines, en un mot tout ce qui chasse et prolonge l'espace. l'architecture avec des cours et avant-cours, colonnades &c. fait très bien aussi.

Ce n'est pas tout; me voici comme l'avare qui veut l'excellent à bon marché. Quoique les fantaisies soient dans mon état des choses presque necessaires, je suis pourtant bien déterminé à renoncer à celle-la si elle passe un certain prix. Si vous jugez donc, Monsieur, que toute cette petite fourniture se puisse faire pour quatre ou cinq Louis au plus, je puis les y mettre. Mais si elle passe n'y pensons pas.

J'ai lû avec le plus grand plaisir la continuation des feuilles que vous m'avez fait parvenir. On ne peut rien de plus exact, de plus sensé, de mieux raisonné sans aucun verbiage. Quelque fois seulement on n'y sent pas assez la liaison des choses, on ne les voit pas assez sortir les unes des autres. L'art d'écrire et d'intéresser est de faire que tout se tienne. Toute solution de continuité refroidit le lecteur. Il ne suffit pas que l'Auteur ait un plan, il faut que le lecteur ne le perde jamais de vue. Assurément i si cet ouvrage ne porte pas la lumière dans vôtre patrie il faut qu'on y veuille fermer les yeux.

Recevez, Monsieur, mes excuses, mes remercimens, et mes salutations.

#### J. J. Rousseau

J'ai receu les estampes, ce que je vous prie de dire à celui qui a pris la peine de les envoyer en attendant que je puisse lui écrire.

1. Ce mot paraît avoir été biffé.

## Nº 2338.

## [Panckoucke à Rousseau] 1.

[Vers le 15 décembre 1764].

Monsieur,

Je vous envoie une petite brochure dont le titre promet beaucoup, mais que l'ouvrage, à mon sens, ne remplit pas. je n'ai pu encore vous faire parvenir les figures séparées des animaux de l'histoire naturelle. je les remettrai incessamment à M. Duchesne. je dois publier, au mois de mars, 2 nouveaux volumes in-4°, et j'aurai l'attention de vous mettre à part des plus belles épreuves. j'ai adressé à M. Veschefli², vice-président de Berne, une partie du manuscrit de Beaurieu. je n'ai point de nouvelles depuis, et je suis assez inquiet. j'ai écrit à M. Veschefli, qui ne m'a point fait réponse, et si vous avez occasion, monsieur, de lui écrire, je vous serai obligé de lui parler de moi.

J'ai passé hier la soirée avec M. de Buffon, et j'ai eu deux très-grands plaisirs: le premier, c'est que nous nous sommes beaucoup entretenus de vous; Il venait de recevoir une lettre d'une personne qui lui transcrivait une partie où vous parliez de lui et de son épouse en termes fort honorables; la deuxième, c'est que M. de Buffon m'a lu en entier un trèsbeau morceau, très-philosophique, sur les singes, qui doit servir de discours au volume qui en traite. Je passe presque toutes mes soirées avec M. de Buffon, qui a pour moi beaucoup d'amitié, qui se fait un plaisir de me lire ses ouvrages. vous recevrez incessamment une lettre de lui, car il est on ne peut plus sensible à tout ce que vous dites de lui, et je lui ai bien confirmé tout le bien que vous en pensiez.

Il paraît de vous un nouvel ouvrage que personne n'a. je

<sup>1.</sup> INÉDIT. — Transcrit par J. Richard de l'original autographe non daté, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

<sup>2.</sup> Cf. la note 2 de la page suivante.

vous prie de me faire le cadeau d'un exemplaire. vous pouvez me l'adresser sous la double enveloppe de M. de Sartines, lieutenant-général de police.

J'aurais bien des choses à vous dire, je prendrai le loisir une autre fois de vous écrire une très-longue lettre, je vous recommande toujours la continuation de votre amitié, vous connaissez tous mes sentiments, tout pour vous, je serai charmé de vous prouver toute ma vie combien je vous suis attaché de coeur et d'esprit. Recevez tous mes sentiments à l'occasion de la nouvelle année.

Je fais un million de compliments à M<sup>116</sup> le Vasseur.

Nº 2339.

A Monsieur

Monsieur Panckoucke

Libraire, rue et vis-à-vis

La Comédie françoise

A Paris <sup>1</sup>.

A Motiers le 21. Xbre 1764.

A la reception de vôtre lettre, Monsieur, j'écrivis à Berne et j'apprends en réponse que malgré la manière dont vous avez estropié le nom, M. Tschiffely <sup>2</sup> Vice President de la societé economique de Berne a receu vôtre envoi et vos lettres; vous devez en avoir receu une de lui par le Courrier précédent; ainsi je vous renvoye sur ce point à sa lettre.

Je n'avois pas attendu l'honnête empressement que vous

<sup>1.</sup> En grande partie INÉDIT. Transcrit le 27 avril 1928 de l'original autographe signé, que m'a obligeamment communiqué M. Robert Firmin-Didot, libraire-éditeur à Paris. 4 p. in-4°, la 3° blanche, l'adresse sur la 4° avec le cachet oriental sur cire rouge, la marque postale pontabler et le chiffre postal 10. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> Panckoucke avait écrit: « Veschefli » ; dans sa lettre du 26 août, Rousseau écrit « Tschifeli », calligraphiant avec soin ce nom aux deux passages et détachant toutes les lettres. [P.-P. P.]

me témoignez au sujet des lettres écrites de la Montagne pour vous en destiner un exemplaire et vous étes depuis longtems sur la note que j'ai envoyée pour mes distributions; mais comme M. de Sartines n'a pas permis l'entrée de cet ouvrage j'ignore si et quand l'envoi qui étoit destiné pour Paris y arrivera, et je ne saurois vous en envoyer d'ici à cause de la difficulté que j'ai moi-même d'en avoir des exemplaires, et des ports immenses qu'ils coûtent à la distance où je suis du lieu où l'ouvrage a été imprimé.

Le titre de la brochure que vous m'avez envoyée m'avoit tenté et j'avois chargé Duchesne de me l'envoyer; ainsi je l'ai à double; je ne vous en suis pas moins obligé. Cet ouvrage infidelle et partial ne me paroit écrit dans aucune vue utile. On diroit que l'auteur veut marcher sur les traces de Caveyrac et s'opposer indirectement à la tolérance des Protestans<sup>1</sup>.

Je suis sensible aux bontés de M. de Buffon, à proportion du respect et de l'estime que j'ai pour lui ; sentimens que j'ai toujours hautement professés et dont vous avez été témoin vous-même; il y a des ames dont la bienveillance mutuelle n'a pas besoin d'une correspondance expresse pour se nourrir, et j'ai osé me placer avec lui dans cette classe-là. Si c'est une illusion de ma part, elle est bien pardonnable à la cause qui la produit. Je ne le mets point dans mes distributions d'exemplaires sachant bien qu'il me mettroit dans celle des siens et que comme il n'y a point de proportion dans ces choses-là, je n'aime point donner un oeuf pour avoir un boeuf.

Je vous salue, mon cher Monsieur, de toute mon ame

#### J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Tout ce qui précède, depuis le début de la lettre, est INÉDIT. Seul, l'alinéa (je suis sensible... boeuf) qui suit a été publié par les précédents éditeurs. [P.-P. P.]

Nº 2340.

A Monsieur

Monsieur le Professeur

DE Montmolin

À Motiers <sup>1</sup>.

A Motiers le 23 Xbre 1764.

Plaignez-moi, Monsieur, d'aimer tant la paix et d'avoir toujours la guerre. Je n'ai pu refuser a mes anciens compatriotes de prendre leur defense comme ils avoient pris la mienne. C'est ce que je ne pouvois faire sans repousser les outrages dont, par la plus noire ingratitude, les Ministres de Genève ont eu la bassesse de m'accabler dans mes malheurs. et qu'ils ont osé porter jusques dans la Chaire sacrée, où ils sont indignes de monter. Puisqu'ils aiment si fort<sup>2</sup> la guerre, ils l'auront, et après mille agressions de leur part, voici mon prémier acte d'hostilité, dans lequel toutefois je défends une de leurs plus grandes prérogatives qu'ils se laissent lâchement enlever; car pour insulter à leur aise au malheureux ils rampent volontiers sous la tyrannie. La querelle au reste est tout-à-fait personnelle entre eux et moi, ou si j'y fais entrer la Réligion Protestante pour quelque chose, c'est comme son defenseur contre eux qui veulent la renverser. Voyez mes raisons, Monsieur, et soyez persuadé que plus on me mettra dans la necessité d'expliquer mes sentimens, plus il en résultera d'honneur pour vôtre conduite envers moi, et pour la justice que vous m'avez rendue.

Recevez, Monsieur, je vous prie mes salutations et mon respect

J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe signé, appartenant à M. Maurice Boy de la Tour. In-4° de 4 p., les 2° et 3° blanches. L'adresse sur la 4°, avec le cachet oriental sur cire rouge.

<sup>2. «</sup> si fort » remplace « tant », biffé.

## $N^{o}$ 2341.

# [Moultou à Rousseau] 1.

23 décembre<sup>2</sup> [1764].

Mon coeur souhaita longtemps votre amitié, et ma raison me fit toujours ambitionner votre estime. Je crus avoir obtenu l'une et l'autre, et j'étais heureux de vos dons. Un moment m'ôta tout, et sans perdre l'estime de moi-même, je vis trop dans votre dernière lettre 3 qu'une bonne conscience ne sert qu'à faire endurer votre froideur. Deluc s'était fait un plaisir barbare de me confirmer votre haine en riant. Était-ce par vous que je devais connaître le malheur? Quinze mois, le chagrin a surchargé mon âme. Tous mes amis, qui vous avaient vu à Motiers, ne me laissaient pas sur mes soupçons les plus légers doutes. Que devais-je faire? Me plaindre! Non, monsieur; je ne me reprochais rien. Vous m'avez enfin mieux connu; d'honnêtes gens vous ont dit que vous n'auriez pas dû me méconnaître; ils m'ont fait retrouver mon ami, j'oublie que j'ai pu le perdre un moment. - Mais sachez qui je suis! et par un seul trait jugez ma vie; on savait notre refroidissement à Genève, et j'ai pris ce moment de fermentation terrible pour dire que jamais, non jamais vous ne m'aviez été plus cher; voyez, monsieur. les conséquences de cet aveu; que je parle à présent ou que je me taise, mon silence même dira plus contre moi que n'auraient pu dire tous mes discours. - J'ai lu votre livre 4 : ce sont les gémissements d'un héros, ils ont brisé mon âme. Mais que vous dirai-je? ai-je pu vous juger un seul instant de sang-froid. C'est à l'Europe à pro-

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. I, p. 111-113.

<sup>2.</sup> Et non « novembre », comme imprime Streckeisen.

<sup>3.</sup> Du 15 octobre 1763 (t. X nº 1938).

<sup>4.</sup> Les Lettres de la Montagne.

noncer à présent; si elle vous absout, que répondront-ils? Mais, monsieur, quel sera parmi nous l'effet de cet ouvrage? Dieu seul sait si vous l'effacerez un jour avec vos larmes, ou si votre patrie vous devra des autels.

Homme illustre, vous êtes persécuté; mais n'avez-vous pas dû vous y attendre? Tout novateur, Socrate même, ne l'a-t-il pas été? vous avez plus de droit de l'être, monsieur! L'honneur d'annoncer la vérité vaut bien peu, s'il ne vaut pas qu'on souffre pour elle; mon tour viendra peut-être; je l'attends; je m'y prépare, je suis prêt, si les coups qu'on me porte ne percent plus un père infirme et mourant. Un siècle encore, monsieur, et vos mâles écrits brisent tous les fers de l'Europe, et la religion mieux entendue ne fait plus de victimes et ne consacre plus de persécuteurs; souffrez donc les outrages de vos contemporains, c'est le sceau de la vérité qu'ils mettent à vos écrits; et le ciel n'a-t-il pas fait naître pour vous défendre, un héros, un sage, qu'il a placé au rang des rois! Je vous juge aujourd'hui comme la postérité vous jugera l'un et l'autre. Genève même qui vous rejette, Genève un jour s'honorera de vous, et nos descendants la verront pleurant sur votre mausolée, et détournant les yeux d'un bûcher, offrir à l'instruction de l'univers cette inscription gravée à ses pieds : Luget et monet. Cette prophétie est aussi sûre que votre gloire, que ne puis-je rapprocher les temps!

Nº 2342.

A Monsieur Monsieur Du Peyrou a Neufchâtel <sup>1</sup>.

A Motiers le 24. Xbre 1764.

Le moment critique où je me trouve, Monsieur, et les tracas dont je suis accablé me font renvoyer à un autre tems une réponse plus détaillée ainsi que la procuration et la note des manuscrits qui, je suppose, ne presse pas.

Je ne vous envoye point les Lettres de la Montagne, parce que dans l'impossibilité d'en fournir à tous ceux qui m'ont fait honnêteté à Neufchâtel, je veux pouvoir dire n'y en avoir donné aucun. Mais il est bon, cependant, que vous soyez prévenu que vôtre exemplaire en beau papier royal est ici, et qu'en attendant que vous en disposiez il y demeure à vos ordres. Si vous étes tenté de les parcourir dans leur nouveauté, vous le pouvez dans un des chiffons que débite Fauche <sup>2</sup>. Aussi bien seroit-ce domage que l'exemplaire que je vous garde fut pocheté. Bon jour, Monsieur, je ne vous dis rien de vôtre voyage et de vos soins par la raison cy-devant marquée.

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit le 6 mars 1916, de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des lettres à Du Peyrou, fol. 20, 21. In-4° de 4 p., les 2° et 3° blanches. L'adresse sur la 4° avec chiffre postal 2 et le cachet à la devise, sur cire rouge.

<sup>2.</sup> C'est peut-être la contrefaçon d'Yverdon annoncée à Rey par Rousseau le 31 décembre 1764; mais était-elle alors terminée? C'est peut-être alors l'édition in-12 de Rey, qui, d'après cette même lettre, avait fait un envoi de livres à Rousseau par l'entremise de Fauche. [Th. D].



Librairie Armand Colin, Paris.

PIERRE ALEXANDRE DU PEYROU (1729-1794)

Pastel anonyme.

Appartenant à Mme Ph. de Pury, à Neuchâtel.



#### Nº 2343.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 1.

A Paris le 24e Xbre 1764.

Monsieur,

Il faut certainement que le paquet ait été ouvert en route, puisque vous l'avez reçu en si mauvais état. Je l'avois aussi bien conditionné qu'il se puisse et je l'aurois bien garanti jusqu'au fonds (sic) des Espagnes. J'en suis d'autant plus fâché que peut-être bien il y aura manqué bien des petites choses, et dont malheureusement je n'en (sic) pas gardé de note, ce qui n'arrivera pas par la suite.

Je vous adresse par Pontarlier un petit paquet où il y a des almanachs, deux lettres qu'on m'a remise[s], quelques petites nouveautés, et le volume de M. Baliere, dont bonnement je ne pourrois guère affirmer s'il étoit dans le dernier que vous avez reçu. En parlant de paquets, MM. de Rougemont ont trouvé l'ancien, qui, par (sic) je ne sais comment, avoit resté chez eux.

Si vous croyez qu'en employant un bon correcteur ici, même un homme que vous choisiriez pour cela, tel que M. Dalembert, dont je suis sûr qu'il se feroit un plaisir de revoir les épreuves, pourquoi ne pourroit-on pas aussi bien imprimer ici votre Dictionnaire qu'ailleurs? Voyez si la chose est possible. Comme je suppose qu'il pourra y avoir des essais de musique de tems en tems, voici un échantillon du caractère que nous pourrions employer. Elle (sic) est du fameux M. Fournier et je l'aurai à ma disposition dans une couple de mois. Elle fait son essai sur un recueil de chansons recueilli par Monet, que vous avez pu connoître autrefois à l'Opéra

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy-Duchesne, fol. 56, 57, adressé « a motiers Travers par Pontarlier », trois pages de texte petit in-4°.

comique. A l'égard des conventions pécuniaires, je vous répéte que je vous en laisse le maître, soit argent comptant, soit en rente; j'ose le dire, je puis faire honneur à toute condition. La maison que j'occupe est à moi, j'ai un fonds de plus [de] quatre cens milles livres¹. Je crois que cela peut fournir de bonnes hypothéques.

A l'égard de votre Edition générale, je vous prie de remettre à quelques semaines d'ici pour en parler un peu au long, car actuellement nous sommes dans un embarras épouvantable.

Nous vous souhaitons bien sincèrement une bonne fin d'année, ainsi qu'à M<sup>11e</sup> Le Vasseur.

Je suis, Monsieur, votre très humble et très ob. serviteur

Guy Pr Duchene

Nº 2344.

A Monsieur Monsieur Jean Jaques Rousseau à Motiers Travers

A Pontarlier 2

Franco

(Lettre de Mme Boy de la Tour.)

A Lyon, ce 24 Xbre 1764.

J'ai attendu l'expédition de votre commission pour vous écrire, mon cher et bon ami, et pouvoir vous marquer que

I. « livres », en toutes lettres. [Th. D.]

<sup>2.</sup> Transcrit (orthographe restituée) de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cachet aux armes Boy de la Tour et Roguin, sur oublie. Timbre et chiffre postaux. Imprimé en 1911 par MM. Philippe Godet et Maurice Boy de la Tour, loc. cit., p. 206, 207. [Th. D.]

M<sup>r</sup> Vernaide <sup>1</sup> a bien voulu s'en charger, ce que j'ai trouvé beaucoup plus convenable que de l'envoyer par toute autre voie; le paquet étant petit, il aurait pu s'égarer. Je ne doute pas, mon cher ami, que vous ne receviez des remerciements, le présent est beau et honnête; j'ai veillé à vos intérêts plus que si cela m'avait regardé. Je n'ai pu faire un paquet du tout : pour l'arrangement de M<sup>r</sup> Vernaide. Ils sont séparés, avec leurs adresses; quand vous écrirez, vous pouvez le leur marquer.

M<sup>r</sup> D'Ivernois m'a fait passer un exemplaire des Lettres de la Montagne. Que ne vous dois-je pas, cher ami, pour un si beau et magnifique présent! Ha! qu'elles sont bien touchées! Que je me délecte à cette admirable lecture, la vérité, la candeur y sont si bien décrites, j'en verse des larmes de joie; elles feront cet effet sur tous les coeurs pensants et donneront bien des remords à tous vos ennemis. Vous m'accablez, cher ami, de bienfaits. M' Regulia m'a remis une magnifique langue; j'en avais déja reçu par mon neveu Girardier. Je souhaiterais bien à mon tour pouvoir vous marquer ma reconnaissance, parlez, je suis toute à vos ordres et vous m'obligerez. Je n'ose vous parler de votre santé; j'en suis pourtant bien en peine; je crains votre travail. Au nom de Dieu, ménagez-vous. J'attends avec impatience le printemps qui me procurera l'avantage de vous voir et embrasser. En attendant, je le fais en idée et vous prie, cher ami, de les recevoir de votre toute devouée

BOY DE LA TOUR

Agréez les respects de toute ma famille. Bien des amitiés à Mademoiselle Le Vasseur.

1. Lisez Vernède.

## No 2345.

## A M. Duchesne, Libraire à Paris 1.

A Motiers, le 24 décembre 1764.

L'inquiétude où je suis, Monsieur, sur le sort de l'envoi de Rey, me forcera de vous écrire tous les huit jours jusqu'à ce que vous m'en donniez des nouvelles. Il seroit bien à desirer qu'on vérifiât si le bâtiment qui en était chargé a fait naufrage, et en ce cas qu'on tâchât d'en réparer la perte par quelque voie plus courte et plus sûre; car cet ouvrage étant fait pour la France, il importe à beaucoup d'honnêtes gens qu'il s'y répande, afin qu'en tems et lieu leurs griefs soient connus.

Voici une note de livres dont je vous prie de me faire un envoi le plus tôt qu'il se pourra.

Tournefort. Institutiones rei herbariae, la meilleure édition. Vaillant. Botanicon Parisiense.

Le Pausanias de l'abbé Gédoyn.

Les Commentaires de César, et l'Ovide de Barbou.

Vous joindrez, s'il vous plaît, à tout cela, une carte de Paris en une feuille des dernières et des mieux gravées, qui soit roulée sur un bois et non pas pliée.

Si vous trouvez sous votre main l'*Utopie* de Thomas Morus, et l'*Histoire des Sévarambes*, je vous prie aussi de les y ajouter avec le mémoire du tout, et, avant de fermer la caisse, vous voudrez bien demander à M. Coindet, à qui j'écrirai sans faute cette semaine, s'il n'a rien à y mettre.

J'attends incessamment de vos nouvelles, et vous salue, etc.

[J. J.] ROUSSEAU

Si les lettres vous parviennent enfin, je vous prie d'ajouter

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, Œuvres inédites, I, p. 162, 163.

à la note que je vous ai envoyée un exemplaire pour M. Séguier de Saint-Brisson, chez M. le curé de Saint-Laurent; demandezlui en même tems sa brochure que je n'ai point vue.

Pourriez-vous me trouver un *Pline ad usum Delphini* qui ne fût pas trop cher?

Nº 2346.

A M. JEAN FOULQUIER [à LAUSANNE] 1.

[A Motiers, le 25 décembre 1764].

La lettre, Monsieur, et le mémoire de Mr Pomaret que vous m'avez envoyés, confirment bien l'estime et le respect que j'avois pour leur auteur. Il y a dans ce mémoire des choses qui sont tout à fait bien; cependant il me paroît que le plan et l'exécution demanderoient une refonte conforme aux excellentes observations contenues dans votre lettre. L'idée d'adresser un mémoire aux évêques n'a pas tant pour but de les persuader eux-mêmes que de persuader indirectement la cour et le clergé catholique, qui seront plus portés à donner au corps épiscopal le tort dont on ne les chargera pas eux-mêmes. D'où il doit arriver que les évêques auront honte d'élever des oppositions à la tolérance des protestans, ou que, s'ils font ces oppositions, ils attireront contre eux la clameur publique, et peut-être les rebuffades de la cour.

Sur cette idée, il paroît qu'il ne s'agit pas tant, comme vous le dites très bien, d'explications sur la doctrine, qui sont assez connues et ont été données mille fois, que d'une exposition politique et adroite de l'utilité dont les protestans sont à la France; à quoi l'on peut ajouter la bonne remarque de Mr Pomaret sur l'impossibilité reconnue de les réunir à l'Èglise,

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1854 dans le Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français, tome III, p. 329-330.

et par conséquent sur l'inutilité de les opprimer, oppression qui, ne pouvant les détruire, ne peut servir qu'à les aliéner.

En prenant les évêques, qui, pour la plupart, sont des plus grandes maisons du royaume, du côté des avantages de leur naissance et de leurs places, on peut leur montrer avec force combien ils doivent être attachés au bien de l'État, à proportion du bien dont il les comble et des privilèges qu'il leur accorde; combien il seroit horrible à eux de préférer leur intérêt et leur ambition particulière au bien général d'une société dont ils sont les principaux membres. On peut leur prouver que leurs devoirs de citoyens, loin d'être opposés à ceux de leur ministère, en reçoivent de nouvelles forces; que l'humanité, la religion, la patrie leur prescrivent la même conduite, et la même obligation de protéger leurs malheureux frères opprimés, plutôt que de les poursuivre. Il y a mille choses vives et saillantes à dire là-dessus, en leur faisant honte, d'un côté, de leurs maximes barbares, sans pourtant les leur reprocher, et de l'autre, en excitant contre eux la jalousie et l'indignation du ministère et des autres ordres du royaume, sans pourtant paroître y tâcher.

Je suis, Monsieur, si pressé, si accablé, si surchargé de lettres que je ne puis vous jeter ici quelques idées qu'avec la plus grande rapidité. Je voudrois pouvoir entreprendre ce mémoire, mais cela m'est absolument impossible, et j'en ai bien du regret; car, outre le plaisir de bien faire, j'y trouverois un des plus beaux sujets qui puissent honorer la plume d'un auteur. Cet ouvrage peut être un chef-d'oeuvre de politique et d'éloquence, pourvu qu'on y mette le temps, mais je ne crois pas qu'il puisse être bien traité par un théologien.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

#### Nº 2347.

## [DE MONTPÉROUX À ROUSSEAU] 1.

A Genève le 28 Dbre 1764.

J'ay receu, Monsieur, vos lettres de la Montagne que J'ay leuës avec attention.

Je connois un plus beau monument du Regne du Roy que celuy que vous prétendés celebrer; et qu'il ne partage avec personne. Pour rendre plus personnel à sa Majesté celuy de la Mediation, il falloit parler du mouvement que M. le Comte de Lautrect arresta si les cocardes blanches étoient prêtes, les bouches s'ouvroient pour crier vive Le Roy. le Ministre avoit receu des ordres bien précis.

Dans tous vos livres, vous avés traité trés mal les françois qui vous combloient de bontés; je cherche dans le dernier où vous leur rendés justice, malgré vos malheurs. Et quelle part y ont ils?

J'ay l'honneur d'être très parfaittement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE B. DE MONTPEROUX

Nº 2348.

De Marianne<sup>2</sup>.

(Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau.)

Le 28 décembre 1764.

Je savois par mon papa, qu'un concours de circonstances désagréables, l'avoit empêché d'exécuter un projet, où ses sen-

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, 4 p. in-4°, les trois dernières blanches.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1803 dans Correspondance originale, etc., t. II, p. 138-140.

timens pour vous avoient eu bien plus de part que la politesse, cher Jean-Jacques. Son intention est bien de profiter du premier moment, dont le temps et sa santé le laisseront disposer, pour aller vous remercier de la confiance que vous lui avez marquée. J'espére qu'il vous entretiendra de moi ; je serois flattée qu'il vous montrât la lettre par laquelle je l'en prie ; vous y verriez combien je suis modeste, sur un point, où peutêtre je serois pardonnable de ne l'être pas. L'obligeante façon dont vous me parlez de cet excellent homme, me pénètre de satisfaction ; votre bienveillance est d'un si haut prix à mes yeux, que je voudrois qu'elle s'étendît sur tout ce que j'aime.

Votre dernière lettre est bien séduisante, cher Jean-Jacques; sans les fruits amers de l'expérience, elle auroit bien de quoi égarer mon imagination. On diroit, à vous entendre, que vous me préparez quelque preuve d'attachement, aussi victorieuse que les argumens des *Lettres de la Montagne*; pour moi, je gagerois bien que tout cela se réduira à recevoir quelquefois avec bonté les protestations du mien. En vérité, je ne connois point d'amitié aussi coquette que la vôtre.

Je les ai lues, ces fameuses lettres; bien que je pusse les citer sans cela. Un de mes amis, qui sait avec quelle passion je desire vos ouvrages, a tant fait pour qu'on les lui prêtât, qu'il me les a prêtées. Entre tous les plaisirs qu'elles m'ont procurés, celui de vous y reconnoître n'a pas eté le moins sensible; jugez si je suis digne de les lire, il y a quelques endroits qui m'ont attendrie jusqu'aux larmes. Je me roidis cependant avec assez de succès contre la beauté de votre style; car, enfin, si, comme vous le dites 1, elle ne prouve pas que vous ayez tort, elle ne prouve pas non plus que vous ayez raison. Mais, ce à quoi je ne resiste point, c'est à la probité, qui est l'âme de vos écrits: elle m'entraîne malgré moi, et me rendroit vos

<sup>1.</sup> A la fin de l' « Avertissement » des Lettres de la Montagne : « Quoi qu'il en soit, je prie les Lecteurs de vouloir bien mettre à part mon beau style, et d'examiner seulement si je raisonne bien ou mal ; car enfin, de cela seul qu'un Auteur s'exprime en bons termes, je ne vois pas comment il peut s'ensuivre que cet Auteur ne sait pas ce qu'il dit. »

excuses dangereuses, s'il étoit possible qu'avec un coeur si droit, vous eussiez un esprit gauche.

Mon amie, ma Claire 1, la fille aînée de mon papa, celle qui vous ressemble, a fait connoissance avec M. de Valdahon: elle m'a dit qu'il lui avoit fait de vous un si éminent éloge, qu'il ne pouvoit convenir qu'à vous. Ce qui m'en a le plus agréablement affectée, c'est qu'il prétend qu'on ne peut obtenir de considération dans le pays que vous habitez, qu'en se déclarant votre partisan. Pour une âme susceptible de reconnoissance, c'est un engagement à ne le point quitter: prenez-y garde, cher Jean-Jacques. Je suis charmée que ma bonne amie ait entretenu ce jeune homme, parce qu'il n'y a point de particularités sur votre compte, qui ne soient intéressantes : mais, pour moi, à qui elles reviendront par elle, je ne veux point le reconnoître : on n'est pas porté à aimer les gens plus heureux que soi; s'il vous a vu, il a joui de votre conversation; vous avez pris part à ses peines. Qu'est-ce qui l'a conduit au bonheur que je lui envie? Qu'est-ce qui m'en éloigne? C'est sur quoi il ne faut pas réfléchir.

La rigueur du froid qu'il fait ici depuis le 22, me fait bien souffrir pour vous: il est si préjudiciable à votre santé: elle m'est si chère; j'en ai si rarement des nouvelles!... Eh quoi! toujours sentir l'importunité de ses plaintes, et n'y renoncer jamais!... Adieu, cher Jean-Jacques, puisse l'être incompréhensible qui vous a déjà tant donné, vous donner encore une longue suite d'années, dont les chagrins et les souffrances ne nous dérobent pas l'utilité.

<sup>1.</sup> Il est évident qu'il s'agit ici de Mme Prieur. Ce passage, où elle est appelée « ma Claire » est sans doute celui qui a donné à penser à Th. Dufour que l'amie dont il est question au début de la correspondance de Mme La Tour-de Franqueville avec Rousseau et dont le nom a été constamment tenu secret, se nommait Mme Prieur. Pour ma part, je crois que Mme Prieur est entrée dans la confidence alors que la correspondance était depuis longtemps engagée. Elle joue à présent le rôle de Claire, que la première amie a cessé de jouer depuis le 15 janvier 1762. Et cette première amie devait se nommer Mme Bernardoni (Cf. T. VIII, p. 220, note 1 et p. 246, note). [P.-P. P.]

#### $N^{\circ}$ 2349.

# [LE PRINCE DE WURTEMBERG À ROUSSEAU] 1.

Monrion, 28 décembre 17642.

Il paroit un livre nouveau, intitulé: Lettre de l'homme de la montagne. Je ne l'ai pas lu encore. Il sape, dit-on, les fondemens de la religion; il déchire les liens de la société, et il tend à bouleverser la forme du Gouvernement de Genéve. On dit plus: on vous l'attribue. Je ne sais, mais il me semble que ces imputations diverses se détruisent entre elles; car, si ce livre n'est pas de vous, on a tort de vous l'attribuer, et si vous en êtes l'auteur, comment se pourroit-il qu'un coeur amoureux de la paix et du bonheur de ses semblables, s'efforçât à souffler le feu de la division et à renverser la base sacrée de toutes nos vertus et de tous nos devoirs?

Un mot de votre part suffira pour me rassurer, ne me le refusez pas; car les bruits qui courent m'affectent bien plus qu'ils ne vous affecteront jamais 3.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. II, p. 192-193.

<sup>2.</sup> Streckeisen-Moultou, II, p. 192, donne à cette lettre la date du 18 décembre; mais, p. 194, en note, il en parle comme d'une lettre du 28 décembre. Cette lettre a été, en effet, imprimée en 1839 par Charles Eynard, dans son Essai sur la Vie de Tissot, p. 104, avec la date 28 décembre 1764. [Th. D.]

<sup>3.</sup> Cf. nºs 2356 et 2357. Lorsqu'il écrivait la présente lettre, le prince de Wurtemberg n'avait pas encore reçu l'exemplaire des Lettres de la Montagne que Rousseau lui avait envoyé le 3 décembre (nº 2309).

# Nº 2350.

[Guy, Pr Duchesne, à Rousseau]1.

A Paris le 29e. Xbre 17642.

Monsieur,

L'impatience où vous êtes sur les Lettres écrites de la Montagne m'engage à vous faire part qu'enfin j'ai avis du correspondant de Dunkerque que le navire est entré dans le port, que la marchandise me sera adressée immédiatement après les fêtes de Noël. Nous verrons après comment nous nous arrangerons pour le débit ici ; j'aurai soin de vous en faire part.

Soyez Tranquille sur les Errata; sûrement qu'il n'en sortira pas un exemplaire sans cela.

Je suis, Monsieur, votre trés humble et trés ob. serviteur

#### Guy Pr Duchene

1. INÉDIT. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy-Duchesne, fol. 52, 53. — Adressé « à Motiers-Travers par Pontarlier », sur la 4° p. avec le cachet « au Temple du Goût », sur cire rouge. 1 p. de texte petit in-4°, les p. 2 et 3 blanches.

2. Au vº du fol. 53, M. Ch. Robert a écrit: « La date est fausse, la lettre est du 29. 9hre 64. » Ce n'est pas mon opinion, et je crois la date du 29 décembre très exacte. La lettre du 8 décembre prouve qu'à cette date, Guy n'avait pas encore reçu l'avis de l'arrivée du bateau dans le port de Dunkerque, et la lettre du 10 janvier 1765 confirme la lettre du 29 déc. La phrase sur les fêtes de Noël s'explique aisément par le fait que Guy aura reçu de Dunkerque une lettre écrite antérieurement au 25 déc. [Th. D.]

Nº 2351.

A Monsieur Monsieur d'Ivernois Négotiant A Geneve <sup>1</sup>.

A Motiers le 29. Xbre 1764.

J'ai receu, Monsieur, toutes les Lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire jusqu'à celle du 25 inclusivement. J'ai aussi receu les estampes que vous avez eu la bonté de m'envoyer, mais le Messager de Genève n'étant point encore de retour je n'ai pas receu, par consequent, les deux paquets (sic) que vous lui avez remis, et je n'ai pas non plus entendu parler encore du pacquet (sic) que vous m'avez envoyé par le voiturier; je prierai M. le Tresorier de s'en faire informer à Neufchâtel, puisqu'il y doit être de retour depuis plusieurs jours.

Les Vacherins<sup>2</sup> que vous m'envoyez seront distribués en vôtre nom dans vôtre famille. La Caisse de vin de Lavaux que vous m'annoncez ne sera receue qu'en payant le prix, sans quoi elle restera chez M. d'Ivernois. Je croyois que vous feriez quelque attention à ce dont nous étions convenus ici; puisque vous n'y voulez pas avoir égard ce sera desormais mon affaire, et je vous avoue que je commence à craindre que le train que vous avez pris, ne produise entre nous une rupture qui m'affligeroit beaucoup. Ce qu'il y a de parfaitement sur c'est que personne au monde ne sera bien receu à vouloir me faire des présens par force; les vôtres Monsieur, sont si fréquens, et j'ose dire, si obstinés, que de la part de

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 33, 34. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°, cachet oriental sur oublie, chiffre postal 8°.

<sup>2.</sup> Ce sont des fromages.

tout autre homme en qui je reconnoitrois moins de franchise, je croirois qu'ils cachent quelque vue secrete, qui ne se découvriroit qu'en tems et lieu.

Mon cher Monsieur, vivons en bons amis je vous en supplie. Les soins que vous vous donnez pour mes petites commissions me sont trés précieux. Si vous voulez que je croye qu'ils ne vous sont pas importuns faites-moi des comptes si exacts qu'il n'y soit pas même oublié le papier pour les pacquets ou la ficelle des emballages. A cette condition j'accepte vos soins obligeans et toute mon affecton ne vous est pas moins acquise que ma reconnoissance vous est due. Mais de grace ne rendez pas la dessus une troisiéme explication necessaire; car elle seroit la derniére bien surement.

Je suis et serai même plusieurs années hors d'état de m'occuper des objets relatifs à l'imprimé qu'une personne vous a remis pour me le prêter. Ainsi s'il faut s'en servir promptement je serai contraint de le renvoyer sans en faire usage; mon intention étoit de rassembler des matériaux pour le tems éloigné de mes loisirs si jamais il vient, de quoi je doute. Ainsi ne m'envoyez rien là dessus qui ne puisse rester entre mes mains sans autre condition que de l'y retrouver quand on voudra.

Le Courrier pour Neufchâtel venoit de partir avant hier quand je receus vôtre Lettre, ainsi je ne puis écrire à Fauche que par celui-ci. Je sais qu'il étoit trés peu pourvu, et s'il lui reste quelque chose à vous envoyer, ce sera une bien petite ressource.

J'écrivis il y a huit ou dix jours à un Ecossois nommé M. Boswel chez  $M^{rs}$  Casenove Clavière et fils et le même jour  $^1$  à M. J. A. De Luc. Je cachetai mes lettres de ma dévise. Je serois bien curieux de savoir si l'une et l'autre ont été receues.

En supposant qu'oui, je vous prie de vouloir bien dire à M. De Luc que si l'Optique est commencée, à la bonne heure;

<sup>1.</sup> Le 20 décembre. La lettre à Boswell ne nous est pas parvenue.

mais que si elle ne l'est pas je le prie de la laisser-là, du moins quant à présent<sup>1</sup>.

Vous trouverez ci-jointe la copie de la Lettre de remerciment que M. Cramer m'a écrite<sup>2</sup>. Comment se peut-il qu'avec un coeur si aimant et si tendre je ne trouve que haine et que malveillans ? Je ne puis là-dessus me vaincre; l'idée d'un seul ennemi<sup>3</sup> quoiqu'injuste, me fait sécher de douleur. Génevois, Génevois, il faut que mon amitié pour vous me coûte à la fin la vie.

Obligez-moi, mon cher Monsieur, en m'envoyant la note de l'argent que vous avez déboursé pour toutes mes commissions et d'en tirer sur moi le montant par lettre de change, ou de me marquer par qui je dois vous le faire tenir. N'omettez pas ce qu'a fourni M. De Luc. Je vous embrasse de tout mon coeur

J. J. Rousseau

J'ai receu le pacquet remis au Voiturier 4.

 $N^{0}$  2352.

#### Lettre de M. Philibert Cramer à J. J. Rousseau

en remerciement d'un Exemplaire des Lettres écrites de la Montagne dont il lui a fait présent 5.

Genève le 26. Xbre 1764.

Vous savez, Monsieur, ce que je pense de vos Ouvrages. J'avois la plus grande prévention pour leur Auteur, je n'aprou-

<sup>1.</sup> Les trois précédents alinéas: « Le Courrier... J'écrivis... En supposant... présent », sont INÉDITS.

<sup>2.</sup> No suivant.

<sup>3.</sup> Après ennemi, J.-J. avait mis une virgule et il l'a ensuite biffée. [Th. D.]

<sup>4.</sup> Ce P.-S. est INEDIT.

<sup>5.</sup> Transcrit de la copie, de la main de Rousseau, jointe à sa lettre du 28 décembre à D'Ivernois et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié,

vai jamais la rigueur dont on a usé¹ envers lui, et je desirois vivement de le connoitre. J'ai lû plus d'une fois le Livre que vous m'avez envoyé; mon coeur en a frémi, et ma santé en a été altérée.

Forcé de vous regarder aujourdui comme l'ennemi de ma Patrie, j'ai voulu vous le déclarer franchement, afin que vous ne comptiez plus sur les sentimens que je vous ai témoignés avant la publication de vôtre dernier écrit.

## Signé Philibert Cramer<sup>2</sup>.

feuillet 35. Le titre ici reproduit est de la main de Rousseau. — L'original autographe, de la main de Philibert Cramer, est également conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, avec cette adresse: « A Monsieur, Monsieur J. J. Rousseau a Motiers-Travers » et cette simple date: « Genève le 26 xbre ». Le texte de la lettre y est identique, à une variante grammaticale près, qui est indiquée ci-dessous, à la note suivante. Il n'y a aucune formule de politesse ou de salutation entre le mot final « écrit » et la signature.

1. Au lieu de « dont on a usé », on lit, dans l'original : « dont on usat ».

2. Dans une lettre INÉDITE du 8 janvier 1765 à Rousseau, d'Ivernois parle en ces termes de Philibert Cramer: « Je vis en Conseil général [6 janvier] Ph. C. qui me dit que votre écrit l'avoit rendu malade. Je lui répliquai que, de tous tems, il y avoit eu des hommes pensant différemment et que ce même écrit m'avoit donné la vie à moy. « Mais Monsieur, me dit-il, il taxe le conseil de tiran. » Je le priai de me dire s'il croioit les C. et B. fondés dans leurs représentations. « Non « pas dans tous les points, mais dans quelques uns seulement. » — « Vous « sçavez, Monsieur, dis-je, que les C. et B. ont été éconduits sur tous également. « Qu'appelez-vous cela? Il faut donc chercher un mot qui équivalle à celui qui « vous offusque et nous serons d'accord. » Il me dit: « Si vous avez occasion « d'écrire à Mr. Rousseau, dites-lui que si son dernier ouvrage m'a fait de la « peine, que (sic) je me refais, en lisant souvent Emile. » Je lui promis de vous l'écrire et j'osai ajouter que j'e croiois que cela vous seroit fort indiférent. »

Ainsi, dès le 6 janvier, Ph. Cramer avait un langage plus modéré. Il s'était présenté, le 18 nov. 1764, comme candidat au poste d'auditeur, et avait été battu au Conseil général de ce jour-là (Cf. Lettres de De Luc à Rousseau des 20 et 30 nov. 1764). Le 9 octobre 1764, il avait écrit à Rousseau: « Je poursuis une place dans la magistrature inférieure, qui doit se donner au commencement de novembre. Que je l'obtienne ou non, je serai libre pour quelques jours au printems, et si vous voulez de moi, je me ferai un délice d'aller m'instruire auprès de vous. » Le 28 novembre, il écrivait encore à Rousseau: « N'ayant point été fait auditeur, je me trouve parfaitement libre et je suis prêt à partir au moment où vous voudrez bien me recevoir. » [Th. D.]

Nº 2353

A Monsieur Du Chesne Monsieur Du Chesne Libraire, rue  $S^t$  Jaques A Paris  $^t$ .

A Motiers le 30. Xbre 1764.

Je parcourois avidement vôtre Lettre du 24. comptant d'y voir enfin le sort de l'envoi dont vous savez que je suis en peine; pas un seul mot. Assurément, Monsieur, si je n'apprends pas avec vous à devenir patient, ce ne sera pas vôtre faute.

Mon Dictionnaire est si bien prêt, qu'il est même empacqueté depuis plus de quinze jours et prêt a vous être envoyé quand vous voudrez. Il y aura 18 Planches à graver qui font un pacquet à part, et il y aura aussi plusieurs caractéres dans le texte; comme j'ai négligé d'en tenir note, il faudra prier le Censeur ou le Correcteur de le faire en lisant l'ouvrage d'un bout à l'autre. Les plus considérables de ces nouveaux caracteres se trouveront à l'article Accord et à l'article Notes.

Si vous avez dessein d'obtenir un privilége et que vous vouliez demander M. Clairaut pour censeur, je lui écrirai pour le prier de jetter un coup d'oeil sur les épreuves; mais à cela près je vous prie que l'ouvrage ne soit vu par aucun Auteur avant le public, surtout de ceux qui ont écrit sur la même matiére, et songez que le sucçés de l'ouvrage dépend peut être de cette précaution. Tâchez de vous procurer un bon correc-

<sup>1.</sup> Transcrit le 9 février 1916 de l'original autographe signé, appartenant aux Archives J.-J. Rousseau à Genève, ms. R. 16. Imprimé pour la première fois en 1825 par Musset-Pathay, Œuvres inédites, t. I, p. 163-166. — In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°, cachet oriental sur cire rouge, timbre postal pontarlier, chiffre postal II. Entre la date et la première ligne du texte, p. 1, de la main de Guy ou de celle de Duchesne, on lit: Lettre à Garder pour le Dictionnaire de Musique.

teur exact et attentif; il est fort à desirer qu'il sache la Musique, mais j'aimerois encore mieux qu'il ne la sut pas que d'en avoir écrit; parce qu'en ce dernier cas, il seroit infailliblement partial, et peut être malintentionné. J'espére que vous aurez la discretion pour vôtre intérest comme pour le mien de ne montrer cet article à personne.

Le pacquet est bien lourd pour être envoyé par la poste. Auriez-vous à Besançon quelqu'un de sur à qui l'on put l'addresser et qui put vous l'envoyer par le Carrosse? je vous avoue que je suis un peu en peine du transport de cet ouvrage, je voudrois trouver quelque bonne occasion. Après le travail que ma (sic) coûté cette copie qui est fort néte, je ne cesserai d'être en peine qu'elle ne soit arrivée à sa destination.

Si le choix de la forme du payement vous est égal, en ce cas je préfére celle que je vous ai proposée de trois payemens égaux de seize cents francs chacun, le premier en recevant le Manuscrit, et les deux autres d'année en année; ce sera à vous de voir si vous aimez mieux me donner des billets ou que je tire sur vous des Lettres de change.

Comme rien ne presse de ma part pour la publication de cet ouvrage, je vous recommande de prendre à loisir toutes vos mesures pour une belle Edition, et de mettre à l'execution tout le tems necessaire pour la plus parfaite correction. Si vous avez trop d'affaires pour y donner tous vos soins, je vous prie en grace de me le dire, et de trouver bon que je le fasse imprimer en ce pays-ci.

Comme c'est après demain le nouvel an ; (sic) il n'y a pas d'apparence que les Almanacs que vous m'annoncez arrivent à tems. Heureusement le mal n'est pas grand. Si vous songez bientôt à l'envoi que je vous ai demandé, faites-moi l'amitié d'y joindre deux feuilles que M. Panckoucke vous remettra, et dont je lui envoye les numeros par cet ordinaire<sup>2</sup>. Voici une

<sup>1. «</sup> quelqu'un de sur. Je », biffé et remplacé au-dessus de la ligne par : « quelque bonne occasion ».

<sup>2.</sup> Cf. nº 2355.

Lettre que je vous prie de rendre à M. Coindet, qui aura peut être aussi quelque chose à m'envoyer de la part de M. Wattelet <sup>1</sup>. Au reste, attendez que vous soyez un peu délivré de vos embarras : rien ne presse. Mais un mot, de grace, sur l'expédition dont vous savez que j'attends depuis si longtems des nouvelles. Vous m'obligeriez de m'envoyer une épreuve des errata, pour voir s'ils sont bien. Je vous salue, Messieurs, de tout mon coeur

J. J. Rousseau

Puisque M. Rougemont a retrouvé l'ancien pacquet il n'y auroit point de mal à le joindre à vôtre envoi.

Nº 2354.

A Monsieur

Monsieur Coindet

CHEZ M<sup>rs</sup> THELUSSON ET NECKER

RUE MICHEL-LE-COMTE

A Paris <sup>2</sup>.

A Motiers-Travers 30 Xbre 1764.

C'est bien moins ma faute, Monsieur, que celle de ma situation, si j'ai tardé si longtems à répondre à vôtre lettre et à vous remercier des jolies estampes que vous m'avez envoyées la prémiére fois, et depuis lesquelles j'en ai receu encore trois autres dont je partage avec grand plaisir le remerciment entre vous et l'obligeante main dont elles me viennent. Quoique toutes me soient agréables, une surtout m'est trés précieuse, et il n'est pas difficile de juger que c'est le portrait de cette

<sup>1.</sup> Rousseau a d'abord écrit « Watelet », puis il a intercalé un autre t après l'a.

<sup>2.</sup> Transcrit en septembre 1883 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Genève, ms. 203, n° 33. In-4° de 4 pages, l'adresse sur la 4°; cacheté d'un pain à cacheter.

personne, unique sur la terre, que son mari sait être parfaite et qui l'ignore elle-même.

Je ne disputerai point sur le cadeau que vous voulez me faire des autres estampes et je l'accepte de tout mon coeur; mais quant à celle qui est encadrée, en l'acceptant même avec plaisir, je vous prie que la monture soit exceptée, et si vous voulez que je ne vous croye pas mes petites commissions importunes, marquez-moi le prix du cadre et du verre, et je consens de ne vous rembourser que cela, à condition que pour l'avenir vous me tiendrez la parole que vous m'avez donnée.

J'ai receu de M. Wattelet une Lettre dont je vois que vous vous êtes chargé; cette lettre a certainement été ouverte, et refermée trés maladroitement. Vous croyez bien que, puisque je vous écris, je ne vous soupçonne pas d'une infamie: Mais une autre fois lorsque vous m'enverrez quelque lettre, prenez la peine de les porter vous-même à la poste ou de les remettre à Duchesne. Vous pouvez lui remettre aussi les estampes dont M. Wattelet me marque qu'il veut bien me faire le cadeau; s'il y en a dans le nombre qui vous conviennent, faites-moi le plaisir de les prendre et de me le marquer. J'aurai autant de plaisir, pour le moins, de les savoir dans vôtre portefeuille que dans le mien. Je pense qu'il y en a de grandes dans celles que vous m'enverrez, il faut les rouler autour d'un rouleau. Dans un si long trajet les estampes se gâtent, à moins qu'elles ne soient trés soigneusement empacquetées. Le cadre de l'amitié m'est parvenu tout limé et dédoré.

Je pense que je m'en vais devenir, avec M. d'Azaincourt, comme les mendians Turcs qui, quand on leur la fait une fois l'aumône, prétendent en faire un tribut perpétuel. Vous souvient-il de cette jolie fille dont l'oiseau caresse le petit bec avec le sien? Vous m'en avez apporté deux épreuves, dont je donnai l'une à M. de Luxembourg et dont j'ai livré l'autre, encadrée, à M. de la Roche. Je rafolle si bien de cette charmande estampe, que si j'en osois demander encore deux bonnes épreuves, je le ferois. L'une seroit mise soigneusement dans mon portefeuille avec les favorisées, et je ferois encadrer

l'autre avec toute l'élégance et le goût possibles, pour tâcher de rendre la maison digne de l'hôtesse. Que ceci, je vous prie, reste entre nous, à moins que vous ne soyez bien sur que l'importunité ne seroit pas indiscrète.

Si vous n'avez pas encore les Lettres écrites de la Montagne, ce n'est pas ma faute; mais, par une fatalité qui me poursuit en toute chose, je crois l'envoi destiné pour Paris perdu sur la mer, et, au lieu de prêcher aux Genevois, je suis allé prêcher aux poissons. Je n'avois pas mis M. d'Azaincourt sur ma liste, non tant faute d'exemplaires, les miens étant épuisés, que parce que ces rabâcheries genevoises ne pourroient être que très ennuyeuses pour lui. Bon jour, cher Coindet, je vous embrasse.

J. J. Rousseau

Nº 2355.

A Monsieur Monsieur Panckoucke Libraire, vis-a-vis la Comedie françoise A Paris<sup>1</sup>,

A Motiers le 30. Xbre 1764.

J'oubliai, Monsieur, dans ma derniére Lettre de vous proposer la correspondance d'un Gentilhomme de ce pays qui desire trouver à Paris quelqu'un qui ait assez d'exactitude pour lui fournir les nouveautés en fait de brochures et de Livres, et assez de goût pour ne choisir que ce qui mérite

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit le 27 avril 1928 de l'original autographe signé, que m'a obligeamment communiqué M. Robert Firmin-Didot, libraire-éditeur à Paris. 4 p. in-4°, la 3° blanche, l'adresse sur la 4°, avec le cachet oriental sur cire rouge, la marque postale pontarlier et le chiffre postal 10. [P.-P. P.]

d'être lû. Je vous ai proposé à lui, et je vous le propose, persuadé que chacun des deux est pour l'autre une très bonne connoissance à faire. Si la proposition vous agrée et que vous ayez le tems de lui faire assez réguliérement ses petits envois, il vous assignera son Banquier sur lequel vous pourrez recevoir à vôtre volonté le montant de vos mémoires. Il s'appelle M. Du Peyrou, et comme à cause des plantations d'arbres qu'il fait dans ses terres il est en relation avec M. d'Aubenton, c'est par lui que j'ai eu le plaisir d'avoir des nouvelles de M. de Buffon. Pour gagner du tems et épargner les détours vous pouvez lui écrire directement à Neufchâtel.

Lorsque vous aurez occasion de lui faire quelque envoi, je vous prie de vouloir bien en prévenir Duchesne afin qu'il y joigne les petites choses qu'il peut avoir à m'envoyer. Voici aussi quelques lacunes qui se sont trouvées parmi les feuilles dont vous voulez bien me faire le cadeau. Je vous serai obligé si vous voulez bien les remplir par la même voye.

manquent.

Avant coureur année 1764<sup>1</sup>. Feuilles de Trévoux 1764. Nº 29.34.

Il faudra, s'il vous plait, séparer ce qui sera pour moi, en en faisant un pacquet marqué pour M. Rousseau. Si Duchesne au contraire me fait comme je le présume un envoi avant que vous en fassiez un à M. Du Peyrou; en ce cas faites moi l'amitié de lui remettre ces deux feuilles.

On ne me laisse pas le loisir de causer plus longtems avec vous. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

1. Cette ligne en italiques a été biffée par Rousseau. [P.-P. P.]

## Nº 2356.

# Au [Prince de Wurtemberg] 1. (Réponse au n° 2349.)

[Motiers] ce 31 décembre [1764.]

Il faudra donc que, tant qu'il y aura des méchans et des hommes vils sur la terre, je me justifie devant vous contre leurs imputations! Non, prince, je ne veux point nourrir de correspondance à titre d'accusé qui se justifie; ainsi, je vous prie d'agréer que la nôtre finisse aujourd'hui.

### $N^{0}$ 2357.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau.] 2

Monrion, 31 décembre 1764.

Je n'ai reçu qu'hier l'exemplaire des Lettres écrites de la Montagne et le billet 3 du 3 de ce mois qui l'accompagne. Souffrez que je vous en témoigne ma reconnoissance. La main qui me l'a envoyé vous assure que c'est le présent le plus flatteur que j'aie reçu de ma vie. Il ne me quittera jamais et il me sera dans tous les temps une preuve bien consolante et douce de l'affection de l'ami qui m'en a gratifié.

Le nom de l'auteur et sa devise sublime dissipent mes inquiétudes. Persuadé que je suis de la grandeur de vos motifs,

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1839 par Charles Eynard, dans l'Essai sur la vie de Tissot, p. 106.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. II, p. 193. Ce billet a été imprimé en 1839 par Charles Eynard dans son Essai sur la vie de Tissot, p. 105.

<sup>3.</sup> Le nº 2309.

mon coeur s'opposera avec chaleur à ceux qui prétendent qu'un ressentiment indigne de votre grande âme vous avoit mis la plume à la main. Je vais lire et relire, et je ne suis jamais si heureux que quand, au sein de ma famille, je puis converser avec vous.

### Nº 2358.

A M. [M.-M. Rey, LIBRAIRE à AMSTERDAM] 1.

31. 10<sup>bre</sup>. 1764.

J'ai receu, mon cher Compère, votre dernière lettre sans date et vos erratas qui ne sont pas plus fidèles que les autres, surtout l'in-12 où l'Italique et le Romain sont tellement confondus qu'on n'y comprend rien. Dans le passage changé de la page 235, on a mis un mais qui n'est sûrement pas de ma façon. Il y a p. 80 une autre faute que je n'ai découverte qu'après coup et qui fait le plus cruel contre-sens. C'est ligne 18 imprudence pour impudence. Cette r de trop est tuante 2.

J'apprends que l'on contrefait cette édition à Yverdun. Assurément c'est bien votre faute. Pourquoi en avoir envoyé si peu dans ce pays?

Qu'est donc devenu votre envoi pour Paris? Est-il péri dans la mer, est-il englouti dans la terre? J'ai receu hier une lettre de Duchesne qui ne m'en dit pas un mot 3. Il faut avouer

- 1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, loc. cit., nº 129.
- 2. « Elle est restée cette r tuante. On lit toujours, dans l'alinéa de la Huitième Lettre commençant Et qu'on ne dise pas etc., imprudence pour impudence. » (Note de Bosscha.)
- 3. « Cependant Duchesne, qui s'était arrangé avec Rey pour le débit de l'ouvrage en France, mettait une grande activité et employait toute sorte de ruses pour faire entrer des exemplaires à Paris, en secret. « Pourquoi — écrivit-il — « vous ai-je demandé que les in-12 fussent pliés comme les in-8° de notre volume? parce « que ne pouvant faire entrer cela que très-difficilement, et par les carrosses des Seigneurs « de la Cour, les paquets qui ont la forme des in-8°, in-4° ou in-fol. sont plus aisés à « arranger dans les fonds des carrosses que les in-12°. » Mais le principal envoi se fit

que je suis bien chanceux. Il faut que le pays pour lequel j'avois expressément fait cet ouvrage soit le seul où il ne peut parvenir.

On ne sauroit exprimer la fureur que cet ouvrage excite à Genève chez les ennemis de la liberté et chez les miens. Vernes vient de publier contre moi un libelle qui fait frémir et qui doit faire bien du tort et du déshonneur à mes adversaires. Quant à moi, je puis vous jurer qu'il ne me fait aucun chagrin. Je suis très-aise de laisser, comme j'ai dit dans l'ouvrage, l'arme de la calomnie et de la satire à mes ennemis.

Dans l'envoi que vous m'avez fait dans la balle de Fauche vous avez fait un quiproquo qui m'a rendu bien penaud. C'est qu'au lieu des Tomes 8 et 9 de l'Histoire universelle moderne dont j'avois précisement le plus de besoin vous m'avez envoyé les Tomes 8 et 9 de l'Histoire universelle ancienne que j'avois déjà. Avouons, cher Compère, que vous et moi serons jusqu'à la fin deux vrais étourdis. Tâchez de voir comment nous pourrons faire, vous pour m'envoyer les deux volumes qui me manquent, et moi pour vous renvoyer les deux que j'ai de trop, et qui doivent vous dépareiller un exemplaire. Vous ne m'avez pas marqué le prix de ces neuf volumes; marquez-le moi, je vous prie, et comment je puis vous le faire tenir.

M. Vernéde d'Amsterdam s'est chargé à Lyon de quelques chiffons que j'envoye à ma filleule et à mes chères commères. J'ai chargé Mad. Boy de la Tour, mon amie, de cette petite emplette. Je souhaite que, ne pouvant être riche, elle soit du moins de bon goût. A petit mercier, petit panier, cher Compère. Bien entendu que le petit mercier c'est moi; car le panier ne sauroit être trop grand pour le mérite des Dames.

par mer, par Rouen et par Dunkerque. Ce fut seulement le 28 Janvier 1765 que Duchesne put écrire à son confrère d'Amsterdam: « Je dois vous informer qu'enfin « nos affaires sont en sûreté. Ce n'est pas sans bien des peines et des dépenses que l'on « est parvenu au point de les déposer à quelques lieues d'ici ; il en est entré et avec les « précautions nécessaires. Les présens que M. Rousseau vouloit faire ont été faits. » (Note de Bosscha.)

<sup>1.</sup> Sentiment des Citoyens [par Voltaire, et non par Vernes]. Cf. nº 2365 et Appendice I.

Je reçois avec bien de la reconnoissance le beau présent d'estampes que me fait M. votre fils 1. Je me propose de lui écrire pour le remercier; mais le moment de crise où je suis redouble tellement mes tracas que la tête m'en tourne; et je suis obligé de finir brusquement en vous embrassant de tout mon coeur.

J. J. Rousseau

J'oubliois de vous marquer que le mot ainsi, omis dans les deux éditions est à celle in-8° à la page 52 de la pre partie, ligne première, et à l'in-12 page 254, ligne trois en remontant.

Nº 2359.

A Monsieur Monsieur d'Ivernois Négociant a Genève <sup>2</sup>.

31. Xbre [1764].

Je reçois Mon cher Monsieur, vôtre lettre du 28 et les feuilles de la réponse; vous recevrez aussi bientôt la Musique que vous demandez. J'ai receu par ce même Courier un imprimé intitulé Sentimens des Citoyens<sup>3</sup>. J'ai d'abord reconnu le style

- 1. « François-Bernard, mort en juin 1780, peu de jours après son père. Le cadet des deux fils de Rey, Isaac, s'étant établi aux Colonies Hollandaises en Amérique, est mort à Démérary. » (Note de Bosscha.)
- 2. Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 36, 37). In-4°. 4 p. la 3° blanche, l'adresse sur la 4°, chiffre postal 8°. Cacheté d'une oublie.
- 3. Lire: Sentiment des Citoyens, brochure in-8º de 8 pages que Voltaire venait de publier à Genève et que Rousseau crut être de la plume de Jacob Vernes. Elle fut brûlée à Genève peu de temps après son apparition et Rousseau la fit réimprimer par Duchesne sous le titre: Réponse aux lettres de la Montagne. On trouvera, à l'appendice, le facsimilé de l'exemplaire de la brochure originale envoyé par Rousseau à Duchesne, avec une lettre et des notes marginales de sa main, exemplaire qui a servi à cette réimpression. [P.-P. P.]

pastoral de Monsieur Vernes, defenseur de la foi, de la verité, de la vertu, et de la charité chrétienne. Les Citoyens ne pouvoient choisir un plus digne organe pour déclarer au public leurs sentimens. Il est très à souhaiter que cette piéce se répande en Europe : elle achevera ce que le decret a commencé.

Tout ce qu'on me marque de Monsieur le Premier est d'un Magistrat bien sage. Si les autres l'étoient autant, tout seroit bientôt pacifié et les choses rentreroient dans l'état douloureux ou peut-être il seroit à desirer qu'elles fussent encore. Mais fiez-vous aux sotises que l'animosité leur fera faire : ils vont desormais travailler pour vous.

Les deux exemplaires que demande M. Trembley¹ sont sans doute pour travailler dessus : mais n'importe, je les lui enverrois avec grand plaisir, si j'en avois l'occasion; sur tout s'il vouloit prendre le ton de M. Vernes. Si par hazard c'étoit en effet par goût pour l'ouvrage, M. Trembley¹ seroit un Theologien bien étonant : mais laissez-les faire. La colére les transporte, comme ils vont prêter le flanc! Ô Monsieur si tous ces gens-là moins brutaux[,] moins rogues[,] s'étoient avisez de me prendre par des caresses, j'étois perdu, je sens que jamais je n'aurois pu resister : mais par le côté qu'ils m'ont pris je suis à l'epreuve. Ils feront tant qu'ils me rendront illustre et grand, au lieu que j'étois fait pour n'être qu'un petit garçon. Je vous embrasse de tout mon coeur.

#### J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Ce nom a été biffé par deux fois et ne se trouve pas dans les précédentes impressions. Mais, dans l'original on peut encore déchiffrer « T...bley ». — Jean Trembley (1713-1783) a été pasteur à Jussy en 1749, à Genthod en 1757, et à Genève de 1758 à 1768. [Th. D.]

Nº 2360.

A Monsieur Monsieur du Peyrou a Neufchatel<sup>1</sup>.

31. Xbre [1764]2.

Votre lettre m'a touché jusqu'aux larmes. Je vois que je ne me suis pas trompé, et que vous avez une ame honnête. Vous serez un homme précieux à mon coeur. Lisez l'imprimé cijoint 3. Voila, Monsieur, à quels ennemis j'ai à faire; voilà les armes dont ils m'attaquent. Renvoyez moi cette piéce quand vous l'aurez lue; elle entrera dans les monumens de l'histoire de ma vie. Ó quand un jour le voile sera tiré, que la postérité m'aimera! qu'elle bénira ma mémoire! Vous, aimezmoi maintenant, et croyez que je n'en suis pas indigne. Je vous embrasse.

<sup>1.</sup> Transcrit le 6 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, fol. 22, 23 du vol. relié des Lettres à Du Peyrou. 4 p. in-4°, les 2° et 3° blanches, l'adresse sur la 4°, chiffre postal 4, et deux cachets de cire rouge, avec l'empreinte orientale.

<sup>2.</sup> Le millésime, que je mets entre crochets, est, dans l'original, d'une autre

<sup>3. «</sup> Le libelle intitulé Sentiment des citoyens. » [Note de Du Peyrou, dans l'édition de Genève, 1789 (in-4°, tome XVII, p. 86; in-8°, t. XXXIII, p. 127, 128)].

#### Nº 2361.

# [Boswell à Rousseau]1.

a Geneve ce 31 decembre 1764.

Bien bien de graces Monsieur pour la petite lettre 2 dont Vous m'avez honoré. Bien bien de graces pour m'avoir recommandé à votre Ami intime 3. Vous avez parlé de moi de la maniêrre que mon enthousiasme aurroit pu souhaiter. Croyez moi Je ne vous dementirai pas.

Et vous avez laissé ouverte votre lettre à M. de Leyre. Et Boswell est déja le Confident de vos affaires interessantes et des epanchements de votre Coeur. Monsieur vous mettez le comble à ma noble fierté. Vous m'avez dit qu'il me ne me manquoit que de connoitre mon prix. A present Je le connois.

J'ai été chez M. de Voltaire. Sa conversation est la plus brillante que J'ai jamais entendu. J'avois avec lui un entretien tête à tête pendant une heure. C'etoit un Entretien tres serieux. Il me parloit de sa Religion naturelle d'une maniêrre dont J'étois frappé. Non obstant tout ce qui est arrivé, vous l'aurriez aimé ce soir la. Je me disois Aut Erasmus aut Diabolus.

Me voici dans la Ville de laquelle vous vous vantiez autrefois d'être Citoyen, et de laquelle vous ne saurrez jamais oter la gloire de vous avoir produit. Vos lettres de la Montagne font un Bruit immense ici. Je me suis trouvé le plus souvent avec les Partisans de la Magistrature : Par consequent avec

<sup>1.</sup> Transcrit le 15 août 1927 d'une copie de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, que m'a communiquée M. Georges Roth. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> On ne connaît pas cette lettre, elle doit être du 20 décembre. (Cf., lettre à d'Ivernois du 29 déc., 6° alinéa.)

<sup>3.</sup> De Leyre, comme on peut le voir trois lignes plus bas.

vos ennemis acharnés. J'aurrai honte de vous repeter ce que J'ai entendu dire des enragés contre Le Scelerat Rousseau. Vous etes la cause d'une fermentation terrible dans cette Siège de Sciences. Je regarde Genêve comme Athênes; mais c'est Athênes pendant la persecution de Socrate.

Vous avez dit que vous vous interesserez à moi. Voulez vous donc m'écrire aussi souvent que vos occupations, vos souffrances et vos chagrins vous permettront. Vous pouvez me faire beaucoup du Bien. Vous m'avez dit qu'il y a des points ou nos ames sont liés. Quelle gloire pour moi. J'ai une Ambition la plus forte d'augmenter le nombre de ces points.

Je pars demain pour Italie. Je vous prie de me donner des avis comment me prendre pour profiter le mieux dans ce Païs des Beaux Arts. J'aime les Antiquités. J'aime la Peinture. J'aurrai les meilleures occasions de me perfectionner en tous les deux. J'ai un vraye Gout pour la Musique. Je chante assez bien. Je joue un peu de la flute: Mais Je le méprise. Je commencois il y a deux ans d'apprendre le Violon. Mais Je le trouvois si difficile que Je le quittois. J'ai mal fait. Dites moi ne ferai Je bien de m'appliquer veritablement à la Musique jusques à un certain point. Dites moi quel doit etre mon Instrument. C'est tard Je l'avoue. Mais n'aurrai Je le plaisir de faire du progrès continuel, et ne serai Je pas capable d'adoucir ma vieillesse par les sons de ma Lyre?

Vous me connoissez bien, Monsieur, car vous avez lu ma vie. J'ai pourtant oubli de vous raconter une anecdote qui m'a inquiété. L'été passée Je me trouvois dans une grande Compagnie en Allemagne. C'etoit une Compagnie fort disagréable, et J'étois chagriné d'y perdre mon tems. On parloit des François avec des eloges: Et moi Je declamois contre cette nation dans des termes les plus rudes. Un officier s'eléve, vient à coté de moi et me dit: « Monsieur, Je suis François et Personne qu'un Faquin parleroit ainsi de cette Nation. » Nous etions encore à diner. Je lui fis une reverence. J'avois une demi-heure à reflechir. Aprés la table Je menois M. le Capitaine au jardin. Je lui dis: « Monsieur Je suis fort embarrassé.

J'ai été tres impoli. J'en suis sincerement faché. Mais vous vous etes servi d'un mot qu'un homme d'honneur ne peut pas souffrir, et il m'en faut de la satisfaction. S'il soit possible d'éviter une querelle, Je serais bien charmé, car j'ai eu tort. Voulez-vous avoir la bonté de me faire vos excuses devant la Compagnie? Je vous ferai les miennes premierement. Si vous ne pouvez pas consentir à ce que Je vous propose, il faut nous battre quoique Je vous avoue que Je le ferai avec repugnance. » Je lui parlois avec le sang froid d'un Philosophe qui étoit determiné de faire son devoir. L'officier etoit un brave homme. Il me repondit : « Monsieur je ferai ce que vous voulez ». Nous sommes rentrés dans la Compagnie. Nous fimes nos excuses l'un à l'autre. Nous nous embrassames. L'affaire fut fini. Pourtant Je ne pouvois pas me tranquiliser avant consulter deux ou trois Ecossois. Je leur disois : « Messieurs Je suis un Homme simple, Je ne suis pas au fait de vos regles dans la Societé. Je crois d'avoir agit en Homme. Vous etes mes Compatriotes. Je vous demande vos avis. Ils m'assureoient que l'affaire etoit honorablement accommodé pour tous les deux. Ils me conseilloient de prendre cette avanture comme une leçon pour l'avenir. Excusez Monsieur que Je vous raconte cette histoire. Comme J'espere d'etre veritablement de vos amis Je veux que vous sachiez tout le bon et tout le mauvais de mon Caractere, afin que vous puissiez cherir l'un, et corriger l'autre. Je suis d'un temperament craintif, et mon Education a tout fait pour me rendre un Esclave de Peur. Mais J'ai une ame capable de rompre ces viles chaines, et de me faire sentir noblement le courage qu'un Homme doit avoir.

Que pensez-vous serieusement de Duels? Vous n'en avez pas assez dit dans l'Heloise. Il y a des gens qui voudroient nous faire croire que l'Evangile nous enseigne d'être trop delicats. Je vois un peu de cela aussi.

J'ai recu une lettre de Mylord Marischal pleine de bonté, pleine de gayeté.

Vous ne trouverez pas à redire si J'écris quelquefois à

Mademoiselle Vasseur. Je vous jure Je ne suis point dans le dessein d'enlever votre Gouvernante. Je me forme souvent des Plans romanesques. Jamais des Plans impossibles. Dites moi, Puis Je esperer de pouvoir ecrire en françois un jour.

Je suis bien à vous.

Boswell

Nº 2362.

 $[M^{\tt me}$  de Chenonceaux à Rousseau]  $^{\tt i}.$ 

[fin de 1764.]

Il y a des siècles, mon ami, que vous ne m'avez écrit. J'espère bien que vous ne m'oubliez pas; mais je voudrois avoir de vos nouvelles, savoir comment va votre santé, quelles sont vos occupations et les liaisons que vous pouvez faire. Le climat fait-il toujours une impression aussi mauvaise sur votre tempérament, et avez-vous eu des attaques aussi cruelles que nous en avons vu? Je voudrois ne pas vous parler de vos douleurs, car je sais que vous n'aimez pas à y penser, et que cela vous attriste encore; mais je suis si inquiète de ne pas entendre parler de vous, qu'il faut que je sache comment vous vous trouvez. Pour le détail de votre vie, je n'en ai nulle idée, ne connoissant pas du tout les manières de ce pays-là. Je crois seulement qu'on y vit peu en société, et j'en suis fâchée, car, quoique sauvage, vous en avez besoin. Continuez-vous les exercices violens dont vous m'avez parlé ou faites-vous des lacets? Je ne comprends pas les ressources que vous pouvez avoir au lieu où vous êtes, et j'en suis véritablement en peine. Ne doutez pas, mon ami, de l'intérêt et de la sensibilité qui me font vous parler de tout cela. Je pense à vous bien souvent,

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis I, p. 250-252.

quoique l'éloignement et le défaut de sujet particulier de lettres fasse que je vous écris rarement.

On m'a dit que vous aviez envoyé votre opéra à l'Opéra, er mandant qu'on vous le renvoyât si on ne vouloit pas le jouer exactement note à note tel qu'il étoit. Si cela est vrai, j'en suis très fâchée; vous aviez lieu de croire qu'il auroit réussi, et er même temps il vous auroit procuré un secours utile. Il y a près de dix ans que vous n'avez vu l'Opéra; vous ne connoissez pas les acteurs d'aujourd'hui. Si vous étiez à Paris, il y a des choses légères, mais nécessaires, que vous ôteriez vousmême, parce qu'il n'est pas possible qu'en si longtemps et dans une exécution si différente, il ne soit besoin de changemens. Cela ne fait rien à l'esprit général de la musique, et ne pourroit gâter votre ouvrage. Ainsi je voudrois que vous n'y eussiez pas mis cette condition impraticable, mais seulement chargé quelqu'un de connoissance d'en décider, ou même de vous en faire le rapport, et du lieu où vous êtes, vous auriez pu juger et suppléer aux corrections. Je vous impatiente peut-être beaucoup; mais je l'ai été bien davantage d'apprendre qu'on vous l'avoit renvoyé, parce que je devois croire qu'il auroit réussi et qu'il vous auroit été utile.

Je ne vous parle pas de mes affaires, parce que les choses sont encore aussi peu arrêtées qu'elles étoient. On dit seulement qu'ils vont faire sortir mon mari. Si cela est vrai, j'en serai très-soulagée par la peine que vous m'avez vue de son état; mais pour mes affaires, elles deviendroient vraisemblablement plus mauvaises. J'ai vu avec joie, dans vos lettres, qu'il avoit été très sensible aux événemens qui vous étoient arrivés. Cela ne m'a point étonnée, car dans les temps les plus violens, et où il étoit le plus poursuivi, il m'avoit écrit plusieurs fois de lui donner de vos nouvelles et de vous dire qu'il vous étoit toujours également attaché. Il vous avoit même écrit; mais je ne vous en ai pas parlé, parce que, dans les momens d'affaires aussi affreuses, vous étiez trop irrité contre lui. Que je suis fâchée, mon ami, que vous soyez si loin! Dans tout ce qu'ils vont préparer, ce seroit pour moi une grande

consolation de vous voir et de vous parler. S'il arrive quelque événement, je vous le manderai, bien sûre de l'intérêt que vous y prenez. Adieu; donnez-moi de vos nouvelles, et comptez pour la vie sur mon tendre attachement.

Lorsque j'avois fini cette lettre, j'en ai reçu une de Lyon où l'on me mande, ce qu'on m'a dit aussi à Paris, que la république de Corse vous a demandé des lois. Est-il vrai? et quelle sera votre réponse? Voilà un honneur d'un genre assez beau et assez extraordinaire pour que vous n'y soyez pas insensible. Je voudrois déjà voir l'exécution. J'embrasserois volontiers tous vos principes de politique et de société; j'en aime et révère toutes les idées. Il n'y a que vos opinions contre les femmes que je ne vous pardonne pas, et sur lesquelles vous m'avez vue en fureur dans vos ouvrages. N'allez pas bâtir les choses dans cet esprit. On dit aussi que vous travaillez à des poëmes en prose sur des morceaux de l'Ecriture Sainte, dans le goût du poëme d'Abel; j'en serois bien charmée.

Nº 2363.

 $[M^{me}$  de Chenonceaux à J. J. Rousseau] 1.

[fin de 1764 ou début de 1765.]

Il y a bien long tems mon ami que vous ne m'avés donné de vos nouvelles jespere que ce nest pas que vous moubliés, ny que votre santé vous fasse souffrir davantage, avés vous un peu de repos de ce costé la et vous accoutumés vous un peu mieux au climat dont l'impresion vous étoit contraire, vos acces de douleurs sont il moins fort et moins frequens, c'est

1. INÉDIT. Cette lettre est un duplicata de la précédente, que M<sup>me</sup> de Chenonceaux a crue perdue et qui était pourtant parvenue à Rousseau. Elles sont toutes deux conservées à la Bibliothèque de Neuchâtel, celle-ci, avec cette adresse, sur la p. 4: « A Monsieur Monsieur Rousseau, a Moitié traver par Neufchastel en Suisse a moitié traver. » Dans la présente, se trouve un curieux passage sur les femmes, qui n'est pas dans la première. [Th. D.]

avec repugnance que je vous en parle car je sai que vous n'aimés pas a songé a vos maux je voudrois assurement vous en detourné mais je nay pu resté davantage inquiete de votre etat ny si long tems sans en savoir des nouvelles mandé moy aussi quelque detail de vos occupations et de vos liaisons, trouvé vous quelque societé qui vous convienent. j'ay peur que votre solitude ne soit trop grande. quelles resources en tout genre votre nouvel etat vous donne t il, je voudrois au moins estre instruitte de tout ce qui vous interese, cest assés de n'en plus etre temointe et de ne pouvoir plus vous marqué moy meme combien jen suis touché.

on dit icy que la republique de Corse vous a fait demandé des loix, est il vrai et quelle est votre reponce. voila un honneur asses beau et asses extraordinaire, je voudrois que cette nouvelle fut vrai et voir vos etablissemens, c'est a bien des egards un ouvrage qui peut vous tenté, jaimerois a voir en execcution vos ideés et vos principes de politique et de societé, même en notre pays il ne seroit pas inutile de voir un exemple de liberté et de loix éclairé, je vous presente seulement mes tres humbles remontrances contre vos pretentions et opinions contre les femmes nalés pas dans votre republique fortifie de votre genis et de votre reputation les sottises de linsolence masculine et lexclavage ou il voudroit reduire la moitie du genre humain. vous savés que je vous avois dit dans le tems que vous fesies paroitre vos livres, que javois les meillieures raisons du monde a vous opposé sur ce point et que vous eties convenu que vous les ecouteries, que vous les ecriries ensuitte vous meme pour leur donné toute leurs forces et quapres vous donneries vos conclusions; si vous avies ecrit vous meme dans cet esprit vous n'auries plus eu envie dune replique convenés que vous nous avés bien mal traité et c'est je vous assure sans fondement.

on dit aussi que vous travailié en même tems a des ouvrages bien differens cést des poemes en prose sur differens morceaux de lécriture dans le gout dabel, vous me dirés sil est vrai.

On dit que vous avés envoyé votre opera à lopera en demen-

dant quon ny puisse retranché éxactement une notte et quon vous la renvoyé, je serois tres faché que cela fut il y a lieu de croire quil auroit reusi et de plus il vous auroit été utile, cettoit exiger une condition impraticable, il y a pres de vingt ans que vous naves vu lopera, il y a des acteurs differens il est impossible en un si grand tems que le meillieur ouvrage ne demande du changement que vous même auries jugé necessaire si vous laviés etudié, ce ne peut etre que sur des choses legeres qui ne gatteroit point lesprit general ainsi vous auries du plus tost en chargé quelqun de connoissance qui meme auroit pu vous en rendre comte et en peu de tems du lieu ou vous este vous auries pu vous même jugé ou suplée aux corections. ne seroit il pas tems encore de prendre ce partit.

je ne vous parle point de mes affaires parce qu'on les laisse la indesises. on dit seulement quil vont faire sortir mon mari jen seres bien aise pour nestre plus tourmenté de pitié et de chagrin de ce quil souffre, mais jay peur que les choses nen aillent pis quant a mes affaires. jay eu bien de la joye de ce [que] vous mavés mandé quil avoit été sensible aux evenements q[ui] etoient arivés, je nen ai point eté etonné dans le tems meme de ses affaires les plus orageuses et ou il etoit le plus poursuivi il me demandoit de vos nouvelles et de vous dire quil vous étoit toujours egalement attaché. je ne vous en lai point mandé parce que dans ces moments vous eties trop irité de lhorreur de ses affaires et que je ne vous parlois que des votres. jay bien regret de n'estre pas avec vous et de ne pouvoir me consulté et consolé par votre amitie sil y a quelque arangement je vous le manderé mais quelle difference de se voir et de se parlé sur des choses qui me sont aussi interesante.

jay peur que vous ne resevies petetre encore 2 lettres jay été obligé decrire celle cy 2 fois par letourderie de mes gens qui ont porté la 1º a la poste ordinaire. Come je lai cru perdu jay ecomencé celle cy, si lautre vous est parvenu vous me prenlrés pour une radoteuse, adieu monsieur donés moy de vos

ouvelles et noublies pas mon sincere attachement.

Nº 2364.

# D'Ivernois à Rousseau 1 (Fragment.)

Genève 1er janvier 1765.

J'ay exactement remis à votre bonne les L. 18 que [vous] lui avez envoyées, elle les a employées à une tasse d'argent et, ces jours passés, elle alloit, sa tasse à une main, une bouteille de vin à l'autre, dans toutes les boutiques de S<sup>t</sup> Gervais, prier le monde de danser une[e] ron[de] et de celebrer vôtre santé, on vint me le dire. Je fus à l'instant faire ma cour aux St. Gervaiziens pour être admis à la Ceremonie et j'eus le plaisir d'être agréé...

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Le 5 décembre 1764, D'Ivernois avait vu Rousseau à Motiers, et c'est alors sans doute que Rousseau lui avait remis un cadeau pour sa « mie » Jaqueline Danel (Cf., t. VI, p. 171, note 2).

# Nº 2365.

# Lettre de J.-J. Rousseau au Libraire [Duchesne] 1.

A Motiers le 6. Janvier 1765.

Je vous envoye, Monsieur, une Pièce imprimée et publique à Genève, et que je vous prie d'imprimer et de publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux Parties, en attendant les autres réponses plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci est de Monsieur Vernes Ministre du Saint Evangile, et Pasteur a Seligny: je l'ai reconnu d'abord à son style pastoral. Si toutefois je me trompe il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir: car s'il en est l'Auteur, il ne manquera pas de le reconnoître hautement selon le devoir d'un homme d'honneur et d'un bon chrétien; s'il ne l'est pas, il le desavouera de même, et le public saura bientôt à quoi s'en tenir.

Je vous connois trop, Monsieur, pour croire que vous voulussiez imprimer une Piéce pareille, si elle vous venoit d'une autre main: mais puisque c'est moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun scrupule. Je vous salue de tout mon coeur

### J. J. ROUSSEAU

- [J.-J. avait songé à demander une « permission » au lieutenant de Police, et il en avait rédigé le texte au verso du titre. Il y renonça (à
- 1. Transcrit le 16 février 1924 de l'original autographe signé, en tête de l'exemplaire du « Sentiment des Citoyens » que Rousseau envoya au Libraire Duchesne pour réimprimer ce libelle avec des notes de sa main. Voyez, Appendice I, le facsimilé de cette pièce, que m'a obligeamment communiquée M. le marquis de Rochambeau. On remarquera qu'entre les deux J. de son nom, Rousseau a mis un tiret. [P.-P. P.]
  - 2. Le mot « publier » remplace « distribuer », biffé, [P.-P. P.]
  - 3. Erreur de Rousseau, le libelle était de Voltaire.
- 4. Il y a ici quatre ou cinq mots biffés, peut-être : « cet ouvrage est de lui. » P.-P. P.]

moins que ce ne soit Duchesne): les cinq lignes sont biffées d'un trait de plume qui a « déchargé », comme on peut le voir, sur les premières lignes de la lettre, au recto du feuillet suivant. — P.-P. P.]

Nº 2366.

A Madame Madame la Marquise de Verdelin à l'Hôtel d'Aubeterre, rue S' Marc A Paris <sup>1</sup>.

A Motiers le 6 Janvier 1765.

Je sens, Madame, que mon attachement pour vous me rend injuste; car quoique je vous écrive rarement je suis si inquiet quand je ne reçois pas de vos lettres que mon coeur en murmure un peu. Mais de grace usez envers moi de votre indulgence ordinaire, elle vainquit autrefois mon humeur, quand je n'étois pas pardonnable, feroit elle moins aujourdui qu'un sentiment trop vif et par là trop exigeant est ma seule faute? Daignez m'écrire plus souvent, je vous en supplie; un mot me suffit, mais j'ai besoin d'un mot. Mes malheurs qui sont maintenant au comble me rendent plus inquiet que jamais sur l'état de mes amis et sur leur souvenir, le seul bien qui me reste, mais le plus précieux dont je puisse jouir.

Je ne sais si l'on vous a porté, comme j'en ai donné l'ordre, les lettres écrites de la montagne trop volumineuses pour être envoyées d'ici par la poste, et qu'il ne m'est pas même facile de faire venir ici de si loin. Je ne sais pas même si cet ouvrage qui dans ce pays excite de nouveau contre moi de si grands orages a pu pénétrer à Paris. C'est un si grand crime aux innocens d'oser se défendre, que l'audace d'avoir prouvé que

<sup>1.</sup> Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant alors au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, la 3° blanche; l'adresse sur la 4°. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

j'étois injustement opprimé ne me sera jamais pardonné. Patience, il faut que mon histoire prouve en fait la vérité de mes maximes, et les gouvernemens se donnent de grandes peines pour montrer par mon exemple que je les ai peints tels qu'ils sont. Je voudrois répondre à vos dernières lettres, Madame, mais elles sont confondues parmi des centaines d'autres lettres de gens avec lesquelles (sic) je ne vous confonds certainement pas. La multitude de mes papiers qui croît sans cesse, m'empêche de pouvoir y mettre aucun ordre, la confusion des choses m'ôte absolument la mémoire. Il ne m'en reste plus dans la tête, je n'en ai plus que dans le coeur; la chose dont je me souviens le mieux, et que je suis bien sur de n'oublier de ma vie est que je vous dois autant d'attachement que d'estime et qu'il est impossible de dire plus.

Pardonnez, Madame, le désordre de ma lettre il m'est impossible même de la relire avec attention. Je suis dans un moment de tumulte qu'il est difficile de se représenter.

Nº 2367.

A M. [d'Ivernois] 1.

A Motiers le 7. Janvr. 1765.

J'ai receu, Monsieur, avec vos derniéres lettres, comprise celle du 5, la réponse aux Lettres écrites de la Campagne 2. Cet ouvrage est excellent et doit être en tout tems le manuel des Citoyens. Voilà, Monsieur, le ton respectueux, mais ferme et noble qu'il faut toujours prendre, au lieu du ton craintif et rampant dont on n'osoit sortir autrefois: mais il

<sup>1.</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 38, 39). 4 p. in-4º pleines.

<sup>2.</sup> Réponse aux lettres écrites de la Campagne (Rivoire, 794). Brochure anonyme de polémique contre le procureur-général Tronchin, rédigée par Vieusseux et autres défenseurs de Rousseau et probablement mise au point par P. Mouchon.

ne faut jamais passer au delà. Vos Magistrats n'étant plus mes supérieurs, je puis, vis-à-vis d'eux, prendre un ton qu'il ne vous conviendroit pas d'imiter.

Je vous remercie derechef des soins sans nombre que vous avez bien voulu prendre pour mes petites commissions, mais qui sont grandes par la peine continuelle qu'elles vous donnent, car il semble à votre activité que vous ne pouvez être occupé que de moi. Vos soins obligeans, Monsieur, peuvent m'être aussi utiles que vôtre amitié me sera précieuse, et lorsque vous voudrez bien observer nos conditions, une fois à mon aise de ce côté; bien sur de vos bontés, je n'épargnerai point vos peines.

Je n'ai point encore donné le Louis de vôtre part à ma pauvre voisine, prémiérement parce que, sa santé étant passable à présent, elle n'est pas absolument sous la condition que vous y avez mise, et en second lieu, parce que vous éxigez de n'être pas nommé, condition que je ne puis admettre; parce que ce seroit faire présumer à ces bonnes gens que cette libéralité vient de moi et que je me cache par modestie; idée à laquelle il ne me convient pas de donner lieu.

Bien des remerciemens à M. De Luc fils, de sa bonne volonté. Je ne vous cacherai pas que l'optique me seroit fort agréable, mais prémiérement je ne consentirai point que M. De Luc déja si chargé d'autres occupations s'en donne la peine lui-même, et je crains que cette fantaisie ne coûte plus d'argent que je n'y en puis mettre pour le présent. Mais il m'a promis de me pourvoir d'un microscope, peut-être même en faudroit-il deux. Il en sait l'usage, il decidera. Je serois bien aise aussi d'avoir en couleurs bien pures un peu d'outremer et de carmin, du verd de Venise, et de la gomme arabique !.

Il est très à desirer que la fermentation causée par les derniers écrits n'ait rien de tumultueux; si les Genevois sont sages ils se réuniront, mais paisiblement; ils ne se livreront

<sup>1.</sup> Le 17 janvier, Rousseau dit qu'il a reçu le microscope et les couleurs.

à aucune impétuosité, et ne feront aucune démarche brusque. Il est vrai que la longueur du tems est contre eux, car on travaillera fortement à les desunir, et tôt ou tard on réussira. La combinaison des droits, des préjugés, des circonstances, exige dans les démarches autant de sagesse que de fermeté. Il est des momens qui ne reviennent plus quand on les néglige, mais il faut autant de pénétration pour les connoître que d'addresse à les saisir. N'y auroit-il pas moyen de réveiller un peu le Deux Cent? S'il ne voit pas ici son intérest ses membres ne sont que des cruches. Mais tenez-vous surs qu'on vous tendra des piéges et craignez les faux fréres. Profitez du zèle apparent de M. Ch. 1, mais ne vous y fiez pas, je vous le repette. Ne comptez point non plus sur l'homme dont vous m'avez envoyé une réponse. S'il faut agir, que ce soit plus loin. Du reste, je commence à penser que si l'on se conduit bien, cette ressource hasardeuse ne sera pas necessaire.

Vous voulez une inscription sur votre exemplaire. Mes bons Saint Gervaisiens<sup>2</sup> en ont mis une qui se rapporte à l'ouvrage, en voici une autre qui se rapporte à l'auteur:

alto

Quæsivit cœlo lucem, ingemuitque repertâ. 3

Je suis fâché de vous donner du latin, mais le françois ne vaut rien pour ce genre. Il est mou il est mort, il n'a pas plus de nerf que de vie.

Mille remercimens, je vous prie, à Madame d'Ivernois, pour la bonté qu'elle a eue de présider à l'achat pour M<sup>11</sup>e Le 4 Vasseur. Son gout se montre dans ses emplettes comme son esprit dans ses lettres. Je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

<sup>1.</sup> Peut-être s'agit-il de Marc Chapuis. [Th. D.]

<sup>2.</sup> Donzel? Beauchasteau? [Th. D.]

<sup>3.</sup> Rousseau fait ici une ingénieuse allusion à l'ancienne devise de Genève : « Post tenebras spero lucem » qui, à la Réforme, devint : « Post tenebras lux ». [P.-P. P.]

<sup>4.</sup> Sic. Généralement, Rousseau écrit: « le Vasseur ».

Voici une lettre pour M. Moultou. La sienne m'a fait le plus grand paisir, et mon coeur en avoit besoin.

Je m'apperçois que l'inscription ci-dessus est beaucoup trop longue pour l'usage que vous en voulez faire. En voici une de l'invention de M. Moultou qui dit à peu près la même chose en moins de mots :

## Luget et monet 1.

J'oubliois de vous dire que le prémier de ce mois Messieurs de Couvet me firent prier par une députation de vouloir bien agréer la Bourgeoisie de leur communauté, ce que je fis avec reconnoissance. Et le lendemain, un des Gouverneurs avec le secretaire m'apportérent des lettres conçues en termes très obligeans et très honorables, et dans le cartouche desquelles, dessiné en miniature, ils avoient eu l'attention de mettre ma dévise<sup>2</sup>. Je leur dis, car je ne veux rien vous taire, que je me tenois plus libre, sujet d'un Roy juste, et plus honoré d'être membre d'une communauté où regnoient l'égalité et la concorde, que Citoyen d'une République où les loix n'étoient qu'un mot et la liberté qu'un leurre. Il est dit dans les Lettres que la délibération a été unanime aux suffrages de 125 voix.

Hier l'Abbaye de l'arquebuze de Couvet me fit offrir le même honneur <sup>3</sup> et je l'acceptai de même. Vous savez que je suis déja de celle de Motiers. Je vous avoue que je suis plus flaté de ces marques de bienveillance après un assez long séjour dans le pays pour que ma conduite et mes moeurs y fussent connues, que si elles m'eussent été prodiguées d'abord en y arrivant.

<sup>1.</sup> D'Ivernois fit mettre sur son exemplaire des Lettres écrites de la Montagne, au dos de la reliure, « Luget et monet ». Cet exemplaire est actuellement à la Bibliothèque de Genève (Gf. 330bis). [Cf. les dernières lignes du n° 2341.]

<sup>2.</sup> Voyez Appendice II.

<sup>3.</sup> Rousseau se méprend. L'Abbaye de l'Arquebuse de Couvet n'a pas pu lui offrir « le même honneur », mais simplement des lettres de membre de l'Abbaye : c'était une société de tireurs. [Th. D.]

Nº 2368.

A Monsieur Moultou Ministre du  $S^{\rm t}$ . Evangile

A GENÈVE 1.

(Réponse au nº 2341.)

A Motiers le 7. Janvr. 1765.

Il étoit bien cruel, Monsieur, que chacun de nous desirant si fort conserver l'amitié de l'autre crut également l'avoir perdue. Je me souviens très bien, moi qui suis si peu exact à écrire, de vous avoir écrit le dernier <sup>2</sup>. Vôtre silence obstiné me navra l'ame, et me fit croire que ceux qui vouloient vous détacher de moi avoient réussi; cependant, même dans cette supposition, je plaignois vôtre foiblesse sans accuser vôtre coeur, et mes plaintes, peut-être indiscretes, prouvoient, mieux que n'eut fait mon silence, l'amertune de ma douleur. Que pouvoit faire de plus un homme qui ne s'est jamais départi de ces deux maximes, et ne s'en veut jamais départir: l'une de ne jamais rechercher personne, l'autre de ne point courir après ceux qui s'en vont? Vôtre retraite m'a déchiré: si vous revenez sincérement, vôtre retour me rendra la vie.

<sup>1.</sup> Transcrit le 2 décembre 1915 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, recueil Moultou, fol. 91, 92. In-4° de 4 p. la 3° blanche, l'adresse sur la 4°, sans chiffre postal, la lettre ayant été envoyée dans une autre adressée à d'Ivernois le même jour. Cacheté d'un pain à cacheter. L'écriture est très appliquée. — Outre cet original, la Bibliothèque de Neuchâtel possédait le brouillon autographe, signé et raturé, de cette lettre. Par décision du 18 décembre 1860, il a été cédé à la Bibliothèque de Munich, qui avait manifesté le désir de posséder un autographe de Rousseau. Mais, avant de s'en dessaisir, la Bibliothèque de Neuchâtel en a fait faire un facsimilé, décalqué d'abord au crayon, puis repassé à la plume, qu'elle conserve, fol. 93 du même recueil. [Th. D.]

<sup>2.</sup> Cf. t. X, nº 1938.

Malheureusement je trouve dans vôtre lettre plus d'éloges que de sentimens. Je n'ai que faire de vos louanges, et je donnerois mon sang pour vôtre amitié.

Quant à mon dernier écrit, loin de l'avoir fait par animosité, je ne l'ai fait qu'avec la plus grande répugnance et vivement sollicité: c'est un devoir que j'ai rempli sans m'y complaire: mais je n'ai qu'un ton; tant pis pour ceux qui me forcent de le prendre, car je n'en changerai surement pas pour eux. Du reste, ne craignez rien de l'effet de mon Livre, il ne fera du mal qu'à moi. Je connois mieux que vous la Bourgeoisie de Genève; elle n'ira pas plus loin qu'il ne faut, je vous en réponds.

Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta Pulveris exigui jactu compressa quiescent <sup>1</sup>.

Moultou, je n'aime à vous voir, ni Ministre, ni² Citoyen de Genève. Dans l'état où sont les moeurs les goûts les esprits dans cette Ville, vous n'étes pas fait pour l'habiter. Si cette déclaration vous fâche encore, ne nous raccomodons pas, car je ne cesserai point de vous la faire. Le plus mauvais parti qu'un homme de vôtre portée puisse prendre est celui de se partager. Il faut être tout-à-fait comme les autres, ou tout-à-fait comme soi. Pensez-y; je vous embrasse.

#### J. J. Rousseau

Saluez de ma part vôtre vénérable Pere.

1. Virgile, Georgiques, IV, 87-88.

<sup>2. «</sup> ni Ministre, ni ». Les trois mots sont soulignés dans l'original autographe. Est-ce Rousseau qui a souligné, ou, plus tard, Moultou? L'encre paraît semblable à celle de la lettre. [Th. D.]

Nº 2369.

A Monsieur

Monsieur J. Rousseau

a Motiers Travers

Franco Pontarlier 1.

(Lettre de Peyraube.)

A Paris le 7. janvier 1765.

Monsieur

Après avoir fait partir la lettre que je pris la liberté de vous écrire le mois passé, je crus entrevoir qu'il convenoit d'attendre, avant de me présenter chez M<sup>r</sup>. de M[alesherbes]., la lettre que vous aviés eu la bonté de me promettre pour lui. Je suis bien aise de n'avoir pas suivi mon premier dessein, puis que vous le blâmés <sup>2</sup>.

La bonté que vous avés, Monsieur, de vous employer pour le succés du projet qui m'emmene ici, m'autorise à vous donner un petit détail de ce que j'ai fait jusqu'à présent, relativement à cet article. Ayant reçu quelques exemplaires de la Requête, dont vous prittes lecture, signés par 26. negociants etrangers de Bordeaux, je communiquai le tout à une personne en place, qui veut du bien aux Protestans; mais qui ne veut point être connue; elle me fit espérer un heureux succés et me promit ses conseils et son credit; mais le nombre des souscrivants fut trouvé trop petit. Pour me conformer à l'avis de cette personne j'ai renvoyé la Requête à B. avec une adition qu'on a cru nécessaire, et qui regarde le privilége accordé à la Maison Vaurobés. J'attens la dite Requête sous 8 ou 10 jours. On m'a comme promis M<sup>r</sup>. le

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, avec cachet armorié de cire rouge, conservé à la Bibliothèque de Neuchatel.

<sup>2.</sup> Donc, Rousseau avait répondu à la lettre du 18 déc. 1764 (n° 2335), cette réponse ne m'est pas connue. [Th. D.]

Colonel des Suisses auprés de M<sup>r</sup>. de Choiseul et Mad. D'Egmon auprés de M<sup>r</sup>. de Richelieu.

Si depuis la visite que j'eus l'honneur de vous faire, il vous était survenu quelque nouvelle idée qui put contribuer au succés du projet, j'espére que vous aurés la complaisance de m'en faire part.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes voeux pour votre conservation et les assurances du respect avec lequel je suis

Monsieur Votre trés humble et trés obéissant serviteur

Peyraure

P. S. Mad. la veuve Calas, son fils Pierre sa servante et M. Lavaisse doivent se remettre en prison sous 6. ou 8. jours, pendant qu'on prononcera définitivement sur le procédé du Parlement de Toulouse à leur égard.

Nº 2370.

A Monsieur Monsieur Rousseau à Moitiers-Travers, par Pontarlier<sup>1</sup>.

(Lettre de Mme de Chenonceaux.)

[début de 1765.]

Si vous voulez envoyer à mon adresse la lettre de M. de Ruliere, je l'enverrai avec celles que je lui écris, qui arrivent sûrement, selon l'adresse qu'il m'a donnée, chez M. l'ambas-

<sup>1.</sup> Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé et non daté, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. (Ce texte a été publié par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, II, p. 252-254, avec de nombreuses fautes de lecture, et la date « décembre 1764 ».)

sadeur: du moins, il m'a toujours répondu à toutes les miennes. Je ne doute pas du grand plaisir qu'il aura de la recevoir. Je suis ravie, mon ami, de m'être trompée sur le pays que vous habitez; le tableau que vous m'en faites n'est rien moins qu'un lieu sauvage et isole; je craignais la solitude, ou, ce qui revient au même, le défaut de société telle qu'il vous convient. Vous me parlez, au contraire, de gens heureux et qui aiment à se lier; c'est ce que je pouvais désirer. Je suis fâchée que vous soyez encore importuné des visites d'indifférents; mais, n'y a-t-il pas de moyens de vous y refuser, surtout vous qu'on sait autant aimer la promenade, et par conséquent qu'on peut naturellement croire sorti? C'est un malheur de la célébrité, et, selon moi, ce n'en est pas un petit, à votre place, je chercherais si bien à m'en débarrasser, que je n'en serais pas accablée. Il serait bien malheureux, n'étant, de principes, ni poli ni complaisant, d'être cependant victime de gens qu'on ne connaît point, et qui fatiguent votre santé et votre humeur en vous ôtant tout votre temps et votre liberté. Je n'ai pas encore vu l'écrit que vous avez fait touchant vos affaires de Genève. J'ai bien de la douleur de ce qui y a donné lieu, et de la résolution que vous avez prise; mais on ne peut pas parler si loin de toutes ces choses ni les connaître assez. Je suis bien aise qu'il y ait quelque chose de vrai des Corses. Ne dédaignez pas ce que je vous ai dit de votre république, et ne me consolez pas de ne pouvoir plus vous en parler.

Avez-vous su l'affreuse maladie de notre pauvre abbé de Condillac? on l'a tenu 2 jours pour mort, et nous en avons eu toutes les nouvelles; à présent, il est absolument rétabli et en bonne santé. Il doit revenir l'automne prochain, et aura bien du regret de ne vous plus trouver. J'entends dire, cependant, qu'il n'est pas impossible que vous reveniez. Mais, vous ne voulez pas que je vous parle des discours vagues qu'on tient sur vous; je voudrais bien pourtant savoir ce que vous en pensez. Je vois presque un rappel qui paraissait assurément plus opposé que le vôtre, c'est celui des jésuites;

chacun revient en particulier. Votre affaire avait quelque rapport à la leur; puisque c'est cette circonstance qui y a mis la sévérité, pourquoi donc d'autres temps n'ameneraient-ils pas d'autres idées par rapport à vous? Au moins, j'aimerais à savoir que, de votre part, vous ne vous y refuseriez pas si les circonstances se présentaient. Voilà, peut-être, mon ami, de belles chimères; mais enfin, est-il possible de n'en pas faire sur des choses qu'on désirerait autant. J'ai été outrée des malentendus de mes lettres; j'y aurai plus d'attention. Vous ne me parlez pas de votre santé, c'est bonne marque. Adieu, vous connaissez tout l'attachement et tous les sentiments que je conserverai toujours pour vous.

## $N^{\circ}$ 2371.

A M. SÉGUIER DE SAINT-BRISSON 1.

[Janvier 1765].

J'ai receu, Monsieur, vôtre lettre du 27 X<sup>bre</sup>. J'ai aussi lu Ariste et Philopenes<sup>2</sup>. Malgré le plaisir que m'ont fait l'un et l'autre, je ne me repens point du mal que je vous ai dit du prémier<sup>3</sup>, et ne doutez pas que je ne vous en eusse dit du second, si vous m'eussiez consulté. Mon cher S<sup>t</sup> Brisson je ne vous dirai jamais assez avec quelle douleur je vous vois entrer

<sup>1.</sup> Transcrit les 18 et 19 janvier 1915 de la minute autographe non datée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel (O-Z, fol. 58, 59), in-4° de 2 p. et trois lignes. L'édition de 1790, qui reproduit cette minute, avec huit fautes de lecture (tome VI, soit tome XXVIII des Œuvres, p. 314-318) lui attribue la date de janvier 1765, que je mets entre crochets. Au v° du second feuillet de la minute, un annotateur inconnu a écrit : « à Mr Seguier de St Brisson Janvier 65 ». Mais cette date ne repose sans doute que sur celle du 27 décembre indiquée par Rousseau comme étant la date de la lettre de Séguier. [Th. D.]

<sup>2.</sup> Sic, dans la minute, pour Philopemenes, qui est le titre exact de l'opuscule de Séguier de St Brisson. [Th. D.]

<sup>3.</sup> Cf. t. X, nº 1962.

dans une carriére couverte de fleurs et semée d'abymes, où l'on ne peut éviter de se corrompre ou de se perdre, où l'on devient malheureux ou méchant à mesure qu'on avance, et trés souvent l'un et l'autre avant d'arriver. Le métier d'Auteur n'est bon que pour qui veut servir les passions des gens qui ménent les autres, mais pour qui veut sincèrement le bien de l'humanité c'est un métier funeste. Aurez-vous plus de zéle que moi pour la justice[,] pour la vérité, pour tout ce qui est honnête et bon? Aurez-vous des sentimens plus désintéressés[,] une religion plus douce, plus tolérante, plus pure[,] plus sensée, aspirerez-vous à moins de choses, suivrez-vous une route plus solitaire, irez-vous sur le chemin de moins de gens, choquerez-vous moins de rivaux et de concurrens, éviterez-vous avec plus de soin de croiser les intérests de personne? Et toutes fois vous voyez. Je ne sais comment il existe dans le monde un seul honnête homme à qui mon exemple ne fasse pas tomber la plume des mains. Faites du bien, mon cher St Brisson, mais non part des Livres. Loin de corriger les méchans, ils ne font que les aigrir. Le meilleur livre fait trés peu de bien aux hommes et beaucoup de mal à son auteur. Je vous ai déjà vu aux champs pour une brochure qui n'étoit pas même fort malhonnête; à quoi devez-vous vous attendre si ces choses vous blessent déjà.

Comment pouvez-vous croire que je veuille passer en Corse, sachant que les Troupes françoises y sont. jugez-vous que je n'aye pas assez de mes malheur[s] sans en aller chercher d'autres. Non, Monsieur, dans l'accablement où je suis j'ai besoin de reprendre haleine, j'ai besoin d'aller plus loin de Geneve chercher quelques momens de repos; car on ne m'en aissera nulle part un long sur la terre, je ne puis plus l'espérer que dans son sein. J'ignore encore de quel côté j'irai, il ne n'en reste plus guére à choisir je voudrois, chemin faisant, me thercher quelque retraite fixe, pour m'y transplanter 2 tout-à-

<sup>1. «</sup> par des Livres », et non « pas des livres », comme on lit dans l'édition

<sup>2. «</sup> transplanter », et non pas « transporter », comme on lit dans 1790.

fait, où l'on eut l'humanité de me recevoir et de me laisser mourir en paix. Mais où la trouver parmi des 'Chrétiens? La Turquie est 'trop loin d'ici.

Ne doutez pas, cher St Brisson, qu'il ne me fut fort doux de vous avoir pour compagnon de voyage, pour consolateur<sup>3</sup>, pour garde-malade, mais j'ai contre ce même voyage de grandes objections par rapport à vous. Premièrement, ôtezvous de l'esprit de me consulter sur rien, et d'avoir la moindre ressource contre l'ennui dans mon entretien. L'étourdissement où me jettent des agitations sans relâche m'a rendu stupide; ma tête est en léthargie, mon coeur même est mort. Je ne sens ni ne pense plus. Il me reste un seul plaisir dans la vie : j'aime encore à marcher, mais en marchant je ne rêve pas même; j'ai les sensations des objets qui me frapent, et rien de plus. Je voulois essayer d'un peu de botanique pour m'amuser du moins à reconnoitre en chemin quelques plantes, mais ma mémoire est absolument éteinte elle ne peut pas même aller jusques-là. Imaginez le plaisir de voyager avec un pareil automate.

Ce n'est pas tout. Je sens le mauvais effet que ce <sup>5</sup> voyage ici fera pour vous-même. Vous n'étes déja pas trop bien auprès des dévots voulez-vous achever de vous perdre. Vos compatriotes même <sup>6</sup>, en général, ne vous pardonnent pas de me connoitre, comment vous pardonneroient-ils de m'aimer. Je suis très fâché que vous m'ayez nommé à la tête de votre Ariste. Ne faites plus pareille sottise, ou je me brouille avec vous tout de bon. Dites-moi surtout de quel oeil vous croyez que vôtre famille verra ce voyage. Madame vôtre mère en

<sup>1. «</sup> des » et non pas « les » (édition de 1790).

<sup>2. «</sup> Malheureusement », biffé.

<sup>3.</sup> L'édition de 1790 imprime ici « et pour garde malade ». Dans la minute, le mot « et », que Rousseau avait écrit, est nettement biffé.

<sup>4. «</sup> d'avoir », non « de trouver », comme on lit dans l'édition de 1790, qui a en outre déplacé les mots « la moindre ressource contre l'ennui », en les imprimant après « dans mon entretien ».

<sup>5. «</sup> ce » et non « votre », comme on lit dans l'édition de 1790.

<sup>6.</sup> Rousseau a écrit « même », sans s.

fremira. Je frémis moi-même à penser au funeste effet <sup>1</sup> qu'il peut produire auprès de vos proches, et vous voulez que je vous laisse faire, c'est vouloir que je sois le dernier des hommes. Non, Monsieur, obtenez l'agrément de Madame votre mére, et venez. Je vous embrasse avec la plus grande joye; mais sans cela n'en parlons plus.

 $N^{o}$  2372.

 $[M^{me}$  de Verdelin à Rousseau]  $^{2}$ .

A Panthémon, 8 janvier 17653.

Depuis six semaines, mon voisin, que je suis dans mon nouvel établissement, j'ai essuyé une dysenterie accompagnée de fiévre et de tous les maux que cette maladie entraîne; ils m'ont si fort affoiblie que j'ai peine, depuis huit jours que j'en suis quitte, à rester quatre heures debout, et que ma tête ne peut s'occuper de rien hors de l'état de mon voisin, des nouvelles tracasseries auxquelles il va se trouver exposé. Du moment où je vous ai connu, je n'ai jamais douté de votre courage, mais j'ai craint ce que des tourments perpétuels font à votre santé et à votre coeur. La méchanceté ne fait rien aux méchants; mais à un homme bon et généreux comme vous, la malice dont il est l'objet fait mal. A propos on dit que Voltaire vous a écrit au nom de Paoli; si c'est un piége qu'il tend à votre paresse, la vanité de la secte y a été prise. On disoit : « Mais cela n'est pas surprenant, les Corses ont écrit aussi à Helvétius, à Diderot. » — « Je n'ai pas vu la lettre à

<sup>1. «</sup> au funestes (sic) effet », et non « aux funestes effets », comme on lit dans 'édition de 1790.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, 1, p. 522-524 et collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque le Neuchâtel.

<sup>3.</sup> Par distraction, Mme de Verdelin a écrit : « 8 janvier 1764 », c'est « 1765 » u'il faut lire.

Rousseau, mais j'en suis sûr comme si je l'avois vue », disoit un homme de la société. Je le revis hier, il se pressa de m'apprendre la nouvelle qui couroit: « Je suis fâchée, dis-je qu'il n'y ait que vos amis qui aient été pris ». Je le désesperois; après avoir bataillé, il nia, comme ils ont coutume de faire. Nous étions trois témoins; cela ne l'embarrassa pas. Je vis hier Gatti, qui me dit que vos Lettres de la Montagne paraissoient. A ce propos-là, j'appris de lui, mon voisin, qu'à Lucques et à Pise on étoit à la cinquième édition d'Emile et qu'on ne comptoit plus celles de Julie.

Ma fille vient de prendre les eaux de Bourbonne. A Paris, elle étoit redevenue boiteuse comme le printemps dernier; sa jambe va à présent trés bien: raison de plus pour aller à Bourbonne au printemps. Je vous assure, mon voisin, que je m'en occupe sans cesse. J'ai bien regretté les obstacles qui m'ont empêchée de vous voir cet été. Il semble que le ciel a voulu récompenser mon sacrifice : j'ai placé deux neveux depuis que je suis de retour; il m'en reste un pour qui j'ai encore des espérances. J'ai presque réussi à faire de ma soeur une chanoinesse à Metz; on vient de réunir les abbayes à ce chapitre, et on a fait remonter les preuves de noblesse à 1350: il n'y a pas tant de gens qui aillent là, et sur cent cinquante qui se proposent, j'espère qu'à l'aide de trés antiques parchemins j'obtiendrai la préférence. Ma fille m'occupe fort; son caractère a besoin d'une amitié vigilante et elle a assez d'esprit pour me faire regretter d'avoir peu le talent d'en tirer parti; au reste, elle n'en sera pas moins heureuse pour être un peu moins savante. A ce propos, on dispute ici sur la femme dont vous parlez dans vos Lettres sur la Montagne; on nomme chez le baron madame d'Houdetot : cela va bien à ses talents, mais pas à son nez¹. Le duc d'Aumont me demandoit qui j'imaginois ; j'ai nommé Madame de Boufflers. On dit qu'elle épousera le prince de Conti ; il seroit, je crois, beau et sage

<sup>1.</sup> Cf. premier alinéa de la lettre de M<sup>me</sup> de Chenonceaux du [11 février 1765]. [P.-P. P.]

de le refuser. J'ai du goût et de l'estime pour Madame de Boufflers, que je ne connois pas; je serois fâchée qu'elle eût cette vanité. Je vois dans tout cela une autre manière dont ma gloire tireroit profit, mais les hommes n'ont pas tous la même manière de voir. Bonjour, mon voisin. Donnez-moi de vos nouvelles; un mot tout seul aussitôt que vous le pourrez : ce moment-ci m'occupe et m'inquiéte fort pour vous.

Nº 2373.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau] 1. (Réponse au n° 2356.)

Monrion, 9 janvier 1765.

La lettre dont vous vous plaignez 2 a produit un effet bien opposé à celui que j'en espérois. Je vous ai fait part des bruits répandus dans le public, parce qu'il me paraissoit important que vous en fussiez instruit, et ce n'est pas une justification que je me suis avisé de vous demander; mais je vous ai prié avec instance et avec tendresse de me tirer d'inquiétude. Je n'avois point lu les Lettres écrites de la Montagne, et je n'étois pas sûr alors que vous en fussiez l'auteur. Il faut bien toutefois, ou que je me sois fort mal expliqué, ou que vous n'ayez pas bien saisi le sens de la lettre que je vous ai écrite et que l'amitié la plus sincère a dictée. Eh! qui plus que moi honore vos vertus? qui plus que moi s'intéresse à votre gloire? Après cela, vous êtes le maître de finir une correspondance qui me fut si consolante et si chère, mais ce n'est pas moi qui la finirai le premier, et, quel que soit le parti que vous preniez, vous n'effacerez jamais de mon honnête coeur les sentimens que vous y avez une fois gravés.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. II, p. 194.

<sup>2.</sup> Le nº 2349.

J'ai éprouvé bien des disgrâces; elles me sont presque toutes venues de la part des méchants; je ne m'attendois pas (et certes je ne devois pas m'y attendre), que le nombre en seroit augmenté par un homme vertueux. Je ne vous en dirai pas davantage; je ne vous parlerai plus de mes enfans; mais votre bon coeur regrettera un jour d'avoir sacrifié le contentement, les plus chères espérances et peut-être le bonheur d'un véritable ami pour un malentendu.

Nº 2374.

A MADAME GONCERU[T], [À NYON] 1.

(Réponse au n° 2313.)

Le 10 janvier 1765.

Il est très vrai, ma très chère et très honorée tante, que je suis parti cet été dans le dessein de vous aller voir, et que j'ai été jusqu'à la porte de votre ville, palpitant de joie dans l'espérance de vous embrasser dans peu de minutes; mais un ami, qui venait exprés à ma rencontre, m'ayant atteint tout près de Nion, il fallut me rendre en hâte auprès d'une nombreuse compagnie, qui avoitfait dix-huit lieues pour me joindre, et qui m'attendoit depuis deux jours; de sorte que, quoiqu'il fut déja près de huit heures quand cet ami m'atteignit, nous traversâmes le lac de nuit et fûmes coucher le même soir à Thonon. Là, mes incomodités ayant augmenté, les tems pluvieux étant survenus, de mauvaises nouvelles me rappelant chez moi, je fus forcé de repartir, sans avoir joui du plaisir que je m'étois promis, et pouvant à peine me consoler par l'espoir d'être plus heureux une autre fois.

<sup>1.</sup> Transcrit de la copie autographe signée d'initiales, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée en 1861 par Streckeisen-Moultou (Œuvres inédites, n° XV), avec la date inexacte de 1762. C'est en août 1764 que Rousseau passa près de Nyon pour se rendre à Thonon. (Cf. T. XI, p. 235, note.)

Voilà, ma très chère tante, fidèlement, mon aventure, où vous voyez que je n'ai point été deux fois à la porte de votre ville, et que, l'unique fois que j'en suis approché, l'on m'a empêché d'y entrer. Assurément, vous n'auriez jamais du croire que je fusse capable d'y passer sans vous voir.

J'apprends avec douleur combien, dans votre age avancé, vous avez d'épreuves à soutenir et de fatigues à supporter, surtout par les soins qu'éxige l'état de M. Gonceru, et que vous prenez sans relâche avec le courage le plus édifiant, tandis que vous auriez si grand besoin vous-même qu'on prit les mêmes soins auprès de vous. C'est un devoir, ma très-chère tante, dont je ferois l'honneur de ma vie, si je pouvois être à portée de le remplir; mais la main du Seigneur, qui vous éprouve, ne me laisse pas non plus sans tribulations. Dans vos peines, vous jouissez du moins de la paix, mais moi, personne ne me la laisse; sans avoir jamais provoqué qui que ce soit, je vois tout le monde acharné à me tourmenter, et l'on me fait encore un crime de me deffendre de l'injustice et de l'oppression. Toutefois j'espére que la même main, qui m'envoye l'affliction, continuera de me donner la force de la supporter. Je suis actuellement livré pour surcroit aux attaques de ma maladie, qui ne me laisse aucun relache durant les hivers, et il y a maintenant trois mois que je ne suis sorti de ma chambre.

Quant à la situation de ma fortune, je présume qu'elle vous est assez connue pour juger qu'elle me laisse peu de ressource au dela du nécessaire. Cependant, ma très-chère tante, si je pouvois penser que quelque petit retranchement sur mes besoins put soulager les vôtres, je m'estimerois trop heureux d'être pris au mot, et même je n'attendrois pas là-dessus votre approbation, si l'offre valoit la peine d'être acceptée; mais ce que je puis faire est si peu de chose que ce seroit manquer au respect de l'envoyer sans vôtre permission. Vous savez, ma très-chère tante, que j'aurois à payer bien des dettes avant de pouvoir m'aquiter envers vous. Ainsi, parlez-moi librement.

Recevez les remercimens et les respects de M<sup>11e</sup> le Vas-

seur¹, et souvenez vous, ma très chère et très honorée tante, que vous avez un neveu qui vous regarde comme sa mère, et qui, jusqu'à son dernier soupir, aura pour vous les sentimens du plus tendre fils.

J. J. R

J'ai bien du regret de ne pouvoir vous envoyer pour le présent les Lettres écrites de la Montagne; comme cet ouvrage est imprimé en Hollande, il faut du tems pour le faire venir, et je n'en ai pas maintenant un seul exemplaire à ma disposition.

Nº 2375.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 2.

A Paris le 10º Janvier 1764 [lisez 1765].

Monsieur,

Je compte que vous aurez reçu ma dernière, qui vous apprend enfin l'arrivée du bâtiment à bord duquel étoient les Lettres de la Montagne.

Maintenant il y en a en route; il est question de travailler à les faire entrer, car le Magistrat ne s'est pas encore décidé pour cela. J'en ai fait venir par la diligence une demi-douzaine qui lui ont été remis et qui ont été réclamés par la Maison des Choiseul pour qui je les avois fait directement venir.

Il me tarde de vous apprendre l'heureuse arrivée (sic) de cette affaire. Je compte que vous aurez déjà reçu le petit paquet des almanachs? Le Calendrier de la Cour a paru si tard cette année que je n'ai pas voulu envoyer le reste sans lui.

<sup>1.</sup> Mme Goncerut avait envoyé ses compliments à « Mue Serre », Rousseau rectifie l'erreur sans avoir l'air d'y toucher. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> INEDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, recueil Guy-Duchesne, fol. 58, 59, petit in-4° de 4 pages sans adresse ni cachet.

M. Coindet doit me remettre quelques estampes pour le premier envoi que je vous ferai.

Hé bien, vous vous déterminez donc aux payemens comptans? Cela m'est égal, et je vous donnerai pour les deux derniers payemens, de mes billets, ou vous tirerez sur moi; l'un et l'autre me seront indifférens.

A l'égard de l'envoi du manuscrit, dès qu'il sera bien enveloppé et couvert d'une double toile cirée, le faisant mettre au carrosse de Pontarlier, en le déclarant comme papiers d'affaires et à mon adresse, je ne vois pas que rien lui puisse arriver; il faut bien recommander de le faire enregistrer sur le livre de l'entrepreneur des carrosse[s]; il arrivera surement.

Je ferai en sorte que vous verrez une épreuve de l'ouvrage à mesure qu'il s'imprimera. Je m'arrangerai en conséquence avec un fermier des postes. A la vérité, je ne trouverai aucun expédient pour de Pontarlier à Motiers: au reste, avec plaisir, je vous tiendrai compte des déboursés que vous ferez à ce sujet. L'ouvrage sera lu et relu ici, et par des gens qui, avec des connoissances suffisantes pour la typographie, se conformeront à vos intentions. L'impression ne commencera guère que vers le Carême; le beau tems commence alors, et je serai débarrassé de bien de[s] broutilles qui m'occupent actuellement, et je serai bien à même d'avoir l'oeil pour la propreté typographique. Enfin nous ne négligerons rien pour que l'édition soit telle que vous la souhaitez.

Ce ne sera pas mal que vous écriviez à M. Clairaut. Puisque vous croyez qu'il voudra bien lire les épreuves, je ne les lui enverrai qu'après qu'elles auront été bien épluchées à l'imprimerie. Je verrai aussi pour que les gravures soient bien.

Je suis, Monsieur, votre trés humble et trés ob. serviteur Guy P. Duchesne

## Nº 2376.

# [Salles (?) à Rousseau] 1.

à Paris, le 31 décembre 1764.

Si M. le maréchal de Luxembourg, monsieur, vivait encore, je n'aurais pas d'autre introduction auprès de vous. Il avait souvent désiré de rapprocher ce qu'il appelait en moi des maximes didactiques avec ce qu'il voyait en vous de grands principes. Cette *vérité* vous annonce, monsieur, à quel point j'étais honoré de sa bienveillance, et combien il voulait que je gagne au marché.

A l'abri d'un nom si cher et si respectable, je me permets de vous envoyer deux feuilles sur lesquelles je serais flatté d'avoir votre avis; il en part autant pour M. de Voltaire. Votre sentiment sera celui de l'homme le plus profond, et le sien, celui de l'homme le plus universel, du siècle le plus éclairé. C'est avec de telles précautions qu'il seroit à désirer qu'on s'occupe du bien général.

J'ai l'honneur d'être, le plus sincèrement, monsieur, votre très-humble et très-obeissant serviteur,

SALLES (?) <sup>2</sup> rue Beaubourg, chez M. De la Cour.

1. INÉDIT. Transcrit en 1856 par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Le billet était accompagné de deux feuilles imprimées, intitulées, l'une Le vrai moyen, l'autre Réflexions sur le vrai moyen.

<sup>2.</sup> Cette lecture n'est pas certaine. La première lettre peut être un H, un S. (Halles, ou Salles). Elle est précédée d'une petite boucle, qui pourrait être un o minuscule (Osalles), ou une fioriture. La personnalité du signataire n'est pas connue.

Nº 2377.

[Réponse]1.

12 Janvier 1765.

Je voudrois, Monsieur, être en état de donner à l'ouvrage que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer toute l'attention qu'il mérite, et le nom cher et précieux à mon coeur que vous réclamez ajoute beaucoup au désir que j'aurois de vous complaire; mais, outre que ce seroit une témérité d'oser avoir un avis sur une matière qui m'est absolument étrangère, les maux qui dans ce moment tourmentent mon corps, les afflictions qui brisent mon coeur, ne me laissent d'attention possible que pour les sujets dont je suis vivement affecté, et je vous avoue que celui que vous avez traité n'est pas de ce nombre. Je ne laisserai pas, Monsieur, d'employer mon premier relâche à lire votre ouvrage, et je ne doute point que je n'y trouve un projet et des vues dignes d'un homme d'autant de mérite que vous me paroissez en avoir. Recevez, Monsieur, je vous supplie, avec les excuses et les remercimens que je vous dois, mes très humbles salutations.

J. J. R.

Nº 2378.

A M. GAUFFECOURT 2.

(Réponse aux nos 2322 et 2323.)

Motiers-Travers, le 12 janvier 1765.

Je suis bien aise, mon cher papa, que vous puissiez envisager, dans la sérénité de votre paisible apathie, les agitations

- 1. Transcrit de la minute autographe, signée d'initiales, écrite par Rousseau sur le blanc de la lettre de Salles (ou Osalles), conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.
  - 2. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

et les traverses de ma vie, et que vous ne laissiez pas de prendre aux soupirs qu'elles m'arrachent un intérêt digne de notre ancienne amitié.

Je voudrois encore plus que vous que le *moi* parût moins dans les *Lettres écrites de la montagne*; mais sans le *moi* ces lettres n'auroient point existé. Quand on fit expirer le malheureux Calas sur la roue, il lui étoit difficile d'oublier qu'il étoit là.

Vous doutez qu'on permette une réponse. Vous vous trompez, ils répondront par des libelles diffamatoires : c'est ce que j'attends pour achever de les écraser. Que je suis heureux qu'on ne se soit pas avisé de me prendre par des caresses! j'étois perdu, je sens que je n'aurois jamais résisté. Grace au ciel, on ne m'a pas gâté de ce côté-là, et je me sens inébranlable par celui qu'on a choisi. Ces gens-là feront tant qu'ils me rendront grand et illustre, au lieu que naturellement je ne devois être qu'un petit garçon. Tout ceci n'est pas fini : vous verrez la suite, et vous sentirez, je l'espère, que les outrages et les libelles n'auront pas avili votre ami. Mes salutations, je vous prie, à M. de Quinsonas : les deux lignes qu'il a jointes à votre lettre me sont précieuses ; son amitié me paroît desirable, et il seroit bien doux de la former par un médiateur tel que vous.

Je vous prie de faire dire à M. Bourgeois que je n'oublie point sa lettre, mais que j'attends pour y répondre d'avoir quelque chose de positif à lui marquer. Je suis fâché de ne pas savoir son adresse.

Bonjour, bon papa; parlez-moi de temps en temps de votre santé et de votre amitié. Je vous embrasse de tout mon coeur.

Il paroît à Genève une espéce de desir de se rapprocher de part et d'autre. Plût à Dieu que ce desir fût sincère d'un côté, et que j'eusse la joie de voir finir des divisions dont je suis la cause innocente! Plût à Dieu que je pusse contribuer moimême à cette bonne oeuvre par toutes les déférences et satisfactions que l'honneur peut me permettre! Je n'aurois rien fait de ma vie d'aussi bon coeur, et dès ce moment je me tairois pour jamais.

Nº 2379.

#### A M. Duclos<sup>1</sup>.

Motiers, le 13 janvier 1765.

J'attendois, mon cher ami, pour vous remercier de votre présent que j'eusse eu le plaisir de lire cette nouvelle édition, et de la comparer avec la précédente; mais la situation violente où me jette la fureur de mes ennemis ne me laisse pas un moment de relâche; et il faut renvoyer les plaisirs à des moments plus heureux, s'il m'est encore permis d'en attendre. Votre portrait n'avoit pas besoin de la circonstance pour me causer de l'émotion ; mais il est vrai qu'elle en a été plus vive par la comparaison de mes misères présentes avec les temps où j'avois le bonheur de vous voir tous les jours. Je voudrois bien que vous me fissiez l'amitié de m'en donner une seconde épreuve pour mon portefeuille. Les vrais amis sont trop rares pour qu'en effet la planche ne restât pas long-temps neuve, si vous n'en donniez qu'une épreuve à chacun des vôtres ; mais 'ose ici dire, au nom de tous, qu'ils sont bien dignes que vous 'usiez pour eux.

Quoique je sache que vous n'êtes point fait pour en perdre e suis peu surpris que vous ayez à vous plaindre de ceux avec esquels j'ai été forcé de rompre. Je sens que quiconque est un aux ami pour moi n'en peut être un vrai pour personne.

Ils travaillent beaucoup à me faciliter l'entreprise d'écrire na vie, que vous m'exhortez de reprendre. Il vient de paroître i Genève un libelle effroyable, pour lequel la dame d'Épinay i fourni des mémoires à sa manière, lesquels me mettent déjà ort à mon aise vis-à-vis d'elle et de ce qui l'entoure. Dieu me préserve toutefois de l'imiter même en me défendant! Mais, ans révéler les secrets qu'elle m'a confiés, il m'en reste assez

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

de ceux que je ne tiens pas d'elle pour la faire connoître autant qu'il est nécessaire en ce qui se rapporte à moi. Elle ne me croit pas si bien instruit; mais, puisqu'elle m'y force, elle apprendra quelque jour combien j'ai été discret. Je vous avoue cependant que j'ai peine encore à vaincre ma répugnance, et je prendrai du moins des mesures pour que rien ne paroisse de mon vivant. Mais j'ai beaucoup à dire, et je dirai tout; je n'omettrai pas une de mes fautes, pas même une de mes mauvaises pensées. Je me peindrai tel que je suis: le mal offusquera presque toujours le bien; et, malgré cela, j'ai peine à croire qu'aucun de mes lecteurs ose se dire, Je suis meilleur que ne fut cet homme-là.

Cher ami, j'ai le coeur oppressé, j'ai les yeux gonflés de larmes; jamais être humain n'éprouva tant de maux à-la-fois. Je me tais, je souffre, et j'étouffe. Que ne suis-je auprès de vous! du moins je respirerois. Je vous embrasse.

## Nº 2380.

[LE PRINCE DE WURTEMBERG À ROUSSEAU] 1.

Monrion, 16 janvier 1765.

Des torts <sup>2</sup> ? quels sont-ils, s'il vous plaît ? Qualifieriez-vous ainsi la preuve la plus convaincante que vous m'ayez donnée de la grandeur de votre âme ? Appelleriez-vous de ce nom l'augmentation d'amour et de respect que vous m'avez inspirée pour votre personne et vos vertus ? Ce ne sont point là les torts que je vous reproche. Vous en avez en effet, et ces torts me sont les plus sensibles de tous : je veux parler de vos maux et de vos afflictions, et quelque affecté que vous en

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, II, p. 195.

<sup>2.</sup> Le Prince de Wurtemberg répond ici à une lettre de Rousseau qui ne m'est pas connue.

soyez, ils m'affligent, me tourmentent et m'inquiétent encore plus que vous. Voilà tout ce que le temps permet à mon amitié de vous dire. Je vous aurois envoyé le détail que votre excellent coeur me demande, mais le renouvellement de l'année m'oblige à tant de réponses que je n'ai pas un instant à moi. C'est un devoir ennuyeux que je remplis, toutefois, le plus exactement qu'il m'est possible, parce que tous les procédés qui tiennent aux sentimens me paroissent respectables.

Nº 2381.

[Pomaret à Rousseau] 1.

[Du 16 Janvr. 1765.]2

#### Monsieur

Vous avés donc eu la bonté de lire quelques petites pièces de ma façon et d'en porter un jugement qui me flate au dela de tout ce que je pourrois dire. permettés que je prenne la iberté de vous en remercier aussi bien que des sages avis qui nous sont venus de votre part, et que je me ferai en mon particulier un devoir de suivre. J'aurois besoin, Monsieur, le toute votre éloquence pour exprimer les sentimens de respect et de vénération que j'ai pour vous et que j'aurai oute ma vie. Daignés, je vous prie, les agreer. Les chagrins, 'il en est pour un grand philosophe, qu'on vous a causés lans une carriére ou vous ne deviés qu'être admiré, m'ont évolté mille fois. Mais on ne doit pas être surpris qu'un sprit vrai trouve des contradictions et même des persecuteurs lans un siècle ou il y a tant des esprits faux. J'ai bien fait,

<sup>1.</sup> INEDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliolèque de Neuchâtel, le texte sur la première page. Sur les pages 2 et 3, Pomaret transcrit: « Courtes réflexions sur l'intolérance ».

<sup>2.</sup> Cette date est, d'une autre main, au bas de la page 1.

Monsieur, des corrections et des additions dans ma Lettre à M.M. Nos prelats, mais j'ai cru devoir y laisser la courte exposition que j'y donne de nôtre foi, qui est mal connüe en france, et qu'on ne cesse de calomnier. J'ai de plus accompagné cette Lettre de quelques réflexions sur l'intolérance que vous trouverés ci a coté, quelle ne seroit pas ma joye s'y elles avoient le bonheur de vous plaire, et si vous vouliés m'honorer jusqu'au point de m'aprendre par une de vos Lettres toujours admirables, ce que vous en aurés pensé. Daignés, Monsieur, me faire cette grace, je vous en tiendrai un compte infini. Veuille le Seigneur vous conserver pour le bien des hommes, et vous combler de tout ce qu'il a de bénédictions! Ces voeux sont pleins de feu, ils me sont dictés par un coeur que vos excellens ecrits vous ont entièrement gagné, et qui est tout à vous, n'en doutés pas je vous prie, et croyés que j'ai l'honeur d'être avec les sentimens les plus distingués, et les plus respectueux.

Monsieur

Votre très humble et très obeïssant serviteur POMARET

Mon adresse, à M<sup>r</sup>. Jonvals sur l'enveloppe... à M<sup>r</sup> Salles, marchant fabriquant en soye, près les Cazernes à Ganges <sup>1</sup>.

<sup>1.</sup> La Bibliothèque de Neuchâtel a une autre lettre de Pomaret, mais signée « Jonvals », datée de « Ganges 10 mai 1765 », où il accuse réception à à Rousseau de sa lettre du « 12 février dernier ». Cette fois, il indique autrement son adresse: « adressés, s. v. p. à Mr. Mairueys, Négociant, par Montpellier, à Ganges ». [Th. D.]

## Nº 2382.

# A M. [D'Ivernois, négociant à Genève] 1.

A Motiers le 17. Janvr. 1765.

Vôtre lettre, Monsieur, du 9 de ce mois ne m'est parvenue qu'hier, et trés certainement elle avoit été ouverte.

Il me semble que je ne serois pas de vôtre avis sur la question de porter ou de ne pas porter au C. G¹. les griefs de la Bourgeoisie : puisqu'en supposant de la part du petit Conseil le refus de la satisfaire sur ces griefs, il n'y a nul autre moyen de prouver qu'il y est obligé. Car enfin de ce que des particuliers se plaignent, il ne s'ensuit pas qu'ils ayent raison de se plaindre, et de ce qu'ils disent que la loi a été violée il ne s'ensuit pas que cela soit vrai, surtout quand le Conseil n'en convient pas. Je vois ici deux parties, savoir les Réprésentans et le petit Conseil, qui sera juge entre les deux?

D'ailleurs la grande affaire en cette occasion est d'annuller le prétendu droit négatif dans sa partie qui n'est pas légitime, et rien n'est plus important pour constater cette nullité que 'appel au Conseil général. Le fait seul de cette assemblée donneroit aux réprésentans gain de cause, quand même leurs griefs n'y seroient pas adoptés.

Je conviens que par la diminution du nombre cette souveaine assemblée perdra peu à peu son autorité. Mais cet nconvénient peut-être inévitable est encore éloigné, et il est bien plus grand en renonçant dès à présent aux Conseils généraux. Il est certain que vôtre gouvernement tend rapide-

<sup>1.</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe signé, sans adresse ni achet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 42, 43. In-40 e 4 p., la 40 blanche. Il y a aussi, à la Bibliothèque de Neuchâtel, même cueil, fol. 40, 41, la minute autographe de la même lettre, qui n'offre d'autre ifférence avec l'original, sauf quelques ratures insignifiantes, que l'absence du ost-scriptum. [Th. D.]

ment à l'Aristocratie hereditaire, mais il ne s'ensuit pas qu'on doive abandonner dès à présent un bon remède, et surtout s'il est unique, seulement parce qu'on prévoit qu'il perdra sa force un jour. Mille incidens peuvent d'ailleurs retarder ce progrès encore; mais si le petit Conseil demeure seul juge de vos griefs, en tout état de cause, vous étes perdus.

La question me paroit bien établie dans ma huitième Lettre. On se plaint que la loi est transgressée. Si le conseil convient de cette transgression et la répare, tout est dit, et vous n'avez rien à demander de plus. Mais s'il n'en convient pas et refuse de la réparer, que vous reste-t-il à demander pour l'y contraindre ? Vn Conseil général.

L'idée de faire une déclaration sommaire des griefs est excellente, mais il faut éviter de la faire d'une manière trop dure, qui mette trop le Conseil au pied du mur. Demander que le jugement contre moi soit révoqué, c'est demander une chose insupportable pour eux et aussi parfaitement inutile pour vous que pour moi. Il n'est pas même sur que l'affirmative passât au Conseil général, et ce seroit m'exposer à un affront encore plus solemnel. Mais demander si l'article 88 de l'Ordonnance ecclesiastique ne s'applique pas aux auteurs des Livres ainsi qu'à ceux qui dogmatisent de vive voix, c'est éxiger une décision très raisonnable qui dans le droit aura la même force en supposant l'affirmative que si la procédure faite contre moi étoit annullée, mais qui sauve le Conseil de l'affront de l'annuller ouvertement. Sauvez à vos Magistrats des rétractations humiliantes et prévenez les interprétations arbitraires pour l'avenir. Il y a cependant des points sur lesquels on doit exiger les déclarations les plus expresses; tels sont les Tribunaux sans syndics, tels sont les emprisonnemens faits d'office. &c. Laissez-là, Messieurs, le petit point d'honneur, et allez au solide. Voila mon avis.

J'ai receu les couleurs et le Microscope. Mille remercimens, et à M. DeLuc. N'oubliez pas, je vous supplie, de tenir une Note exacte de tout. Dans celle que vous m'avez envoyée

vous avez oublié la flanelle. Je vous prie de reparer cette omission.

J'ai fait donner le Louis à ma voisine. Digne homme que les benedictions du Ciel sur vous et sur vôtre famille augmentent de jour en jour une fortune dont vous faites un si noble usage.

Le Messager doit partir la semaine prochaine. Je voudrois que vous attendissiez les occasions de vous servir de lui, plustot que d'importuner incessamment M. le Tresorier de tant de petits articles qui ne pressent point du tout, et dont l'expédition lui donne encore plus d'incomodité qu'à moi d'avantage.

Gardez-vous de rien faire mettre dans la gazette. Le gazettier vendu à mes ennemis altereroit infailliblement vôtre article ou l'empoisonneroit par quelque autre. D'ailleurs, à quoi bon? Que ne suis-je oublié du genre humain! Que ne puis-je aux dépends de cette petite gloriole qui ne me flata de ma vie joüir du repos que j'idolatre, de cette paix si chére à mon coeur et qu'on ne goûte que dans l'obscurité. O si je puis faire une fois mes derniers adieux au public!... mais peut-être avant cet heureux moment faut-il les faire à la vie. La volonté de Dieu soit faite. Je vous embrasse tendrement

## J. J. Rousseau

Je vous prie de vouloir bien donner cours à cette lettre our Chambéry 1. Je ne puis faire la procuration que vous emandez que dans la belle saison, voulant qu'elle soit légasée à Yverdun ou à Neufchâtel par des raisons que je vous xpliquerai et qui n'ont aucun raport à la chose.

1. Lettre inconnue, probablement adressée à M. de Conzié.

# Nº 2383.

# [MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU.] 1

Berlin 18 janvier 1765.

Je suis bien aise que vous ayez eu les assurances de mon amitié bien sincère et l'échantillon des écrits de mon ami Fletcher. Je fais des recherches sur sa vie; si j'en trouve qui méritent la peine, je vous les enverrai, puis, nous penserons à ce qu'il y aura à faire. Boswell est très-homme de bien, très-rempli des idées hypocondres, visionnaires; il a vu souvent des esprits. Je souhaite qu'il ne tombe pas entre les mains de gens à lui tourner la tête tout à fait. Il a été bien content de la réception que vous lui avez faite.

On dit que le roi de France ayant entendu parler du Dictionnaire philosophique de Voltaire dit : « Est-ce qu'on ne peut faire taire cet homme? » Cela sent un peu la Bastille. Voltaire a eu peur, s'est retiré de France au plus vite. Voilà ce qu'on débite ici. Depuis il voudrait se faire des amis; il serait le vôtre jusqu'à ce que l'humeur le reprenne de vous donner quelque coup de patte de sa façon. Que vous eussiez répondu avec politesse à des recherches de sa part, il n'y aurait pas eu de mal, mais il est encore mieux que vous restiez comme vous êtes à son égard. On me dit que la société à imprimer vos ouvrages rencontrera bien de l'opposition. Le conseil d'Etat, je le crains au moins, ne soutiendra pas la permission qu'il a donné d'imprimer. Le roi ne se mêlera de rien, il laisse entièrement aux ministres les affaires de Neuchâtel; eux, qui sentent qu'ils ne peuvent rien par la force, qu'ils n'ont pas en main, ni par la raison que les Neuchâtelois n'ont pas souvent en tête, laissent toutes les affaires au conseil d'Etat. Je ferai ce que je pourrai. Il me

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streickeisen-Moultou, t. II, p.

semble que vous feriez bien de paraître le moins qu'il se peut et de laisser tout à faire à la société. Si le projet échoue, je voudrais que cela ne tombât directement que sur eux. L'avantage qui vous en reviendrait, ou plutôt je crois à mademoiselle Levasseur, vous le trouveriez partout ou au moins en Hollande ou en Angleterre, quand vous voudriez. C'est une terrible race que celle de la ville de Neuchâtel, car le peuple est beaucoup meilleur à la campagne; je suis bien content de ceux de Couvet 1.

Je parlerai aux ministres de l'affaire de Sandoz de Brot, et j'en écrirai au commissaire géneral et au procureur du roi. Vous voulez savoir ma vie ici pendant le carnaval; j'ai vu une comédie, trois opéras, nulle redoute. Il a fait un froid si violent que, quand je sors, ce qui est peu, j'ai sur le corps deux pelisses. Je prie un ami ou deux à la Olla. Souvent je suis appelé à la table du roi ou de la reine et laisse mes amis et l'Olla. J'aime mieux Potsdam; cette vie tranquille convient mieux à mon âge et à mon humeur. Dans deux mois, j'aurai à travailler à mon jardin, c'est la ressource des vieux fainéants comme moi. Bonjour, je vous embrasse tendrement.

Emet-Ulla au bon Arménien Alcham Salem.

1. Cf. nº 2367, dernier alinéa, et Appendice II.

# Nº 2384.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 1.

A Paris le 18e janvier [1765].

Monsieur,

J'ai bien reçu le paquet 2 que vous m'avez adressé, et qui contient la réponse aux Lettres de la Montagne &c (sic). Je vais le faire imprimer et je vous prie d'être tranquille sur les objets que vous me recommandez à ce sujet. J'ai déjà parlé pour vous en faire passer par la poste.

A l'égard de l'envoi de M. Rey, il est déjà en lieu de sûreté; il n'est pas tout a fait entré, mais vos présens seront faits après demain, avec la même exactitude. Cette affaire a été heureusement menée avec beaucoup de secrets (sic) jusqu'à présent; que Dieu nous aide jusqu'au bout.

J'attends votre réponse sur l'envoi du Dictionnaire.

M. Coindet doit me remettre quelque[s] estampe[s] [que] je vous enverrai tout de suite avec le peu que je pourrai ramasser de nos nouveautés.

Je suis, Monsieur,
Votre très humble
et tres ob. serviteur
Guy P. Duchesne

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy et Duchesne, fol. 60, 61. Petit in-4° de 4 p., l'adresse (à Motiers-Travers), sur la 4°, timbre postal rouge, mention postale manuscrite: « franc... », chiffre postal 10, cachet de cire rouge, au Temple du Goût (la page 3 est blanche).

<sup>2.</sup> Le pli contenant le Sentiment des Citoyens, que Rousseau chargeait Duchesne de réimprimer.

Nº 2385.

A Monsieur
Monsieur Pictet
Colonel au service des
Etats généraux
A Genève 1.

A Motiers le 19 Janvi. 1765.

Vous auriez toujours, Monsieur, des reponses bien promptes, si ma diligence à les faire étoit proportionnée au plaisir que je reçois de vos Lettres. Mais il me semble que par égard pour ma triste situation vous m'avez promis sur cet article un peu d'indulgence dont assurément mon coeur n'a pas besoin mais que les tracas des faux empressés et l'indolence de mon état me rendent chaque jour plus nécessaire. Rappelez-vous donc quelquefois, je vous supplie, les sentimens que je vous ai voués, et ne concluez rien de mon silence contre mes déclarations.

Vous avez pu comprendre aisément, Monsieur, à la lecture des Lettres de la Montagne combien elles ont été écrites à contre-coeur. Je n'ai jamais rempli devoir avec plus de répugnance que celui qui m'imposoit cette tâche; mais enfin c'en étoit un tant envers moi qu'envers ceux qui s'étoient compromis en prenant ma deffense. J'aurois pu, j'en conviens, le remplir sur un autre ton, mais je n'en ai qu'un: ceux qui ne l'aiment pas ne devoient pas me forcer à le prendre. Puisqu'ils s'étudient à me forcer de leur dire leurs vérités, il faut bien user du droit qu'ils me donnent. Que je suis heureux qu'ils ne se soient pas avisés de me gâter par des caresses! Je

<sup>1.</sup> Transcrit le 30 mai 1914 de l'original autographe qui a passé en vente à Paris le 13 juin 1914, n° 144 et qui m'a été communiqué par M. Kra, expert. In-4° de 4 pages, la 3° blanche, l'adresse sur la 4°, avec le cachet oriental sur cire rouge. Pas de marque postale. [Th. D.]

sens bien mon coeur; j'étois perdu s'ils m'avoient pris de ce côté-là. Mais je me crois à l'épreuve par celui qu'ils ont préféré.

Ce que j'ai dit à la page 189 est si simple que vous ne pouvez m'en savoir aucun gré; mais vous pouvez m'en savoir un peu de ce que je n'ai pas osé dire, et vous n'ignorez pas la raison qui m'a rendu discret<sup>2</sup>.

Cependant, Monsieur, puisque vous avez le courage d'avouer dans ces circonstances l'amitié dont vous m'honorez, je m'en honore trop moi-même pour ne pas vous prendre au mot. Jusqu'ici je n'ai point indiscrètement parlé de nôtre correspondance, et je n'ai laissé voir aucune de vos lettres. Mais sur la permission que vous me donnez, j'ai montré la dernière. Par les talens qu'elle annonce, elle mérite à son auteur la célébrité, mais elle la merite à meilleur titre par les vertus qui s'y font sentir.

Agréez, Monsieur, mes très humbles salutations.

#### J. J. Rousseau

1. Page 189 de la seconde partie des Lettres de la Montagne (édition originale in-8°), il y a une longue note sur la poursuite intentée contre le colonel Pictet. En reproduisant la présente lettre dans son édition (t. XIX, p. 22-24), Petitain dit: « la page 189 de l'édition originale des Lettres de la Montagne (Amsterdam 1764)... semble ne rien offrir dont M. Pictet, ou tout autre, ait dû particulièrement savoir gré à son auteur. Au surplus, la chose ne nous a pas paru assez importante pour mériter une plus longue recherche. » Il est clair que Petitain a dû consulter une autre édition que la véritable édition originale in-8º en 2 parties, Amsterdam, 1764. [Th. D.]

2. Dans l'original autographe, la phrase : « mais vous pouvez... discret » a été biffée, de même que le mot « Cependant », qui commence l'alinéa suivant et qui a été remplacé au-dessus de la ligne par le mot « Enfin », d'une autre main que celle de Rousseau. - La lettre est d'une écriture très appliquée, sans aucune rature. Est-ce Pictet ou un de ses héritiers qui a biffé la phrase compromet-

tante? [Th. D.]

# Nº 2386.

# A M. [DE PEYRAUBE à PARIS] 1.

(Réponse au nº 2369.)

Voici, M[onsieur], la lettre que vous aves desirée; je souhaiterois extrêmement qu'elle put être utile au succés de vôtre entreprise, mais comme je suis persuadé que l'illustre magistrat à qui elle est addressée ne peut concourir à vos vues que par des directions sages et des conseils éclairés, si vous pouvez trouver ailleurs ces directions et ces conseils, comme il me semble par vôtre lettre que vous le pouvez, je vous prie de ne pas faire usage de celle-ci sans necessité et de me la renvoyer si vous n'en faites pas usage.

Quant à moi, M, entiérement dépaysé des lieux où vous êtes, sans amis et sans avis qui m'informent de ce qui s'y passe, sans desir et sans intérest d'être mieux instruit, je ne puis là-dessus vous suggérer aucune idée relative a vôtre objet. Je n'ai que des voeux à vous offrir et je les 2 fais bien sincerement, tant pour le succès de vôtre négociation 3 que pour la prosperité de vôtre personne. Recevez, M, je vous prie, les assurances de mon respect.

A Motiers 20 Janvier 1765.

<sup>1.</sup> Transcrit de la minute autographe non signée, que Rousseau a écrite à la uite de la lettre de Peyraube du 7 janvier 1765 (Bibliothèque de Neuchâtel, 7902). a présente lettre a été publiée par Eugène Ritter dans le Bulletin de la Société de histoire du protestantisme français, 1898, p. 545, 546.

<sup>2.</sup> Le précédent éditeur imprime « le », au lieu de « les ». [Th. D.]

<sup>3.</sup> Le précédent éditeur imprime « vos négociations », au lieu de « vôtre négoation ». [Th. D.]

# Nº 2387.

#### A M. DE MALESHERBES 1.

[à Motiers, 20 janvier 1765.]

Fondé, Monsieur, autant sur la connoissance de vos sentimens que sur l'expérience de vos bontés, je prends la liberté de vous présenter M. de Payraube, homme de mérite, chargé de solliciter à la Cour une grace, qui est un droit de la nature, et dont la concession seroit honorable au Gouvernement et utile à la Nation. J'ose esperer M[onsieur]. qu'avec ces conditions, dont vous jugerez, si vous permettez <sup>2</sup> qu'il vous explique ce dont il s'agit, vous ne désaprouverez point <sup>3</sup> ma confiance et que vous voudrez bien accorder à M. de Payraube des lumiéres et des conseils sur la meilleure manière de s'y prendre pour obtenir ce qu'il desire.

Je vous supplie, Monsieur, d'agréer mon profond respect.

# Nº 2388.

# A M. Duchesne Libraire à Paris 4.

A Motiers, le 20 janvier 1765.

Il y a trois jours, Monsieur, que j'ai enfin reçu le petit paquet, et j'ai seulement reçu ce matin votre lettre du 10.

2. Le précédent éditeur imprime : « vous permettrez », au lieu de « Si vous permettez ». [Th. D.]

3. Le même éditeur imprime « pas », au lieu de « point ». [Th. D.]

<sup>1.</sup> Transcrit de la minute autographe, non signée, écrite par Rousseau à la suite de la lettre de M. de Peyraube du 7 janvier 1765 (Bibliothèque de Neuchâtel, 7902). — Eugène Ritter a imprimé ce texte dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1898, p. 545.

<sup>4.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay (Œuvres inédites, t. I, p. 167).

Comme mes lettres restent à Pontarlier jusqu'au samedi, vous devez choisir le mardi ou le mercredi au plus tard pour m'écrire. Toutes les lettres mises à la poste les jours suivans retardent toujours d'une huitaine. Vous m'obligerez de faire attention à cet avis.

Quoique vous ne me parliez pas de la brochure que je vous ai envoyée il y a quinze jours, je suppose que vous l'avez reçue <sup>1</sup>. On veut que je ne tire point ce libelle de l'oubli où il est tombé; à la bonne heure; je vous prie donc qu'il ne soit point publié.

Cependant je serais bien aise d'en avoir cinq ou six exemplaires; ainsi, comme je compte que l'impression n'en sera pas fort chère, j'en ferai volontiers les frais pour ces cinq ou six-là, à condition que vous n'en laisserez point tirer d'autres, et que vous me les enverrez tous. Si vous aviez usé, contre votre coutume, d'une diligence que je ne présume pas, et que l'édition fût déjà faite, il seroit juste, en la supprimant, de vous rembourser la dépense.

Les Lettres écrites de la Montagne sont déjà une vieille affaire dont je ne me soucie plus si fort. Leur succès dans tout le reste de l'Europe peut me consoler de ce qu'on ne les permet pas à Paris. Madame la Maréchale m'en fait demander un exemplaire; si vous les recevez, portez-lui d'abord le sien, je vous prie, et n'oubliez pas non plus celui de Monsieur Lenieps.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

<sup>1.</sup> La réimpression du « Sentiment des Citoyens ». Cf. lettre du 6 janvier à Duchesne, n° 2365.

Nº 2389.

A Madame Madame Boy de la Tour née Roguin A Lyon<sup>1</sup>.

A Motiers le 20. Janvr. 1765.

Mille remercimens, trés chere amie, et de vos dons et de vos soins. Vos attentions continuelles me sont bien précieuses; mais je les reçois avec autant de confusion que de reconnoissance, et je me rassure uniquement dans l'espérance que vôtre indulgence couvre mon indiscrétion <sup>2</sup>. L'envoi pour la hollande me paroit très (sic) bien choisi et à trés (sic) bon compte; il faut que vôtre amitié ait été bien alerte, pour trouver sitôt et si bien l'occasion. Que vous dirai-je sur la peine que vous avez prise d'écrire à Naples? Mon coeur parle, tout autre langage en dit trop peu. Il est naturel que je vous doive la conservation d'une vie que vous contribuez à me rendre chère.

Vôtre prochain voyage ici n'est plus un secret depuis fort longtems. Je ne l'ai dit à personne, mais beaucoup de gens me l'ont dit. Je n'ai pas besoin, je crois, de vous exprimer le plaisir qu'il me cause, et ce plaisir seroit bien plus vif encore si j'étois plus sur d'en pouvoir profiter. Mais dans l'abyme de maux où je suis plongé, dans la dépendance où je suis de toutes choses, dans l'incertitude de ma santé, dans l'embarras des multitudes de visittes qui me menacent, à peine puis-je

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, appartenant à M. Henri de Rothschild (Publié par lui en 1902, loc. cit., p. 96-98). — In-4°. 2 p. pleines, la p. 3 blanche, l'adresse sur la 4°, avec le cachet oriental, timbre et chiffre postaux et deux fois le chiffre 24, qui est répété page 1. [Th. D.]

<sup>2.</sup> J.-J. avait d'abord écrit : « indisposition » ; il a biffé les huit dernières lettres et les a remplacées, au-dessus de la ligne par « crétion ».

répondre de moi d'un jour à l'autre. Qui sait si je ne serai point forcé de me derober pour respirer, pour dégonfler dans la solitude mon coeur étouffé d'ennuis. J'espère pourtant que je vous verrai, de maniére ou d'autres, et surement je n'épargnerai rien pour me procurer ce plaisir. Du reste, quoiqu'il arrive, vous trouverez toujours ici vôtre maison pour y loger, mon petit ménage pour en faire le vôtre, et M<sup>11e</sup>. le Vasseur pour vous servir.

Vous m'avez fait un vrai plaisir de me donner des nouvelles de M. Cornabé. Je suis charmé qu'il se souvienne de moi, pour moi je ne l'oublierai de ma vie. Il m'a vu dans mes beaux jours <sup>1</sup>. Helas! les tems sont bien changés! Faites-lui mille amitiés de ma part, je vous supplie.

J'en fais de tout mon coeur à toute vôtre famille. Recevez les respects de M<sup>11e</sup> le Vasseur, et les assurances du plus tendre et du plus constant attachement de la part de vôtre véritable ami

J. J. Rousseau

Nº 2390.

A Monsieur Monsieur d'Ivernois Négociant A Genève <sup>2</sup>.

A Motiers, le 21 Janvier 17653.

Dix-sept lettres à la fois, dont trois de Monsieur d'Ivernois. De grands mémoires qu'il faut tous lire et méditer, et très promptement, et répondre de même, et répondre à tout. Mon

1. A Lyon, vers 1740. [Th. D.]

3. Par distraction, Rousseau a daté cette lettre du « 21 Xbre 1765 ».

<sup>2,</sup> Transcrit en février 1914 de l'original autographe, signé d'initiales, conservé la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 44, 45.

Dieu!... J'espérois qu'aprés m'être épuisé quinze mois sur un travail aussi triste que pénible, on me laisseroit du moins respirer! Par ma foi, c'en est trop aussi.

Dans la lettre de l'11, qui paroit avoir séjourné trois mois dans quelque poche bien sale, est un sommaire de propositions, sur le premier article desquelles j'ai dit mon sentiment jeudi dernier à Monsieur d'Ivernois; les autres me paroissent bien.

L'ouvrage 1 envoyé le 18 par Monsieur De Luc me paroît lumineux, mais je trouve trop de pompe dans ces mots : selon la méthode géométrique. J'aimerois mieux que le titre fût ainsi : Examen analytique du droit négatif.

# Première question, Nº I.

Une proposition douteuse est celle qu'établissent et combattent des raisons contraires qui paroissent d'égale force.

# 2<sup>e</sup> question, N<sup>o</sup> 3.

N. B. Corrigez ainsi les dernières lignes :

sans avoir à en répondre devant quelque Tribunal que ce soit, ce corps réduit le législateur à n'être plus rien, ou que si le nom lui demeure, etc.

# N° 6 et 7.

Au lieu de par lui-même, je mettrois en corps, et au nº 8, au lieu de aucun corps, je dirois : aucun autre corps.

Même n° 8. Cette phrase confondu alors avec lui par la conformité de vues et d'intérêts n'est pas adroite. Je mettrois se relâche ou connive avec lui, soit par crainte, soit par une apparente conformité d'intérests.

# Troisième question, nº 6.

Il y a une contradiction apparente entre ces mots, toute matière traitée et approuvée par les Conseils inférieurs, et ces autres mots, doit indépendamment du gré des Conseils.

<sup>1. «</sup> Addition à la Réponse aux Lettres Ecrites de la Campagne ». Examen analytique du droit négatif (Rivoire 798). In-8° de xxx p. Paru le 31 janvier 1765. « On le croit de De Luc fils », dit le catalogue Rilliet. « Par P. Mouchon », dit une note manuscrite sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Genève. [Th. D.] (Voy. p. 265, note 2).

Il faut ôter cette apparence. On peut rejeter les yeux sur ma 8° lettre, p. 94 et 95 de l'8°.

#### Nº 11.

Fondement et but ne sont peut-être pas assez exacts, mais bijet et conclusion ne sont ni assez relatifs, ni assez clairs. Ne pourroit-on pas employer les mots de l'école sujet et objet, en les associant aux premiers, et dire :

savoir le sujet ou le fondement de la représentation et l'obet ou le but qu'elle se propose.

Cela donneroit, dans les paragraphes suivans, le choix du synonyme qui conviendroit le mieux à la phrase.

# Nº 14.

Cet article est mal couché, outre qu'il faut éviter de donner au participe approuvée des substantifs de différens genres, et au lieu du mot continue on devroit dire, ce me semble, e'en continue pas moins. Voyez, dans ce qui suit, combien ujet iroit mieux qu'objet.

# Nº 18, à la fin.

Le mot personne, suivi d'une négation, a la force d'une utre négation; ainsi la troisième négation pas est de trop.

Toute cette partie me paroit un peu louche, peut-être parce ue je n'ai pas le tems de la lire avec plus d'attention. Tout à a fin je trouve que cette phrase, *Puissai-je ne vivre qu'avec pi*, n'est pas nécessaire et qu'elle émousse un peu la finesse e la dernière ligne. Voyez si peut-être cette fin n'iroit pas nieux ainsi:

Noble passion des âmes vertueuses, douce et chère liberté, i je cesse de vivre avec toi, j'ai assez vécu.

Je voudrois écrire à M. DeLuc, mais à peine ai-je le tems e vous marquer deux mots à vous-même avant votre départ our vous souhaiter un bon voyage. Aimez-vous mieux une ettre blanche toutes les semaines, ou une lettre écrite tous is mois ? Choisissez.

Vous devriez bien me faire l'amitié de rassembler avant otre départ tous les articles de notre compte dispersés dans os lettres, et de me marquer si je ne puis pas le solder entre les mains de M. le Trésorier. Son vertueux oncle est très mal, et je ne sais si, dans ce moment où j'écris ceci, la terre n'a pas déjà fait une de ces pertes qui deviennent chaque jour plus irréparables.

Je suis souffrant, triste, obsédé. Votre Chr de Malte est ici. Je suis trompé s'il n'est l'émissaire ou l'espion de quelqu'un de vos côtés. Ce qu'il m'a dit du général Paoli est peu de chose. Il vouloit faire l'important avec quelques paperasses. Mais, à chaque piéce qu'il me montroit, il a été tout surpris de voir que je la lui montrois aussi de mon côté. Il n'en sait pas davantage et il est un peu inquiet de voir que je ne lui dis rien. Je ne sais ce que Diable il veut faire ici; mais, comme je ne le reçois pas d'une manière attirante, j'espère que nous nous verrons peu. Je vous embrasse.

J. J. R.

Nº 2391.

[Le colonel Pictet à Rousseau] 1.

[22 janvier 1765].

Non, Monsieur, quel terme que vous mettiés entre mes lettres et vos réponses, je ne vous en ferai jamais un crime, car c'en seroit un que de soubçonner la véracité des sentiments que vous me témoignés, vôtre silence me privera (je vous dis vrai) du plus grand plaisir que je puisse ressentir, il aura droit de m'inquiéter, mais je vous laisse en même tems dans tous les vôtres, et je me tiendrai bien pour dit que vous me donnerés de vos nouvelles quand vôtre santé vous le permettra et lors que vous n'aurés rien de plus essentiel à faire.

<sup>1.</sup> INÉDIT, Transcrit de l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

Je suis, Monsieur, dans un genre d'anxiété sur laquelle analogie de nos caractères et la conformité de nos situations ne mettent dans le cas de vous consulter. Voici ce dont il 'agit.

Vous scavés que la sentence du tribunal érigé à mon sujet u'on qualifia de légal, comme si le nom faisoit la chose, me ondamna à la suspension des droits honorifiques de la Boureoisie, et à l'absence du 200 pendant un an; je ne dis rien, Ionsieur, ni n'ai rien dit alors de la dureté ridicule de cette entence dictée par le vendeur et l'acheteur du domaine de Ir de Voltaire, que pouvois-je attendre en effet de ces deux conseillers qui vivants avec lui dans la plus grande intimité voient été assés effrontés pour oser assister comme Juges et arties dans une affaire où le zèle pour la religion et les neurs que Mr De Voltaire attaquoit avec succés, faisoient out le crime de l'accusé. Je ris alors comme je le fais auourdhuy de la belle production de ce fameux Tribunal, et ce it uniquement la supériorité que la vertu donne sur le vice ui me fit envisager tout cela comme un jeu, et qui m'empêna de recuser un Tribunal fait contre la règle et les loix, nsi que les deux Conseillers juges et parties qui avoient ouvé l'art de criminalizer ma lettre pour rester seuls juges es 25 et attirer à eux seuls la direction d'un Tribunal où siéoient leurs créatures, des timides, et des indifférents, sques à une espèce d'imbécille qu'ils n'eurent point de honte y admettre; Tel fut alors l'état des choses, et il est resté tel squ'à présent, Il y a peu de jours que cet objet a changé de ce, et j'ai eu la visite de quelques uns de mes concitoyens i pensoient que je devois retourner en 200; je leur répondis e puisqu'ils y trouvoient le bien public intéressé, je le ferois ec plaisir pourvû qu'ils me fournissent les moyens d'y renr avec décence, que quant à moi j'avois pris mon parti r le singulier de ma position, qu'en conséquence je ne juérois rien, mais puis qu'ils souhaitoient la fin ils devoient urvoir aux moyens, que je leur déclarois que les menaces plus vives ainsi que la perspective des plus grandes Rousseau. Correspondance. T. XII. 16

recompenses ne me feroient pas retourner dans un Conseil dont les régistres déposoient contre moi, qu'ils fissent annuller la sentence et je leur donnois ma parole qu'au moment même je rentrerois dans le Corps.

Je ne pus m'empêcher de leur faire paroitre ma surprise sur ce que leur perspicacité avoit été en défaut dans une affaire très essentielle, et qu'à part l'interet qu'ils devoient tous prendre en un citoyen dont lui et les ancètres avoient bien merité de l'Etat, il étoit de leur interet personel, et de celui de leur posterité de faire annuller une sentence prononcée contre l'honneur et la vertu, contre les loix, et contre toute délicatesse; Ne pouvants se refuser à la verité de ma reflexion, ces Messieurs me dirent qu'il étoit facheux qu'on n'y eut pas pensé plus tôt, mais que s'ils ajoutoient encor cet article aux Représentations, soit griefs dont ils veulent demander le redressement, le Conseil leur répondroit qu'ils ont toujours quelque chose à demander. Je fus surpris, je vous l'avouë, Monsieur, du peu de force de cette objection et du prix qu'ils y mettoient, je crus devoir leur représenter de nouveau qu'étants à la veille de negocier un accommodement avec le M. C. c'étoit le tems ou jamais de faire insérer ces paroles, Regardants en outre comme nuls tous jugements et sentences relatives à cette affaire, et notamment celle qui regarde M<sup>r</sup> P. Que ce moment passé une fois ne se retrouveroit plus ; j'allai jusques à leur dire qu'ils se devoient cette justice et qu'ils me la devoient encore plus, mais que quant à moi je persistois et persisterois à ne pas faire pour ce sujet la plus minime démarche

Je viens de vous donner, Monsieur, le résumé de 2 ou 3 conversations, et voila l'état actuel des choses sur lequel je vous demande si dans cette circonstance il ne conviendroit point que vous mandassiés à quelques uns de ces Mssrs, qu'aprenant que toutes leurs affaires s'acheminent à une heureuse issuë, vous voulés les en féliciter, que vous esperés cependant qu'ils n'auront pas oublié dans leur Concordat la cause d'un vertueux citoyen qui a été la victime de son pa-

riotisme etc. etc. Enfin, Monsieur, vous dirés ce que vous lites toujours si bien, surtout quand vous êtes animé par deux notifs qui ont autant d'empire sur vous, l'amour pour la patrie, et l'amitié pour vos amis.

Au reste, comme je soumets toujours mon jugement à celui les personnes dont je reconnois la supériorité, prenés bien arde, Monsieur, que tout ceci n'est qu'une indication que vous aisserés tomber en entier si vous la trouvés déplacée, ou que quelque raison particulière, que je ne puis prévoir, vous préentat des obstacles. Votre amitié doit juger le plus ou le moins l'utilité dans cette démarche, décidat-elle contre moi j'y sous-rirai sur le champ.

Je n'ai plus qu'une reflexion à vous présenter, c'est que si rous prenés ce parti, il conviendroit que cela se fisse dès le noment que votre santé vous le permettra, car les choses 'acheminent avec plus de promptitude et de succès que le lébut ne paroissoit le promettre.

Je vous souhaite tous les biens que vous pouvés désirer, et ous ceux que je me souhaite à moi-même.

G. ce 22me de Jr 65.

M<sup>r</sup> De Montmolin m'a fait parvenir vôtre lettre et je me ers du même moyen.

 $N^{o}$  2392.

A M. d'Ivernois Trésorier genéral et Conseiller d'Etat à Neufchatel<sup>1</sup>.

A Motiers, 24 Janvier 1765.

J'apprends, Monsieur, que nôtre respectable Docteur <sup>2</sup> a cessé de souffrir. Il achète à nos dépends l'éternelle tranquillité. Je ne vous console pas de sa perte, ayant à m'en consoler moi-même. C'en est une grande pour la sociéte comme pour nous, et j'y perds en mon particulier un exemple de patience et de vertu dans les souffrances, dont souvent j'aurois grand besoin. L'attachement que j'avois pour lui est substitué à sa famille; je souhaite qu'elle hérite de même des bontés qu'il avoit pour moi.

S'il arrive que vous vous défassiez de ses livres, je serois bien aise d'en avoir le Catalogue, ou du moins d'être averti de la vente avant qu'elle se fasse. Ce sera toujours pour moi une acquisition précieuse que d'avoir quelque chose qui lui ait appartenu. Mes salutations, je vous supplie, à Monsieur vôtre Pere et à Madame de Montmollin. Je vous fais les miennes, Monsieur, de tout mon coeur.

#### J. J. Rousseau

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (7901). Ce texte a été imprimé en 1861 par Streckeisen-Moultou (Œuvres inédites, p. 417). Une copie du xviiiº siècle, préparée pour l'édition de Du Peyrou, mais qui n'y est pas entrée, est conservée à la même Bibliothèque, dans le dossier 7906.

<sup>2.</sup> Le docteur Jean-Antoine d'Ivernois [1703-1765], de qui Rousseau prit des leçons de botanique.



Librairie Armand Colin, Paris.

# CHARLES-GUILLAUME D'IVERNOIS Conseiller d'état et Trésorier général. (1732-1819) Peinture de Diog

Communiqué par M. Maurice Boy de la Tour.



Nº 2393.

A M. [Du Peyrou] 1.

A Motiers le 24. Janvr. 1765.

Vous pouvez bien penser, Monsieur, qu'étant convenu avec vous que j'écrirois à M. Panckoucke, c'est un article que je n'ai pas oublié. Comme il est excessivement surchargé d'affaires, peut-être n'a-t-il pas trouvé le moment de vous écrire, et il m'écrit à moi-même très rarement; mais puis qu'il a commencé à vous envoyé (sic) quelque chose c'est une marque qu'il se chargera volontiers de vos Commissions. C'est un homme de Lettres supérieur à l'état de Libraire, qui les fera avec fidelité et discernement?

Je vous avoue que je ne vois qu'avec effroi l'engagement que je vais prendre avec la Compagnie en question si l'affaire se consomme 3; ainsi quand elle manqueroit, je serois très peu puni. Cependant comme j'y trouverois des avantages solides et une comodité très grande pour l'execution d'une entreprise que j'ai à coeur, que d'ailleurs je ne veux pas répondre malhonnêtement aux avances de ces Messieurs, je desire si l'entreprise se rompt que ce ne soit pas ma faute. Du reste, quoique je trouve les demandes que vous avez faites en mon nom un peu fortes, je suis fort d'avis puisqu'elles sont faites qu'il n'en soit rien rabatu. J'ai tellement égaré le modelle de Procuration que vous m'avez envoyé que je n'ai pu jusqu'ici le retrouver. En attendant que je le retrouve je vous envoye une

<sup>1.</sup> Transcrit le 9 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié, fol. 24, 25. In-4° de 4 p., la 4° blanche. Sans adresse ni cachet. Plus l'annexe, fol. 25<sup>bis</sup> et 25<sup>ter</sup>, 4 p. in-4°, la 4° blanche. Cette lettre a été imprimée en 1782 dans l'édition préparée par Du Peyrou, qui a supprimé plusieurs passages et, depuis, a toujours été reproduite ainsi mutilée, ainsi que plusieurs autres adressées par Rousseau au même destinataire.

<sup>2.</sup> Ce premier alinéa est INÉDIT.

<sup>3.</sup> L'Edition générale de ses Œuvres.

Note des Piéces tant manuscrites qu'imprimées qui doivent composer le recueil avec l'ordre de leur distribution dans l'Edition in 4°. J'y ai joint quelques articles en forme d'explication qu'il seroit bon d'ajoûter au traité pour prevenir toute chicane; car voila sur tout ce que je redoute ¹.

Je vous reconnois bien, Monsieur, dans l'arrangement que vous me proposez au défaut de celui-là; mais quoique j'en sois pénétré de reconnoissance 2 je me reconnoitrois peu moi-même si je pouvois l'accepter sur ce pied-là. Toutefois j'y vois une ouverture pour sortir avec vôtre aide d'un furieux embarras où je suis. Car dans l'état précaire où sont ma santé et ma vie je mourrois dans une perplexité cruelle en songeant que je laisse mes papiers, mes effets et ma gouvernante à la merci du S<sup>r</sup>. Martinet <sup>3</sup>. Il y aura bien du malheur si l'intérest que vous voulez bien prendre à moi, et la confiance que j'ai en vous ne nous amene[nt] pas à quelque arrangement qui contente vôtre coeur sans faire souffrir le mien. Quand vous serez une fois mon dépositaire universel je serai tranquille, et il me semble que le repos de mes jours m'en sera plus doux quand je vous en serai plus redevable. Je voudrois seulement qu'au préalable nous pussions faire une connoissance encore plus intime. J'ai des projets de voyage pour cet été. Ne pourrions-nous en faire quelqu'un ensemble? Vôtre bâtiment vous occupera-t-il si fort que vous ne puissiez le quiter quelques semaines, même quelques mois si le cas y écheoit? Mon cher Monsieur, il faut commencer par beaucoup se connoitre pour savoir bien ce qu'on fait quand on se lie. Je m'attendris à penser qu'après une vie si malheureuse peut être trouverai-je des jours serains près de vous, et que peut-être une chaine de traverses m'a-t-elle conduit à l'homme que la providence appelle à me fermer les yeux. Au reste je vous parle de mes voyages, parce qu'à force

<sup>1.</sup> Tout le passage qui précède, depuis « J'ai tellement égaré », jusqu'à « je redoute », est INÉDIT.

<sup>2. «</sup> si j'étois capable », biffé.

<sup>3.</sup> Dans les précèdentes impressions, les mots « du S' Martinet » sont remplacés par « d'un inconnu ».

d'habitude les déplacemens sont devenus pour moi des besoins. Durant toute la belle saison il m'est impossible de rester plus de deux ou trois jours en place sans me contraindre et sans souffrir '.

Je crois que je n'aurai pas besoin des chandellettes de Venise, parce qu'on a écrit à Naples pour avoir des prémiéres sondes de Daran dont l'effet est éprouvé. Bon jour, Monsieur.

# Nº 2394.

Note des pièces qui composeront le recueil<sup>3</sup>. (Annexe à la lettre précédente).

Tome 1er, in 4°.

Discours sur l'inegalité.

Discours sur l'Economie politique.

Du Contrat Social.

Extrait de la Paix perpétuelle.

- \* Extrait de la Polysinodie.
- \*Jugement sur la Paix perpetuelle.
- \*Jugement sur la Polysinodie.
- \*Traduction du prémier Livre de l'Histoire de Tacite.

Tome 2.

La nouvelle Héloïse.

Tome 3.

Emile, jusqu'à la fin de la Profession de foi.

- 1. Ce qui suit est INÉDIT.
- 2. « Chandellettes » terme qui semble fabriqué par Rousseau, pour signifier des bougies minces.
- 3. INÉDIT. Transcrit de l'original autographe. Cette « Note des Pièces qui composeront le Recueil » est évidemment la note dont Rousseau parle au 2º alinéa de la lettre précédente. La pièce se trouvait, à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le dossier 7872. Je l'ai fait placer dans le recueil des Lettres à Du Peyrou, où elle porte aujourd'hui la pagination 25 bis et 25 ter. [Th. D.]

Tome 4.

La suite d'Emile.

Lettre à M. l'Archevesque de Paris.

Lettres écrites de la Montagne.

Tome 5.

Lettre à M. d'Alembert.

De l'imitation theatrale.

\*Discours sur la prémiére vertu du Heros.

Discours qui a remporté le prix de Dijon.

Réponse à un écrit anonyme dans le Mercure de France.

Lettre sur une réponse de M. Gautier.

Réplique au Roy de Pologne.

Derniére réponse de J. J. Rousseau.

Préface de Narcisse.

Narcisse Comédie.

- \*L'engagement téméraire. Comédie.
- \*Les Muses galantes, Opera. Le Devin du Village Interméde.
- \* Pygmalion, Scéne Lyrique.
- \*Emile et Sophie ou les Solitaires. Fragment.
- \*Le Levite d'Ephraim.
- \*Lettres à Sara.
- \*La Reine fantasque Conte.
- \*Traduction de l'Apocolokintosis de Seneque.

# Tome 6.

Sur la Musique. Article du Dictionnaire.

Sur l'Opera. Article du Dictionnaire.

- \*Mémoire lu à l'Academie des Sciences, l'an 1742. Lettre sur la Musique françoise.
- \*Réponse à M. Rameau.
- \*Essai sur l'origine des Langues.
- \*Lettres et Mémoires sur divers sujets. Table générale des matiéres.

NB. Les articles précédés d'une étoile sont encore en manuscrit.

L'Auteur se reserve le droit de supprimer celles de ces pieces qu'après un mur examen il ne jugera pas dignes d'entrer dans ce Recueil, mais il renonce sur toutes au droit d'impression, et cède a perpétuité ce droit à la presente Societé. Il compte à la fin de l'impression mettre une Préface au commencement du prémier Volume, mais comme il n'est pas encore absolument décidé sur ce point, il ne s'y engage pas.

J. J. ROUSSEAU

[Il est à remarquer que ce projet d'édition ne comprend ni le Verger des Charmettes (1739), ni la Dissertation sur la Musique moderne (1743), ni la Lettre à M. Grimm au sujet des remarques ajoutées à sa Lettre sur Omphale (1752), ni la Lettre de J. J. R. sur une nouvelle réfutation de son discours par un Académicien de Dijon (1752), ni la Lettre d'un symphoniste de l'Académie royale de musique à ses camarades de l'orchestre (1753), ni l'Epitre à Bordes et l'Allée de Sylvie, imprinées dans des journaux 1. Quelques lettres, publiées dans le Mercure de France, pouvaient, dans la pensée de Rousseau, faire partie du lernier n° du tome 6: « Lettres et Mémoires sur divers sujets. — Th. D.]

<sup>1.</sup> Ni le Nouveau Dédale (1742), manuscrit inédit qui n'était vraisemblablement dus entre les mains de Rousseau. [P.-P. P.]

Nº 2395.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 1.

A Paris, le 26° Janvier 1765.

Monsieur,

Sur le champ, j'ai sup[p]rimé le libelle de M. Vernes que je n'avois fait imprimer, en trés petit nombre, que parce que vous l'aviez absolument ordonné <sup>2</sup>.

Avec bien de[s] détours et des peines, on est parvenu à faire entrer quelques exemplaires des Lettres<sup>3</sup>. Les présens ont été faits ces jours-ci selon vos désirs et avec les errata, dont voici deux copies; vous verrez vous-même si on a bien suivi la copie.

Un M. Nervet, avocat en Parlement et qui est attaché à la Maison de Noailles, qui nous a dit vous avoir vu chez M. le maréchal de Luxembourg, nous a donné un bon coup d'épaule pour l'entrée des exemplaires; il nous charge de vous faire bien ses complimens; c'est un bien galant homme qui vous aime de tout son coeur.

Madame la Marquise de Crequi est venue exprès pour nous charger de vous faire ses remercimens, et vous faire bien des complimens; c'est encore une dame qui vous aime bien; elle est bien fâchée de vous savoir si loin.

Hé bien, et le Dictionnaire? Se mettra-t-il bientôt en route? Etant enveloppé comme il faut il arrivera surement à Paris.

> Je suis, Monsieur, votre très humble et trés ob. serviteur.

> > Guy P. Duchesne

- 1. INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. Guy-Duchesne, fol. 62, 63, adressé « à motiers travers », les trois mêmes marques postales et même cachet qu'à la lettre du 18 janvier.
- 2. Donc, entre le 18 et le 26 janvier, Duchesne a imprimé et détruit l'édition de la brochure. On verra plus loin qu'il en avait mis en circulation une cinquantaine d'exemplaires. Il en a envoyé quelques-uns à Rousseau. Il doit en exister bien peu actuellement. Voyez le facsimilé du titre dans Th. Dufour, Recherches bibliographiques, t. I, p. 201 (n° 239). [P.-P. P.]
  - 3. Des Lettres écrites de la Montagne.

# Nº 2396.

# $[M^{\text{me}} \text{ DE VERDELIN } \lambda \text{ ROUSSEAU}]^{\text{1}}.$

26 janvier 1765.

Vous avez dû recevoir ma lettre, mon voisin, à peu près dans le temps que j'ai reçu la vôtre. La crise où vous vous trouvez m'afflige et m'inquiète. Je ne crois pas les ministres plus aisés à pardonner que nos prêtres; on dit que vous les poussez loin. Je n'ai pas reçu vos Lettres [de la Montagne], on les a ici on ne peut plus difficilement. On débite que vous y peignez Jésus-Christ comme un homme doux, humain, enfin qui alloit aux noces et se faisoit tout à tous. Les dévots, qui ne sont pas de même, disent que ce tableau est indécent. J'ai pensé être lapidée pour avoir dit que j'avois cru voir cela dans l'Evangile. Ah! mon voisin, que ces gens-là ont raison d'être fâchés qu'on leur parle d'un modèle qu'ils suivent si mal; mais que je crains leur fureur contre vous! Ils feront sortir des épines de dessous vos pieds. Pourquoi ont-ils commencé à vous persécuter? Cela se devine, mais aujourd'hui ils ont une raison de plus, celle d'avoir été injustes; votre existence les humilie. Soutenez-là, mon voisin, contre les orages, vivez pour vos amis et oubliez assez le commun des humains pour vous mettre peu en peine de leurs opinions. Pourquoi n'y a-t-il pas un moyen de rapprocher nos demeures depuis que je peux disposer de moi? Parce que mes idées même sur l'avenir seront sans effet. Je m'aperçois qu'on a de l'inquiétude sur l'éloignement qu'on me trouve pour l'attirail de la religion; on 2 m'a déjà dit deux ou trois fois: « Nos goûts ne sont pas les mêmes. » Cela n'a pas changé les miens. J'ai toujours

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, II, p. 524-526, et collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

<sup>2. «</sup> Cet on ne peut se rapporter qu'à Margency. » (Note de Streckeisen-Mouitou.)

des soins, de l'amitié, on s'éloigne sous des prétextes légers. Sur cela, je ne changerai pas plus que sur mes autres goûts; j'en suis un peu moins la maîtresse, je l'avoue. On a tort, mon voisin, de dire que les femmes ne savent pas vivre seules; je m'habitue à passer huit jours sans voir que ma fille et son médecin, et, lorsqu'au bout de ce temps-là il m'arrive quelqu'un, je suis si peu au fait de la société que je ne sais que dire, j'ennuie et on me le rend bien. Voilà assurément beaucoup vous parler de moi. C'est le défaut des reclus. Que vous dirois-je? mon amitié, mes sentimens? les choses qu'on sent très bien, on les exprime, dit-on, très mal. Ce que je désirerois, plus que vivre, seroit, mon cher voisin, de trouver des occasions de vous les temoigner. Bonsoir, cher voisin. Donnezmoi de vos nouvelles autant que cela ne vous fatiguera pas. Un mot, dites: Je suis tranquille, et je le serai bien davantage que dans ce moment.

# $N^{o}$ 2397.

# A M. LE COMTE DE BENTINCK 1.

Motiers, le 26 janvier 1765.

Je suis pénétré, Monsieur, des témoignages d'estime et de confiance dont vous m'honorez: mais, comme vous dites fort bien, laissons les complimens, et, s'il est possible, allons à l'utile.

Je ne crois pas que ce que vous desirez de moi se puisse exécuter avec succès d'emblée dans une seule lettre, que Madame la Comtesse sentira d'abord être votre ouvrage. Il vaut mieux, ce me semble, puisque vous m'assurez qu'elle est portée à bien penser de moi, que je fasse avec elle les

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay et collationné sur le brouillon autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le dossier 7901.

avances d'une correspondance qui fera naître aisément les sujets dont il s'agit, et sur lesquels je pourrai lui présenter mes réflexions de moi-même à mesure qu'elle m'en fournira l'occasion. Car il arrivera de deux choses l'une: ou, m'accordant quelque confiance, elle épanchera quelquefois son honnête et vertueux coeur en m'écrivant, et alors la liberté que je prendrai de lui dire mon sentiment, autorisée par ellemême, ne pourra lui déplaire; ou elle restera dans une réserve qui doit me servir de règle, et alors, n'ayant point l'honneur d'être connu d'elle, de quel droit m'ingérer à lui donner des leçons? La lettre ci-jointe est écrite dans cette vue, et prépare les matières dont nous aurons à traiter si ce texte lui agrée. Disposez de cette lettre, je vous supplie, pour la donner ou la supprimer, selon qu'il vous paroitra plus convenable.

En vérité, Monsieur, je suis enchanté de vous et de votre digne épouse. Qu'aimable et tendre doit être un mari qui peint sa femme sous des traits si charmants! Elle peut vous aimer trop pour votre repos, mais jamais trop pour votre mérite, ni vous l'aimer jamais assez pour le sien. Je ne connois rien de plus intéressant que le tableau de votre union, et tracé par vous-même. Toutefois voyez que sans y songer vous n'ayez donné peut-être à sa délicatesse quelque raison particulière de craindre votre éloignement. Monsieur, les coeurs sensibles sont faciles à blesser, tout les alarme, et ils sont d'un si grand prix qu'ils valent bien les peines qu'on prend à les contenter. Les soins amoureux de nouveaux époux bientôt se relâchent; les témoignages d'un attachement durable fondé sur l'estime et sur la vertu sont moins frivoles et font plus d'effet. Laissez à votre femme le plaisir de sacrifier quelquefois ses goûts aux vôtres; mais qu'elle voie toujours que vous cherchez votre bonheur dans le sien, et que vous la distinguez des autres femmes par des sentimens à l'épreuve du tems. Quand une fois elle sera bien convaincue de la solidité de votre attachement, elle n'aura pas peur que vous lui soyez enlevé par des folles. Pardon,

Monsieur: vous demandez des avis pour Madame la Comtesse, et c'est à vous que j'ose en donner. Mais vous m'inspirez un intérêt si vif pour votre union, qu'en vous parlant de tout ce qui me semble propre à l'affermir je crois déjà me mêler de mes affaires.

J. J. Rousseau 1

Nº 2398.

A MADAME LA COMTESSE DE BENTINCK<sup>2</sup>.

Motiers, le 26 janvier 1765,

J'apprends, Madame, que vous êtes une femme aussi vertueuse qu'aimable, que vous avez pour votre mari autant de tendresse qu'il en a pour vous, et que c'est à tous égards dire autant qu'il est possible. On ajoute que vous m'honorez de votre estime, et que vous m'en préparez même un témoignage qui me donneroit l'honneur d'appartenir à votre sang par des devoirs <sup>3</sup>.

En voilà plus qu'il ne faut, Madame, pour m'attacher par le plus vif intérêt au bonheur d'un si digne couple, et bien assez, j'espère, pour m'autoriser à vous marquer ma reconnoissance pour la part qui me vient de vous des bontés qu'a pour moi Monsieur le Comte de Bentinck. J'ai pensé que l'heureux événement qui s'approche pouvoit, selon vos arrangemens, me mettre avec vous en correspondance; et pour un objet si respectable je sens du plaisir à la prévenir.

Une autre idée me fait livrer à mon zèle avec confiance. Les devoirs de Monsieur le Comte de Bentinck l'appelleront

<sup>1.</sup> Les précédents éditeurs n'impriment pas la signature, mais il est de toute vraisemblance que cette lettre, et aussi la suivante, étaient signées. [Th.-D.]

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Le brouillon autographe de cette lettre est conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le dossier 7901.

<sup>3. «</sup> La Comtesse de B[entinck]. avait paru souhaiter que Rousseau voulût être le parrain de l'enfant dont elle était sur le point d'accoucher. » (Note de Du Peyrou.)

quelquefois loin de vous. Je rends trop de justice à vos sentimens nobles pour douter que si le charme de votre présence lui faisoit oublier ces devoirs, vous ne les lui rappelassiez vous-même avec courage. Comme un amour fondé sur la vertu peut sans danger braver l'absence, il n'a rien de la mollesse du vice; il se renforce par les sacrifices qui lui coûtent, et dont il s'honore à ses propres yeux. Que vous êtes heureuse, Madame, d'avoir un mérite qui vous met au-dessus des craintes, et un époux qui sait si bien en sentir le prix l Plus il aura de comparaisons à faire, plus il s'applaudira de son bonheur.

Dans ces intervalles vous passerez un tems très doux à vous occuper de lui, des chers gages de sa tendresse, à lui en parler dans vos lettres, à en parler à ceux qui prennent part à votre union. Dans ce nombre oserois-je, Madame, me compter auprès de vous pour quelque chose? J'en ai le droit par mes sentimens : essayez si j'entends les vôtres, si je sens vos inquiétudes, si quelquefois je puis les calmer. Je ne me flatte pas d'adoucir vos peines; mais c'est quelque chose que les partager, et voilà ce que je ferai de tout mon coeur. Recevez, Madame, je vous supplie, les assurances de mon respect.

J. J. Rousseau

Nº 2399.

A MILORD MARÉCHAL<sup>1</sup>.

26 janvier 1765.

J'espérois, milord, finir ici mes jours en paix; je sens que cela n'est pas possible. Quoique je vive en toute sûreté dans ce pays sous la protection du roi, je suis trop près de Genève et de Berne, qui ne me laisseront point en repos. Vous savez

1. Transcrit de l'imprimé en 1824, par Musset-Pathay.

a quel usage ils jugent à propos d'employer la religion : ils en font un gros torchon de paille enduit de boue, qu'ils me fourrent dans la bouche à toute force pour me mettre en pièces tout à leur aise, sans que je puisse crier. Il faut donc fuir malgré mes maux, malgré ma paresse; il faut chercher quelque endroit paisible où je puisse respirer. Mais où aller? Voilà, milord, sur quoi je vous consulte.

Je ne vois que deux pays à choisir; l'Angleterre ou l'Italie. L'Angleterre seroit bien plus selon mon humeur, mais elle est moins convenable à ma santé, et je ne sais pas la langue: grand inconvénient quand on s'y transplante seul. D'ailleurs il y fait si cher vivre, qu'un homme qui manque de grandes ressources n'y doit point aller, à moins qu'il ne veuille s'intriguer pour s'en procurer, chose que je ne ferai de ma vie; cela est plus décidé que jamais.

Le climat de l'Italie me conviendroit fort, et mon état, à tous égards, me le rend de beaucoup préférable. Mais j'ai besoin de protection pour qu'on m'y laisse tranquille : il faudroit que quelqu'un des princes de ce pays-là m'accordât un asile dans quelqu'une de ses maisons, afin que le clergé ne pût me chercher querelle si par hasard la fantaisie lui en prenoit; et cela ne me paroît ni bienséant à demander, ni facile à obtenir quand on ne connoît personne. J'aimerois assez le séjour de Venise, que je connois déjà; mais, quoique Jésus ait défendu la vengeance à ses apôtres, Saint-Marc ne se pique pas d'obéir sur ce point. J'ai pensé que si le roi ne dédaignoit pas de m'honorer de quelque apparente commission, ou de quelque titre sans fonctions comme sans appointemens, et qui ne signifiàt rien que l'honneur que j'aurois d'être à lui, je pourrois sous cette sauvegarde, soit à Venise, soit ailleurs, jouir en sûreté du respect qu'on porte à tout ce qui lui appartient. Voyez, milord, si dans cette occurrence votre sollicitude paternelle imagineroit quelque chose pour me préserver d'aller sous les plombs 1, ce qui seroit

<sup>1.</sup> Ces trois derniers mots avaient paru incompréhensibles à Du Peyrou qui,

finir assez tristement une vie bien malheureuse. C'est une chose bien précieuse à mon coeur que le repos, mais qui me seroit bien plus précieuse encore si je la tenois de vous. Au reste, ceci n'est qu'une idée qui me vient, et qui peut-être est très ridicule. Un mot de votre part me décidera sur ce qu'il en faut penser.

Nº 2400.

A Monsieur
Monsieur J. A. De Luc
Banquier
À Geneve 1.

A Motiers le 27 Janvr. 1765.

Malgré la détresse où je suis, Monsieur, je dois en l'absence de nôtre ami, que je crois parti, vous parler d'une chose que j'ai oublié de lui dire. Si Dieu bénit le zèle patriotique et qu'on puisse établir une bonne réconciliation, n'oubliez pas l'affaire de M. Pictet, et cela par de fortes raisons que je n'ai surement pas besoin de vous dire et auxquelles il suffit de vous faire penser. Quels que puissent être ses sentimens secrets, il faut absolument du moins je le pense, qu'il puisse

imprimant la lettre dans son édition de 1789 (in-4°, t. XVII, p. 90, in-8°, t. XXXIII, p. 132), les remplace par des points, et dit en note : « Il semble qu'il y a sans ou bien sous les plombs, expression que je ne comprends pas. » Les deux éditions de 1793, Poinsot et in-12, impriment « sous les plombs » et suppriment a note de Du Peyrou. En 1820, Petitain consacre à la prétendue difficulté une ongue note explicative (t. XIX, p. 32). Il est sans doute superflu de la reproduire ici.

1. Transcrit en juillet 1891 de l'original autographe signé, appartenant à M. William De Luc, et que m'a communiqué M. Edmond Pictet. In-4º de 4 p., es 2º et 3º blanches, l'adresse sur la 4º. Chiffre postal 8 s. Cacheté d'un pain à acheter sans empreinte. En écrivant l'adresse, Rousseau a cherché à déguiser on écriture, ce qui s'explique par la crainte qu'il exprime à la fin de la lettre. Th. D.]

rentrer dans le CC avec honneur. Cela me paroit d'une grande consequence pour l'avenir.

Avez-vous vu l'article de la Gazette de Berne qui me concerne? Qu'en dites-vous? Voila de la caffardise bien maladroite. Ces Messieurs ont la vue courte, et ne sont assurément pas aussi fins que je le croyois. Je n'écris pas à vôtre Papa, parce que ma lettre risqueroit encore plus que celle-ci d'être interceptée. Je l'embrasse et vous aussi.

J. J. Rousseau

Nº 2401.

A Monsieur Monsieur DuChesne Libraire, rue S<sup>t</sup>. Jacques A Paris <sup>1</sup>.

A Motiers le 27. Janvr. 1765.

Je reçois seulement aujourdui, Monsieur, vôtre lettre du 18 elle a retardé de 8 jours, comme je vous l'ai marqué ci-devant pour avoir été écrite le Vendredi, au lieu que le Mercredi est le jour qu'il faut écrire.

Je compte remettre dans huit jours le Dictionnaire de Musique à M. Junet pour vous le faire parvenir par le Carrosse bien enregistré. Il y a deux pacquets, l'un contenant l'ouvrage, et l'autre est un rouleau contenant les modeles des planches. Je vous prie de me donner avis de la reception de l'un et de l'autre. Je serai fort aise de voir les épreuves. Si

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en septembre 1894 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M<sup>mo</sup> V<sup>vo</sup> Charavay. Il a passé en vente à Londres, en décembre 1913, à la vente Eliot Reed, puis le 18 février 1914, dans une vente faite par M. Noël Charavay (n° 134 du catalogue). — 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4°. Cachet oriental sur cire rouge. [Th. D.]

vous pouvez les faire contresigner jusqu'à Pontarlier, le port de Pontarlier ici est une bagatelle dont il ne faut pas parler.

A l'égard du payement le choix des deux partis que je vous ai proposés m'est absolument indifférent, et je n'ai choisi que parce que vous n'avez pas voulu choisir vousmême. Vous y étes encore à tems, et si vous voulez à la moitié comptant joindre la rente viagère à la place de l'autre moitié, j'en suis également satisfait, pourvu que l'acte soit fait solidement, controllé, et que Messieurs Duchesne et Guy s'engagent solidairement. Quoique trois cent francs de pension ne soient pour vous qu'une bagatelle, c'est beaucoup pour un homme qui n'a pas d'autre revenu.

J'espère que dans l'envoi que vous avez dessein de me faire vous n'oublierez pas ce que vous y pourrez joindre sur ma precedente note, et surtout que les livres soient reliés, autant qu'il se peut, observant quand il y a des estampes fraîches de mettre des papiers blancs avant que de battre.

Voici de petits articles que je vous prie d'y joindre encore. L'avant coureur<sup>2</sup>. la dernière feuille de 1763 contenant la Table. Ne confondez pas : ce n'est pas 1764 c'est 1763.

L'année litteraire. Les numeros 33. 34. et 40 de 1764.

Les desseins du Vaisseau de la Ville de Paris chez Le Rouge.

Quoique l'Auteur du traité des plantes de la Lorraine soit mort, il n'est pas juste qu'on nous ait vendu ses trois volumes quinze francs sans aucune planche. Il est juste qu'on donne au moins les planches qui étoient faites, ou qu'on rende les quinze francs.

Ne continue-t-on plus de graver les Planches de l'Encyclopedie? Vous savez que je n'en ai que trois volumes.

Sur la feuille que je vous ai envoyée ci-devant je me rapporte à ma Lettre précédente. Puisque cette feuille est

2. Cf. Tome VIII, p. 348, 2º alinéa du nº 1649.

<sup>1.</sup> Sur la page I de l'original, entre la date et le commencement de la lettre, Duchesne (ou Guy) a écrit: « Lettre à Garder pour la propriété du Dictionnaire de Musique convenu de Lui donner cent Louis comptant & 300# de Rente Viagere. » [Th. D.

absolument morte même à Genève, il est inutile de la ressusciter.

Si vous voyez M. Duclos priez-le de ma part de vous remettre une épreuve de son portrait que vous joindrez aux estampes que vous remettra M. Coindet.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

#### J. J. Rousseau

Je vous prie de faire passer l'incluse <sup>2</sup> à son adresse que j'ignore absolument.

J'ai oublié dans ma note de marquer le Calendrier de la Noblesse, et le supplément de cette année à la France littéraire, dont même je voudrois bien avoir la suite, et dont je n'ai que le supplément de l'année dernière.

<sup>1.</sup> Il s'agit sans doute de la réimpression du Sentiment des Citoyens. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> Probablement la lettre du 28 janvier à Ballière (n° 2403). Le post-scriptum de la présente aurait alors été écrit également le 28. [P.-P. P.]

 $N^{o}$  2402.

# A Monsieur Rousseau de Genêve 1. (Lettre de Ballière.)

Paris, 28 août 1764.

Monsieur, je vous prie d'accepter cet exemplaire de la théorie sur la Musique <sup>2</sup> comme le témoignage de ma sincére admiration pour vos talens et vos vertus. Si vous voulez bien y jeter les yeux, vous verrez que je n'ai pas toujours adopté vos opinions; mais personne ne sait mieux que vous, Monsieur, combien la liberté de penser est précieuse, et d'ailleurs je ne crois pas avoir manqué aux égards qui vous sont dus. Les paradoxes que j'avance pourront étonner, révolter la multitude, mais je me consolerai, Monsieur, si plusieurs obtiennent votre suffrage et si l'ouvrage peut être de quelque utilité et simplifier l'étude d'une science qui n'a de difficultés que celles que les hommes y ont introduites.

J'ai l'honneur d'être, etc.

#### BALLIÈRE 3

1. Transcrit en 1912 de l'imprimé, dans le Journal de Paris du 1ºr mai 1779 (nº 121) par Ballière lui-même, qui a communiqué cette lettre au journal, en même temps que la réponse qu'y fit Rousseau. [P.-P. P.] (Cf. P.-P. Plan, Rousseau raconté par les gazettes de son temps, Paris, 1912, in-18º, p. 205-207.)

2. « Cet ouvrage se trouve à Rouen, chez Machuel, Libraire. » (Note de Ballière.) [Théorie de la musique, Paris, P.-F. Didot jeune, 1764, in-4° de viii-178 p.]

3. Denis Ballière de Laisement est né à Paris le 9 mai 1729 et mort à Rouen le 8 novembre 1800.

# $N^{\circ}$ 2403.

#### A M. Ballière 1.

A Motiers, ce 28 janvier 1765.

Deux envois de M. Duchesne, qui ont demeuré très longtems en route, m'ont apporté, Monsieur, l'un votre lettre et l'autre votre livre 2. Voilà ce qui m'a fait tarder si longtems à vous remercier de l'un et de l'autre. Que ne donnerois-je pas pour avoir pu consulter votre ouvrage ou vos lumières, il y a dix à douze ans, lorsque je travaillois à rassembler les articles mal digérés que j'avois faits pour l'Encyclopédie! Aujourdhui que cette collection est achevée, et que tout ce qui s'y rapporte est entiérement effacé de mon esprit, il n'est plus tems de reprendre cette longue et ennuyeuse besogne, malgré les erreurs et les fautes dont elle fourmille. J'ai pourtant le plaisir de sentir quelquefois que j'étois, pour ainsi dire, à la piste de vos découvertes, et qu'avec un peu plus d'étude et de méditation j'aurois pu peut-être en atteindre quelquesunes. Car, par exemple, j'ai très bien vu que l'expérience qui sert de principe à M. Rameau n'est qu'une partie de celle des aliquotes, et que c'est de cette dernière, prise dans sa totalité, qu'il faut déduire le système de notre harmonie; mais je n'ai eu du reste que des demi-lueurs qui n'ont fait que m'égarer. Il est trop tard pour revenir maintenant sur mes pas, et il faut que mon ouvrage reste avec toutes ses fautes, ou qu'il soit, dans une autre édition, refondu par une meilleure main. Je voudrois, Monsieur, que cette main fût la vôtre. Vous trouveriez peut-être assez de bonnes recherches toutes faites pour

<sup>1.</sup> Transcrit·le 16 juin 1917 de l'imprimé en 1779 (1er mai) dans le Journal de Paris. [Th. D.]

<sup>2.</sup> Cf. le nº précédent. La lettre de Ballière, du 28 août 1764, n'est parvenue à Rousseau qu'en décembre. (Cf. lettre à Duchesne du 16 décembre 1764, n° 2333, 2° alinéa). [P.-P. P.]

vous épargner le travail du manoeuvre, et vous laisser seulement celui de l'Architecte et du Théoricien. Recevez, Monsieur, je vous supplie, mes trés humbles salutations.

#### J. J. ROUSSEAU

[La Bibliographie Didot dit que Denis Ballière de Laisement « eut des relations avec J. J. Rousseau, d'Alembert, Diderot et Voltaire ». Elle reproduit une note de Mercier de Saint-Léger, qui le qualifie « apothicaire à Rouen ». Elle fait remarquer que, selon les auteurs du Dictionnaire des Musiciens (Paris 1810), sa théorie de la musique « était essentiellement vicieuse », quoique approuvée par l'Académie de Rouen. [Th. D.]

# $N^{\rm o}$ 2404.

# A M. [M.-M. Rey, LIBRAIRE à AMSTERDAM] 1.

A Môtiers, le 28 Janv. 1765.

Voici, mon cher Compère, la réponse 2 à la lettre que vous m'avez envoyée au commencement de ce mois. Je sais qu'il y a deux Comtes de Bentinck et qu'ils m'honorent l'un et l'autre de leurs bontés; mais je ne sais comment distinguer l'un de l'autre par l'adresse des lettres. Vous m'obligeriez de m'envoyer ces adresses bien distinguées. Vous savez qu'on a trés-sévèrement défendu à Berne les Lettres écrites de la Montagne. Vous ne sauriez concevoir à quel point la rage du Conseil de Genève et des pantins qu'il fait jouer à Berne et ailleurs est portée contre moi. Il ne faut pas moins que l'honneur que j'ai d'être sujet du Roi et que la protection dont il m'honore pour me croire en sûreté dans le lieu que j'habite, et je ne réponds pas de ce qui pourra m'arriver quand je mettrai le pied sur le canton de Berne. Dieu soit béni, je m'attends à tout, mais j'ai trop vécu. Baisez ma petite filleule au nom de son malheureux parrain. Je salue vos Dames et vous embrasse.

# J. J. Rousseau

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, loc. cit., nº 130.

<sup>2.</sup> Vraisemblablement les n s 2397 et 2398 réunis sous un même pli. [P.-P. P.]

Nº 2405.

# [J.-A. DE Luc à Rousseau 1]. (Fragment.)

Genève le 30 janvr 1765.

Je sentis, Monsieur, même avant de faire partir ma derniére lettre, qu'elle ne vous laissoit presque pas le tems de respirer; un mot que je mis à la hâte en interligne dut vous le faire connoitre; je ne m'étonne point donc que vous l'ayez remarqué; vous le pardonnés surement à l'intention et à l'objet. Vôtre approbation nous a fait un grand plaisir, et vos observations nous ont été trés utiles. Voyant ainsi le point principal de mon ancienne solution naitre dans un bon esprit, avoir l'approbation du juge le plus éclairé dans ces matiéres; et sa nouvelle forme l'ayant fait admettre de ceux qui ne l'avoient pas encore senti; j'ai souhaité de rendre la solution complette, et avec l'acquiescement entier du principal auteur, mon desir a eu son effet. Nos vues sont aussi remplies quant au tems; ce petit ouvrage paroit aujourd'hui et je me hâte de de vous en envoyer un exemplaire 2.

Les raisons sur lesquelles vous vous fondez dans vôtre ettre du 27 pour qu'on n'oublie pas M. P.3 sont trés fortes je avoue; mais s'il continue a s'oublier lui-même, que voulez-

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Veuchâtel.

<sup>2.</sup> Ceci se rapporte à l'opuscule intitulé: Addition à la Réponse aux Lettres crites de la Campagne. Examen analytique du droit négatif. In-8, xxx p. (Rivoire, 1978: « par P. Mouchon, ou par De Luc fils. Paru le 31 janvier 1765 »). La ettre du 30 nov. 1764, de J.-F. De Luc père à J. J. Rousseau, montre que -F. De Luc était l'auteur de cet opuscule; il fut probablement revu par -André De Luc, et peut-être aussi par P. Mouchon. Ce dernier, P. Mouchon, e serait-il pas l'architecte qui a mis au point les matériaux fournis par Vieusseux t autres et rédigé définitivement la Réponse aux lettres écrites de la campagne Rivoire 794)? [Th. D.]. (Cf. p. 238, note.)
3. Le colonel Pictet.

vous, que veut-il lui-même qu'on fasse pour lui? Il avoi accepté et le Tribunal et sa sentence lorsque les citoyene ouvrirent les yeux en assez grand nombre pour agir. Les premiéres démarches qu'ils firent ne purent donc avoir pour objet que le bien de la Communauté; on demanda que de pareils actes, contraires au (sic) Loix, fussent regardés comme nuls et non avenus. M. P. eut connoissance de cette Réprésentation; il devoit s'y joindre; et alors on auroit soutenu ses droits et demandé expressement la revocation du jugement. Aujourd'hui, que peut-on ajouter aux premiéres demarches, l'état des choses n'ayant pas changé? La prudence permettroitelle de changer les premières requisitions, dans un tems où il faut avoir toute la fermeté possible et un sincère amour du bien pour resister aux impulsions rétrogrades? Il faut donc nécessairement que M. P. se montre ou comme citoyen réprésentant, ou comme un citoyen qui, instruit aujourd'hui du droit qu'il avoit de ne point subir une sentence illégale, déclare, tant conjointement avec ses concitoyens qu'en son propre nom, que le Tribunal qui l'a jugé étant illégal, il regarde sa sentence comme nulle et non avenue, c'est le conseil que lui a donné mon pere. Alors et par cette seule demarche les Representations sont faites pour lui, et leur efficace générale lui sera appliquée immédiatement. Mais M. P. voudroit que sans aucune demarche de sa part le même effet fut opéré, et vous voyez, Monsieur, que c'est une chose impossible.

Je ne doute presque point que l'article en question ne soit mendié; toute fois il y manque une forme au gré de certaines gens, forme qui eut été necessaire à leur vue et dont la supression fait un contraste avec l'article qui le précède.....

#### Nº 2406.

## [Moultou à Rousseau] 1.

30 janvier 1765.

J'ai pris vingt fois la plume, mon très-cher et très-respectable ami, pour vous écrire, mais des embarras, des affaires absorbent depuis quinze jours tout mon temps, et ne me laissent pas disposer d'un seul moment. La santé de mon père, qui va de mal en pis, le détermine à faire un voyage à Montpellier, il espère y trouver des secours plus efficaces que ceux qu'il avoit ici; à soixante-dix-huit ans, on doit peu tenir à la vie; mais à tout âge il est permis de chercher à ne plus souffrir ; son mal est à peu près comme le vôtre, mais on ne l'a point sondé, et il se pourroit trés-bien qu'il eût une pierre dans la vessie; cette seule possibilité me transit de peur. Quoi qu'il en soit, ses douleurs depuis plus de six mois sont continuelles, elles augmentent même de jour en jour ; jugez de ma situation, il n'est rien au monde que j'aime plus que mon père. Comme notre voyage sera de six mois au moins, je prends avec moi ma femme et deux de mes enfants; je quitte Genève sans regret; mais ce n'est pas sans peine que je m'éloigne de vous; croyez-m'en, vous connaîtrez une fois mon coeur, si vous ne l'avez pas vu dans ma dernière lettre, c'est que je n'osai pas me livrer à son impulsion ; je ne savais plus ce que le vôtre était pour moi. Mon ami, vous payeriez mon amitié de votre sang<sup>2</sup>! Et moi, je ne veux conserver le mien que pour vous aimer; il ne tient qu'à vous de me faire chérir la vie. M. d'Ivernois peut vous dire l'émotion que votre lettre me donna.

Non, les conseils que vous me donnez ne m'éloigneront jamais de vous; il y a longtemps que je me les donne à moi-

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, f. I, p. 113-117.

<sup>2.</sup> Cf. lettre de Rousseau à Moultou du 7 janvier 1765.

même; mais dans votre première lettre 1, en me prescrivant de changer d'état, vous faisiez dépendre votre estime pour moi de si peu de chose, que je n'y pouvois reconnaître la voix de mon ancien ami. N'en parlons plus, mais je ne reviendrai pas ministre à Genéve; et si je puis un jour la quitter, croyez que je ne ferai pas un sacrifice. J'ai apprécié depuis longtems vos Genevois; vos affaires me les ont fait connaître, mais j'ai encore des liens trés-forts qui me retiennent parmi eux. Le seul moyen de m'en éloigner promptement était d'acheter en Suisse une terre qui m'aurait rapproché de vous ; j'y étais résolu, la santé de mon père a renversé mon plan. Un jour je pourrai me satisfaire. Au reste, je ne voulais qu'une terre médiate, car je ne puis souffrir de maîtres. J'ai relu votre livre avec un trés-grand plaisir; quand je vous ai dit qu'il ferait un très-grand mal ou un très-grand bien, je pensais aux dangers d'une médiation; des Français, des Bernois avec leurs principes sont toujours à craindre, et les ennemis de la bourgeoisie ont des amis très-puissants parmi eux. Car du reste votre livre doit à l'avenir être notre code, et si le gouvernement de Genève se perfectionne une fois, ce sera en suivant le plan que vous avez tracé. On m'écrit de Paris sur cet ouvrage, d'une manière qui ne m'a pas satisfait; je sais d'où cela vient; on a prévenu contre vous de Genève, et le livre n'est pas encore connu de beaucoup de gens à Paris. Je voudrais que vous en eussiez envoyé un exemplaire à Hume; il est dans tous vos principes, et il a la plus grande vogue à Paris. Le Conseil n'a rien fait, mais il voulait fort que le Consistoire lui dénonçât votre ouvrage; il ne l'a pas voulu, vous l'avez enfin rendu sage.

Quelqu'un disait l'autre jour devant moi au respectable Abauzit, que vous traitiez durement les magistrats; il répondit : « Pensaient-ils qu'il leur devait des compliments ? » On parla du droit négatif, il dit que ce mot était malsonnant, et que, quand l'auteur des petites lettres <sup>2</sup> avait comparé ce pré-

<sup>1.</sup> Du 15 octobre 1763.

<sup>2. «</sup> Les Lettres écrites de la Campagne par le procureur-général Tronchin. Moultou

tendu droit à celui des rois d'Angleterre, il avait voulu dire sans doute des rois de Danemark 1. J'ajoutai que cela n'était pas surprenant, car il avait le premier de ces gouvernements seulement dans la tête, et l'autre éternellement dans le coeur. Au reste, M. Abauzit me chargea de vous faire un million de remercîments, et de vous dire qu'il avait lu le livre 2 avec un si grand plaisir, qu'il le lisait encore; il pense sur tous ces objets comme vous, et dit que cet ouvrage doit intéresser en tout pays les hommes libres. J'en ai envoyé un exemplaire à M. de Montclar, qui ne m'a point encore écrit. Deluc lui a envoyé aussi les Lettres des citoyens. En vérité cet ouvrage m'a surpris. La liberté forme des hommes d'État parmi des marchands et des artisans, espèce d'hommes qui n'a pas le sens commun dans les monarchies. J'ai trouvé un peu d'embrouillé dans ce qu'ils disent du droit négatif, mais il n'y a pas grand mal à cela, vous avez mis ce point dans le grand jour. Comment ceci finira-t-il? Dieu le sait! Mais ce sera l'époque de notre vraie liberté, ou de notre asservissement. On a répandu que la lettre que vous rapportez à la page 129 du 1er v. des Lettres 3 était de moi, quoique vous disiez expressément qu'elle est d'un ministre d'un clergé plus orthodoxe que celui de Genève, auquel j'ai pourtant le malheur d'appartenir, mais qui n'a pas, je crois, grande envie de revendiquer ses droits sur moi. Vous ajoutez encore que c'est un de vos antagonistes, et l'on sait trop que j'ai toujours défendu votre personne et vos écrits. N'importe, en m'attribuant la lettre, on nous faisait du mal à tous les deux, et pour cela on ne chicane pas sur les preuves. Mais on voulait attaquer ma foi, et pouvoir dire que vous manquiez à celle que vous deviez à vos amis. Pour moi, j'ai déclaré que j'avais vu

les nomme Petites lettres, par opposition aux Lettres de la Montagne, qu'elles avaient provoquées. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

<sup>1.</sup> On pensait sans doute que Mallet (historien du Danemark) avait travaillé aux lettres de la Campagne. [Th. D.]

<sup>2. «</sup> Les Lettres de la Montagne. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

<sup>3. «</sup> Les Lettres de la Montagne. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

votre extrême délicatesse dans l'avis que vous donniez que le ministre n'était pas du clergé de Genève, que je ne doutais pas que vous ne l'eussiez fait par égard pour moi, quoiqu'alors il y eût quelques nuages entre nous. On fera tout pour désunir la bourgeoisie. Deluc m'a dit qu'il ne croyait pas qu'on réussît. Si j'avais su que vous travailliez sur les miracles, je vous aurais donné quelques petits passages des Pères qui auraient bien fait à votre cause; un entre autres de saint Chrysostôme qui pensait en philosophe à cet égard. Un tel passage rachète bien des sottises. Est-il vrai que vous allez imprimer tous vos ouvrages à Motiers? Mon Dieu, que j'ai été touché de l'éloge que vous donnez au vertueux Keith! Rien n'est plus fin que ce que vous dites du roi de Prusse. Ce n'est pas ainsi que Louis XIV a été loué. Mais quelle distance entre ces deux hommes, et qu'il y a loin de Boileau à vous. Pardon! si je suis aussi grossier que lui, mais avec vous je pense tout haut et je n'y veux pas d'autre façon. Je ne compte partir que dans quinze jours ou un mois. J'aurai donc peutêtre encore une de vos lettres, mais ne vous génez point pour cela, car je sais que vous êtes accablé. Il suffit que je sache que vous m'aimez, mais je ne veux pas que mon amitié vous soit en aucun temps importune. Je vous embrasse du fond de mon coeur.

# $N^{\circ}$ 2407.

# [Foulquier à Rousseau] 1.

Lausanne, le 31 janvier 1765.

Monsieur,

La lettre que vous eûtes la bonté de m'écrire le 25 décembre, me parvint quelques jours après; mais je vous sentis alors si occupé, qu'il y aurait eu de l'indiscrétion de ma part de vous accabler encore d'une réponse. Je me bornai donc à communiquer à M. Pomaret vos nouvelles réflexions sur le mémoire à présenter aux évêques de france, persuadé qu'elles devaient indispensablement entrer dans cet écrit pour qu'il méritât de voir le jour. J'espère qu'il suivra, autant qu'il sera en son pouvoir, votre plan, et qu'il profitera de vos idées pour rectifier et amplifier son ouvrage avant de le faire imprimer, au moyen de quoi cet écrit doit produire l'effet & le bien qu'on en attend. S'il en résulte quelque avantage pour nos confrères, vous en aurez principalement le mérite, seule récompense digne de votre façon de penser.

M. Pomaret m'a adressé pour vous la lettre ci-jointe. Vos sentiments de bienfaisance pour tous les hommes, et en particulier pour les opprimés, vous ont entièrement captivé son amitié: je le crois digne de la vôtre, et je me fais un plaisir de vous le présenter, dans l'idée que, lorsqu'on pense aussi délicatement que lui, et qu'on a le coeur si bien placé, on est présentable partout. Je me flatte qu'à sa prière et à la mienne, vous voudrez bien lui accorder la grâce qu'il vous demande.

Je suis, avec la plus profonde vénération, Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

FOULQUIER

<sup>1.</sup> Transcrit en 1856 par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ce texte a été publié en 1854 dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

#### Nº 2408.

# A M. [Du Peyrou] 1.

A Motiers le 31 Janvr. 1765.

Voici, Monsieur, deux exemplaires de la Piéce que vous avez déja vue et que j'ai fait imprimer à Paris <sup>2</sup>. C'étoit la meilleure réponse qu'il me convenoit d'y faire.

Voici aussi la Procuration sur vôtre dernier modèle<sup>3</sup>: je doute qu'elle puisse avoir son usage. Pourvu que ce ne soit ni vôtre faute ni la mienne, il importe peu que l'affaire se rompe; naturellement je dois m'y attendre, et je m'y attends.

Voici enfin la Lettre de M. de Buffon \*, de laquelle je suis extrémement touché. Je veux lui écrire, mais la crise horrible où je suis ne me le permettra pas sitôt. Je vous avoue cependant que je n'entends pas bien le conseil qu'il me donne de ne me pas mettre à dos M. de Voltaire; c'est comme si l'on conseilloit à un passant attaqué dans un grand chemin de ne pas se mettre à dos le brigand qui l'assassine. Qu'ai-je fait pour m'attirer les persécutions de M. de Voltaire, et qu'ai-je à craindre de pis de sa part? M. de Buffon veut-il que je flechisse ce tigre altéré de mon sang? il sait bien que rien n'appaise ni ne fléchit jamais la fureur des tigres. Si je rampois devant Voltaire, il en triompheroit sans doute, mais il ne m'en égorgeroit pas moins. Des bassesses me deshonoreroient et ne me sauveroient pas. Monsieur, je sais souffrir, j'espère apprendre à mourir, et qui sait cela n'a jamais besoin d'être lâche.

Il a fait jouer les Pantins de Berne à l'aide de son ame dam-

<sup>1.</sup> Transcrit le 14 mars 1916 de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié des lettres à Du Peyrou, vol. 26 et 27). 4 p. in-4°, la 4° blanche.

<sup>2.</sup> La réimpression du Sentiment des Citoyens (voyez Appendice I).

<sup>3.</sup> La pièce qui suit.

<sup>4.</sup> La lettre de Buffon dont parle ici Rousseau ne m'est pas connue. Elle n'est pas à Neuchâtel et ne figure pas dans la Correspondance imprimée de Buffon.

née le Jésuite Bertrand; il joue à présent le même jeu en Hollande. Toutes les puissances plient sous l'ami des Ministres tant politiques que presbiteriens. A cela que puis-je faire? Je ne doute presque pas du sort qui m'attend sur le canton de Berne, si j'y mets les pieds; cependant j'en aurai le coeur net et je veux voir jusqu'où dans ce siècle aussi doux qu'éclairé la philosophie et l'humanité seront poussées. Quand l'inquisiteur Voltaire m'aura fait bruler, cela ne sera pas plaisant pour moi je l'avoue, mais avouez aussi que pour la chose, cela ne sauroit l'étre plus.

Je ne sais pas encore ce que je deviendrai cet été. Je me sens ici trop près de Genève et de Berne pour y gouter un moment de tranquillité. Mon corps y est en sureté, mais mon ame y est incessament bouleversée. Je voudrois trouver 1 quelque azile où je pusse au moins achever de vivre en paix. J'ai quelque envie d'aller chercher en Italie une inquisition plus douce et un climat moins rude. J'y suis desiré et je suis sur d'y être accueilli. Je ne me propose pourtant pas de me transplanter brusquement, mais d'aller seulement reconnoitre les lieux, si mon état me le permet et qu'on me laisse les passages libres, dequoi je doute. Le projet de ce voyage trop éloigné ne me permet pas de songer à le faire avec vous, et je crains que 'objet qui me le faisoit surtout desirer ne s'éloigne. Ce que 'avois besoin de connoitre mieux n'étoit assurément pas la conformité de nos sentimens et de nos principes, mais celle le nos humeurs dans la supposition d'avoir à vivre ensemble comme vous aviez eu l'honnêteté de me le proposer. Quelque parti que je prenne, vous connoîtrez, Monsieur, je m'en flate, jue vous n'avez pas mon estime et ma confiance à demi; et i vous pouvez me prouver que certains arrangemens ne vous orteront pas un notable préjudice, je vous remettrai puis que ous le voulez bien, l'embarras de tout ce qui regarde tant la ollection de mes écrits que l'honneur de ma mémoire, et erdant toute autre idée que de me préparer au dernier passage

<sup>1. «</sup> trouver » remplace « chercher », biffé.

je vous devrai avec joye le repos du reste de mes jours.

J'ai l'esprit trop agité maintenant pour prendre un parti mais, après y avoir mieux pensé, quelque parti que je prenne, ce ne sera point sans en causer avec vous, et sans vous faire entrer pour beaucoup dans mes resolutions derniéres. Je vous embrasse de tout mon coeur.

# [Procuration] <sup>1</sup> (annexée à la lettre précédente).

Je soussigné donne charge et pouvoir à Monsieur du Peyrou par la présente procuration de traiter et conclurre en mon nom avec les Associés pour l'impression de mes Ouvrages, promettant de ratifier tout ce dont il conviendra pour cet effet avec eux. Je promets en outre que si je meurs avant l'execution de cette entreprise, les Manuscrits dont j'ai fourni la note et qui doivent entrer dans l'Edition projetteé seront remis à mon dit sieur du Peyrou pour en disposer comme il sera convenu. Fait à Motiers-Travers le trente un Janvier mille sept cents soixante cinq.

J. J. ROUSSEAU

Nº 2409.

[L. Usteri à Rousseau] 2.

Zurich, 1er février 1765.

J'avais bien reçu en son temps votre lettre, et le cadeau que vous avez bien voulu me faire des Lettres de la montagne;

2. Transcrit de l'imprimé en 1910 par Paul Usteri et Eug. Ritter, loc. cit.,

p. 109-113.

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit le 14 mars 1916 de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, rec. relié des lettres à Du Peyrou, fol. 28. In-4°, 12 lignes, plus la signature, sur le recto. Le verso est blanc.

ainsi, mon cher ami, vous m'avez fait sans en avoir l'intention, un reproche bien amer sur mon silence. J'aurais dû au moins vous avertir de les avoir reçues; mais, mon cher ami, après avoir pris sur l'assiduité avec laquelle je vaque à mes occupations nouvelles, le temps qu'il me fallait pour bien me nourrir de ce dernier ouvrage, j'aurais bien trouvé un moment pour vous en accuser réception, mais non pas celui de vous en dire mon sentiment: ce que je me propose pourtant de faire, en vous en faisant mes remerciements.

J'applaudis toujours à votre façon de raisonner en matière de religion : il faut être chrétien, et non pas savoir le christianisme par coeur. Ce n'est point le savoir qui nous doit porter à embrasser cette religion, c'est la bonne foi, et l'empressement de nous emparer des meilleurs moyens qu'on propose pour nous rendre meilleurs. Celui qui, ayant cet empressement avec cette bonne foi, reste dans l'erreur, vaut cent fois mieux qu'un auteur qui, à force de discussions historiques, embrasse la religion avec une foi où le coeur n'a point de part. Vous le répétez cent fois : cette preuve est beaucoup plus à la portée du peuple, beaucoup moins sujette à mille discussions, que toutes les preuves historiques. Je vois même qu'elle nous indique un chemin bien plus court pour comparer toutes les religions qui existent; car posons une fois des principes assurés comme ceux que contient la Profession du Vicaire dans sa première partie, et analysons chaque révélation pour en tirer l'esprit, qu'on compare ensuite avec ces premiers principes, et nous verrons alors laquelle de toutes ces révélations nous mène plus loin dans la connaissance de notre destinée et de notre dépendance d'un Être suprême. Avec les preuves tirées des faits, il est impossible qu'un mahométan se persuade que sa religion est fausse, tout comme il sera impossible à un chrétien, au centre de l'Europe, de se persuader que les faits en faveur de la religion mahométane soient vrais.

Je trouve qu'un père, non seulement fait bien d'élever son enfant dans la religion où il est né; mais il me semble que c'est là le parti le plus sage, le plus pieux, et le plus utile pour mettre l'enfant à même de voir plus tard s'il a été élevé dans la vraie religion, ou non.

Quelques jeunes gens, chez nous, après la lecture d'Emile, ont cru qu'on ne pourrait mieux faire que d'élever les enfants de façon à n'avoir aucune notion de révélation, pour les mettre à même de juger en son temps de la vraie. Mais je ne suis pas de leur avis. Je vois qu'à Zurich, on élève les jeunes gens dans le christianisme, c'est-à-dire que, sans charger leur mémoire de livres symboliques ou catéchismes, on leur donne la façon de penser et d'agir que le christianisme nous apprend. Que le musulman en agisse ainsi avec son enfant, je le veux bien, pourvu que nul habitant de la terre n'apprenne une religion aux dépens de sa raison. Tout ce que vous dites du faible des miracles, quand ils devraient servir de preuves, m'a paru fort bon. Au reste, je vous avoue que les évangélistes ont plus d'autorité sur moi, quand ils me racontent de ces faits merveilleux, que sur vous. Vos réflexions sur les livres symboliques et sur l'esprit de la Réforme, m'ont fait d'autant plus de plaisir que ce sont les sentiments généralement reçus chez nous.

La seconde partie de votre ouvrage m'a fait trembler pour tout Etat libre: c'est le vice de tous les corps, surtout des magistrats ou du clergé, de s'arroger des droits qu'on ne leur a pas donnés. Il y en a même qui ne pensent pas faire du mal: honnêtes gens eux-mêmes, ils ne pensent pas qu'après eux, ce couteau passe dans des mains qui n'en useront pas bien.

Je ne puis pas oublier ici de vous parler d'une lettre que M. Vernet a écrite à un de nos professeurs en théologie, au sujet de votre livre, pour lui faire part de ce qui se passe par rapport au Consistoire de Genève, et en général par rapport à la religion. Il n'est pas étonnant que M. Vernet en ait agi ainsi, mais je doute qu'il fasse part à ses confrères de la réponse de Zurich. Je vous laisse à penser si vous y êtes peint 1

<sup>1. «</sup> Dans la lettre de Vernet: c'est évidemment ce qu'Usteria voulu dire. » (Note des éditeurs de 1910.)

sous les couleurs les plus gracieuses. L'épithète de boutefeu n'y est pas épargnée; on vous y reproche de révolter la bourgeoisie, de diffamer les magistrats que vous avez loués dans votre Dédicace<sup>1</sup>, ajoutant qu'il est à regretter que vous, qui pouviez si bien servir à défendre la religion contre les incrédules et les Encyclopédistes, ayez presque pris leur parti.

Dois-je vous faire mon compliment sur la bourgeoisie de Couvet<sup>2</sup>? Cette nouvelle m'a fait plaisir, de même que celle que m'apprend Moultou, que vous lui avez fait présent de vos Lettres écrites de la montagne. Il méritait cette attention, et je vous estime que vous la lui ayez marquée.

Adieu, mon cher ami, excusez mon silence, et soyez toujours persuadé de toute mon amitié.

#### Nº 2410.

# A M. [MEURON] 3.

(Conseiller d'Etat et procureur général à Neuchâtel.)

A Motiers le 2. févr. 1765.

Que de plaisirs à la fois! Vous auriez eu grand tort, Monsieur, de me priver de celui de vôtre Lettre: car quoique vous en disiez j'ignorerois sans vous l'obligeant billet qu'elle contient. Comme c'est en partie à vos bontés que je dois l'honneur auquel Mylord Mareschal s'interesse, je ne doute point que vous ne remplissiez de bon coeur la commission dont il

<sup>1.</sup> La dédicace du Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.

<sup>2.</sup> Cf. dernier alinéa du nº 2366 et Appendice II.

<sup>3.</sup> Transcrit en octobre 1906 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Samuel de Pury, au Basset, près Clarens. In-4° de 4 p., les 2°, 3° et 4° blanches. Sans adresse. Ècriture très appliquée. La date, fort lisible, est indubitablement « 2 février ». On ne comprend pas pourquoi Matile, qui a imprimé ce texte (avec trois autres fautes de lecture), dans le Musée historique de Neuchâtel et de Valangin, en 1843, t. II, p. 83, lui donne la date du « 4 janvier ». [Th. D.]

vous charge; je n'en oserois dire autant de l'adjoint qu'il vous donne : on ne sauroit être heureux par tout.

Mylord Mareschal n'oublie point ses amis. Nous en avons tous des preuves. Il semble qu'honorés également de sa bienveillance et rassemblés sous ce digne pere commun ils devroient tous vivre unis comme des fréres. Mon coeur, ouvert à ce sentiment, seroit comblé de le trouver dans les autres. Pour vous, Monsieur, que j'honore et respecte à cause de vous même, à qui je dois de la reconnoissance, et que je vois distingué par mon Protecteur, par combien de liens ne vous suis-je pas attaché pour la vie?

J. J. ROUSSEAU

Nº 2411.

[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau] 1.

Monrion, 2 février 1765.

Si tous les justes qui ont honoré la terre furent persécutés, il est tout simple que vous le soyez aussi. Les calomnies horribles dont une plume infâme tâche en vain de vous noircir sont une preuve de plus de votre vertu. Je ne vous plains pas, mon respectable ami, mais je vous félicite d'être en butte aux traits des méchans, et souffrez que je vous exhorte, par la tendre amitié qui me lie à vous, à les repousser toujours avec la même fermeté et la même modération. Oh! mon ami, oh! mon guide bien-aimé, qu'il est doux de chérir ceux qui font du mal et de leur faire du bien! Soyez donc toujours ce que vous êtes, je veux dire le plus charitable et le plus vertueux des hommes, et ne cessons jamais de nous encourager mutuellement à remplir de mieux en mieux les devoirs sacrés qui

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, II, p. 195-197.

découlent de l'amour que nous devons à Dieu, à nos semblables, et à la société en général.

Votre lettre à l'imprimeur et les notes sur cet indigne libelle sont dignes de vous. La publication de cet abominable écrit est la plus grande punition que vous ayez pu infliger à cet auteur si vil et si abject. Le post-scriptum m'a fait plaisir, car voilà véritablement les ouvrages qu'il faut abandonner aux flammes.

Soyez persuadé que je ferai un bon usage de l'exemplaire que vous avez daigné m'envoyer. Je l'ai tout de suite communiqué à M. Tissot, et nous sommes ici plusieurs qui ne négligerons aucune occasion de vous rendre service.

Parlons d'autres choses: voulez-vous savoir ce que pensent de vous des âmes élevées et véritablement grandes? écoutez ce que me dit le prince Henri¹, le seul capitaine de son temps qui n'ait pas fait de fautes à la guerre, et le seul héros que ses ennemis chérissent autant qu'ils le redoutent. Voici ses propres paroles: « Vous ne sauriez m'obliger davantage, mon cher prince, qu'en m'envoyant ce qui sort de la plume de M. Rousseau, je dis Rousseau, car je fais peu de cas des nouveautés. Je l'aime passionnément. La candeur, le génie, le feu sont répandus dans ses ouvrages. Je travaille pour rendre les hommes meilleurs, et une société qui se gouverneroit suivant ses principes seroit la plus douce et la plus heureuse, un vrai paradis. Si le poême des *Benjamites* est de lui, j'aurois un grand plaisir de le recevoir par vos mains. »

Halte-là, mon digne ami; voila un poëme dont vous ne m'avez pas parlé, et j'en devine la raison. « Ne parlons point de vers, avez-vous dit, à un homme qui en fait de si mauvais. » Il est très-vrai que j'en fais de détestables; mais il n'est pas moins vrai que j'aime très-fort à en lire de bons. Vous à qui on suscite tant de querelles, vous attendiez-vous à celle-là? Je suis assez curieux de savoir comment vous vous en

<sup>1. «</sup> Le prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

tirerez? Comme il vous plaira, homme bien-aimé; ce qui vous convient le mieux est et sera toujours ce qui me plaira le plus.

On m'envoie dans ce moment la Réponse aux lettres écrites de la Campagne; cela vous intéresse, je vais le lire avec chaleur et amitié. Adieu, je vous quitte pour être avec vous; puissé-je passer à vos côtés le reste de ma vie. Sophie marche, court, cause et caresse sa petite soeur, qui fait des dents et prospère à vue d'oeil sous les auspices de la plus aimée des femmes, de la plus respectable des mères et de la meilleure de vos amies.

#### Nº 2412.

A Monsieur Monsieur J. J. Rousseau

A Motiers dans la Comté de Neufchâtel

par Pontarlier A Motiers 1.

(Lettre de Lenieps.)

Mon cher et bon ami, Depuis votre lettre du mois dernier, il s'est passé à Genève des choses bien intéressantes et qui ne sont pas finies; elles sont dues à la sensation qu'ont fait et que devoient faire vos Lettres de la Montagne, que l'on s'arrachoit ici des mains pour pouvoir les lire. Je les avois déjà parcourues lorsque M. Du Chesne m'en fit remettre un exemplaire de votre part, et depuis peu, le libelle du Pasteur Vernes, qui a autant indigné ceux qui l'ont lû que vos Lettres ont été applaudies et vous ont fait de nouveaux sectateurs. J'ai vû en même temps les menées du parti contraire et toute la bassesse de leurs procédés.

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Lenieps, fol. 47, 48). In-8° de 4 p. la 3° blanche, l'adresse sur la 4°, avec cachet armorié sur cire rouge. Marques postales et chiffre postal 10.

On ne peut rien ajouter au tableau que vous avez donné des deux partis pag. 200 à 204 du second volme, et les conseils qui suivent doivent être goutés des deux partis, si les deux partis étoient également animés du bien public. Ce qui me prouve que la chose n'est pas, c'est que rien n'est fini, et je vois la dure et triste nécessité d'appeler la Médiation pour y parvenir, opération qui divisera la Bourgeoisie, faute d'entendre ses intérêts. J'ose vous demander comment pourra-t-on appeler la Médiation sans la tenue d'un Conseil Général? Et cette Médiation venue, quels moyens employera-t-on auprès d'elle? S'est-on formé un plan vrai, sage, honnête? L'a-t-on mis entre les mains de tous pour le bien sentir et le soutenir ? Suffira-t-il de vous rendre justice? N'y aura-t-il point de changemens à faire? d'abus à corriger? Je souhaiterois beaucoup que vous vous occupassiez de ces choses, que vous rapprochassiez toutes les époques, et que les portraits sussent ce qu'ils doivent être, que rien n'y fut omis, afin que leur ensemble frappât tous les spectateurs et que de cette vérité sortît le remède.

J'ai énoncé ci-devant tout ce que je voyois ou croyois voir, et je me confirme de plus fort dans mes idées, revoyez les, ressassez les, donnez leur la force dont vous êtes si capable, et le tout pour l'avantage de la République.

Quelques Citoyens ont brûlé le libelle: c'est ne rien faire; il falloit le dénoncer et requérir, on n'en devoit pas moins faire des Lettres de la Campagne, aujourd'hui que vous en avez fait voir tout le vice. Ce libelle révolte quiconque le lit et donne une bien mauvaise idée des collègues de cet horrible Auteur. Il est odieux que le Magistrat n'ait pas déjà sévi d'office: cela prouve ce que l'on doit attendre d'eux.

Si les Représentans s'amusent encore à des répliques et dupliques, ils feront le jeu des Conseils qui n'ont autre chose à faire, et pour but, de les faire languir pour les lasser et les rebuter, et puis pour maintenir leur pouvoir usurpé et si pernicieux au bien de la Généralité. D'ailleurs encore ces Représentans ont des professions ou un commerce, personne ne paye leur temps perdu, et ses ennemis se payent au contraire

de nos deniers pour faire ce qu'ils font. Dans la journée du 20 Xbre 1730, il leur fut dit que nous ne nous séparerions que quand on nous auroit rendu justice; la Représentation ne fut que de deux mots, les Représentans étoient nombreux et l'Hotel de Ville investi de toutes parts; ils virent bien que l'on y alloit beau jeu et bon argent, aussi obtint-on ce que l'on demandoit. Si les Citoyens ne sentirent pas tout l'avantage de cette journée, le Petit Conseil ne l'oublia pas. Aussi le Sindic Gallatin me dit en commençant la séance du Conseil qui vint m'entendre aux prisons :  $S^{r}$   $L^{s}$ , vous vous souviendrez du mois de Xbre, votre tête en répondra. Et quand on me demanda pourquoi je voulois un Conseil Général, et que j'eus répondu que c'étoit pour rétablir l'ordre, il me dit ces paroles mémorables: Le Conseil y laisseroit plutôt le moule du pourpoint que de vous en accorder un. C'étoit pour eux le plus grand des épouvantails, et c'est pourtant le vrai et seul moyen de maintenir la constitution et les loix.

Jusques à ce jour j'avois pensé différemment sur la Médiation, et sans avoir vu les écrits de Mr Michely, j'avois pensé comme lui. Je ne pouvois concevoir que l'on eût borné le pouvoir du C<sup>1</sup> G<sup>1</sup>, que l'on eût laissé passer le mot aprouvé, et qu'il fût défendu de s'opposer aux jugemens du P. C<sup>1</sup> sur les matières criminelles, que l'on ne pût prendre des Sindics que dans le P<sup>1</sup> Cons<sup>1</sup>. Je ne voyois pas comme vous le correctif dans l'article qui déclare ne vouloir toucher à notre indépendance, et je voyois que, par les précautions prises, le Conseil Général ne seroit jamais assemblé parce que le P. C. ne l'assembleroit jamais. Je voyois, comme je vois encore, nos Sindics trahir la cause commune en soumettant leur pouvoir au Petit Conseil, sans craindre la recherche et la punition de la Généralité, et je ne voyois plus la liberté. Je souhaiterois fort que vous n'eussiez point parlé de M. Michely, victime de la liberté comme vous et moi, et méritant un meilleur sort. Croyez encore que les C. et B<sup>s</sup> lui ont des obligations. Je ne lui ai jamais connu que des intentions droites, et c'est à regret que je le sais encore dans les fers. Ne vous imaginez pas qu'il ait

trempé en rien dans l'affaire arrivée à Berne; s'ily eût trempé. il eût été le premier expédié. J'étois à Genève lors de cette affaire et j'entendis toutes les calomnies répandues, et cela a servi de prétexte. Mon ami, la lettre que je lui écrivis et qui fut interceptée, dont vous avez le précis, fut encore un prétexte. On dit tout ce qui n'y étoit pas, et pas un mot de ce qui me justifiait. Je voulus être instruit sur les impôts: je demandois à cet ami de me dire tout ce qu'il en savoit, et surtout de l'Edit de 1570, dont il sembloit que l'on vouloit faire un mauvais usage. C'étoit la voix de la Bourgeoisie. On ne me fit aucune question là-dessus, et le Sr Laurent, Pr Gl subrogé, n'en mit pas un mot dans les conclusions qu'il donna et dont j'ai copie; concert, comme vous voyez de ce Magistrat avec le P. C<sup>1</sup>. Or ces impôts furent la matière de 1734, et l'obtention. mon gain de cause, mais on ne me laissa pas moins dans la souffrance à la honte de la Généralité. On ne parla pas de moi dans la Médiation: ce fut l'ouvrage de M. Lefort et de ses semblables, pour faire tomber le mémoire justificatif que mon Père avoit donné à M. le Comte de Lautrec. Ce dernier gagna Mr Martine, mon b. frère, pour présenter en 200 une requête, ce qui fut fait sans aucune connoissance de ma part, et sur laquelle on me rétablit, en me réservant mes Honorifiques, requête que j'ai désavouée et qui me mit aux prises avec Mr De Lautrec, dont j'ai conservé les lettres et copie de mes réponses. En 1749, je présentai une requête à laquelle on n'eut point d'égards, et ce fut dans ces circonstances que j'eus un nouveau sujet de plainte contre la personne avec laquelle vous avez souhaité le rapatriage. Enfin en 1752, mon parent de Lyon étant mort, je crus que c'étoit le moment d'en présenter une nouvelle; mes amis m'y excitèrent; on en dressa plusieurs qui ne furent point agrées par les Sindics, ce qu'apprenant, je donnai pouvoir à Mrs Mallet Tudert, Marc Chapuis, Joseph Furet, Vasserot de Chateauvieux, et Michel Marcet d'en présenter une, telle qu'ils la jugeroient convenable. On la dressa, on la corrigea, on la traina en longueur, et enfin elle fut portée u 200, qui dit que sans y avoir égard, je ne jouirois des

droits de celle qu'avoit présentée Mr Martine qu'autant que je la signalerois, et on fixa le terme de trois mois. C'étoit pour moi un sujet de recourir à la Médiation, puisque l'on me grévoit dans cette affaire, et que le 200 ne pouvoit que diminuer la peine au lieu de l'augmenter. Je pris mon parti, qui fut celui de revenir à Paris, où ma fille me suivit et s'exempta de payer la somme de 40 m. L. qu'elle auroit donnée si elle m'eût vu dans ma Patrie, où elle eût encore enrichi quelque Citoyen et montré des moeurs et une conduite qui y sont peu communes; mais on ne vouloit pas d'un homme qui savoit voir leur conduite, la pénétrer et le dire. On m'avoit offensé en plus d'une manière et il falloit me tenir écarté: c'est le propre des offenseurs, et quand on fera pour vous ce que l'on doit, croyez que ce ne sera jamais qu'à leur corps défendant et contre leur gré.

Si l'on ne doit pas toucher à la Médiation, et qu'il faille prendre les Sindics dans le P. C., il faut y mettre un correctif et dire que quand les Cit. et B's feront sauter un ou plusieurs Sindics, du moment même ils ne rentreront plus au P. C¹, et que l'on établisse l'ordre de ci-devant d'en prendre deux du haut et deux du bas. Cela n'est point indifférent, et si la chose eût subsisté en 1734, on n'eût jamais eu l'idée des Barricades. Le législateur, et le 200 a applaudi. Croyez que le passage des ponts est un excellent rémora.

Quoiqu'il puisse arriver, mon bon ami, vous avez rendu à la Bourgeoisie le plus grand des services en l'éclairant et vous lui en rendez encore en continuant. Quoique j'aye bien résolu de ne plus voir ma Patrie, cependant si la liberté reprenoit, si l'on savoit vous rendez justice et à moi aussi, si on affermissoit cette liberté sur de sûrs fondemens, sur le projet que vous pourriez donner, je la reverrois encore et j'irois vous prendre pour y faire une comparoissance et féliciter mes Concitoyens.

On répand un bruit depuis quelques jours, savoir que la lettre que vous avez reçue des Corses est une lettre factice de Mr de Voltaire, qui le dit à qui veut l'entendre. Vous avez les salutations de plus d'un ami. Que Mlle Le Vasseur reçoive

es miennes S. V. P. et quoi qu'il vous arrive, je le partagerai vec empressement, soyez en bien convaincu. Si vous écrivez M. Roguin, rappelez-moi à son souvenir.

Ce 2º fev. 1765.

Nº 2413.

A Monsieur, Monsieur Jean Jaques Rousseau à Mottier Travers<sup>1</sup>.

(Lettre de Jaques Vieusseux.)

Geneve le 2e fevrier 1765.

Permettez mon cher Monsieur, au substitut 2 de vous remerer du cadeau que notre ami le voyageur lui a fait de votre art, et dont je suis très reconnoissant. Cet ouvrage a produit es sensations très differentes dans les esprits. Nos antagostes en ont la rage dans le coeur et le temoignent hauteent. Notre reponse aux lettres de la Campagne les a aussi trêmement ulcérés; et après avoir avoué d'entrée que nous ions très modérés, ils se plaignent amerement aujourd'hui y être vilipendés. Rousseau, disoit l'autre jour l'un d'entr'ix à un citoyen, nous accuse d'etre des coquins et vous erchez à le prouver. Il faut bruler les lettres de la Mongne, disent les autres, et si nous les brulons, nous ne ouvons que bruler la Reponse aux lettres de la Campagne. eur embarras est inexprimable; ils se garderont bien de tte derniere sottise, mais quant à vos lettres je crains beauoup qu'il ne s'eleve lundi prochain en 200 divers avis pour

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque Neuchâtel. Cacheté d'une oublie. Pas de chiffre postal.

<sup>2.</sup> Au sujet de ces mots: substitut, voyageur, voyez t. XI, p. 301.

les condamner 1, et que le P. C. ne saisisse l'occasion pour se satisfaire à cet égard.

Vous avez su, Monsieur, combien ils craignirent pour l'election des syndics et les belles promesses qu'ils firent par dessous main. Mais le moment passé, on a oublié toutes ces paroles de paix, et non seulement ils ne nous ont encore donné nulle satisfaction, mais il est à craindre qu'ils laissent passer ce premier 200 sans y rien porter. Ils gardent un secret en aparence impenetrable. Cependant je sais bien precisement qu'ils ne sont pas unanimes; mais que les bons ne sont pas les plus nombreux; que ceux-ci sont reduits à s'opposer à de mauvais avis, sans pouvoir en faire passer de bons. Le pretexte dont nos ennemis se servent pour refuser toute satisfaction est qu'ils sont avilis aux yeux de l'Europe par votre ouvrage et le nôtre ; que s'ils se rendent, c'est se confesser coupables; et il vaut mieux jouer le tout pour le tout, que de faire un tel aveu. Sollicités par les temporiseurs du 200 ou de la bourgeoisie à rendre la paix, ils répondent ne pouvoir rien faire tant qu'ils seront dans cet état d'avilissement; qu'il faut que nous fassions une demarche qui leur rende la confiance publique; ils insinuent en un mot que nous devrions demander l'ébeau (sic) de votre livre et faire quelque retractation au sujet du nôtre; et que si nous ne prenons pas cette route la Médiation viendra d'elle-même; et ils donnent à entendre qu'ils seront bien forts auprès du Plenipotentiaire de France.

Nous repliquons que notre force est notre union, que nous ne craignons nullement cette Mediation; que sa condamnation même ne nous feroit pas peur; que nous perirons plustôt que de nous soumettre à d'indignes conditions, mais que les tyrans periront certainement les premiers; en un mot que nous avons fait le serment des Corses; et en attendant nous gagnons toujours quelques uns de ces temporiseurs, qui etant de bonne foi, sentent la necessité de s'unir à nous.

<sup>1.</sup> Cf. lettre à Peyrou du 7 février, page 324, note 4. [P.-P. P.]

Quant aux gens modérés du C1, ils souhaitteroient pouvoir fermer la bouche à ceux qui nous accusent de vouloir le vilipender; et sans nous demander, ni retractation, ni rien qui vous touche, ils voudroient que nous fissions une Représentation dans laquelle, en rapellant nos premieres conclusions, nous donnassions quelques marques de confiance au C1. Cela est difficile; cependant j'ai essayé de dresser un préambule au même plan que le voyageur vous a envoyé; dans lequel je rapelle quelques douceurs de nos representations mêmes, nous v protestons n'avoir eu nullemt en vue d'alterer la confiance qui doit regner entre le Magistrat et le Peuple, et nous disons que nous sommes dans l'esperance que le C1 pour faire cesser nos griefs voudra bien arrêter 1º Que nos conclusions à votre sujet auront leur effet, et que dans le cas qu'il persistat à ne les pas trouver fondées, il y a lieu de consulter le C1 G1 sur l'article 88 de l'Ord. Eccl : Les autres chefs, tels que vous les avez vû.

Ce projet par lequel nous restons dans tous nos droits me paroissoit aller au but, et faisoit tomber deux autres projets, indignes de nous, et proposés par nos ennemis, qui cherchant à tout rompre, se sont bien imaginés que nous ne les accepterions pas, mais ont voulu s'en faire un moyen pour nous diviser si cela est possible. Mrs Deluc ont mis les pieds contre la parois, et pretendent que nous ne devons pas faire un pas en avant, sous pretexte que nos Representations sont sous les yeux du Conseil, et qu'il est inutile d'en faire d'autres. Je suis à peu près certain du succès de mon projet, mais je ne le garantis point; et lors même qu'il seroit sans effet, nous retomberions sur nos pieds, puis que nous ne faisons pas un pas en arriere; mais encore nous attirerons à nous la meilleure partie des temporiseurs, qui, contens d'une demarche pacifique, qu'ils sollicitent, et la voyant rebutée auroient intérêt à soutenir leur propre ouvrage. Mr Deluc veut qu'ils ne soient pas de bonne foi et je suis convaincu qu'il y a parmi eux de très honnêtes gens, pensants bien, qu'on trompe en les faisant agir, et qui ouvriront les yeux.

M<sup>r</sup> Deluc veut que nous nous reposions sur le 200 de Lundi, et je suis persuadé qu'il ne fera aucun bien, et que ce sera beaucoup s'il ne met pas le feu aux etoupes en faisant bruler votre livre. Il ne faut pas se diviser; c'est pourquoi je n'ai pas voulu suivre mon projet; vu l'opposition de M<sup>r</sup> Deluc; J'ai moi même voté dans une assemblée de nos Principaux à suspendre jusques après le 200, pour agir en consequence, ou pour ne rien faire du tout.

Jeudi dernier il arriva par le Courier de Paris, à 2 particuliers sous envelope blanche, la brochure intitulée Sentiment des Citoyens avec ces mots sur la couverture Lisez bonnes gens écrits d'une main de femme, ou d'une ecriture contrefaite. Elle est imprimée chez Duchêne à Paris, avec une lettre en tête signée Rousseau, qui l'invite à cette impression et accuse Mr Vernes le Pasteur d'en etre l'auteur. Je l'ai reconnu, y est-il dit, à son stile pastoral; s'il ne l'est pas, il est invité à la desavouer. Ce libelle est enrichi de quelques nottes à votre justification sur les imputations qui vous etoient faites, et le livre est terminé par notre post-scriptum à la Reponse aux lettres de la Campagne. On juge en général que l'auteur de cette réimpression est de vos amis, mais n'est pas vous-même. Quoiqu'il en soit, je sai positivement que M<sup>r</sup> Vernes proteste n'avoir pas la moindre part à cette infame production, et la blame hautement tant dans la forme que dans le fond; et, ceci entre nous s. v. p., hier il resolut de faire mettre un avis relatif sur la feuille d'avis qui a paru ce matin; il fut chez M<sup>rs</sup> les Scholarques pour demander la permission; ils les trouva qui sortoient du C1. Sur sa requisition ils rentrerent; et la permission lui fut refusée. Tout surpris et scandalisé du refus, il a resolu de garder le silence dans l'intention de solliciter la permission pour la semaine prochaine; et je ne doute pas qu'il ne l'obtienne, car ce seroit une iniquité que de lui refuser cette voie de justification. On prit pour pretexte qu'il falloit voir ce que c'étoit.

Vous recevrez avec la pte le livre de Mr Rilliet, qui sort de

chez moi pour me persuader que cet ouvrage contient en effet la solution generale de toutes nos affaires; qu'il faut abandonner toute autre idée pour suivre à celle-là. Je ne 'ai pas encore lû; mais je ne crois pas qu'il me fournisse la matiere d'aucun changement au plan de notre representation.

Je suis toujours dans les sentimens d'estime que je vous ai

Mon cher Monsieur Votre tres humble et tres obeist serviteur Jaques Vieusseux

Si j'avois pu tenir pour quelques heures la brochure en question, je vous remettrois la copie des nottes, mais il n'y a pas eu moyen. Dans ce moment, la brochure me revient en mains.

Voici les nottes etc1.

#### Nº 2414.

# A M. [Jean-André De Luc(?)]<sup>2</sup>.

ce 2 tev<sup>r</sup>. 1765.

Vous verrez, Monsieur, combien je cherche à complaire à lonsieur Vernes, en contribuant pour ma part à la célé-

1. Sic, rien d'autre, dans l'original. [Th. D.]

« NB. Les lignes ci-dessus sont écrites par Mr. Rousseau lui-même.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'original autographe non signé et sans adresse, joint à un xemplaire de la réimpression du libelle, en tête du recueil de pièces de 1765. f. 560 (Bibl. Lullin), conservé à la Bibliothèque de Genève. (Publié, avec trois lutes de copie — « le » au lieu de « ce 2 février », « vous savez », au lieu de vous verrez », « saluez mes amis », au lieu de « nos amis », par Ed. Rod, dans Affaire J. J. Rousseau, 1906, p. 284, note. Ed. Rod dit que ce billet est joint à n exemplaire du pamphlet de Voltaire; il aurait dû dire: à un exemplaire de la simpression; enfin, il dit que le destinataire est inconnu.) — A la suite du billet 2 Rousseau, on lit:

<sup>«</sup> Il a eu tort au reste de persister à croire que le Libelle publié sous le Titre de Sentiment des Citoyens est de Mr le Pasteur Vernes; il n'est pas de lui bicn

brité qu'il desire avec tant d'ardeur & dont il me paroit si digne. J'ai receu vôtre derniére lettre. Je n'ai pas le tems de vous écrire. Je vous embrasse de tout mon coeur. Saluez nos amis.

#### Nº 2415.

## [Samuel Bourgeois à Rousseau] 1.

Monsieur,

En lisant votre 3° Lettre de la montagne, je me laissai aller à jetter sur le papier les principales réflexions qu'elle m'occasionnait. Les ayant ensuite communiquées à 2 ou 3 de mes amis, très-enclins à être les vôtres, tous m'ont encouragé à vous les envoyer. Recevez-les donc ², Monsieur, je vous en prie, avec bonté, et comme une marque de ma considération pour vous, de mon amour pour la vérité, quelle qu'elle puisse être, et de la sincérité avec laquelle je suis, dans la réalité, et toute formule à part,

Monsieur,

Votre très-humble et très obeissant serviteur Samuel Bourgeois

A Neuchâtel, ce 29e janvier 1765.

« sûrement. On peut, je crois sans risque de porter un jugement téméraire, « l'attribuer à Mr. de Voltaire. »

Ce NB., qui est vraisemblablement de la main du destinataire, est de l'écriture de Jean-André De Luc. Ce dernier avait écrit à Rousseau le 30 janvier 1765, et c'est apparemment à cette lettre que Rousseau fait allusion dans son billet. [Th. D.] — Rousseau avait, comme on va le voir (n° 2418), reçu du Libraire Duchesne, douze exemplaires de la réimpression du libelle [P.-P. P.]

1. INÉDIT. Transcrit en 1856 par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Cette lettre était accompagnée de 10 pages intitulées Réflexions sur la 3º lettre écrite de la Montagne.

## Nº 2416.

# Réponse [à M. Samuel Bourgeois] 1.

[Motiers] le 2 février 1765.

J'ai receu, M., avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 janvier, l'écrit que vous avez pris la peine d'y joindre. Je vous remercie de l'une et de l'autre.

Vous m'assurez qu'un grand nombre de lecteurs me traitent d'homme plein d'orgueil, de presomption, d'arrogance; vous avez soin d'ajouter que ce sont là leurs propres expressions. Voilà, Monsieur, de fort vilains vices dont je dois tâcher de me corriger. Mais, sans doute, ces Messieurs, qui usent si libéralement de ces termes, sont eux-mêmes si remplis d'humilité, de douceur, et de modestie, qu'il n'est pas aisé d'en avoir autant qu'eux.

Je vois, Monsieur, que vous avez de la santé, du loisir, et du goût pour la dispute: je vous en fais mon compliment; et pour moi, qui n'ai rien de tout cela, je vous salue, monsieur, de tout mon coeur

# [J. J. Rousseau]

[J. Richard a pris copie des fragments que voici, et qui sont NEDITS, précédant cette rédaction sans rature:

rer brouillon: « Je suis accablé de maux, de chagrins, d'affaires, je

ne dispute jamais, je n'ai rien à y repondre... »

- 2° brouillon: « Il n'y a pas de semaine, qu'il ne me vienne 20 ou 30 pacquets semblables des 4 coins de l'Europe, et surtout de la Suisse, pays singulièrement apostolique. Je suis malade, monsieur, je suis accablé de chagrins, d'affaires, de lettres, de visittes,
- 1. Transcrit de la minute écrite par Rousseau à la suite de la lettre de Samuel Bourgeois, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. Avant de rédiger ce texte, .-J. a, sur les pages blanches de ladite lettre de S. Bourgeois, écrit trois rouillons passablement raturés. La minute définitive est sans aucune rature. Th. D.] Voy. le dernier alinéa de la notule entre crochets qui suit. Et, sur effet produit par ce billet, Cf. le n° 2448, p. 352, note. [P.-P. P.]

« excédé de gens de toute espéce qui ne sachant que faire de leur « tems sont très prodigues du mien. Dans cette position, vous

« voyez qu'il me faudroit dix têtes, vingt mains, quatre 1 secre-

« taires et des jours de quarante-huit heures pour répondre à tout. » 3° brouillon : « J'ai pour maxime 2 de suivre ma réligion en « simplicité de coeur 3 et de n'en disputer jamais dans le pays où « j'habite 4... »

Il me semble que ces fragments ne concernent pas la réponse faite à Samuel Bourgeois, comme l'ont supposé J. Richard et Th. Dufour, mais la lettre qui suit, adressée à Paul Chappuis le même jour. Il faudrait alors en conclure que le spirituel billet de Rousseau à Bourgeois est venu tout d'un trait sous sa plume, et non après plusieurs essais. — P.-P. P.]

# Nº 2417.

#### A M. Paul Chappuis 5.

Motiers le 2 févr. 1765.

J'ai lu, Monsieur, avec grand plaisir la lettre dont vous m'avez honoré le 18 janvier. J'y trouve tant de justesse, de sens, et une si honnête franchise, que j'ai regret de ne pouvoir vous suivre dans les détails où vous y étes entré. Mais, de grace, mettez-vous à ma place; supposez-vous malade, accablé de chagrins, d'affaires, de lettres, de visites, excédé d'importuns de toute espèce qui, ne sachant que faire de leur tems, absorberoient impitoyablement le vôtre, et dont chacun voudroit vous occuper de lui seul et de ses idées. Dans cette position, Monsieur, car c'est la mienne, il me faudroit dix têtes, vingt mains, quatre secrétaires, et des jours de quarante-huit heures pour répondre à tout; encore

<sup>1.</sup> A la suite du mot « quatre », J. J. avait d'abord écrit : « six, huit », qu'il a biffé.

<sup>2. «</sup> maxime » remplace « règle inviolable », biffé.

<sup>3.</sup> La suite est très raturée ; on lit : « de n'en jamais disputer sans nécessité ».

— « disputer en Suisse ».

<sup>4.</sup> J. J. avait d'abord écrit : « dans le pays où j'ai le bonheur de vivre ».

<sup>5.</sup> Transcrit de la minute autographe, écrite à la suite d'une lettre de Paul Chappuis, du 18 janvier 1765, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

ne pourrois-je contenter personne, parceque souvent deux lignes d'objections demandent vingt pages de solutions.

Monsieur, j'ai dit ce que je savois, et peut-être ce que je ne savois pas ; ce qu'il y a de sur, c'est que je n'en sais pas davantage : ainsi je ne ferois plus que bavarder ; il vaut mieux me taire. Je vois que la plupart de ceux qui m'écrivent pensent comme moi sur quelques points, et différemment sur d'autres : tous les hommes en sont à peu près là ; il ne faut point se tourmenter de ces différences inévitables, surtout quand on est d'accord sur l'essentiel, comme il me paroit que nous le sommes vous et moi.

Je trouve les chefs auxquels vous réduisez les éclaircissemens à demander au Conseil assez raisonnables. Il n'y a que le premier qu'il faut retrancher comme inutile, puisque, ne voulant jamais rentrer dans Genève, il m'est parfaitement égal que le jugement rendu contre moi soit ou ne soit pas redressé. Ceux qui pensent que l'intérest ou la passion m'a fait agir dans cette affaire lisent bien mal le fond de mon coeur. Ma conduite est une, et n'a jamais varié sur ce point: si mes contemporains ne me rendent pas justice en ceci, je m'en console en me la rendant à moi-même, et je l'attends de la postérité.

Bon jour, Monsieur. Vous croyez que j'ai fait avec vous en finissant ma lettre; point du tout: ayant oublié votre addresse, il faut maintenant la retourner chercher dans votre prémière lettre, perdue dans cinq cents autres, où il me faudra peut-être une demi-journée pour la trouver. Ce qui achève de m'étourdir, est que je manque d'ordre: mais le découragement et la paresse m'absorbent, m'anéantissent, et je suis trop vieux pour me corriger de rien. Je vous salue de tout mon coeur.

#### Nº 2418.

# A M. [Duchesne, libraire a Paris].

A Motiers, le 3 février 1765.

J'ai reçu, monsieur, les douze exemplaires du libelle de M. Vernes, et je vous en remercie. Que vous eussiez supprimé cet écrit avant qu'il parût, à la bonne heure; mais qu'au milieu du débit vous l'ayez supprimé tout d'un coup, cela est très-mal entendu.

Le Dictionnaire de musique est à Pontarlier entre les mains de M. Junet: mais, comme je l'avais bien prévu, l'expédition n'en est pas si facile que vous vous l'imaginez : car le diable n'ôterait pas de la tête aux gens des fermes et des carrosses que ce sont des écrits suspects ; d'après cela jugez des difficultés qu'ils font. Si ces difficultés peuvent être levées, le paquet vous sera expédié jeudi par le carrosse, et je charge M. Junet de vous donner avis de l'expédition, afin que vous puissiez le réclamer à son arrivée : mais je ne doute point que vous n'ayez à essuyer pour la délivrance toutes les chicanes relatives aux stupides idées de tous ces gens de bureaux. Ainsi, préparezvous-y. S'il n'y a pas moyen de faire l'expédition par le carrosse, voyez si vous ne trouverez point quelque fermier-général des postes à qui vous puissiez le faire adresser. Mais je vous préviens que le manuscrit est un peu lourd. Il y a aussi un rouleau contenant les modèles des planches. Quoi qu'il en soit, entendez-vous pour cet envoi avec M. Junet; car pour moi, je suis excédé de toutes les tracasseries que j'ai essuyées, et de toutes les lettres qu'il m'a fallu écrire pour

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, Œuvres inédites, I, p. 167, 169. Musset-Pathay note, page 169, qu'il possède l'original autographe de cette lettre. Il ajoute qu'il lui semble que Rousseau gourmande mal à propos Duchesne d'avoir suspendu la distribution du libelle de Voltaire qu'il avait le tort d'attribuer à Vernes.

cette affaire; je n'ai pas besoin de tracas dans l'état où je suis; j'aime mieux tout planter là.

Vous me marquez bien que vous m'envoyez des errata; mais il n'y en avait aucun dans votre lettre. Je reconnais votre exactitude ordinaire. Je veux croire que vous avez fait mes présents: cependant il est bien étonnant que je n'aie un mot là-dessus de personne. Madame de Verdelin m'a écrit le 26, et ne m'en dit pas un mot.

Bien des salutations et des remerciemens à M. Nervet; je suis bien sensible à l'intérêt qu'il prend à mes malheurs. Il est bien juste qu'ils me donnent quelques amis après m'en avoir tant ôté.

Je vous répète que le *Dictionnaire* est entre les mains de M. Junet; si vous voulez qu'il vous parvienne, travaillez avec lui pour cela; car pour moi, je n'y peux plus rien. Je vous salue, monsieur, de tout mon coeur.

#### Nº 2419.

# [La Roche à Rousseau] 1.

De Paris, ce 3 février 1765.

Monsieur, m<sup>me</sup> la maréchale me charge de vous faire ses complimens, de vous dire qu'elle lit vos Lettres de la Montagne, avec délices, qu'elle ne comprend pas comment l'on ne se rend pas à des vérités aussi claires, qu'elle n'a encore lu que le 1er volume, qu'elle commence le 2d, et qu'elle lira, après, cette infamie de réponse 2 qu'elle vous fait bien des remercîmens de l'exemplaire que M. Duchesne lui a porté. M<sup>me</sup> la maréchale a été fort enrhumée, mais il est passé, et elle va à Montmorency le 5 du courant, passer 15 jours. M. le prince de Conty doit y passer ledit temps, ainsi que m<sup>me</sup> la comtesse de Boufflers. J'ai remis à M. Guy un petit paquet de m<sup>me</sup> Le Vasseur pour vous, qu'il s'est chargé de vous faire tenir. J'irai voir m<sup>me</sup> Le Vasseur sitôt que je serai arrivé à Montmorency, et je suivrai vos intentions à son égard. J'ai vendu un exemplaire d'Émile; ainsi j'ai 18 livres de plus. Que Montmorency me paroîtroit bien plus beau si vous l'habitiez! Mille respects et amitiés à m<sup>lle</sup> Le Vasseur; je l'embrasse, et vous, monsieur, de tout mon coeur.

#### La Roche

<sup>1.</sup> Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

<sup>2.</sup> Réponse aux lettres écrites de la Montagne, Paris, Duchesne, 1765, in-8°, soit la réimpression faite par ordre de Rousseau du Sentiment des citoyens, le libelle de Voltaire.

Nº 2420.

A Madame Marquise de Verdelin, à l'Hôtel d'Aubeterre rue  $S^{\rm t}$  Marc.

A PARIS 1.

A Motiers le 3. fevr. 1765.

Au milieu des soins que vous donne, Madame, le zéle our vôtre famille et au prémier moment de votre convalesence, vous vous occupez de moi. Vous pressentez les noureaux dangers où vont me replonger les fureurs de mes ennenis indignés que j'aye osé montrer leur injustice. Vous ne ous trompez pas, Madame, on ne peut rien imaginer de pareil a la rage qu'ont excité les Lettres de la Montagne. Messieurs de Berne viennent de défendre cet ouvrage en termes nsultans, et je ne serois pas surpris qu'on me fit un mauvais parti sur leurs terres lorsque j'y remettrai le pied; il faut en e pays même toute la protection du Roi pour m'y laisser en ureté. Le Conseil de Genève qui souffle le feu, tant ici qu'en Hollande, attend le moment d'agir ouvertement à son tour et l'achever de m'écraser s'il lui est possible. De quelque côté que je me tourne je ne vois que griffes pour me déchirer et que gueules ouvertes pour m'engloutir. J'espérois du moins olus d'humanité du côté de la France, mais j'avois tort; coupable du crime irrémissible d'être injustement opprimé, je n'en dois attendre que mon coup de grace. Mon parti est pris, Madame, je laisserai tout faire, tout dire, et je me tairai : Ce n'est pourtant pas faute d'avoir à parler.

Je sens qu'il est impossible qu'on me laisse respirer en paix

<sup>1.</sup> Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, appartenant au comte Le Veneur. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4°. Cachet oriental sur cire rouge. L'écriture est très appliquée. [P.-P. P.]

ici. Je suis en sureté sous la protection du Roi, mais je suis trop près de Genève et de Berne pour être laissé tranquille. La passion de cette heureuse tranquillité m'agite et me trouble chaque jour davantage. Si je n'espérois la trouver à la fin, je sens que ma constance acheveroit de m'abandonner. J'ai quelque envie d'essayer de l'Italie dont le climat et l'inquisition sont plus doux qu'en France et qu'ici. Je tâcherai en été de me traîner de ce côté-là pour y chercher un gîte paisible, et si je puis le trouver je vous promets bien qu'on n'entendra plus parler de moi. Repos, repos, chére idole de mon coeur où te trouverai-je? Est-il possible que personne n'en veuille laisser jouir un homme qui ne troubla jamais celui de personne?

On vous dit donc, Madame, que M. de Voltaire m'a écrit sous le nom du Général Paoli et que j'ai donné dans le piége? Ceux qui disent cela ne font guéres plus d'honneur ce me semble à la probité de M. de Voltaire qu'à mon discernement. Depuis la reception de vôtre Lettre voici ce qui m'est arrivé. Vn Chevalier de Malte 1 qui vient de Genève et qui dit venir aussi d'Italie, est venu me voir de la part du Général Paoli faisant beaucoup l'empressé des comissions dont il se disoit chargé prés de moi, mais me disant au fond très peu de chose et m'étalant d'un air important d'assez chetives paparasses. A chaque piéce qu'il me montroit, il étoit tout étonné de me voir tirer d'un tiroir la même piéce et la lui montrer à mon tour. J'ai vu que cela le mortifioit d'autant plus qu'ayant fait tous ses efforts pour savoir quelles rélations je pouvois avoir en Corse, il n'a pu là-dessus m'arracher un seul mot. Comme il ne m'a point apporté de lettres et qu'il n'a voulu ni se nommer ni me donner la moindre notion de lui, je l'ai remercié des visites qu'il vouloit continuer de me faire. Il n'a pas laissé de passer encore ici dix ou douze jours sans me revenir voir. J'ignore ce qu'il y a fait. On m'apprend qu'il est reparti d'hier.

Vous vous imaginez bien, Madame, qu'il n'est plus ques-

<sup>1. «</sup> qui ne se nomme point, mais », biffé. - Voyez p. 349, note 7.

ion pour moi de la Corse par mille raisons qu'il vous est aisé l'imaginer. Ces Messieurs dont vous me parlez ont de la santé, du pain, du repos; ils ont la tête libre et le coeur épanoui par le bien être, ils peuvent travailler à leur aise. Je lesire beaucoup voir une Legislation de leur façon; mais sur quoi pourront ils la fonder en Corse? les femmes y sont trés aides; et trés chastes, qui pis est.

M. Junet profitant de vos bontés vous enverra, Madame, in Mémoire au sujet d'une place qui seroit extrémement à sa pienseance, et qui me paroit facile à obtenir dans la circonsance. Il m'a montré sur l'original de ses comptes qu'au lieu le ne monter qu'à deux mille cinq cents livres comme on vous l'a dit, ils montent annuellement à six mille francs; l'où il sait que selon le propre calcul de ces Messieurs ses appointemens devroient être de 600 francs au lieu de 250. Mais il ne faut pas dire que j'ai vu cet article, de peur que rela ne lui attire quelque reproche.

Que mon voyage projeté n'aille pas, Madame, vous faire renoncer au vôtre. J'en ai plus besoin que jamais, et tout peut trés bien s'arranger pourvû que vous veniez au commencement ou à la fin de la belle saison. J'aimerois mieux rompre le mien que de manquer de vous voir : mais si vous pouvez venir en May ou en Septembre, c'est assez. Je ne suis pas le seul ici qu'un si doux espoir réjouisse. L'abord de nôtre Vallon est affreux : mais le séjour n'en est pas si laid que vous vous le figurez peut-être.

J'espère que vous aurez receu les Lettres de la Montagne qui ont été portées pour vous à l'Hôtel d'Aubeterre il y a plus de quinze jours <sup>1</sup>.

<sup>1.</sup> Ce post-scriptum est sur la marge de l'adresse, à la 4e page.

#### Nº 2421.

# [Jacob Vernes à Rousseau] 1.

Monsieur,

On a imprimé une Lettre, signée, Rousseau, dans laquelle on me somme, en quelque manière, de dire publiquement, si je suis l'Auteur d'une Brochure intitulée, Sentimens des Citoyens: quoique je doute fort que cette Lettre soit de vous, Monsieur, je suis cependant tellement indigné du soupçon même qu'il paroît qu'ont quelques personnes, rélativement au Libelle dont il est question, que j'ai cru devoir vous déclarer, que non-seulement je n'ai aucune part à cette infâme Brochure, mais que j'ai par-tout témoigné l'horreur qu'elle ne peut qu'inspirer à tout honnête-homme. Quoique vous m'ayez dit des injures dans vos Lettres écrites de la Montagne, parce que je vous ai dit, sans aigreur & sans fiel, que je ne pense pas comme vous sur le Christianisme, je me garderai bien de m'avilir réellement par une vengeance aussi basse que celle dont des gens, qui ne me connoissent pas sans doute, ont pû me croire capable. J'ai satisfait à ma conscience, en soutenant la cause de l'Evangile, qui m'a paru attaqué dans quelques uns de vos Ouvrages; j'attendois une Réponse qui fût digne de vous; & je me suis contenté de dire, en vous lisant, Je ne reconnois pas là M. Rousseau. Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru devoir vous déclarer; & pour vous épargner, dans la suite, de nouvelles Lettres de ma part, s'il paroît quelque Ouvrage anonyme, où il y ait de l'humeur, de la

<sup>1.</sup> Transcrit le 22 août 1927 de l'imprimé en 1765 [le 3 avril] par J. Vernes, dans Lettres de Monsieur le pasteur Vernes à Monsieur J. J. Rousseau, avec les réponses, s. l. (Genève), 1765 (in-8° de 24 p., la dernière blanche), p. 11, 12. Dans cette brochure, la présente lettre (une feuille et demie) est intitulée: « Première lettre de M. le pasteur Vernes à Monsieur J. J. Rousseau ».

pile, de la méchanceté, je vous préviens que ce n'est pas là non Cachet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre trés-humble & tres-obeissant

Serviteur, J. Vernes

Genève le 2 de Février 1765.

Nº 2422.

A Monsieur Monsieur Vernes Pasteur de Seligny A Genève<sup>2</sup>.

A Môtiers le 4 fevre. 1765.

J'ai receu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 de ce mois, et par laquelle vous desavouez la Piéce intitulée Sentiment des Citoyens. J'ai écrit à Paris pour qu'on y supprimât l'édition que j'y ai fait faire de cette Piéce. Si je puis contribuer en quelque maniére à constater votre desaveu vous n'avez qu'à ordonner.

Je vous salue, Monsieur, trés humblement.

J. J. Rousseau

1. Transcrit le 15 juin 1925 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève (ms. suppl. 1036, provenant de Mme Vernes d'Arlandes, f. 70). 4 p. petit in-4°, les 2° et 3° blanches, l'adresse sur la 4°. Cachet à la devise. [P.-P. P.]

### Nº 2423.

# [Du Peyrou à Rousseau] 1.

Neufchatel ce 3e Fevrier 1765

Je vous remercie Monsieur des deux Exemplaires de la piéce que vous avez fait imprimer à Paris. Vous ne pouviez en effet mieux confondre l'auteur de cet infame libelle, qu'en rendant cette piéce publique. Mais me tromperois-je, Monsieur, en souhaittant que vous n'eussiez accompagné cet Ecrit d'aucune notte, & que vous vous fussiez borné à la lettre addressée à Mr du Chesne? N'avez vous pas en répondant, fait trop d'honneur à ce Vernes, & trop peu à vos Lecteurs? Il me paroit du moins que la Vengeance eût été plus rafinée; & je ne vous cache pas que dans cette occasion je me sens le coeur d'un Americain, pour qui la vengeance n'a de douceurs qu'autant qu'elle est raffinée. Pardonnez, Monsieur, ce sentiment qui peut vous paroitre atroce. Mais je suis Americain, je vous aime, vous respecte, vous êtes malheureux, & ce Vernes est un monstre odieux.

Vous n'entendez pas bien le conseil de Mr de Buffon. Je n'en suis pas surpris, Monsieur, & je ne puis attribuer ce conseil qu'à son ignorance des procédés de Mr de Voltaire, à vôtre égard. Ce dernier n'a garde sans doute d'agir à découvert contre vous, & il en est d'autant plus dangereux. J'aimerois mille fois mieux pour vous qu'il se déclarât ouvertement & publiquement vôtre ennemi. Mais il ne le fera pas, & n'en sera que plus dangereux. Je voudrois pourtant que Mr de Buffon sût à quoi s'en tenir, et si vous ne voulez pas lui écrire là-dessus, permettez moi de lui transmettre quelque partie de

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit le 21 mars 1929 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Volume relié des lettres de Du Peyrou, n° 15, fol. 29, 30. In-4° de 4 p. pleines, l'enveloppe manque. [P.-P. P.]

ôtre dernière lettre & d'y ajouter ce que je puis savoir des rocedés de M<sup>r</sup> de Voltaire. Je ne veux le faire qu'avec vôtre ermission pour ne rien faire qui puisse vous déplaire.

Je vous repeterai, Monsieur, que l'Entreprise d'une Edition énérale de vos ouvrages ne manquera ni par vôtre faute, ni ar la mienne. Les Associez, à ce que je comprends, veulent e mûnir d'une permission bien autentique, avant que de ien entreprendre. Moi je suis sûr que de quelque façon que e Conseil d'Etat prenne la chose, il ne fera & ne pourra rien aire pour empêcher cette Entreprise, à moins que d'être pour ela autorisé par la Cour, ce qui n'est pas apparent. Entre ous ceci, Monsieur.

J'en viens à présent à l'article de vôtre lettre qui est un des lus interressants pour moi. Vous voulez que je vous prouve u'en accedant à mon arrangement, il n'en résultera pas pour noi un notable préjudice. — Je ne veux point vous parler de a satisfaction que je gouterois de vous sentir débarrassé d'un ravail pénible. Vous ne mettriez point en ligne de compte, es heureux moments que cette satisfaction repandroit sur oute ma vie. Il faut donc vous parler de mon interet pecuniaire. Et il me paroit bien clair que si vos Entrepreneurs vec les mêmes conditions que les miennes, doivent trouver in benefice considerable dans leur entreprise, je dois avoir le nême sort dans la même entreprise, avec la seule différence, ue l'interet n'etant point mon mobile, je consulterai plus ôtre loisir & le mien. Voyez donc, Monsieur, si cette diffeence unique devient une raison suffisante pour vous de ejetter mon arrangement. Ne croyez pas non plus qu'en 'agreant vous soyez engagé à renoncer à vos projets de oyages, & d'un autre établissement. Quelques douceurs que e me promisse de passer avec vous le reste de mes jours, juelque chagrin que je puisse avoir de vôtre absence, il me uffira de vous sentir mieux, pour être content du parti que ous prendrez. Si l'Italie vous offre un séjour plus heureux jue ce pays, n'hesitez pas, Monsieur. Mais, de grace, ne vous ivrez pas avec trop de confiance, & choisissez bien l'Etat sous les Loix duquel vous pourrez vivre le plus doucement. Je ne connois pas assez cette Italie, pour vous dire mon sentiment. Mais si je ne me trompe, Venise est le seul lieu qui puisse le mieux vous convenir. Enfin, quelque parti que vous preniez, vous me promettez d'en causer avec moi, & cela me tranquillise, puisque c'est m'autoriser à vous en dire mon sentiment.

J'écris à M<sup>r</sup> Panckoucke pour un envoy de Livres assez considerable, surtout de Livres de Botanique. Me deviendront-ils donc inutiles ? J'ai reçû l'Ornithologie de M<sup>r</sup> Brisson. Si vous êtes curieux de voir des Oiseaux, je vous l'envoyerai par occasion.

Adieu, Monsieur, mes Lettres ne vous paroissent-elles pas bien longues? Je ne sais comment cela se fait. Mais je ne puis vous quitter que lorsque le papier me manque, & cela ne doit pas paroitre aussi plaisant que l'Inquisiteur Voltaire.

## Nº 2424.

# A M. [LE PROFESSEUR DE MONTMOLIN] 1.

[le 4 ou le 5 février 1765].

M. Vernes m'a écrit pour desavouer l'écrit en question omme une piéce infâme. Je lui ai promis de supprimer l'édion faite à Paris et je lui ai offert de contribuer à répandre on desaveu. S'il le fait en termes convenables, et puis qu'il et taise, je me tairai aussi.

## Nº 2425.

#### A M. Duchesne Libraire à Paris 2.

A Motiers-Travers, le 5 février 1765.

M. Vernes m'a écrit pour désavouer avec horreur la piéce le vous avez imprimée à ma priére. Je lui ai marqué en réponse que je répandrois son désaveu, et que je ferois supprier l'édition que j'ai fait faire de cette pièce. Je vous prie de e mettre en état de tenir parole pour ce qui dépend de lus, et qu'aprés la réception de cette lettre, il ne sorte plus vos mains un seul exemplaire de cet imprimé. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

## [J. J. ROUSSEAU]

. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe non signé et sans adresse, it en 8 lignes au verso (dans la plus grande largeur) d'une carte à jouer (six de reau), appartenant à M. Maurice Boy de la Tour.

. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, Œuvres inédites, I, 170.

# Nº 2426.

Jaques Vieusseux à Jean Jaques Rousseau 1.

Geneve le 5 fevrier 1765.

#### Mon cher Monsieur

Depuis ma lettre de samedi dernier M<sup>r</sup> Vernes a publié l'incluse.

Notre 200 s'assembla hier, et fut ouvert par un discours de M<sup>r</sup> le P<sup>r</sup> qui annonça en peu de paroles qu'après les propositions on feroit lecture de l'ouvrage du P. C<sup>1</sup>. Les propositions se reduisirent à rien, à Mr Trembley près, l'ancien Auditeur, qui dit que son avis etoit que l'on redressat promtement tous les griefs de la Bourgeoisie; mais loin d'etre apuyé, il fut contredit. Ce n'est pourtant pas que le 200 se soit absolument condamné au silence, mais ceux qui se proposent de parler vouloient savoir le contenu de l'ouvrage annoncé. Cette lecture se fit. On n'en a aucune copie, mais tout ce que j'ai pu en recueillir du raport de divers des membres revient à ceci: Que le Conseil est penetré des imputations odieuses qui sont repandues contre lui dans divers ecrits imprimés, et notamment telles et telles propositions extraites tant de votre livre que du nôtre : Qu'il ne peut conserver, ou du moins que ses membres ne peuvent conserver les places qu'ils occupent, avec quelque honneur, tant que ces imputations subsisteront qu'ils invitent leurs concitoyens à se declarer sur icelles; pour qu'ils puissent en consequence resigner leurs emplois, ou s'occuper des moyens de ramener la tranquillité et l'union.

lls ont convoqué le 200 pour ce matin afin d'en opiner, l'invitant en attendant à y reflechir; et en quelque sorte à suivre la même route que lui. Si l'ouvrage est aprouvé, il

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cacheté d'une oublie, pas de chiffre postal.

sera vraisemblablement publié, imprimé et distribué. Il est, ajoute-t-on très pathetique. Nous avons suspendu toute demarche jusques à ce que nous voyons le resultat de toute cette affaire. Je vous souhaitte le bonjour et suis toujours,

Mon cher Monsieur

Votre très humble et très obeissant serviteur Jaques Vieusseux

Je ne savois pas precisement ce que le Conseil nous preparoit; mais je ne doutois pas que ce ne fut quelque coup d'éclat, et j'étois d'avis de le prévenir si cela se pouvoit sans nous compromettre. La représentation projettée alloit d'autant mieux au but que je m'étois assuré de l'aprobation des bienintentionnés du C1. Mr Deluc ne l'a pas voulu ; je ne serai pas tranquille que cette cryse ne soit passée, et Dieu veuille qu'elle aboutisse à quelque chose de bon. Je ne doute pas qu'il n'y ait grand bruit en 200. Suivant ce que cette declaration contient le C1 est acheminé, si elle passe, et que nous ne fassions aucune demarche à son gré, à abdiquer. Or je suis bien resolu à ne rien faire qui soit en retractation ou qui en aproche seulement. Mais ne nous desunira-t-on pas? N'est-il pas à craindre qu'un certain nombre se laisse intimider par l'idée de la Médiation dont on ne cesse de nous parler; et que peut-être nos ennemis sollicitent sous main à s'offrir? Pourquoi pousser les choses à cette extrêmité lorsque l'on pourroit l'eviter, et parvenir cependant au but ?

### $N^{\circ}2427.$

#### HENRIETTE À ROUSSEAU 1.

[Commencé en décembre 1764, achevé le 5 février 1765.]

Quand j'ai reçu votre lettre, Monsieur, j'étois malade; il y avoit plusieurs jours que j'étois dans la solitude, la souffrance, le désoeuvrement, et par conséquent plus livrée encore à cette tristesse que le mal ne donne pas le courage de vaincre. Le plaisir sensible que m'a causé votre souvenir et la promesse que vous voulez bien me faire de répondre encore aux lettres que je pourrois vous écrire, a réveillé mon âme et l'a sortie de ces sombres nuages qui la tenoit enveloppée.

L'espérance de parvenir par vos conseils à cette paix du coeur que je desire si fort, semble avoir racourci cet espace immense qui est entre le bonheur et moi.

Je n'abuserai point de votre bonté, Monsieur, j'userai avec discrétion de la permission que vous me donnez; quelque désir que j'aie de recevoir vos réponses, et quelque tardives qu'elles puissent être, je les attendrai sans jamais me croire en droit de me plaindre, trop contente que vous vouliez bien m'accorder quelques-uns des momens que vous donneriez à votre delassement.

Je les recevrai toujours avec reconnoissance et comme une grâce. Donc, puisque vous me permettez, Monsieur, de vous parler encore de ma situation, je continuerai avec d'autant plus de confiance que je ne crains plus d'être pour vous une énigme affligeante et humiliante. Vous avez trouvé le principe des contradictions qui paroissent en moi; vous espérez, ditesvous, Monsieur, qu'un sentiment secret me lie à mon insu

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe signé « Henriette », conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Ce texte a été publié en 1902 par H. Buffenoir, dans sa brochure sur Rousseau et Henriette, jeune parisienne inconnue, p. 30-35, avec la date « Paris, mars 1765 ». L'original est daté à la fin : « à Paris ce 5 février 1765 ».

aux objets dont je me crois détachée; ce que je trouve en moi est à peu près cela.

Quand je me suis dite détachée, c'est seulement de toutes les choses qui ne sont pas ce que je voudrois, c'est de tous ces vains objets de la vanité et de l'opinion qui n'ont point de prise sur le coeur, qui ne peuvent ni l'intéresser ni le remplir, ni lui donner de l'action, qui le laissent là comme il est, qui peuvent bien être l'accessoire du bonheur, mais qui ne peuvent jamais en être l'élément essentiel.

J'ai interrogé mon coeur, je l'ai étudié, et je ne lui ai surpris aucun désir vers ces objets; mais ce qui le tourmente, ce qui fait son supplice, c'est de n'avoir aucune raison de vivre, aucun lien véritable qui m'attache à la vie. N'être rien, ne tenir à rien, que rien ne tienne à moi, vivre en un mot sans savoir pourquoi, est un sentiment affreux que quelques momens d'illusion ont flatté, qui n'en est devenu que plus fort, qui m'accompagne toujours, que je fuis et que je retrouve à chaque instant. Ni fille, ni mère, ni épouse, je n'ai point de devoirs marqués qui déterminent mes actions, point d'intérêts qui m'animent et m'offrent un but.

Les attachemens qui peuvent promettre un intérêt assez grand pour en faire trouver aux choses de cette vie sont si difficiles à former! Il est si aisé de se méprendre et si cruel de s'être trompée! Avec de la fortune et du crédit, le plaisir de faire du bien et de servir les malheureux me paroît si capable de nourrir le coeur et de pénétrer d'un sentiment si délicieux qu'on n'auroit pas besoin d'autre intérêt pour vivre; le sort m'a privée de ces ressources, je ne suis bonne à rien, personne dans ce monde n'a besoin de moi. Je peux en partir quand je voudrai sans qu'on s'en aperçoive; pourquoi donc y rester? Je m'y embarrasse moi-même.

Voilà, Monsieur, la source de tous mes maux. Oui, la voilà, il n'en faut pas chercher une autre cause; tout ce que j'ai dit dans mes précédentes lettres le prouve, et pour ne pas tomber dans les répétitions, je n'y ajouterai rien ici. En voilà toujours assez pour expliquer les contradictions apparentes

qui sont en moi, et pourquoi m'aimant et m'estimant j'ai besoin de me fuir.

Quand je cherche à m'éloigner de moi, ce n'est pas de moi que j'estime, mais de moi contrariée, de moi privée des objets de ma volonté, de moi déchirée par mille pensées tristes, de moi modifiée par le sentiment de la douleur. Moi satisfaite, moi heureuse, je ne me fuirois pas, je me verrois avec plaisir, les autres me seroient aussi plus agréables, le sentiment du bonheur embelliroit tout, car je n'ai jamais été moins difficile que lorsque j'ai été plus contente.

Ce n'est donc que cette privation d'intérêt à la vie qui remplit mon âme d'ennui et d'amertume. Hors de sa sphère et de son élément, elle est toujours mal à l'aise, et ne pouvant l'empêcher de le sentir, je m'étois proposé de suivre l'exemple de ce père de famille qui endormoit ses enfans avec des contes, lorsqu'il n'avoit rien à leur donner à manger. J'avois mis l'étude à la place des contes.

Si vous pensez toujours, Monsieur, que je me trompe dans le moyen que j'ai choisi, je n'insiste point et j'y renonce. Ce n'est point à l'étude que je tiens, mais seulement à l'effet que j'en avois espéré, et si vous pouvez me promettre le même effet par d'autres moyens moins pénibles, je les saisirai, ma paresse s'en accommodera mieux.

En m'engageant ainsi, j'ai l'espérance, Monsieur, que ceux que vous m'indiquerez ne m'obligeront pas de me rapprocher plus près de moi, à moins que vous ne me donniez en même temps un secret pour être avec moi sans me voir et sans me sentir. Mais comment m'abstraire de tout ce qui me pénétre et me modifie ?

Plus j'y réfléchis, et moins je comprends qu'il y ait un bonheur réel à se renfermer en soi. Il me semble que c'est un état contre nature, et par conséquent pénible et laborieux: On peut prendre ce parti dans la crainte de trouver pire, mais il n'en est pas moins un mal pour être un moindre mal, car en fin on a beau se plaire, on n'est pas fait pour vivre de sa propre substance, l'âme a beau se replier sur elle-même et se complimenter, elle n'en sent pas moins que ce qu'elle désire lui manque.

Je sais bien qu'il y a souvent un charme à être seul et penser seul; mais ce charme se change bien vite en tristesse si l'on vient malheureusement à réfléchir qu'on ne pourra jamais que penser seul. Il faut que cela soit sans qu'on s'en aperçoive, et qu'il y ait au fond du coeur l'espérance qu'on pensera un jour avec un autre.

Cette expression d'être bien avec soi et en sa compagnie ne peut jamais signifier, je crois, que quand on n'est que soi seul on n'est pas seul, et qu'on est avec un autre soi-même, comme si on étoit double, et qu'on eût deux existences. Cela ne peut donc signifier autre chose, si non d'être exempt de remords, et de n'avoir point de reproche à se faire, d'être satisfait du compte qu'on se rend de ses intentions, de ses vues, de ses mouvemens, de s'applaudir, de s'estimer: situation nécessaire au bonheur et sans laquelle il ne peut y en avoir un véritable.

Mais, cette estime de soi sera-t-elle seule le bonheur, et un bonheur assez grand pour nous rendre indifférens à la privation des objets de nos désirs et de nos goûts ? Il faudroit pour cela qu'elle les détruisît. Peut-elle aussi satisfaire aux mouvemens du coeur ? Avec elle peut-on se suffire et être tout pour soi ? Le coeur est communicatif, il aime à se répandre, et comment peut-il se répandre en lui-même!

Comment un vase plein et bien fermé peut-il se reverser sur lui-même? Si la liqueur est forte, le vase se brise. Il me semble que c'est un besoin de donner l'essor à ses idées, à ses mouvemens, à ses sentimens, de leur faire prendre l'air, de les mettre en commun avec d'autres idées et d'autres sentimens. C'est même un moyen de fortifier ce qui est bon, d'épurer ou de retrancher ce qui est défectueux et mauvais, et d'acquérir encore. C'est dans ce commerce de la confiance et de l'amitié, ce délice des ames, que l'esprit se rafraîchit et se repose, que l'âme se désaltère et reprend de nouvelles forces.

Je comprends bien qu'il faut s'aimer, puisqu'on s'aime né-

cessairement, et qu'il seroit même impossible d'aimer quelque chose, si on ne s'aimoit d'abord, mais parce que l'amour de soi est le principe de toutes nos autres affections, s'en suivroitil que nous puissions nous tenir lieu des objets de ces autres affections? vouloir replier cet amour sur lui-même, ne seroit-ce pas vouloir faire refluer un fleuve vers sa source?

Enfin, Monsieur, il me semble qu'une âme n'est point faite pour se suffire, et s'aimer toute seule : je crois qu'elle aime à aimer autre chose avec elle, et qu'elle se complaît bien plus dans l'attachement que lui porte une autre âme que dans celui qu'elle se porte à elle-même, lequel est nécessaire, et dont elle ne peut se trouver flattée.

Tout ce que je dis là, Monsieur, ce n'est assurément pas pour argumenter contre vous, mais afin qu'il ne me reste point d'objection qui n'ait eu sa réplique. J'ai autant d'envie d'avoir tort qu'un autre en auroit d'avoir raison. Mais, malgré mon envie, je sens que mes raisons ne peuvent être détruites que par d'autres plus fortes. La longue habitude de penser seule m'a attachée à mes idées, et voila le malheur de les garder toujours pour soi et d'être obligée de les renfermer, elles s'échauffent, elles fermentent, elles prennent de la force, on raisonne de travers et personne ne vous le dit.

Oh! Monsieur, si vous pouviez me convaincre que c'est véritablement ma faute que je ne suis pas heureuse et qu'il est encore temps de le devenir, ce seroit un achèvement à l'être...

Je reprends enfin cette lettre <sup>1</sup> que depuis deux mois un redoublement d'odieuses tracasseries m'a empêchée de finir. Que j'ai été malheureuse depuis ce temps, Monsieur! Que la reflexion m'a rendu cruels des maux qui ne seroient que des maux si elle ne les rendoit des tourmens! Que j'ai senti la tyrannie de ce sentiment intérieur dont je me plains! Qu'il a surchargé la dose des ennuis et des dégoûts attachés au malheur d'avoir besoin des autres! Obligée de me donner beau-

<sup>1.</sup> L'écriture est autre, en effet. [Th. D.]

coup de mouvement pour conserver un trés médiocre état, il ne m'a jamais laissé voir d'autre but de tous mes soins qu'un mal évité, et rien d'aquis pour Ie bonheur.

Souvent ralentie par cette cruelle réflexion, incertaine, flottante, passant alternativement de l'horreur pour la dépendance à l'abattement qu'inspire l'impossibilité d'être jamais heureuse; tantôt animée par l'idée que cette liberté ne m'est d'aucun usage, puisque je n'ai rien à faire, rien à voir, rien à entendre, rien à sentir, rien à éprouver qui intéresse assez mon coeur pour le rendre content, j'avois besoin pour retrouver de l'activité que des secousses vives d'indignation vinssent ranimer mon âme abattue.

Apprenez-moi donc, Monsieur, à me dégager d'un sentiment si tyrannique qui répand son poison sur tout, qui met à tout ce qui m'environne un double coloris de tristesse, qui ôte aux plaisirs leur douceur, qui donne aux peines plus d'amertume, et me fait plier sous leur poids.

Enseignez-moi le moyen de le vaincre, occupez-vous quelquefois, je vous en conjure, de quelqu'un à qui vous avez bien voulu promettre de ne pas l'oublier; cette promesse m'a trop flattée pour ne pas chercher à vous la rappeler. Dites-moi des vérités dures si j'en mérite, tranchez dans le vif, enlevez toute la gangrène, et guérissez-moi: J'en ai l'espérance, et je crois aussi que par vos conseils je parviendrai à cette paix du coeur que je désire depuis si longtemps.

Que j'aurai de grâces à vous rendre, Monsieur, lorsque je l'aurai trouvée, et que je sentirai naître en moi cettre premiére aurore du bonheur! Mes jours sereins seront votre ouvrage, et ils seront tous marqués par la reconnoissance la plus vraie; tant que vous me le permettrez, je n'aurai jamais de plus grande satisfaction que de vous en assurer.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble [et] obeissante servante.

HENRIETTE 1

A Paris ce 5 février 1765.

1. Tout ce qui suit, date et P.-S. est INEDIT.

Comme vous pourriés, Monsieur n'avoir plus l'adresse que je vous ai donnée pour me répondre, la voici encore : a M¹e demaugin, chés M¹e du hossay rue traversiere, prés la rue clos georgeot butte s¹ Roch.

Rousseau ne répondit pas à cette lettre. Henriette lui écrivit encore : il y a à la Bibliothèque de Neuchâtel deux autres lettres d'elle de cette même année, l'une du 25 mars 1765, l'autre du 18 décembre 1765. Dans la première (2 p. in-4° et trois lignes) elle annonce la « fin des tristes discussions qui ont duré près d'un an ». Elle dit qu'elle va partir dans six semaines pour la campagne, où elle passera tout l'été, etc. Dans la seconde (3 p. in 4º), datée de Paris, elle croit que J.-J. est à Berlin, et ne se doute pas qu'il vient d'arriver à Paris le 16 décembre. En post scriptum, elle répète : « Comme vous pourriez avoir perdu, Monsieur, l'adresse que je vous ai donné[e], la « voici encore : à Melle Maugin rue traversiere St honoré, et sur l'en-« veloppe: pour Melle Henriette 1, elle me sera sûrement remise ». Rousseau ne dut recevoir cette lettre que plus tard. Henriette attendit fort longtemps. En 1770, elle apprit qu'il était à Paris, et lui écrivit (lettre perdue). Elle recut une réponse, datée du 25 octobre 1770, qu'on trouvera en son lieu.

Nº 2428.

DE MARIANNE 2.

(Mme De la Tour-de Franqueville à Rousseau.)

Le 6 février 1765.

On m'a remis sous enveloppe et de la part de l'auteur, les Lettres de la Montagne, en deux volumes, et d'une fort belle impression. Recevez-en mes sincères remercimens, mon cher Jean-Jacques; et croyez que quand vous ne fournirez pas

<sup>1.</sup> Ceci ne montre-t-il pas que M<sup>III</sup>e Maugin ou de Maugin est une personne interposée ? Cf. T. XI, p. 39, note, et T. XII, p. 27, note. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1803 dans Correspondance originale, etc., t. II, p. 143, 144.

ns cesse de nouveaux objets à ma reconnoissance, mes seules flexions l'accroîtront tous les jours.

Je sors d'une incommodité qui, sans vous, auroit été une aladie; j'ai eu un violent mal de gorge, avec une forte èvre, et un assoupissement invincible. Je n'ai point vu de édecin, et à l'aide des bains de pieds que vous m'avez onseillés, et d'un topique assez dégoutant (ce sont des vers de rre), appliqué sur ma gorge, j'ai été quitte de mes maux au out de cinq jours. Ils étoient pourtant aussi aigus que ceux ui vous arrachèrent autrefois en ma faveur, une exclamation énergique: ce souvenir, qui paroît si agréable, ne frappe pint mon imagination sans faire gémir mon coeur... Adieu, on trop cèlèbre ami, pour la première fois, je vous prie de e me point écrire, à moins que ce ne soit un plaisir pour ous. Cependant, je suis inquiéte de votre santé : jamais votre tisfaction ne m'a été si précieuse jamais je n'ai tant craint out ce qui peut l'altérer. Ah! que le ciel n'a-t-il placé votre onheur dans la douceur d'inspirer l'attachement le plus vif, plus tendre admiration, et l'estime la plus étendue! mon me pourroit y suffire.

Nº 2429.

A Monsieur

Monsieur J. J. Rousseau

A Motiers-Travers<sup>1</sup>.

(Lettre de Jean-André De Luc.)

Genève le 6e fevrier 1765.

Il ne m'est pas possible, Monsieur, de vous écrire bien onguement, je me derobe même pour vous informer en aussi

1. INÉDIT. Transcrit de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliolèque de Neuchâtel. Cachet de cire rouge (tête), chiffre postal. A cette lettre est pint le projet de la Représentation du 6 février (Rivoire, n° 803, 804).

peu de mots, qu'il me sera possible, qu'il se traitte actuellement des choses très importantes. Le Deux cent est assemblé, il le fut déja hier; ce n'est pas pour traiter de nos griefs mais de ceux que le Petit Conseil pretend avoir à cause des expressions dont on s'est servi dit-il et par lesquelles il se regarde comme si fort deshonnoré qu'il ne veut plus siéger et que dix neuf de ses membres sont résolus de resigner leurs emplois si les C. et B ne viennent pas reparer leur honneur par une déclaration authentique. Cette situation qui ne seroit rien si tous les citoyens pensoient uniformement est reellement un etat de crise à cause de la diversité des sentimens. Il me seroit impossible de vous conduire pied à pied jusqu'au moment où la declaration et representation ci jointe a eté resolue. Vous y verrez que les citoyens sans paroitre avoir connoissance de l'espece de manifeste du Conseil, et bien loin de reconnoitre qu'il ait eu lieu de s'offencer des expressions qu'ils ont emploiées tant dans leurs Representations que dans leurs écrits, emploient pour l'honnorer ces mêmes expressions dont ils se sont déja servis. Il paroit que tout le Public se réunit à cette demarche, et qu'elle aura lieu demain. Je ne vous cacherai point, mon cher Monsieur, que vôtre dernier ouvrage est menacé par bien des gens, qu'il est nommé dans le manifeste du Cons<sup>1</sup>, que les citoyens sont dans des entraves à cet égard, quoique par leur intention et leur contenance ils ne favorisent point une menace pareille.

Vous avez vû par la Lettre de Mr Vernes que vôtre lettre à Duchesne et ce qu'elle accompagnoit avoit déja paru ici depuis quelques jours. Dès que nous avons eu connoissance de cette Lettre de M. Vernes nous avons jugé quelle seroit vôtre reponse, vous avez prouvé que nous ne nous trompions pas et vôtre lettre vous fait un honneur infini dans l'esprit de tous ceux qui en ont connoissance; vous permettrez sans doute à M. Vernes de la rendre publique comme il paroit le desirer.

## Nº 2430.

#### A MADAME DE CHENONCEAUX 1.

Motiers, le 6 février 1765.

Je suis entraîné, Madame, dans un torrent de malheurs qui l'absorbe et m'ôte le tems de vous écrire. Je me soutiens ependant assez bien. Je n'ai plus de tête; mais mon coeur me este encore.

Faites-moi l'amitié, Madame, de faire tenir cette lettre à l. l'abbé de Mably, et de me faire passer sa réponse aussitôt a'il se pourra. On fait circuler sous son nom, dans Genève, ne lettre avec laquelle on achève de me traîner par les boues, toujours vers le bûcher. Je serois sûr que cette lettre n'est as de lui, par cela seul qu'elle est lourdement écrite; j'en suis acore plus sûr, parce qu'elle est basse et malhonnête. Mais Genève, où l'on se connoît aussi mal en style qu'en procédés, public s'y trompe. Je crois qu'il est bon qu'on le désabuse, atant pour l'honneur de M. l'abbé de Mably que pour le nien.

Nº 2431.

#### A M. L'ABBÉ DE MABLY?.

Motiers, le 6 février 1765.

Voici, monsieur, une lettre qu'on vous attribue<sup>3</sup>, et qui cirule dans Genève à la faveur de votre nom. Daignez me maruer, non ce que j'en dois croire, mais ce que j'en dois dire, car

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. — Mably a répondu le février, nº 2450.

<sup>3.</sup> Le nº suivant.

je n'en puis parler comme j'en pense que quand vous m'y aurez autorisé.

Si mes malheurs ne vous ont point fait oublier nos anciennes liaisons, et l'amitié dont vous m'honorâtes, conservez-la, monsieur, à un homme qui n'a point mérité de la perdre, et qui vous sera toujours attaché.

# Nº 2432.

[L'abbé de Mably à M<sup>me</sup> Saladin, de Genève] .

(Extrait.)

11 janvier 1765.

... Une chose qui me fâche beaucoup, c'est la lecture que je viens de faire des Lettres de la Montagne, et voila toutes mes idées bouleversées sur le compte de Rousseau. Je le croyois honnête homme; je croyois que sa morale étoit sérieuse, qu'elle etoit dans son coeur, et non pas au bout de sa plume. Il me fait prendre malgré moi une autre façon de penser, et j'en suis affligé. S'il s'étoit borné à prétendre que son déisme est un bon christianisme, et qu'on a eu tort de brûler son livre et de décréter sa personne, on pourroit rire de ses sophismes, de ses paralogismes, et de ses paradoxes, et on auroit dit qu'il est fâcheux que l'homme le plus éloquent de son siècle n'ait pas le sens commun. Mais cet homme finit par être une espèce de conjuré. Estce Érostrate qui veut brûler le temple d'Éphèse? est-ce un Gracchus? Je sais bien que les trois dernières lettres, dans lesquelles Rousseau attaque votre gouvernement, ne sont remplies que de déclamations et de mauvais raisonnemens; mais il est à craindre que tout cela ne paroisse très juste, très sage, et très raisonnable à des têtes échauffées, et qui ne savent pas juger et goûter leur bonheur. Je croirois que votre gouvernement est aussi bon qu'il peut l'être, eu égard à sa situation; et, dans ce cas, c'est un crime que d'en troubler l'harmonie. J'espère que cette

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé par Du Peyrou, qui note que Rousseau, à la suite de sa lettre du 6 février à l'abbé de Mably, a transcrit cet extrait qui lui avait été envoyé de Genève, le 4 février, par un anonyme. L'anonyme avait accompagné ces mots des lignes suivantes: « O toi, le plus vertueux et le plus modeste de tous les hommes, surtout pour les statues et les médailles, juge à présent lequel les mérite le mieux de celui-ci ou de toi. » [Il ne serait pas impossible que cet anonyme fût Voltaire.]

affaire n'aura aucune suite fâcheuse; et l'excellente tête qui a fait les Lettres de la campagne a sans doute tout ce qu'il faut pour entretenir l'ordre au milieu de la fermentation, ouvrir les yeux du peuple, et lui faire connoître ses erreurs, ou plutôt celles de Rousseau. Que voulezvous! il n'est point de bonheur parfait pour les hommes, ni de gouvernement sans inconvénient. La liberté veut être achetée; elle est exposée à des moments d'agitation et d'inquiétude. Malgré cela, elle vaut mieux que le despotisme. Je vous demanderois pardon, madame, de vous parler si gravement, si vous étiez Parisienne; mais vous êtes Génevoise, et des choses sérieuses vous plaisent plus que nos colifichets...

# Nº 2433.

#### LETTRE à MADE GUYENET LA JEUNE 1.

Ce Mercredi Matin [6 février 1765].

Que j'apprenne à ma bonne amie mes bonnes nouvelles. Le 22 Janvier on a brulé mon Livre à la Haye; on doit aujourdui le bruler à Genève <sup>2</sup>; on le brulera, j'espére, encore ailleurs. Voila, par le froid qu'il fait, bien des gens brulans. Que de

- 1. Transcrit, jusqu'à la signature exclusivement, de la copie autographe jointe à la lettre à Moultou du 7 février, conservé dans le vol. Moultou relié, à la Bibliothèque de Neuchâtel (fol. 95), copie portant cet intitulé « Lettre à Made Guyenet la jeune ». Le Post-scriptum est transcrit de deux copies de l'original, faites, l'une en 1820 par Madame Marianne-Charlotte Vaucher, fille de la destinataire, l'autre, vers 1834, par Mile Marie Vaucher, sa fille. Ces deux copies m'ont été communiquées par M. Adolphe Petitpierre. [Th. D.] - Rousseau a fait plusieurs copies de ce billet (sans le post-scriptum). Outre celle qu'il a envoyée à Moultou (voy. p. 327, note 2), il en a vraisemblablement envoyé une au prince de Wurtemberg (cf. nº 2443, 4º alinéa), il en a encore envoyé une à Lenieps, qui est reproduite dans la copie ms. de 1793 (à la suite de la « quarantequatrième » du recueil), et j'en ai vu deux autres, l'une adressée à Mme de Verdelin, dans le dossier du comte Le Veneur, à Alençon, et l'autre, qui appartient à M. Charles Cellérier, à Verneuil, et que M. Alphonse Dunant a bien voulu me communiquer le 24 mars 1927. Cette dernière provient de M. W. Favre, à qui elle fut donnée en 1883 par M. Streckeisen-Moultou, père de l'auteur d'Amis et Ennemis. [P.-P. P.]
- 2. Rousseau se trompe. Les Lettres de la Montagne n'ont été, à Genève, ni brûlées (quoique Streckeisen-Moultou, I, p. 118, notes 1, 2, l'ait avancé à deux reprises), ni même poursuivies. [Th. D.]

feux de joye brillent à mon honneur dans l'Europe! Qu'ont donc fait mes autres Ecrits pour n'être pas aussi¹ brulés, et que n'en ai-je à faire bruler encore? Mais j'ai fini pour ma vie; il faut savoir mettre des bornes à son orgueil. Je n'en mets point à mon attachement pour vous, et vous voyez qu'au milieu de mes triomphes, je n'oublie pas² mes amis. Augmentez-en bientôt le nombre³, chére Isabelle. J'en attends l'heureuse nouvelle avec la plus vive impatience. Il ne manque plus rien à ma gloire, mais il manque à mon bonheur d'être Grand-papa.

J. J. Rousseau

Mes respects, je vous en prie à la bonne maman et aux chéres soeurs, sans m'oublier non plus auprès de mon cadet<sup>4</sup>.

## Nº 2434.

A M. Jaques Vieusseux [à Genève] 5.

7 fevr: 1765.

Je suis sur, M., que mon ouvrage est actuellement brulé à Genève 6, à l'imitation de La Haye ou Rey me marque qu'il l'a été par les ardentes menées du Ministre Chais et de

- 1. Dans la copie autographe appartenant à M. Cellerier, le mot « aussi » est en surcharge sur « ainsi ». [P.-P. P.]
  - 2. Dans la même copie, « pas » est en surcharge sur « point ». [P.-P. P.]
- 3. Cinq jours plus tard, le 11 février, naissait le premier enfant d'Isabelle Guyenet. C'était une fille, Marianne-Charlotte, qui fut baptisée le 9 mars et devait épouser plus tard le pasteur Vaucher. Mme Guyenet eut encore deux fils, nés le 30 juillet 1766 et le 14 mars 1768.
- 4. « mon cadet », c'est le père de M ··· Guyenet, laquelle appelait Rousseau « papa ».
- 5. Transcrit les 14 et 15 février 1905 de la minute autographe non signée, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, ms. 22 [7888], fol. 28b, 29a, 29b, Cette lettre était *INÉDITE*, quand M<sup>me</sup> Noëlle Roger, fille de Th. Dufour, l'a publiée dans la *Revue de Paris* du 1<sup>er</sup> octobre 1923.
  - 6. Voyez la note 2, p. précédente.

l'inquisiteur Voltaire. La situation ou je me trouve est trop violente pour me laisser la liberté de bien raisonner ni sur vos affaires ni sur les miennes. Cependant il me paroit que vôtre projet de representation est non seulement excellent mais necessaire à executer dans la circonstance présente afin de prouver à toute l'Europe que [vous] n'étes ni des brouillons ni des emportés et que vous n'avez épargné ni soins ni demarches pour parvenir à la reconciliation. Vous avez le plus beau sujet qu'il soit possible de traiter. Sans sortir de la gravité convenable vous pouvez faire par cet écrit la sensation la plus forte sur les gens équitables et desinteressez, et c'est à quoi vous devez toujours tendre. Car il me paroit certain que vous n'obtiendrez rien du conseil et qu'il faut disposer de loin toutes vos batteries pour l'avenir, afin que si les mediateurs veulent vous écraser du moins ils en aient honte.

Resumez vos raisons avec force, montrez-vous inébranlables et fermes mais en même tems percés de douleur de leur injuste inflexibilité<sup>1</sup>. Gemissez des dangers de la patrie, de l'aveuglement d'un magistrat qui pour un faux point d'honneur ne veut écouter rien de ce qui est juste ; montrez le plus tendre respect pour eux, le plus ardent desir de leur rendre vôtre confiance, soyez touchés, navrés, émouvez s'il se peut leurs entrailles en faisant parler les vôtres; montrez avec effroi le peril d'un Etat qu'ils devroient rendre heureux [et] combien vous voulez sacrifier à la paix sitot qu'il ne s'agira pas de votre liberté. Faites leur sentir adroitement les consequences de la demarche à laquelle ils vont vous réduire non seulement pour la liberté mais pour leur propre autorité qui dépendant de la bonne volonté d'un ministre peut leur échaper quand ils y penseront le moins. En un mot soyez attendris[,] pathetiques [;] songez que vôtre representation sera pour vous un manifeste et qu'il faut vous justifier cette piéce à la main aux yeux de toute l'Europe de l'accusation d'être

<sup>1.</sup> L'inflexibilité des magistrats génevois.

des seditieux. C'est un bien beau morceau, Messieurs, que vous pouvez faire, si vous vous penetrez bien de vôtre sujet¹. Je voudrois bien que quelqu'un à qui je pense vous pretat un peu sa plume: c'est l'homme ² avec [qui] notre ami m'a raccommodé, mais malheureusement il part pour le Languedoc.

J'oserai croire qu'il est convenable et pour vous et pour moi que vous ne dédaignez pas de toucher un mot de moi dans ces circonstances non pour rien demander en ma faveur mais pour vous ressentir seulement de ma disgrace. C'est ce que j'ai fait pour vous qui m'attire tous mes malheurs l'Europe entiére ne l'ignore pas; elle ne doit pas moins que vous m'abandonner à leurs outrages. Cependant comme il est aisé d'en dire trop ou trop peu permettez que je vous marque ici la phrase que selon moi vous pourriez employer sans vous compromettre. Vous comprendrez aisément à la suite de quoi elle doit venir:

" Et quoique toutes leurs démarches supérieures à tout intérest particulier n'aient pour but que l'exacte observation des loix, ils se croiroient inexcusables de ne pas s'interesser au sort d'un homme infortuné, plein de zéle pour la patrie qui peut avoir commis des erreurs, mais qui ne mérite assurement ni par ses sentimens ni par sa conduite les traitemens qu'il a receus dans son pays 3. »

C'est moi même, M., qui ai fait imprimer à Paris la pièce intitulée sentiment des Citoyens. Vous n'avez pas cru que les notes fussent de ma main sans doute à cause de ma modération cela me prouve que vous ne me connoissez pas encore. Si ce libelle eut été fait contre un autre soyez sur que je n'aurois pas pris ce ton-là. Je n'ai aucune part aux envois pour Genève et je n'imagine pas même qui peut les avoir faits.

- 1. « mais il n'y faut pas seulement de l'ame, il y faut aussi de l'art », biffé.
- 2. C'est évidemment Moultou.

<sup>3. «</sup> les traitemens... pays » au-dessus de la ligne, pour remplacer: « la rigueur dont on use envers lui dans cet Etat », biffé. — La Représentation des Citoyens et des Bourgeois est du même jour que la présente lettre. On ne put y insérer la phrase que J.-J. désirait y voir insérer; ses conseils arrivèrent trop tard.

L'ouvrage est certainement ou de M. Vernes ou d'une main extrêmement adroite qui a voulu qu'on le crut de lui et je vous avoue que ce que vous me marquez du refus qu'on lui a fait fortifie un peu ce dernier soupçon en même tems qu'il explique la lettre honnête qu'il m'a écrite à laquelle j'ai repondu encore plus honnêtement. J'ai été jusqu'ici aussi sur qu'il étoit l'auteur de la piéce que si je la lui avois vu écrire. Si jamais il étoit prouvé que je me suis trompé je confesserois mon tort avec franchise, car quand on a fait des fautes on ne doit pas rougir de les réparer. Seroit-il donc si impossible de vérifier la chose [?] Ce qu'il y a de sur c'est que tout Genève a été témoin des fureurs de M. Vernes; et ces mêmes fureurs sont dans cet écrit.

Vous m'obligeriez de me ramasser quelques faits précis sur tout cela. Vous pouvez me les envoye[r] signés ici sans vous compromettre, et vous devez être sur que si jamais j'en fais usage on ne saura point de qui je les tiens.

On m'a envoyé dans une Lettre anonyme un extrait d'une pretendue lettre de l'Abbé de Mably que je suis très sur l'être pas de lui. Je pense qu'on aura fabriqué cet extrait pour être lu en Deux Cent. Je ne connois rien de si facile à duper sur ces choses là que les genevois. Dans quinze jours, e compte avoir la preuve de cette fausseté. Je me doute par qui elle est fabriquée car je sais qu'à Paris l'Abbé de Mably royoit beaucoup Madame Saladin.

Je n'ai pas le tems à beaucoup près de lire, quant à présent, a solution générale <sup>2</sup>. J'en ai rapidement parcouru quelques pages. Je ne vois pas clairement le vrai but de l'auteur qu'il ache peut-être. Il me paroit qu'en général ce but vous est plus avantageux que contraire. J'oserois décider seulement l'une chose. C'est qu'il est bien difficile d'avoir plus d'esprit que l'auteur. Il écrit mal, peut-être parce qu'il écrit avec rop d'esprit; il faut en avoir beaucoup pour le suivre.

<sup>1. (</sup>Cf. nos 2429, 2430, 2431 et 2449).

<sup>2.</sup> Solution générale, ou lettres à M. Covelle, brochure [de Théodore Rilliet] qui enait d'être publiée à Genève.

Qu'est devenu vrai-disant <sup>1</sup>, il me semble qu'il laisse furieusement bavarder prévenu sans lui répondre. Voici le tems de bien lui fermer la gueule. Je ne sais pas quelle est la distribution de l'auteur mais conseillez-lui de diviser ses sujets en plusieurs dialogues, de les faire courts et de les terminer tous par un trait vif dans la pensée et simple dans l'expression. Il faudroit que ce fut quelquefois prevenu qui parlat le dernier mais cela demande bien de l'art car il ne doit jamais se rendre.

Voici, Monsieur, la derniére lettre que vous recevrez de moi sur vos affaires. J'ai fait tout ce qu'on a desiré. En remplissant mes devoirs avec zéle j'ai suivi les affections [de] mon coeur. Je ne me plains point des maux qu'il m'attire. Mais j'en ai assez. De grace, laissez-moi mourir en paix.

Nº 2435.

A Monsieur Monsieur Du Peyrou a Neufchatel<sup>2</sup>.

A Motiers le 7. fevr. 17653.

Je ne doute point, Monsieur, qu'hier jour de Deux-Cent on n'ait brulé mon Livre à Genève 4; du moins toutes les mesures étoient prises pour cela. Vous aurez su qu'il fut

1. Je ne vois pas les Dialogues de « Vrai-disant » et de « Prévenu » dans la Bibliographie de Rivoire. [Th. D.]

3. Ici, Du Peyrou a noté: « R : le 10° dit ».

<sup>2.</sup> Transcrit le 17 mars 1916 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. relié, fol. 30, 31). In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°, chiffre postal 2, cachet oriental sur cire rouge.

<sup>4.</sup> Les Lettres de la Montagne ne furent ni brûlées ni poursuivies à Genève, et le Conseil des Deux-Cents ne s'en occupa ni le 6 février ni un autre jour. [Th. D.]

— C'est, je pense, une phrase de la lettre de Vieusseux du 2 février, fin du 1 er alinéa, qui a donné cette idée à Rousseau; Cf. n° 2413, p. 286, note. [P.-P. P.]

brulé le 22 à la Haye. Rey me marque que l'Inquisteur 1 a écrit dans ce pays-là beaucoup de Lettres et que le Ministre Chais 2 de Genève s'est donné de grands mouvemens. Au surplus on laisse Rey fort tranquille Tout cela n'est-il pas plaisant? Cette affaire s'est tramée avec beaucoup de secret et de diligence, car le Comte de Bentinck, qui m'écrivit peu de jours auparavant, n'en savoit rien. Vous me direz; pourquoi ne l'a-t-il pas empêchée au moment de l'exécution? Monsieur, j'ai partout des amis puissans, illustres, et qui, j'en suis trés sur, m'aiment de tout leur coeur; mais ce sont tous gens droits, bons 3, doux, pacifiques, qui dédaignent toute vove oblique. Au contraire mes ennemis sont ardens, adroits, intrigans, rusés, infatigables pour nuire, et qui manoeuvrent toujours sous terre comme les taupes. Vous sentez que la partie n'est pas égale. L'Inquisiteur est l'homme le plus actif que la terre ait produit, il gouverne en quelque façon toute l'Europe.

Tu dois régner, ce monde est fait pour les méchans.

Je suis très sur qu'à moins que je ne lui survive, je serai persecuté jusqu'à la mort.

Je ne digére point que M. de Buffon suppose que c'est moi qui m'attire sa haine. Eh qu'ai-je donc fait pour cela? Si l'on parle trop de moi, ce n'est pas ma faute: je me passerois d'une célébrité aquise à ce prix. Marquez à M. de Buffon tout ce que vôtre amitié pour moi vous inspirera, et, en attendant que je sois en état de lui écrire, parlez-lui, je vous supplie de tous les sentimens dont vous me savez pénétré pour lui. Je suis très flaté du Cadeau qu'il veut bien me faire, mais j'aime trop son ouvrage pour m'être contenté de la marche plus tardive de l'in douze. Vous avez vû chez moi

<sup>1.</sup> Voltaire.

<sup>2.</sup> Charles Chais, né à Genève le 3 janvier 1701, pasteur de l'Eglise Wallonne de la Haye à partir de 1728. Mort à la Haye en octobre 1785.

<sup>3.</sup> Le mot « bons » est en surcharge sur le mot « vrais », précédemment écrit.

l'in quarto et vous avez même vû que j'avois été plus diligent que vous à me mettre au courant<sup>1</sup>.

M. Vernes desavoue hautement et avec horreur le Libelle où j'ai mis son nom. Il m'a écrit là-dessus une lettre honnête à laquelle j'ai repondu sur le même ton, offrant de contribuer autant qu'il me seroit possible à répandre son desaveu. Malgré la certitude où je croyois être que l'ouvrage étoit de lui, certains faits récens me font soupconner qu'il pourroit bien être de quelqu'un qui se cache sous son Manteau ², et qui même paroit avoir des complices dans la Magistrature. Ce qu'il y a pourtant de certain, c'est qu'au moment que mon Livre parut, Vernes ne se possédoit pas et disoit par tout dans sa fureur les mêmes choses qui sont dans la piéce. Il a changé de ton mais il voyoit qu'il n'avoit pas les rieurs pour lui. Jusqu'à de plus grandes lumiéres, je répandrai, comme il est juste le désaveu de M. Vernes mais en m'abstenant d'y joindre aucune déclaration de ma part.

Au reste, l'imprimé de Paris s'est trés promptement et très singuliérement répandu à Genève. Plusieurs particuliers en ont receu par la poste des exemplaires sous enveloppe, avec ces seuls mots écris d'une main de femme. Lisez, bonnes gens! Je donnerois tout au monde pour savoir qui est cette aimable femme qui s'intéresse si vivement à un pauvre opprimé, et qui sait marquer son indignation en termes si brefs et si pleins d'énergie.

J'avois bien prévu, Monsieur, que vôtre calcul ne seroit pas admissible, et qu'auprés d'un homme que vous aimez, vôtre coeur feroit deraisonner vôtre tête en matiére d'intérest. Nous causerons de cela plus à nôtre aise en herborisant cet été; car loin de renoncer à nos caravanes, même en supposant le voyage d'Italie, je veux bien tâcher qu'il n'y

<sup>1.</sup> Tout la fin de cet alinéa, depuis : « Je suis très flaté », jusqu'à « au courant », est  $IN \dot{E}DITE$ .

<sup>2.</sup> Ce qui suit, jusqu'à la fin de l'alinéa, à partir de : « et qui même », est INÉDIT. (Il a été noté plus haut que les lettres adressées à Du Peyrou ont été publiées par lui-même et que c'est d'après sa publication qu'elles ont été reproduites dans les éditions qui ont suivi.)

nuise pas. Au reste, je vous dirai que je sens en moi depuis quelques jours une révolution qui m'étonne. Ces derniers événemens qui devoient achever de m'accabler, m'ont, je ne sais comment, rendu tranquille, et même assez gai. Il me semble que je donnois trop d'importance à des jeux d'enfans. Il y a dans toutes ces bruleries quelque chose de si niais et de si bête, qu'il faut être plus enfant qu'eux pour s'en émouvoir. Ma vie morale est finie. Est-ce la peine de tant choisir la terre où je dois laisser mon corps? La partie la plus précieuse de moi-même est déja morte : Les hommes n'y peuvent plus rien, et je ne regarde plus tous ces tas de Magistrats si menteurs<sup>2</sup>, si barbares, si vils<sup>1</sup>, que comme autant de vers qui s'amusent à ronger mon cadavre.

La machine ambulante se montrera donc cet été pour aller herboriser, et si l'amitié peut la réchauffer encore, vous serez le Promethée qui me rapportera le feu du Ciel. Bon jour. Monsieur.

## Nº 2436.

A Monsieur Monsieur Moultou Ministre DU St. EVANGILE

A GENÉVE 2.

A Motiers le 7. fevr. 1765.

Cher ami, comptons donc desormais l'un sur l'autre, et que nôtre confiance soit à l'épreuve de l'éloignement, du

1. et 2. Les mots « si menteurs » et « si vils » sont INEDITS, Du Peyrou

ayant jugé à propos de les supprimer dans la première impression.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (vol. des Lettres à Moultou, fol. 94, 95). In-4º de 4 p. Sur la page 3, copie de la lettre à « Made Guyenet la jeune. Ce mercredi matin » [6 février 1765]. Sur la p. 4, l'adresse, qui n'est pas de la main de Rousseau, mais peut-être de celle d'Isabelle Guyenet, chez laquelle Rousseau serait allé ce jourlà, car le cachet (empreinte indistincte) ne paraît pas être un de ceux de J.-J. -Chiffre postal 8.

silence, et de la froideur d'une Lettre; car quoiqu'on ait toujours le même coeur on n'est pas toujours de la même humeur. Vôtre état me touche vivement: qui doit mieux sentir vos peines que moi qui vous aime, et qui doit mieux compatir aux maux de vôtre pére que moi qui en sens si souvent de pareils ? J'ai dans ce moment une attaque qui n'est pas légére. Jugez[,] au milieu de tout le reste!

Oui, je vous desire hors de Genève. Je doute que la plus pure vertu put s'y conserver toujours telle, surtout parmi l'ordre de gens avec qui vous vivez. Jugez de leur parti par leurs manoeuvres; ils ont toutes celles du crime; ils ne travaillent que sous terre comme les taupes; leurs procédes sont aussi noirs que leurs coeurs. J'ai receu avant-hier une Lettre anonyme où l'on me faisoit d'un air de triomphe l'extrait d'une prétendue lettre de l'Abbé de Mably, que l'Abbé de Mably n'a très surement jamais écrite. Cette Lettre est lourde et maladroite, elle sent le terroir. Elle est malhonnête et basse, à la manière de ces messieurs. On y dit d'un ton de sixiéme. Est-ce Erostrate qui veut bruler le Temple d'Ephése? Est-ce un Gracchus? &c.¹ Cependant au nom de l'Abbé de Mably, voila j'en suis sur tout vôtre Deux-Cent à genoux, et tous vos Bourgeois pris pour dupes. Ils ne resistent jamais à la fausse autorité des noms : On a beau les tromper tous les jours; ils ne voyent jamais qu'on les trompe.

En faisant imprimer à Paris la Lettre de M. Vernes <sup>2</sup>, j'ai bien eu soin de relever par une note l'endroit qu'il prétendoit vous regarder. Je n'ai pas besoin qu'on me dise ces choses-là; je les sens d'avance. Il m'a écrit une Lettre honnête; je lui ai répondu poliment. S'il desavoue la piéce en termes convenables et qu'il s'en tienne là, je ne répliquerai rien, car je suis las de querelles: mais s'il s'avise de faire le mauvais, nous verrons. Il sera difficile de prouver juridiquement qu'il est l'auteur de la Piéce; cependant je me crois en état de

<sup>1.</sup> Cf. nos 2430, 2431, 2432 et 2450.

<sup>2.</sup> C'est-à-dire du libelle de Voltaire que Rousseau attribuait à Vernes. La note dont il parle est la note 4 de sa réimpression

pousser les indices si prés de la preuve que le public n'en doutera pas plus que moi. Vous étes trés à portée de m'aider dans ces recherches, et cela bien secretement. Cependant si les perquisitions sur ce point sont difficiles, il n'en est pas de même de celles sur les propos qu'il tenoit publiquement et sans mesure lorsque l'Ouvrage parut : Là-dessus il vous est très aisé d'avoir des faits, des discours articulés avec les circonstances des lieux[,] des tems[,] des personnes. Faites ces recherches avec soin, je vous en prie, ou si vous partez chargez de ce soin quelqu'un de vos amis ou des miens; quelqu'un sur qui vous puissiez compter et qu'il n'est pas même necessaire que je connoisse, puisqu'il peut m'envoyer sans signer les faits qu'il aura ramassés : mais il faudroit se servir d'une voye sure, ou garder un double de ce qu'on m'envoye, pour me le renvoyer, au besoin, par duplicata. Ces recherches peuvent m'être très importantes. J'espére, cependant, qu'elles seront superflues; car encore un coup, je suis bien resolu de n'en faire usage qu'à la derniére extremité, et s'il me pousse contre le mur. Autrement je resterai en repos, cela est sur.

Ecrivez-moi avant vôtre départ. J'espére que vous m'écrirez aussi de Montpellier, et que vous m'y donnerez vôtre adresse , et des nouvelles de vôtre digne pere. Vous savez qu'on vient de bruler mon Livre à la Haye; c'est le Ministre Chais et l'Inquisiteur Voltaire qui ont arrangé cela; Rey me e marque. Il ajoute que dans le pays, tout le monde est d'un étonnement sans égal de cette belle expédition: pour moi ces choses-là ne m'étonnent plus, mais elles me font toujours ire; je parierois ma tête qu'hier vôtre Deux Cent en a fait autant.

Si vous pouvez m'envoyer un exemplaire du libelle de 'impression de Genève vous me ferez plaisir. Je n'ai plus le nien, l'ayant envoyé à Paris.

En ce moment ce qu'on m'écrit de Vernes me fait douter si

<sup>1.</sup> Sic, avec un seul d; généralement, Rousseau écrit : « addresse ».

peut-être l'Ouvrage ne seroit point d'un autre, qui auroit pris toutes ses mesures pour le lui faire attribuer. Que ne donnerois-je point pour savoir la vérité?

Je sais des gens qui auroient grand besoin d'une plume, et je sais un homme bien digne de la leur fournir. Il le pourroit sans se compromettre, et puisqu'il aime la vertu, jamais il n'auroit fait un plus bel acte.

# Nº 2437.

# [Jacob Vernes à Rousseau]1.

J'avouë, Monsieur, que je ne revien point de ma surprise. Quoy! Vous êtes réellement l'auteur de la Lettre qui précéde le Libelle, & des Notes qui l'accompagnent ? Quoy! c'est vous, de qui j'ai été particuliérement connu, & qui m'assurates si souvent de toute votre estime, c'est vous qui, non-seulement m'avez soupçonné capable de l'action la plus basse, mais qui avez fait imprimer cet odieux soupçon! C'est vous, qui n'avez point craint de me diffamer dans les Pays Etrangers, &, s'il eut été possible, aux yeux de mes Concitoiens, dont vous savez combien l'estime doit m'être précieuse! Et vous me dites, après cela, avec la froideur d'un homme qui auroit fait l'action la plus indifférente, J'ai écrit à Paris pour faire que l'on y supprimât l'édition que j'y ai fait faire de cette piéce. Si je puis contribuer en quelque manière à constater vôtre désaveu, vous n'avez qu'à ordonner. Vous parlez, sans doute, Monsieur, d'une seconde Edition, car la prémière est épuisée. Et par raport au désaveu, ce n'est pas le mien qu'il s'agit de constater; je l'ai rendu public, comme vous m'y invitez, dans vôtre lettre au Libraire de Paris; j'ai fait imprimer celle que

<sup>1.</sup> Transcrit le 22 août 1927 de l'imprimé en 1765 [le 3 avril] par J. Vernes, op. cit., p. 14, 15, où la présente lettre est intitulée: « Seconde Lettre de M. le Pasteur Vernes ».

j'ai eu l'honneur de vous écrire. Mon devoir est rempli ; c'est à vous, maintenant, à voir quel est le vôtre; vous devriez regarder comme une injure, si je vous indiquois ce qu'en pareil cas feroit un honnête-homme. Je n'exige rien de vous, Monsieur, si vous n'en exigez rien vous-même.

J'ai l'honneur d'être &c.

Genève le 8 de Février 1765.

# Nº 2438.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] 1.

Potsdam, 8 février 1765.

Je suis dans une très grande peine sur ce que vous m'écrivez de votre situation et des tracasseries qui vous sont arrivées et qui seront poussées par une haine théologale qui ne s'adoucira jamais. Je ne sais que vous dire, que vous conseiller. Je prévoyais l'orage, je fis les pas que je pouvais pour vous mettre à l'abri. Je ne sais si on a suivi mon avis, cela ne dépendait pas de moi ni de ceux qui sont chez vous. Vos amis de Neuchâtel me proposent un expédient qui ne peut s'exécuter. Je me flattais que vous auriez joui du repos dans votre montagne; je vois avec douleur que vous ne l'aurez plus, au moins je le crains très-fort. Je pense et repense à ce qu'il faudrait faire. Vous ne voyez que l'Angleterre et Venise pour retraite ; l'Angleterre, dites-vous est trop chère pour y vivre et le trajet trop couteux pour votre corps et votre bourse. Pour aller de votre montagne à Londres, tous frais faits, il coûterait vingt guinées, dix par tête en carrosse; c'est un prix réglé. On vit à assez bon marché dans les provinces éloignées de Londres, surtout dans le pays des Galles et de Cornwall, et dans ce dernier le climat est si doux que les myrtes viennent en plein

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Ennemis et Amis, t. II, p. 112-114

vent. Mon bon ami, si vous n'étiez plus sauvage que les sauvages du Canada, il y aurait un remède. Parmi eux, si j'avais tué plus de gibier que je ne pourrais manger ni emporter, je dirai au premier passant : « Tiens, voila du gibier », il l'emporterait; mais Jean-Jacques le laisserait. Ainsi j'ai raison de dire qu'il est trop sauvage. Parlons d'autre chose, de Venise; c'est le pays qui vous conviendrait le plus si vous y étiez en sûreté. J'ai parlé à un ami, qui est aussi bien le vôtre; il en a parmi les inquisiteurs d'Etat; il écrira par le premier courrier pour les sonder sur votre chapitre. Je lui ai dit que je répondrai de vous corps pour corps, que vous n'écririez certainement rien pour offenser le gouvernement de la protection duquel vous jouiriez. Le mal est que le temps presse. Vous verrez ce que font les Neuchâtelois. Ils prennent feu comme la paille. Peut-être s'adouciront-ils voyant que vous ne leur dites rien. Ils ont écrit à la cour. Cela donnera du temps; mais je crains que ce ne soit tout ce que vous ayez à espérer de ce quartier. Vous avez des amis à Zurich, je le sais, mais j'ignore si là vous auriez une bonne retraite. Je ne vous ai pas parlé de l'Ecosse, le climat est trop rude et il y a bien des caquetteries parmi les ministres, sans quoi je pourrais vous donner une couple de chambres dans un joli endroit où on vit quasi pour rien. Voyons ce que nous devons et pouvons faire; je dis nous, puisque je crois que nous y avons intérêt quasi autant l'un que l'autre. Bonsoir, je vous embrasse de la plus tendre amitié. J'ai une lettre sur ma table que je vous ai écrite il y a quatre jours, mais elle ne partira (par un ami) que dans quelque temps.

### Postdam ce 5 février 1765.

Voici ce que M. Meuron m'écrit; je n'entends pas trop bien son premier avis de faire retirer par les entrepreneurs, s'il veut que vous les fassiez agir pour avoir en mains cette permission verbale; l'avis ne convient pas s'il entend que vous vous désistiez du dessin d'imprimer. Son avis peut être bon, car je vois que la cour ne donnera pas des ordres pour soutenir l'impression, et il vaut mieux, il me semble, que le public voie votre désintéressement et votre désir de tranquillité. Son second avis n'est pas faisable, et pour cause. Je ne répondrai quasi rien à M. Meuron, parce que je ne veux pas lui insinuer seulement de croire que la cour ne se montrera pas en faveur de la société qui veut imprimer, parce que je ne veux pas qu'un autre que vous sache mon opinion, de peur par là de gêner votre avis à vous, qui, voyant les choses de plus près, pouvez d'autant mieux en juger, et enfin parce que si vous vous désistiez de l'impression (que vous n'avez jamais entreprise, mais seulement consentie), je veux qu'on voie que cela vient de vous-même, sans moi et sans M. Meuron. Je vous dis mon opinion, non pas comme bonne à suivre, mais comme d'un fidèle ami qui parle comme il pense, si j'ai raison vous serez de mon avis, si je me trompe vous le laisserez.

#### Extrait de M. Meuron.

« A mon avis, il n'y a que deux manières de terminer cette affaire; l'une est que vous écriviez à M. Rousseau de faire retirer par les entrepreneurs de l'impression de ses ouvrages la permission qu'ils ont demandée et obtenue du conseil; l'autre, si la cour veut faire sentir son autorité, d'écrire au conseil qu'elle le dispense d'accorder ou de retirer des permissions, Sa Majesté y ayant pourvu par des ordres immédiats du procureur général et du châtelain du Val-de-Travers, mais je préférerais le premier parti, parce que le second pourrait occasionner des troubles. »

Mon ami, quand même nous le voudrions, nous ne pourrions prendre le second parti, il ne dépend pas de nous.

## $N^{\circ}$ 2439.

[Guy, pour Duchesne, à Rousseau] 2.

A Paris le 8e fevrier 1765.

Monsieur,

Je ne sais, et personne non plus, ce qui peut empêcher les Directeurs des Voitures à prendre un paquet, telle chose même qu'il peut contenir, dès qu'il y a une adresse connue, et envoyé par aussi (sic) une personne connue : cela n'a jamais fait aucune difficulté. Et je n'ai demandé, pour le paquet en question, qu'une seule attention, de bien envelopper et enregistrer. Ensuite, c'est mon affaire de le retirer, ce qui me sera d'autant [plus] aisé que, dès que j'en serai instruit, j'avertirai ici le Directeur de la Douane, qui est fort notre ami, [de] le retirer lui-même. Enfin, j'attends des nouvelles de M. Junet, du départ.

Soyez assuré que la publication du libelle a été comme vous pouviez le désirer : nous ne l'avons fait imprimer que malgré nous et parce que vous l'avez souhaité absolument. Je n'en ai fait tirer que trés peu, pour donner à vos amis, et la distribution dans le public n'a pas passé 50.

Mille raisons de prudence, m'avoient mis dans la nécessité de ne pas faire vos présens 2 tout à la fois; je faisois naître (sic) que je ne les recevois que par des courriers, de sorte que je les ai fait[s] dans l'espace de cinq jours. Madame la maréchale fut la première. Enfin tous les ont exactement reçus.

Vous savez ce que j'ai eu l'honneur de vous marquer pour à l'égard du payement du manuscrit c'est-à-dire que vous étiez exactement le maître de faire la loi là-dessus: je vous le répéte encore. Je vous observe ce pendant que j'ai cru m'apercevoir

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Guy-Duchesne, f. 64, 65).

<sup>2.</sup> Des Lettres de la Montagne.

dans votre lettre du 27e dernier que votre intention seroit volontiers d'avoir une partie en rente viagère; volontiers il vous sera fait un contrat par devant notaire, bien cimenté, tel que le Roy ne vous le feroit pas mieux, et dont les arrérages commenceront à courir du premier janvier. Mais j'ai l'honneur de vous avertir que moi, Guy, ne peux être compris dans cet acte, attendu que je ne veux point et n'ai jamais voulu qu'il fût dit que je fusse intéressé ouvertement dans le commerce de M. Duchesne. J'ose vous avouer que le contrat vous étant fait par M. et Madame Duchesne, hypothéqué sur tous leurs biens présens et à venir, vous pouvez être tranquille làdessus. Au reste, si vous aviez quelque crainte, vous aurez recours à la première proposition qui est de trois payemens égaux. Voyez; vous avez le choix, qui, vrai, nous est indifférent. Votre réponse à cette lettre décidera du tout sur cette affaire, et nous agirons en consequence.

Je suis, Monsieur,

Votre très humble et très ob. serviteur

GUY Pr DUCHENE

Nº 2440.

[G.-A. DE Luc à Rousseau] 1.

Geneve le vendredi 8º fevrier 1765.

Il s'est passé hier, mon cher Monsieur, une des plus mémorables journées qu'ait jamais eu la Republique. La Representation dont mon frere vous envoya mercredi dernier une copie a été portée par la generalité des C et B. au nombre de passé onze cent, marchant deux à deux avec une décence vraiment digne d'admiration. Mais la maniere dont cette journée, qui

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé des initiales « Gme. A. D. » conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Sans adresse, 4 p. in-4°.

fait époque dans la Republique, a été acheminée est encore plus admirable : on peut bien dire que l'Etre supreme, qui a toujours été nôtre Protecteur, a signalé de nouveau dans cette occasion ses bontés à nôtre égard! Ce qui avoit été projetté pour nous désunir a justement produit l'effet contraire; et ceux d'entre nos concitoyens qui vouloient nous reunir à eux dans de fausses démarches ont été forcés au contraire de se joindre à nous dans celle qui se fit hier, car vous comprenés bien, mon cher ami, que dans ce nombre de onze cent tous y etoient, les plus zelés Representants comme les plus outrés négatifs.

Vos Lettres ecrittes de la montagne et nôtre réponse aux Lettres de la Campagne ayant enfin aporté la lumiere, ceux qui erroient de bonne foy ont quitté le parti auquel ils tenoient et ont augmenté le nôtre; et ceux qui nous étoient opposés par sistème, forcés jusques dans le dernier retranchement, ont pris une résolution de desesperés pour nous désunir et Dieu sait quelles vües anterieures ils pouvoient avoir en cela!

Cette resolution est celle dont mon frere vous faisoit part, de resigner leurs charges, si les C. et B. ne venoient pas faire une déclaration par laquelle ils temoigneroient au C¹. une confiance entiere et désaprouveroient les expressions de vos Lettres et de notre reponse aux Lettres de la Campagne. Cette résolution avoit passé en Cons¹. malgré l'opposition de trois des Sindics regnants M¹s Turretin, Galatin et Jalabert, et de M¹s Lullin de Chateauvieux, Mussard et Grenus anciens Sindics, comme cela s'est manifesté en deux cent: M¹ le Lieutenant Galiffe a opiné de même et avec beaucoup de force.

Cette résolution communiquée au Deux Cent de lundi dernier fut aussitôt connue du Public : alors les emissaires repandus de toute part chercherent à porter la terreur et a engager les citoyens à faire incontinent une démarche qui reparat l'honneur du Cons¹. traité, disoient-ils, si indignement. Si nous avions pu nous persuader que la demission de tous ses membres, qui demandoient leur décharge, n'eut pas eu d'autre suite que celle de pourvoir à des places vacantes,

nous serions restés fort tranquiles, parce qu'en verité des gens destinés à gouverner l'Etat, capables de jetter ainsi le manche après la coignée, et de prendre une resolution aussi desesperée. parce qu'on leur a démontré leurs torts plustôt que de les reconnoitre, tandis qu'ils se sont fort peu embarassés de nous laisser dans la peine pendant près de deux années, ne meritoient pas qu'on s'embarassât beaucoup d'eux. Mais il nous a paru impossible qu'une telle resolution ne fut pas le resultat de vües plus étendües, c'est pourquoi nous nous sommes déterminés à faire cette nouvelle Representation. Mais bon Dieu! qu'il a falu luter et éviter de pieges! Car il faloit que dans cette Representation la dignité et l'honneur de la Bourgeoisie restassent intact, que vôtre cause ne fut pas abandonnée, et que pourtant on parlât favorablement du Conseil et de ses membres; je me flate que nous avons obtenu ce but. J'aurois trop à dire, si j'entrepenois de vous faire le détail de tout ce qui s'est passé; il suffit de vous dire que jusqu'au[mo]ment même où nous allions remettre nôtre representation à Mrs les quatre sindics, on sollicitoit avec les plus vives instances que vôtre nom fut retranché, et l'on pourroit presque dire que ces gens là ne se joignirent à nous qu'en esperant de nous gagner par le chemin. Mais nous sentions trop vivement les consequences pour y acquiesser, nous aurions plutôt tout rompû que de nous avilir à ce point là; ainsi, le pourra-t-on jamais croire, ceux là même qui auroient voulu vous immoler ont assisté à vôtre triomphe puisqu'ils ont appuiés (sic) par leur présence une representation qui constate l'injustice qu'on vous avoit faite.

Le Deux cent est actuellement assemblé par une suite des séances precedentes. La démarche d'hier doit naturellement changer leurs premieres déliberations, dont la majorité n'alloit pas à moins qu'à passer la resolution du Cons¹. Nous avons apris que les trois sindics regnants dont je vous ai parlé, avoient terminé la derniere seance, qui se tint avant hier au soir par des discours marqués au coin de l'amour de la Patrie, frondant avec la derniere force la resolution du Cons¹. et

M<sup>r</sup> Jalabert en prit occasion de repousser les calomnies qu'on n'a cessé de repandre sur son compte depuis la justice que ses concitoyens rendirent à son merite le 6° de janvier en Cons¹. General. Ce digne magistrat a passé dès lors les jours les plus amers.

Je ne puis m'empecher d'ajouter icy que mon Pere a prevû presque à la lettre tout ce qui est arrivé, et qu'il étoit bien fondé par consequent a etre toujours constant et ferme. La fin determinante de tout ceci n'est pas encore connue, mais nous n'en sommes plus en peine, elle ne peut qu'etre heureuse, elle ne peut qu'affermir nôtre Constitution et la mettre plus que jamais à l'abri de toute atteinte.

Vous recevés les embrassemens de tous les amis et en particulier de celui qui le sera toute sa vie

Gme A. D.

C'est beaucoup que les articles des Gazettes de Berne et de la Haïe, qui avoient été faits sans doute pour operer la supression de vôtre nom, n'aient pû prevaloir.

Nº 244I.

A Monsieur Monsieur Jean Jaques Rousseau A Motiers-Travers<sup>1</sup>.

(Lettre de Jacques Vieusseux.)

Geneve le 9 fevrier 1765.

Je n'ai, Monsieur, qu'un instant pour m'entretenir avec vous. Vous avez apris par les lettres de M<sup>rs</sup> Deluc la journée à jamais memorable de jeudi dernier. Elle repond en partie à ce

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p., l'adresse sur la 4°. Cacheté d'une oublie, pas de chiffre postal.

que vous me marquez; et vous aurez sans doute apris que ce fut bien en vain que l'on fit les plus grands efforts pour faire disparoître votre nom de cette Representation. Nous avons beaucoup d'obligations à Mr le Pr sindic Turrettin et à Mr Jallabert; mais en particulier à ce dernier. Il faut savoir par le menu comme je le sais, tous les mouvemens qu'il s'est donné pour detourner l'orage. Je puis encore compter sept autres membres du Conseil qui y ont sincerement contribué. heureusement que j'avois été avisé, et que malgré les oppositions de Mr Deluc j'avois continué à preparer les esprits; car il auroit été trop tard si on n'eut commencé qu'au moment qu'il a ouvert les yeux sur le danger ou nous étions.

Mr Deluc vous ayant ecrit hier, je reprens à ce moment la suite de la relation. Le 200 se separa à 5 heures du soir; et nous avons apris que notre Representation avoit produit trois avis dans ce Cons1 Le 1º de surceoir à la déliberation sur la déclaration du Petit C1. Le 2d de la discontinuer. le 3me de mettre la déliberation à néant. Le second avis passa; avec priere ou recommandation au P. C1, de travailler incessamment au redressement de nos griefs; lui laissant dailleurs le soin de trouver dans sa prudence les moyens de se justifier dans le public des imputations dont il se plaint. On a apris que Mr Cramer l'Anc: syndic opina avec beaucoup de moderation et de patriotisme. Il avoit fait le contraire mardi. M' le Pr G1 se declara l'auteur des lettres de la Campagne, disant qu'il les avoit ecrites parce que nos Representations étoient imprimées et publiées avec des nottes. Or vous savez que nous ne les imprimâmes que 2 mois après ses lettres. Il ajouta que tant qu'elles avoient triomphé il s'étoit fait un devoir de garder le silence; mais qu'a present que leur influence avoit changé, il croyoit devoir les avouer hautement; et qu'il declatoit être prêt à les defendre ligne par ligne. Que pensez-vous de cette bravade ?

On croit generalement que le C<sup>1</sup> va travailler à une publication pour essayer de se retablir dans le Public; mais qu'elle tera telle que nous n'aurons point lieu de nous en plaindre.

On ignore quel sera le sort de vos lettres; mais je suis tenté de croire qu'il ne les chauffera pas, dans la crainte du mecontentement que cela occasionneroit. Dailleurs il est trop avancé pour ne pas nous donner satisfaction sur nos griefs, et je l'espere. Ainsi nos ennemis ont travaillé pour nous; et j'estime ce parti reduit au silence pour longtems. Dieu en soit loué.

Je ne connois point le cachet dont vous m'envoyez l'empreinte. Je ferai des recherches, et vous en marquerai le résultat — Je vous souhaite le bon soir et suis toujours tout à vous.

Votre tres humble et tres o. serviteur Jaques Vieusseux

 $N^{0}$  2442.

A Monsieur
Monsieur Jean Jaques Rousseau
Motiers-Travers
Comté de Neufchatel<sup>1</sup>.
(Lettre de Guillaume-A. De Luc.)

Le 9e février 1765

Rien n'est plus vrai que l'aveu que fit hier en Deux Cent le P. G¹, d'etre l'auteur des Lettres ecrites de la Campagne; il dit de plus qu'il auroit gardé le silence si elles avoient eu du succès, mais que puisqu'il en etoit autrement il ne se faisoit aucune peine de s'en déclarer l'auteur, qu'il étoit même en etat de les soutenir et d'en defendre les principes. Si ce n'est pas là ses propres expressions c'est leur resumé. J'avouë que je ne vois pas bien encore où il en veut venir par cette décla-

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original, de la main de Guillaume.-A. De Luc, mais non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. In-4° de 4 p. l'adresse sur la 4°, cacheté d'une oublie, pas de chiffre postal.

ration. Seroit-ce une bravade? penseroit-il que son livre ne pouvant se soutenir etant anonime deviendra plus respectable par la connoissance de son auteur. Il se tromperoit grandement; et ce ne seroit pas la premiere fois; on crie un peu plus contre lui, on trouve cet aveu indecent surtout dans la bouche d'un P. G1. et on a une nouvelle raison et bien forte pour le recuser au besoin. Voici qu'elle fut son opinion en ce sur la Déclaration du C1. C'est, dit-il, une demarche des plus patriotiques et des plus conforme à une démocratie. La Bourgeoisie se defie du M. C1. la confiance en lui a cessé on l'a chargé d'injures : Et bien que font ses membres dans une pareille extremité? ils consentent à resigner leurs places, afin qu'elles passent dans des mains plus heureuses. Qui ne croiroit que c'étoit la tout le but a l'ouïe de paroles aussi douces : Cependant ce qu'il y a de plus vertueux Magistrats frondent de toute leur force cette resolution et si je puis m'exprimer ainsi l'anathématisent! conjurent leurs concitoyens de sauver l'Etat par une demarche decente et où le plus grand nombre possible paroisse. La démarche du P<sup>t</sup>. Cons<sup>1</sup>. où plutôt des Conseillers etoit-elle donc aussi simple et aussi patriotique que l'auteur des lettres de la Campagne vouloit la faire envisager?

Vous aurés peut être été surpris de celui qui fut choisi pour porter la parole, et vous le serés plus encore en aprenant qu'il avoit été porteur d'un projet de Representation fait par un avocat, lequel fut unanimement rejetté même avec indignation, et qu'il n'a eu aucune part à celle qui a été remise. La soluion de ce probleme ne vous sera pas cependant aussi dificile qu'a un autre; vous savez ce que peut la jalousie, vous savez pu elle existe, et qui en est l'objet. Ceci, s'il vous plait, entre nous.

Quand vous nous repondrés designés, svp. nos lettres, par eurs dates afin que nous ne soions pas dans le doute si elles rous sont bien parvenues; et adressés nous vos lettres ou sous e couvert de M. d'Ivernois ou celui de nôtre raison de comnerce qui est Garriques De Luc freres et Comp<sup>e</sup>.

Je dois vous dire encore que nôtre ami M. Moultou fut en

rang avec ses concitoyens et qu'il fut le seul ministre. La Compagnie en corps est allée ce matin en Conseil remettre une representation dont le contenu ne se sait pas encore.

Le resultat de la seance du Deux Cent a été que la Declaration du P<sup>t</sup>. C<sup>l</sup>. retourneroit à sa source pour y aviser de nouveau; il y eut quelques membres qui opinerent à ce qu'elle fut suprimée purement et simplement mais cet avis, le plus sage, ne prevalut pas.

#### Nº 2443.

[LE PRINCE DE WURTEMBERG À ROUSSEAU] 1.

Monrion, 9 février 1765.

Je suis bien aise de voir que vous opposez les procédés les plus vertueux aux calomnies les plus atroces, et la modération, cette arme victorieuse des justes, aux lâches persécutions de vos ennemis. Au prix de me conduire comme vous faites, je m'estimerois heureux d'avoir à essuyer encore plus de disgrâces que vous. Courage, mon respectable ami, vous avez mené jusqu'à présent une vie sans tache, continuez de vivre de même jusqu'à l'heure de votre fin, et jouissez alors de la double gloire de rendre à l'Eternel l'âme la plus pure qui ait jamais existé, et de laisser à la terre l'exemple du plus vertueux des hommes.

Je fais de votre lettre l'usage convenable. M. Tissot, votre ami, et par conséquent le mien, en a déjà une copie, et je vais rendre public le désaveu de M. Vernes.

Vous allez recevoir une visite de M. le Comte de Schlieben et du baron de Malzahn; je vous prie de les recevoir avec bienveillance. Ils vous apportent une lettre de ma part, et je

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou (Amis et Ennemis. II, p. 198-199).

vous préviens qu'ils en veulent bien plus à votre coeur qu'à votre esprit. Ils sont tous deux sujets du roi de Prusse, et ils regardent comme un devoir d'aller rendre leurs hommages à l'homme le plus estimable de notre siècle.

L'incluse charmante¹ qui accompagne votre lettre remplie du procédé le plus noble, nous a fait plus de plaisir au commencement qu'à la fin. J'avoue que nous espérions, avant de savoir le nom de cette Isabelle dont nous sommes jaloux, qu'elle s'adressoit à Sophie. Ma petite femme est trés-piquée contre vous ; elle ne veut pas que vous ayez d'autres filles que les siennes. « Ecrivez, me dit-elle, à ce sage qui prétend n'être pas philosophe, qu'il n'y a pas de philosophe aussi coquet et aussi volage que lui. »

Ma foi! mon ami, ce sont vos affaires; vous avez une grosse tracasserie sur les bras; voyez comme vous vous en tirerez; pour moi je ne m'en mêle pas, à moins que ce ne soit pour composer une épître en vers de ma façon. Dans vos deux lettres, je n'ai trouvé à redire que le nom d'Isabelle et le mot *importun*. Rayez ce dernier du vocabulaire que vous employerez vis-à-vis de moi. Satisfaites ma curiosité au sujet du premier, et daignez croire que je suis l'homme du monde qui vous aime le plus.

### Nº 2444.

[LE PRINCE DE WURTEMBERG À ROUSSEAU] 2.

Monrion. 10 février 1765.

Recevez avec affection les porteurs de cette lettre, que je vous recommande parce que je les aime. Le Comte de Schlie-

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis,

II, p. 199-200.

<sup>1.</sup> Dans une lettre adressée au Prince de Wurtemberg et qui ne nous a pas été conservée, J.-J. avait sans doute « inclus » une copie de sa lettre à « M<sup>me</sup> Guyenet la jeune », du 6 février (n° 2433).

ben et le baron de Malzahn ont le bon esprit d'aller à Motiers, non pour y voir le bel esprit, mais pour y admirer de plus près l'ami de la vérité et l'homme le plus sage, le plus simple et le plus vertueux de la terre, malgré tous les déportements et tous les assassinats qu'on lui impute. Veuillez donc avoir égard aux motifs qui les amène et me faire l'honneur de leur prouver que vous êtes mon ami; titre le plus précieux à mon coeur, parce qu'il est inséparablement lié à celui d'honnête homme.

Sujets du roi de Prusse et attachés à M. le prince Henri par les vertus qu'ils partagent avec ce héros, ce digne ami de l'humanité, ils vous offrirons à la fois ses hommages et les leurs.

 Je ne vous en dirai pas davantage, persuadé que je suis que vous me donnerez avec plaisir cette marque de votre amitié, et que vous serez bien aise de connoître des personnes si estimables.

#### Nº 2445.

## A Madame Guyenet (Isabelle d'Ivernois). A Motiers 1.

[vers le 10 février 1765.]

Prenez courage, ma bonne fille; les femmes délicates souffrent plus longtemps que les autres, parce que la sage nature les ménage et fait peu à peu ce qu'il seroit dangereux pour elles qu'elle fit trop brusquement. Il y a lieu plus que jamais d'espérer que tout ira bien, et que les plus tendres yoeux de vos amis seront exaucés.

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

#### Nº 2446.

A Madame
Madame de la Tour [-de Franqueville]
Rue de Richelieu, entre la rue neuve S¹ Augustin
et les Ecuries de Madame la Duchesse d'Orléans
à Paris¹.

A Motiers le 10 fevr. 1765.

L'orage nouveau qui m'entraine et me submerge ne me laisse pas un moment de paix pour écrire à l'aimable Marianne; mais rien ne m'ôtera ceux que je consacre à penser à elle, et à faire d'un si doux souvenir une des consolations de ma vie.

Prêt à faire partir ce mot, je reçois vôtre lettre; j'en avois besoin, j'étois en peine de vous. Puisque vous voilà rétablie, j'aime mieux qu'il y ait eu de l'altération dans votre corps que dans votre coeur; le mien, quoi que vous en disiez, est pour vous toujours le même; et, si tant d'atteintes cruelles le forcent à se concentrer plus en dedans, il y nourrit toutes les affections qui lui sont chères. Vous avez un ami bien malheureux, mais vous l'avez toujours.

Dans les lettres faites pour être montrées, je me soutiens mieux, mais <sup>2</sup> je ne cache point ma foiblesse en vous écrivant; vous sentez ce que cela veut dire.

- 1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.
- 2. Les douze mots qui précèdent: « Dans les... mieux, mais » sont INÉDITS-Dans les précédentes impressions, ils sont remplacés par des points.

#### Nº 2447.

A Monsieur Monsieur Lenieps,
Banquier, Rue de Savoie, A Paris 1.

A Motiers, le 10. fevr 17652.

Je commençois à étre inquiet de vous, cher Ami : vôtre Lettre vient bien à-propos me tirer de peine. La violente crise où je suis, me force à ne vous parler dans celle-ci que de moi. Vous avez vu qu'on a brûlé le 22 mon livre à La Haye. Rey me marque que le ministre Chais s'est donné beaucoup de mouvemens, et que l'inquisiteur Voltaire a écrit beaucoup de lettres pour cette affaire. Je pense qu'avant-hier le D[eux] C[ents] aura fait faire à Genéve la même opération 3: du moins tout étoit préparé pour cela. Touttes ces brûleries 4 ne font plus que me faire rire. Je vous envoie ci joint copie d'une lettre que j'écrivis la dessus avant-hier à une jeune femme près d'accoucher qui m'appelle son papa 5.

2. Les éditeurs précédents ont imprimé 8 février. C'est 10 que devait porter l'original, d'après lequel a été faite la copie de 1795 [P.-P. P.]

<sup>1.</sup> Transcrit de la copie ms. de 1795 (quarante-quatrième lettre). Un papillon, collé en marge, porte au crayon, d'une écriture de la première moitié du siècle dernier : « Tome 3° de la correspondance, lettre altérée ». Cette lettre a été en effet imprimée dans les précédentes éditions de la Correspondance, mais incomplètement et inexactement. Le second alinéa est INÉDIT. Une autre rédaction de cet alinéa se trouve à la Bibliothèque de Neuchâtel, écrit de la main de Du Peyrou : il est encore dans une lettre de Théodore Rousseau à son cousin Jean-Jacques: « Voici l'extrait d'une lettre que vous avez écrite à M. Lenieps à Paris [suit cet extrait] je serois bien aise de savoir si cette lettre est de vous ». Eugène Ritter a publié ledit extrait (qu'on retrouve également dans les papiers de De Luc et les papiers Jalabert) dans l'Alliance libérale du 23 août 1884. La copie de 1795 ayant été faite sur les originaux autographes, le passage, tel qu'il est reproduit ici, représente le texte expédié par Rousseau à Lenieps. [P.-P. P.]

<sup>3.</sup> Ils impriment: « Le Deux-Cents en a fait autant à Genève. »

<sup>4.</sup> Ils impriment: « Toutes ces brûleries sont si bêtes qu'elles ne font... »

<sup>5.</sup> Ils ajoutent: « Si la lettre vous paroit bonne, vous pouvez la faire courir, pourvu

Savez-vous le biais qu'a pris le petit Conseil dans cette affaire? C'est une de ses meilleures jongleries. Pour donner le change à la Bourgeoisie, il se plaint plus haut qu'elle, et dix-neuf de ses membres se regardant comme déshonorés par mon livre & par la réponse aux Lettres de la Campagne, menacent fiérement de résigner leurs emplois, si l'on ne va, la corde au cou, leur crier miséricorde. Vous sentez bien que voilà déjà tous nos pauvres bourgeois à leurs genoux: car ils sont trop bêtes pour les laisser faire. C'est George Dandin qui demande pardon à sa femme de s'être plaint de l'honneur qu'il a d'être cocu 1. Ils ont dû faire hier une nouvelle Représentation très-obséquieuse: je les y ai moi-même exhortés. Ce n'est pourtant pas ce que je ferois à leur place: mais, offensé comme je suis, je dois me défier de moi-même et je ne me pardonnerois pas de souffler le feu.

Prévoyant les chagrins sans nombre que m'attireroit mon dernier ouvrage, je ne le fis qu'avec répugnance, malgré moi et continuellement <sup>2</sup> sollicité. Le voilà fait, imprimé <sup>3</sup>, publié, brûlé, je m'en tiens là. Non seulement je ne veux plus me mêler des affaires de Genève, ni même en entendre parler : mais, pour le coup, je quitte la plume, et soyez sûr que rien ne me la fera reprendre. Si l'on m'eût laissé faire, il y a longtemps que j'aurois pris ce parti : mais il est pris maintenant <sup>4</sup>: quoi qu'on fasse, on ne m'y fera pas renoncer. Je ne demande au Ciel que quelque intervalle de paix jusqu'à ma dernière heure; et tous mes malheurs seront oubliés. Mais

que les copies soient exactes. » La lettre dont parle Rousseau est donnée à la suite de la présente, dans la copie de 1795. C'est le billet nº 2433, daté de « ce mercredi matin 6 février », à [Mme Guyenet]. Au mot avant-hier, le copiste de 1795 a noté en marge: « C'est une erreur, cette lettre est datée du 6 février. » Erreur, parce que le copiste avait sous les yeux l'original, daté du 10. On a vu que Rousseau datait parfois ses lettres non du jour où il les écrivait, mais du jour où le courrier devait les emporter. [P.-P. P.]

- 1. Molière, George Dandin ou le Mari Confondu, act. III, scène 7.
- 2. Les précédents éditeurs impriment « vivement » au lieu de « continuel lement ».
  - 3. Ils ont omis le mot « imprimé ».
  - 4. Ils impriment: « Si bien, que, quoi qu'il arrive, rien ne m'y fera renoncer. »

dût-on me pousser¹ jusqu'au tombeau, je cesse de me défendre. Je ferai comme les enfants ou les gens ivres² qui se laissent tomber tout bonnement quand on les pousse et ne se font aucun mal: au lieu qu'un homme qui veut se roidir, n'en tombe pas moins, et se casse une jambe ou un bras par dessus le marché.

On répand donc que c'est l'Inquisiteur 3 qui m'a écrit au nom des Corses et que j'ai donné dans un piège si subtil?\* Ce qui me paroît ici tout-à-fait bon est que l'inquisiteur trouve plaisant de se faire passer pour faussaire, pourvu qu'il me fasse passer pour dupe. Supposons que ma stupidité fût telle, que, sans autre information, j'eusse pris cette prétendue lettre pour argent comptant, est il concevable que cette négociation se fût bornée à cette unique lettre, sans éclaircissemens, sans instructions, sans mémoires, sans pièces d'aucune espèce? Ou bien M. de Voltaire a 6-t-il pris aussi la peine de fabriquer tout cela?7 Enfin l'on conviendra qu'il a dû recevoir au moins une réponse: c'étoit la principale piéce qu'il devoit avoir en vue, pour attester ma crédulité: il lui étoit tout aussi aisé de me tromper par une fausse addresse, que par une fausse lettre. Qu'il montre cette réponse : alors je suis confondu.

Voyez comment ces pauvres gens accordent leurs flûtes. Au premier bruit d'une Lettre que j'avois receue, on y mit aussitot pour emplâtre que Mrs Helvetius et Diderot en avoient

- 1. Au lieu de « pousser », les précédents éditeurs impriment: « poursuivre ».
- 2. Au lieu de : « les gens ivres », ils impriment : « les ivrognes ».
- 3. Voltaire.
- 4. Les précédents éditeurs mettent ici un point, au lieu d'un point d'interrogation.
  - 5. Au lieu de: « pièces », ils impriment: « précis ».
  - 6. Ils impriment: « aura-t-il », au lieu de: « a-t-il ».
- 7. La fin de cet alinéa, depuis: « Enfin », jusqu'à « confondu » est rédigée tout autrement chez les précédents éditeurs: « Je veux que sa profonde érudition ait pu tromper sur ce point mon ignorance: tout cela n'eût pu se faire au moins sans avoir de ma part quelque réponse, ne fût-ce que pour savoir si j'acceptois la proposition. Il ne pouvoit même avoir que cette réponse en vue pour attester ma crédulité; ainsi son premier soin a dû être de se la faire écrire: qu'il la montre et tout sera dit. » [P.-P. P.]

receu de pareilles. Que sont maintenant devenues ces autres <sup>1</sup> Lettres? L'inquisiteur s'est-il aussi voulu moquer d'eux? <sup>2</sup> Par ma foi, vos Parisiens avec leur esprit, et leurs épigrammes devroient bien rougir d'être les dupes de pareils contes et de se laisser traiter en enfans <sup>3</sup>. J'ôse dire que ce Voltaire luimême est un méchant plus ardent qu'adroit <sup>4</sup>. Il me poursuit, il m'écrase, il me persécute <sup>5</sup>, peut-être me fera-t-il périr à la fin. Grande merveille <sup>6</sup>, avec bien de l'argent, bien du crédit et bien du loisir, contre un pauvre malheureux dans ma situation! La difficulté n'est pas de voir partir les coups qu'il me porte, mais d'avoir les bras assez longs pour les parer. Vous allez juger de l'addresse de ses piéges par un fait qui peut être a donné lieu au bruit qu'il a répandu, comme s'il eût été d'avance assuré du succès.

Un chevalier de Malthe<sup>1</sup>, qu'on me marque avoir beaucoup bavardé dans Genève, et qui dit venir d'Italie, est venu me voir il y a quinze jours, de la part du général Paoli, faisant beaucoup l'empressé des commissions dont il se disoit chargé près de moi, mais me disant au fond trés peu de chose, et m'étalant d'un air important d'assez chétives paperasses. A chaque piéce qu'il me montroit, il étoit tout surpris

- 1. Les précédents éditeurs ont omis le mot « autres ».
- 2. Ils impriment: « M. de Voltaire a-t-il voulu aussi se moquer d'eux. »
- 3. Ils ont modifié ainsi toute cette phrase: « ...d'eux? Je ris toujours de vos Parisiens, de ces esprits si subtils, de ces jolis faiseurs d'épigrammes, que leur Voltaire mène incessamment avec des contes de vieilles, qu'on ne feroit pas croire aux enfans. »
- 4. Ils continuent: « J'ose dire que ce Voltaire lui-même, avec tout son esprit, n'est qu'une bête, un méchant très-maladroit. »
  - 5. Ils ajoutent et : « et peut-etre me feront-ils perir à la fin. »
- 6. Ils poursuivent: « ...fin: grande merveille, avec cent mille livres de rente, tant d'amis puissans à la cour, et tant de si basses cajoleries, contre un pauvre homme dans mon état! J'ose dire que si Voltaire, dans une situation pareille à la mienne, osoit m'attataquer, et que je daignasse employer contre lui ses propres armes, il seroit bientôt terrassé. Vous allez juger de la finesse de ses pièges, par un fait qui peut'être a donné lieu au bruit qu'il a répandu, comme s'il eût été sûr d'avance du succès d'une ruse bien conduite. Un chevalier de Malte, etc. »
- 7. On voit par une lettre du 26 mai 1765 (tome suivant, nº 2651) que ce chevalier de Malte se nommait M. de Rancurel et qu'il était porteur d'une prétendue lettre de Paoli que Rousseau jugea suspecte et à laquelle il répondit évasivement. [P.-P. P.]

de me voir tirer d'un tiroir la même pièce parmi beaucoup d'autres, et la lui montrer à mon tour. J'ai vu que cela le mortifioit d'autant plus, qu'ayant fait ses efforts pour, savoir quelle relation j'avois eue en Corse, il n'a pu en venir à bout. Comme il ne m'a point apporté de Lettre<sup>4</sup>, et qu'il n'a voulu ni se nommer, ni me donner la moindre notion de lui, je l'ai remercié des visites qu'il vouloit continuer de me faire. Il n'a pas laissé de passer encore ici dix ou douze jours sans me revenir voir. J'ignore ce qu'il y a fait. On m'apprend qu'il est enfin reparti <sup>2</sup>.

Tout cela peut être une chose fort simple. Peut-être ayant quelque envie de me voir, n'a-t-il cherché qu'un prétexte pour s'introduire; peut-être est-ce un très galant homme, très bien intentionné et qui n'a d'autre tort en cette affaire, que d'avoir fait un peu trop l'empressé pour rien. Mais comme tant de malheurs doivent m'avoir appris à me tenir sur mes gardes vous m'avouerez que, si c'est un piège, il n'est pas fin.

M<sup>r</sup>. Vernes m'a écrit une lettre honnête <sup>3</sup> pour désavouer avec horreur le libelle. Je lui ai répondu très honnêtement, & je me crois obligé de contribuer autant qu'il m'est possible, à répandre son désaveu, dans le doûte que quelqu'un plus méchant que lui ne se cache sous son manteau <sup>4</sup>. C'est dans ce pays-là, cher Lenieps, que vous voudriez retourner? Je ne vous le conseille pas. Bonjour, je vous embrasse, M<sup>elle</sup> le Vasseur vous remercie et vous salue.

1. M. de Rancurel remit à Rousseau la lettre ou la prétendue lettre de Paoli lors d'une visite subséquente. [P.-P. P.]

<sup>2.</sup> Tout cet alinéa est aussi altéré par les précédents éditeurs. Je pense superflu de signaler les différences. Le texte précédemment imprimé est pris presque mot pour mot dans la lettre du  $_3$  février à  $M^{\rm me}$  de Verdelin. [P.-P. P.]

<sup>3.</sup> Le nº 2421.

<sup>4.</sup> Ici s'arrête le texte chez les précédents éditeurs. Les lignes qui terminent la lettre sont INÉDITES. [P.-P. P.]

Nº 2448.

# [Du Peyrou à Rousseau] 1. (Fragments.)

10 février 1765.

J'aime autant que vous Monsieur, cette aimable femme qui a fait l'envoy de l'Imprimé à differents particuliers de Geneve, et si jamais vous parvenez à en connoitre le nom, vous me le direz. J'ay soupçonné un moment que ce pouvoit être une Genevoise, Madame Nécre. Elle connoit bien Geneve, et je la sais vôtre Admiratrice. Vous en avez encore une à Berne, Madle. Bondely. Vous trouverez, Monsieur, cy incluse copie de deux de ses Lettres à Made. la Colonelle Sandoz, contenant quelques anecdottes vieilles à present<sup>2</sup>, qu'elle souhaittoit qui vous parvinsent. Je n'ay pü, ni voulü me refuser à vous envoyer cette copie. Je conçois que cette Demoiselle autresois je crois en relation avec vous, regrette la perte de cette relation et ne demanderoit pas mieux que de pouvoir directement vous faire part des anecdottes qui peuvent vous interesser. Celle des 150 Magistrats qui font semblant de vouloir se demettre de leurs emplois, me confirme plus que jamais dans cet Axiome, que le peuple est toujours dupe, et fripon celui qui le gouverne. Ah! que dans cette occasion, la médaille ne peut elle se renverser! Avec quels délices je verrois ces 150 fripons pris pour dupes! Quand à Madie. Bondely, il en sera ce que vous voudréz. Si vous ne m'en dites mot, vous n'en entendrez plus parler.....

... Nous avons beaucoup ri de la réponse trés en place que

<sup>1.</sup> INÉDIT. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel [Th. D.]

<sup>2.</sup> Sur le véritable sens de la défense des Lettres de la Montagne par le Conseil académique de Berne, [Th. D.]

vous avez faite à Mr. Bourgeois 1. Mais comme vous aimez la bonhomie, je regarde comme un devoir pour moi de vous apprendre que ce pauvre Mr. Bourgeois qui vous admire et dont l'intention n'étoit point de vous offenser, a été au désespoir d'avoir si mal rendu ses sentimens. Il a fait voir votre réponse en témoignant son regret de vous avoir laissé croire qu'il pouvoit vous offenser, lui qui se mettroit à vos genoux pour vous en demander pardon. Je ne le connois pas beaucoup, mais il passe dans notre public pour un bon Israélite. Il a par devers lui un trait qui, suivant moi lui fait honneur: c'est de n'avoir pas voulu devenir curé de ce pays, parce que ses sentimens n'étoient point absolument conformes à la prétendue Orthodoxie établie dans nos Eglises. Il a donc quitté le petit Colet, mais il n'a pu se dépouiller aussi aisément de la pesanteur du stile Théologien. Il a prié D'Escherny de vous faire parvenir ses regrets, n'osant pas lui-même vous les témoigner. Ce D'Escherny lui a dit, et à son oncle Portalez une bonne chose. M<sup>r</sup>. Bourgeois lui ayant fait voir votre lettre et l'écrit qui y avoit donné lieu, D'Escherny s'arrêta au début, pour se récrier sur son contenu, et pour en mieux faire sortir le ridicule: « Que penseriez-vous, messieurs, dit-il, de quelqu'un qui vous écriroit à vous, Mr. Bourgeois, que vous passez pour un hipocrite, un vrai Tartuffe, et à vous, mon Oncle, que vous êtes un fieffé avare ? » Mr. B. ne répondit rien, mais l'oncle prenant son neveu par le bras : « Je lui dirois, mon neveu, qu'il est un Jean f... » Si ce trait peut vous faire sourire, vous me pardonnerez d'avoir rendu en propres termes la réponse poissarde de l'oncle Portalez.....

...Je cherche une occasion de vous faire parvenir de la Musique de la part de M<sup>r</sup>. D'Escherny. Le volume en est trop considérable pour vous l'envoyer par la poste, et d'ailleurs, je ne pense pas que cela vous presse.....

<sup>1.</sup> No 2416, p. 291, note, in fine.





Librairie Armand Colin, Paris.

JULIE DE BONDELY
(4731-4778)
Pastel anonyme.
Appartenant à Mme Ph. de Pury, à Neuchâtel.

## [De Julie de Bondely à Mme Sandoz]1. [Premier extrait.]

Du 28 janvier [1765].

.... Dites je vous prie à quelqu'un qui puisse le repeter à Mr. Rousseau, que seuls, le sermon des 50 et le Dictionnaire philosophique ont recu à Berne une refutation publique par la main du Bourreau; qu'au dernier de ces Ouvrages brulez le bourreau combinant la Cherté du bois et la frequence des Exécutions n'a pris avec lui qu'une Lampe dans une Lanterne d'Ecurie.

D'un autre Coté, le Conseil Académique qui pour les deux tiers et demi sont Partisans zeléz de Mr. Rousseau a attendu que chacun eut les Lettres de la Montagne, puis craignant que le Senat ne fit une gaucherie, ils ont à bonne entente défendu le Livre, afin qu'il n'en arrivât pis, et que ceux qui ne l'avoient pas lu, fussent tentéz de le lire. C'etoit si bien un acte de politesse pr. Mr R[ousseau]: qu'un dés Membres de l'Assemblée opina d'attendre à deffendre ce Livre jusqu'à ce que la Societé typographique en eut fait venir un nouveau Balot, et un autre Membre pour faire le contraste de la deffense opina, d'ordonner qu'on lut de mauvais Sermons, et que les Lausannois de la rue de Bourg eussent à lire des Tragedies Allemandes, et à lés trouver belles. Je voudrois que ces Anecdottes pussent parvenir à Mr. R[ousseau]: mais je ne voudrois pas qu'elles fussent connues generalement....

#### [Deuxième extrait.]2

#### [Berne] Du 4 fevrier [1765].

Non, ce n'est qu'à Mr du Peyrou qu'on peut confier la Commission, et mon dessein en la faisant parvenir à Mr R[ousseau] : n'a été que de le premunir contre ce guignon qu'il est toujours prêt à prendre contre une Ville ou il a plus d'Amis que partout ailleurs. Cela va

1. INÉDIT. Transcrit de la copie envoyée par Du Peyrou à Rousseau dans sa lettre du 10 février.

<sup>2.</sup> INEDIT. Transcrit de la copie de Du Peyrou, envoyée à Rousseau le 10 février 1765, et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel.

même si loin que ceux qui n'ont pas le fil de la dessente du Conseil Académique, s'emportent contre lui, et traittent de fausseté qu'il y ait quelque chose contre la Religion dans lés Lettres de la Montagne. Ici on hait lés Genevois, et on a en general une horreur innée contre tout ce qui s'appelle Despotisme, Tirannie, et Violence. Hier au soir je pensai donner la siévre chaude à ma Compagnie, en leur faisant la relation du contenü dés Sentiments dés citoyens; La Réponse sût trouvée un Exemple de Moderation. N'y auroit il pas moyen d'avoir un Exemplaire de cés sentiments? Hier dés Lettres de Geneve apprirent que 150 Magistrats comptoient se demettre de leur Emploi, puisqu'ils ne peuvent plus satissaire le peuple. Il y en a parmi eux 20 du petit Conseil...

#### Nº 2449.

 $[M^{me}$  de Chenonceaux à Rousseau] 1.

[vers le 11 février 1765.]

Je vous aurois remercié sur-le-champ, mon ami, du présent que vous me faites de votre livre; mais j'ai voulu le lire et vous en parler. J'ai été bien étonnée d'y voir une allusion dont le fait ne me permet pas de me méconnoitre, mais que l'éloge me défend encore plus de prendre pour moi. J'ai la plus grande joie que vous pensiez quelque bien de moi, mais en dire des choses si sublimes, et dans un livre, cela fait frémir.

J'ai bien vu par l'histoire de votre procès, qu'on avoit poussé cette affaire contre les règles; ce souvenir a renouvelé tous mes regrets d'avoir été cause de ce malheureux ouvrage <sup>2</sup>. Vous parlez de la France avec une douceur et une bienveillance même qui m'ont bien touchée. Il est sûr que vous y êtes regretté et que les circonstances ont tout fait; s'il en naissoit d'autres qui amenassent votre retour, quelle joie

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. II, p. 257-262.

<sup>1. «</sup> L'Emile. » (Note de Streckeisen-Moultou.)

aurois-je qu'elles pussent au moins réparer le mal de l'absence! J'ai vu chez la comtesse de Jaucourt, qui revenoit de Genève, plusieurs Genevois qui ont parlé de vous avec un intérêt et une estime entière. Ils ont été fâchés que vous ayez pris le parti de la renonciation, parce que l'arrêt contre vous n'étoit point regardé comme un décret de la nation; c'est un corps particulier dont ils disent qu'on n'avoue point les décisions comme générales. Même dans le cas où elles ne sont point réclamées, leur inutilité, comme vous l'expliquez, fait le silence. Mais votre livre, quel effet va-t-il faire à Genève! Je veux vous dire un mot de la religion de votre livre. Si ce que vous dites est un adoucissement pour ne pas se scandaliser, à la bonne heure; mais si absolument c'est votre avis qu'il y a une révélation, mais qu'elle a été altérée, voici mes réflexions, que je vous prie d'écouter sans impatience.

Vous dites que vous vous regardez chrétien parce que vous recevez la morale de Jesus-Christ et que ses exemples vous touchent de vénération; mais ceux qui professent la religion naturelle et qui nient une révélation, ne désavouent pas pour cela une Providence générale qui fait part de ses dons à des hommes privilégiés, qui étend pour eux les biens de la nature par des lumiéres plus pures et un plus grand caractère de vertu. Ils ne nient pas que l'Être suprême ne veuille peut-être donner ces hommes au genre humain comme un secours et comme un modèle pour l'éclairer et le rendre meilleur. Nous avons eu des génies et des sages ; étendez l'idée de leurs forces et de leur sainteté, vous aurez une plus grande perfection. Mais pourquoi changer le même ordre de choses, pourquoi toute la sublimité et la pureté que l'esprit humain peut concevoir ne seroient-elles pas en effet dans les voies de la nature dont nous ne connoissons pas les bornes? Je ne vois pas pour cela la nécessité d'une révélation, c'est-à-dire, comme je l'entends, d'une action extraordinaire et surnaturelle.

S'il y avoit une révélation au-dessus de la nature, il faudroit qu'elle tendît à découvrir des vérités que la raison seule éclairée ne peut connoître (comme vous dites dans le *Vicaire Savoyard*). Or, comment celle qu'on nous annonce y parvientelle, puisque vous donnez comme principe qu'il n'est rien de nécessaire dans cette révélation, si non les idées que la raison et la conscience nous persuadent sur notre auteur et nos devoirs, et que vous n'en reconnoissez pas d'autres?

Il me semble que c'est attaquer cette révélation dans sa source de dire qu'elle a été altérée ou mal entendue. La difficulté devroit être de savoir s'il y a eu une révélation, et non sur sa perpétuité ou intelligibilité, car s'il en est une, comment douter que Dieu ne l'ait maintenue, qu'il l'ait laissée inutile par l'obscurité et l'incertitude, qu'il s'annonce un moment et permette après qu'on le méconnoisse. Certainement, il est déjà assez de difficultés à admettre une révélation aussi bornée que celle qu'on nous présente, restreinte aux lieux et aux temps où elle est annoncée; que seroit-ce si elle ne servoit plus qu'au pays et à la génération qui virent Jésus-Chrit, et si les autres n'avoient nul moyen de l'entendre ? Vous séparez avec grand soin les instructions de Jésus-Christ et les paroles des apôtres, mais Jésus-Christ même nous seroit étranger s'il n'étoit une voie pour apprendre sa morale et sa doctrine. Je ne parle point des disputes de votre Eglise avec la catholique, ici c'est, ce me semble, cause commune. Il n'est point question de l'infaillibilité de l'Eglise, mais bien de l'infaillibilité de la règle sur laquelle, soit l'Eglise, soit chez vous le fidèle, jugent de la foi. Or les uns et les autres reconnoissent l'Ecriture comme loi commune, il n'y a de dispute que sur l'autorité de l'interprète. Voilà donc dans les livres saints une propagation de foi préparée, une instruction renouvelée, en un mot une révélation continuée. Rien alors ne peut sembler étrange et indifférent; ce qui fut annoncé doit être cru, la parole est la même, la même foi doit suivre. De plus, les paroles mêmes de Jésus-Christ ne donnent-elles pas cette autorité de créance pour répandre sa doctrine : Enseignez toutes les nations; qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. Après cela, quelle différence voulez-vous faire

entre les paroles du maître et celles des disciples? De plus, ne sont-ce pas les disciples qui rapportent celles du Christ?

Si je ne vous ai pas bien entendu, pardonnez-moi, mais voilà comme tout cela s'est arrangé dans ma tête, et si vous pensez encore à ce sujet, je désire fort que vous m'y fassiez voir plus clair.

Je suis à présent, mon ami, dans de grandes perplexités. J'ai vu le commandant de Pierre-en-Cise; il s'intéresse à mon mari et sollicite sa liberté. Sa tête n'est point changée, mais il dit qu'il ne répond plus de son désespoir; que la prison fait un effet terrible sur sa santé et sur son esprit; que, s'il reste, il est sûr qu'avant un an il sera fou ou se tuera; que des parents, dans ces circonstances, ne peuvent le perdre et le laisser malade comme il est, en danger de mort. Les Dupin parlent de sa liberté; j'ai obtenu de ma mère qu'elle ne s'y opposeroit pas. Il s'agit du lieu où il vivra ; je voudrois qu'il fût à huit ou dix lieues de Paris, parce que, comme il me demande absolument, il me seroit affreux d'aller à cent lieues seule, et vis-à-vis d'un homme de ce caractère. D'ailleurs, étant près, on veilleroit sur sa conduite, il verroit nos parents, nos amis; il courroit le pays sans danger, parce qu'on verroit ses occupations et ses sociétés. Les Dupin et lui-même demandent qu'il s'embarque pour les îles; ce parti me fait horreur, je n'y puis consentir. Des gens sages m'ont dit que dans l'état des choses c'étoit mon repos; mais il faudroit être tout à fait insensible pour laisser au bout du monde un homme avec si peu de tête, dans six mois il seroit sur la paille ou en prison. Il ne pouvoit vivre ici avec sa fortune, c'étoient tous les jours des affaires; Que sera-ce seul? Et lorsqu'on est sensible à la pitié, au souvenir des bonnes qualités qu'il avoit, quel tremblement aurois-je chaque jour de penser à tous les malheurs qu'il y a à croire qu'il éprouveroit! N'en recevant point de nouvelles, on craint toujours les plus cruelles. Cela me désespère, mais il le désire passionnément, et je doute pour sa part de le faire changer. Si ses parents l'empêchent, comme je le peux par ma mère, six mois après il partira, et

plus témérairement encore, rien n'étant prévu ni arrangé. Je fais tout mon possible pour le persuader de rester en France. Quoique je n'aie nul crédit sur lui, je compte le voir; je veux au moins qu'il promette de rester quelque temps dans ce pays, pour voir si, ayant le champ libre et voyant ses amis, il ne changera pas de dessein. Mais si après il part, qu'y pourraije? Je sens qu'il m'est impossible de laisser continuer la prison dans les circonstances présentes malgré les dangers futurs. J'aurois du repos si je n'étois pas sensible, car on peut absolument arrêter les nouvelles folies, mais du caractère dont je suis, je souffrirois davantage; ainsi c'est courir tous les hasards. Pensez aussi à l'avenir qui se prépare pour son retour, si dans des années il revient dans un moment où peut-être mon fils prendroit une place, où lui-même se trouveroit dans quelque mauvaise affaire, dans une maladie après la mort de ma mère, enfin dans des moments qui me laisseroient dans la crainte d'un homme qui auroit vêcu tant d'années avec les mauvais sujets de sa patrie! Ces réflexions m'accablent et je n'y peux rien; je ne doute pas, mon ami, de l'intérêt que vous y prenez. S'il vous vient quelque bonne pensée pour arranger les choses, dites-le moi. Mandez-nous aussi comme va votre santé, et soyez persuadé de toute ma sincère et tendre amitié. M. de Rulhière est à Paris.

J'allois vous envoyer cette lettre, lorsque je reçois la vôtre 1, qui me donne la plus grande inquiétude. Je croyois bien que votre livre devoit vous faire de nouveaux ennemis et causer une grande fermentation; tout cela m'afflige et me fait encore plus regretter la première imprudence. Vous êtes accablé et déchiré; pour la sûreté, on me dit qu'elle est entière où vous êtes. Donnez-moi de vos nouvelles lorsque vous le pourrez. J'avois envie de ne pas vous envoyer cette longue lettre, qui, dans vos inquiétudes, doit vous paroître importune, mais vous n'y répondrez que quand vous voudrez. Ce qui m'intéresse aujourd'hui uniquement est votre repos et votre sûreté. Faites

<sup>1. «</sup> Lettre inconnue », dit Streckeisen-Moultou. C'est la lettre de Rousseau du 6 février 1765, ce qui date celle-ci du 11, approximativement.

vos efforts pour calmer vos mouvements, pour tâcher de ne pas agir avec passion. J'ai vu l'abbé de Mably, voilà sa lettre ¹. Il est sûr qu'il n'est pas de votre avis, et qu'il a été fâché avec bien des gens de vos amis que vous ayez écrit si vivement, mais assurément son caractère et ses sentiments pour vous sont à cent lieues de ce qui peut vous nuire ou vous affliger. Si l'on a répandu ou même envenimé ce qu'il en aura écrit, c'est un procédé bien condamnable, et ses amis et lui ont tort de s'expliquer légèrement avec des gens imprudents. Je serois au desespoir si cela vous brouilloit, parce que je lui suis fort attachée. Pour vous, mon ami, je ne puis vous dire combien je souffre de vos altercations, combien je souhaiterois votre tranquillité et votre bonheur. Donnez-moi de vos nouvelles.

Nº 2450.

[Mably à Rousseau] 2.

Paris, le 11 février 1765.

Il est très-vrai, Monsieur, qu'une personne de mes amies m'ayant parlé des troubles que votre dernier ouvrage causait dans Genève, je lui ai fait la réponse dont on vous a envoyé l'extrait. Je ne puis vous répondre qu'on n'ait point altéré mes expressions; mais si elles ont été copiées fidèlement, il est certain que je voudrais en corriger plusieurs. Je vous ai plaint dans vos malheurs, comme j'ai plaint Socrate; mais, permettezmoi de vous le dire, pour se venger de ses juges, Socrate ne tenta pas d'exciter une sédition à Athènes. Je ne crois pas qu'il soit prudent de vouloir perfectionner un gouvernement démo-

<sup>1.</sup> Il s'agit non pas, comme dit Streckeisen-Moultou (II, p. 262, note), de la lettre que Mably avait écrite à Mmº Saladin, mais de celle qu'il écrivait le 11 février 1765 à Rousseau lui-même, et que Mmº de Chenonceaux se chargeait de faire parvenir à ce dernier, c'est-à-dire le n° suivant.

<sup>2.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, Amis et Ennemis, t. I, p. 316-317.

cratique, en armant les citoyens contre les magistrats. Je rends justice à la pureté de vos intentions et à la droiture de votre coeur, et si vous relisez de sang-froid vos dernières lettres, je ne doute point que vous n'approuviez les personnes qui vous désapprouvent aujourd'hui, et qui, par la lecture de vos ouvrages précédents, ont appris à estimer le gouvernement de votre patrie. Je vous parle avec la liberté que vous aimez, et vous jugerez par là combien je m'intéresse à votre gloire. Vous êtes outragé, mais en sacrifiant votre ressentiment, on ne se bornera pas à admirer vos talents, on aimera votre phisophie. Personne ne désire plus que moi, monsieur, de mériter votre amitié, et je vous serai toujours très-attaché.

#### Nº 2451.

#### A MILORD MARÉCHAL 1.

Motiers, le 11 février 1765.

Vous savez, milord, une partie de ce qui m'arrive, la brûlerie de La Haye, la défense de Berne, ce qui se prépare à Genève; mais vous ne pouvez savoir tout. Des malheurs si constants, une animosité si universelle, commençoient à m'accabler tout-à-fait. Quoique les mauvaises nouvelles se multiplient depuis la réception de votre lettre, je suis plus tranquille, et même assez gai. Quand il m'auront fait tout le mal qu'ils peuvent, je pourrai les mettre au pis. Grace à la protection du roi et à la vôtre, ma personne est en sûreté contre leurs atteintes; mais elle ne l'est pas contre leurs tracasseries, et ils me le font bien sentir. Quoi qu'il en soit, si ma tête s'affoiblit et s'altère, mon coeur me reste en bon état. Je l'éprouve en lisant votre dernière lettre et le billet que vous avez écrit pour la communauté de Couvet. Je crois

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

que M. Meuron s'acquittera avec plaisir de la commission que vous lui donnez: je n'en dirois pas autant de l'adjoint que vous lui associez pour cet effet, malgré l'empressement qu'il affecte. Un des tourments de ma vie est d'avoir quelquefois à me plaindre des gens que vous aimez, et à me louer de ceux que vous n'aimez pas. Combien tout ce qui vous est attaché me seroit cher s'il vouloit seulement ne pas repousser mon zèle! mais vos bontés pour moi font ici bien des jaloux, et, dans l'occasion, ces jaloux ne me cachent pas trop leur haine. Puisse-t-elle augmenter sans cesse au même prix! Ma bonne soeur Émet-Ulla, conservez-moi soigneusement notre père: si je le perdois, je serois le plus malheureux des êtres.

Avez-vous pu croire que j'aie fait la moindre démarche pour obtenir la permission d'imprimer ici le recueil de mes écrits, ou pour empêcher que cette permission ne fût révoquée? Non, milord, j'étois si parfaitement là-dessus dans vos sentimens, sans les connoître, que dès le commencement je parlai sur ce ton aux associés qui se présentèrent, et à du Peyrou, qui a bien voulu se charger de traiter avec eux. La proposition est venue d'eux, et je ne me suis point pressé d'y consentir. Du reste, je n'ai rien demandé, je ne demande rien, je ne demanderai rien; et, quoi qu'il arrive, on ne pourra pas se vanter de m'avoir fait un refus, qui, après tout, me nuira moins qu'à eux-mêmes, puisqu'il ne fera qu'ôter au pays cinq ou six cent mille francs que j'y aurois fait entrer de cette manière, et qu'on ne rebutera peutêtre pas si dédaigneusement ailleurs. Mais s'il arrivoit, contre toute attente, que la permission fût accordée ou ratifiée, j'avoue que j'en serois touché comme si personne n'y gagnoit que moi seul, et que je m'attacherois au pays pour le reste de ma vie.

Comme probablement cela n'arrivera pas, et que le voisinage de Genève me devient de jour en jour plus insupportable, je cherche à m'en éloigner à tout prix. Il ne me reste à choisir que deux asiles, l'Angleterre ou l'Italie : mais l'Angleterre est trop éloignée; il y fait trop cher vivre, et mon corps ni ma bourse n'en supporteroient pas le trajet. Reste l'Italie, et surtout Venise, dont le climat et l'inquisition sont plus doux qu'en Suisse; mais saint Marc, quoique apôtre, ne pardonne guère, et j'ai bien dit du mal de ses enfants. Toutefois je crois qu'à la fin j'en courrai les risques; car j'aime encore mieux la prison et la paix que la liberté et la guerre. Le tumulte où je suis ne me permet encore de rien résoudre; je vous en dirai davantage quand mes sens seront plus rassis. Un peu de vos conseils me seroit bien nécessaire: car je suis si malheureux quand j'agis de moimême, qu'après avoir bien raisonné deteriora sequor.

Nº 2452.

A M. Deleyre 1.

Motiers, le 11 février 1765.

Je répondis, cher Deleyre, à votre lettre (n° 4) par un gentilhomme écossois nommé M. Boswell, qui, devant s'arrêter à Turin, n'arrivera peut-être pas à Parme aussitôt que cette lettre. Mais une bévue que j'ai faite est d'avoir mis ma lettre ouverte dans celle que je lui écrivis en la lui adressant à Genève <sup>2</sup>. Il m'en a remercié comme d'une marque de confiance: il se trompe, ce n'est qu'une marque d'étourderie. J'espère, au reste, que le mal ne sera pas grand; car, quoique je ne me souvienne pas de ce que contenoit ma lettre, je suis sûr de n'avoir aucun secret qui craigne les yeux d'un tiers.

Vous ne sauriez avoir d'idée de l'orage qu'excite contre moi la publication des *Lettres écrites de la montagne*. C'est

<sup>1.</sup> Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

<sup>2.</sup> Cf. note à la lettre de Boswell de la fin de décembre.

une défense que je devois à mes anciens concitoyens, et que je me devois à moi-même: mais, comme j'aime encore mieux mon repos que ma justification, ce sera mon dernier écrit, quoi qu'il arrive. Si je puis faire le recueil général que je projette, je finirai par là, et, grace au ciel, le public n'entendra plus parler de moi. Si M. Boswell étoit parti d'ici huit jours plus tard, je lui aurois remis pour vous un exemplaire de ce dernier écrit, qui, au reste, n'intéresse que Genève et les Génevois; mais je ne le reçus qu'après son départ.

Une amie de M. l'abbé de Condillac et de moi me marqua de Paris sa maladie et sa guérison dans la même lettre : ce qui me sauva l'inquiétude d'apprendre la première nouveile avant l'autre. Je vois cependant, en reprenant votre lettre, que vous m'aviez marqué cette première nouvelle, mais dans le post-scriptum, si séparé du reste, et en si petit caractère, qu'il m'avoit échappé dans une fort grande lettre que je ne pus lire que très à la hâte dans la circonstance où je la reçus. La même amie me marque qu'il doit retourner en France l'année prochaine, et que peut-être aurai-je le plaisir de le voir. Ainsi soit-il.

Je savois déjà par les bruits publics ce que je vois des triomphes du jongleur Tronchin dans votre cour. La pierre renchérira s'il faut un buste à chaque inoculateur de la petitevérole; et je trouve que l'abbé Condillac méritoit mieux ce buste pour l'avoir gagnée, que lui pour l'avoir guérie.

Donnez-moi de vos nouvelles, cher Deleyre, et de celles de madame Deleyre. Vous m'apprenez à connoître cette digne femme, et à vous aimer autant de votre attachement pour elle, que je vous en blâmois avant votre mariage, quand je ne la connoissois pas¹. C'est une réparation dont elle doit être contente, que celle que la vertu arrache à la vérité. Je vous embrasse.

<sup>1.</sup> Cf., tome IV, no 695.





Y

#### LE « SENTIMENT DES CITOYENS ».

Les pages clichées qui suivent reproduisent en fac-similé l'exemplaire du « Sentiment des Citoyens », que Rousseau envoya, avec une lettre du 6 janvier 1765 et des notes marginales de sa main au libraire Duchesne (n° 2365), pour en faire une réimpression. Ce précieux exemplaire, celui-là même qui a servi à l'imprimeur, fait aujourd'hui partie de la collection d'autographes de M. le Marquis de Rochambeau, qui a bien voulu m'autoriser à le reproduire. Il provient de la vente de Ch.-J. Brunet. Les notes 3 et 4 ont été écrites par Rousseau sur une feuille de papier qu'il a collée à la marge inférieure de la page 6. Il a fallu ici transporter plus loin ce texte qui a la dimension d'une page. Une première rédaction avait été tracée dans les marges extérieure et supérieure et a été biffée par Rousseau. Le théologien dont il est question à la note 4 est Ruivert, qui fit une visite à Rousseau au mois de juin 1763, et dont il a cité l'extrait d'une lettre dans les Lettres écrites de la Montagne (Cf. T. X, p. 342, note). La note s se trouvait écrite sur la marge supérieure de la page 7. Le couteau du relieur en a rogné la première ligne, qui nous est connue par l'imprimé : « 5 \*Tout le monde accordera, je pense, à l'Auteur de cette Piece que lui est moi n'avons pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même Religion ». [P.-P. P.]

A éponse up lettres écritis de la Montagne, publice à Genère sous ce titre

Sentimens des Citoyens.

.;.

er je trouve à Paris chez Ducheone MDCCLXV De Monseur le dientenan Général De police Vir la requisition de la partie offensée, permis d'impuimer endistribuer Lettre de Af. Rouseau au Libraire.

A motiers le 6. Janvier 1765

Je vous envoye, Monsieur, une Disce prie d'imprimer et De la Genève, et que je vous mettre le public en étes d'entendre les deuxs -Darties, en attendam-les autres réponses plus foudroyantes qu'on prepare à Genère contre moi. Celle-ci est de Monsieur Vernes -Ministre du Sain Evangile, et Dasteur à Seligny: je l'ai reconne d'abord à son Style-pastoral. Si toutefois je me trompe, il ne faur qu'attendre pour s'en éclaireir : las Jet programment en en 1'Auteur, il ne manquera pas de la reconnostre hautemen Jelon le devoir d'un homme d'honneur en I'un bon chretten; s'il reme l'est pas il la desavouera de même, et le public saura bientot à quoi l'en tenir.

Je vous connois trop, Monsieur, pour enoire que vous voulussies imprimer une

Pièce parcille, ji elle vous venoir —

D'une autre main: mais puisque c'ext,
moi qui vous en prie, vous ne devez

Vous en faire aucun scrupule. Le

vous salue de tout mon coeur

Mouseau

# SENTIMENT DES CITOYENS.

A Près les Lettres de la Campagne sont venues celles de la Montagne. Voici les sentimens de la Ville.

On a pitié d'un fou; mais quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance qui est une vertu seroit alors un vice.

Nous avons plaint Jean-Jacques Rousseau ci-devant Citoyen de nôtre Ville, tant qu'il s'est borné dans Paris, au malheureux métier d'un Bousson qui recevoit des Nazardes à l'opéra & qu'on prostituoit marchant à quatre pates sur le théatre de la Comédie; à la vérité ces opprobres retomboient en quelque saçon sur nous, il étoit triste pour un Genevois arrivant à Paris de se voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent & ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ses Romans dans lesquels la décence & la pudeur sont aussi peu

a

ménagés que le bon sens. Nôtre Ville n'étoit connue auparavant que par des mœurs pures & par des ouvrages solides qui attiroient les étrangers à nôtre Académie : c'est pour la première sois qu'un de nos citoyens l'a fait connoître par des livres qui allarment les mœurs, que les honnêtes gens méprisent & que la piété condamne.

Lorsqu'il mêla l'irréligion à ses Romans, nos Magistrats surent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris & de Berne, dont les uns le décrétèrent & les autres le chassèrent. Mais le Conseil de Genève écoutant encor sa compassion dans sa justice, laissoit une porte ouverte au repentir d'un coupable égaré qui pouvoit revenir dans sa patrie & y mériter sa grace.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée quand il ose publier un nouveau libelle dans lequel il outrage avec sureur la religion chrétienne, la résormation qu'il prosesse, tous les Ministres du St. Evangile, & tous les corps de l'Etat? La démence ne peut plus servir d'excuse quand elle sait commettre des crimes.

Hauroit beau dire à présent, reconnoissez ma

ma-

1 % Je ne fus chasse du Canton de Berne ju'un mois après le décret de Genève.

maladie du cerveau à mes inconséquences & à mes contradictions. Il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter à Jésus-Christ, jusqu'à imprimer que, l'Evangile Pag. 40. est un livre scandaleux, téméraire, impie, dont de la pela morale est d'apprendre aux enfans à renier tion. leurs mères Es leurs frères, Esc. Je ne répéterai pas les autres paroles; elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infames objections, & pour tordre si méchamment le sens naturel & divin des paraboles de nôtre Sauveur. Figurons nous, ajoute-t-il. une ame infernale analisant ainsi l'Evangile Eh! qui l'a jamais ainsi analisée? Où est cette ame infernale? La Métrie dans son homme machine, dit, qu'il a connu un dangereux Athée, dont il rapporte les raisonnements sans les résuter: on voit assez qui étoit cet Athée: il n'est pas permis assurément d'étaler de tels poisons sans présenter l'antidote.

Il est vrai que Rousseau dans cet endroit même se compare à Jésus-Christ avec la même humilité

\* H. parou que l'Auteur de cette Diéce pourrois mieux répondre que perfonne à la question. Je prie le decteur de ne pas manquer de consulter dans l'endrois qu'il cité ce qui précède et ce qui fuil qu'il a dit que nous lui devions dresser une statue. On sait que cette comparaison est un des accès de sa folie. Mais une solie qui blasphême à ce point, peut-elle avoir d'autre Médecin que la même main qui a fait justice de ses autres scandales?

S'il a cru préparer dans son stile obscur une excuse à ses blasphêmes en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de nôtre Sauveur. Il dit nettement sous son propre nom, il y a des miracles dans l'Evangile qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon sens, il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la religion.

Nous avouons encor ici la démence qu'il a de fe dire chrêtien quand il sappe le premier sondement du christainisme; mais cette solie ne le rend que plus criminel. Etre chrêtien & vouloir détruire le christianisme n'est pas seulement d'un blasphémateur, mais d'un traitre.

Après avoir insulté Jésus-Christ, il n'est pas surprenant qu'il outrage les Ministres de son saint Evangile. Il traite une de leurs professions de soi, d'Am-Pag. 53 phigouri, terme bas & de jargon, qui signifie déraison. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais; ils ne savent, dit-il, ni ce qu'ils croyent, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent.

On ne sait, dit-il ailleurs, ni ce qu'ils croyent, Pag. 54 ni ce qu'ils ne croyent pas, ni ce qu'ils font semblant de croire.

Le voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisse, sans la moindre preuve, sans le moindre prétexte. C'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa première Apostasse, & qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la seconde quand ses blasphêmes répandus dans un mauvais roman ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un seul citoyen parmi nous qui en pesant de sang froid cette conduite, ne soit indigné contre le calomniateur?

Est-il permis à un homme né dans nôtre Ville d'offenser à ce point nos Pasteurs, dont la plupart sont nos parents & nos amis, & qui sont quelquesois nos consolateurs? considérons qui les traite ainsi; est-ce un savant

Le chopen. I'm gud ce n'en par ce Repevo où je n'af points vicus qu'on Post atte sue des intremations -Hi selles sun ma consuite.

## \* (6) \*

savant qui dispute contre des savants? Non, c'est l'auteur d'un opéra, & de deux comédies sissées. Est-ce un homme de bien qui trompé par un faux zèle fait des reproches indifcrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur & en rougisfant que c'est un homme qui porte encor les marques funestes de ses débauches, & qui déguisé en saltimbanque traine avec lui de Village en Village, & de Montagne en Montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère, & dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital, en rejettant les soins qu'une personne charitable vouloit avoir d'eux, & en abjurant tous les sentiments de la nature comme il dépouille ceux de l'honneur & de la Religion?

C'est donc là celui qui ose donner des conseils à nos concitoyens (nous verrons bientôt quels conseils.) C'est donc là celui qui parle des devoirs de la societé!

dans le même libelle trahissant la consiance d'un ami; il fait imprimer une de ses lettres pour brouiller ensemble trois Pasteurs. C'est

Dive, que lui et moi n'avans pas plus eu la même éducation, que nous n'avons la même Religion

### + (7) \*

ici qu'on peut dire avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain Auteur d'un roman d'éducation, que pour élever un jeune homme il faut commencer par avoir été bien élevé.

Venons à ce qui nous regarde particulièrement, à nôtre Ville qu'il voudroit bouleverser parce qu'il y a été repris de Justice. Dans
quel esprit rappelle-t-il nos troubles assoupis?
Pourquoi reveille-t-il nos anciennes querelles,
& nous parle-t-il de nos malheurs? Veut-il
que nous nous égorgions parce qu'on a brulé
un mauvais livre à Paris & à Genève? Quand
nôtre liberté & nos droits seront en danger
nous les désendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte qui n'est plus
nôtre concitoyen, nous dise.

Vous n'êtes ni des Spartiates, ni des Athéniens, vous êtes des Marchands, des Artisants, des Pag. 340. Bourgeois occupés de vos intérêts privés & de vôtre gain. Nous n'étions pas autre chose quand nous résistantes à Philippe II. & au Duc de Savoye; Nous avons acquis nôtre liberté par nôtre courage & au prix de nôtre sang; & nous la maintiendrons de même.

Qu'il

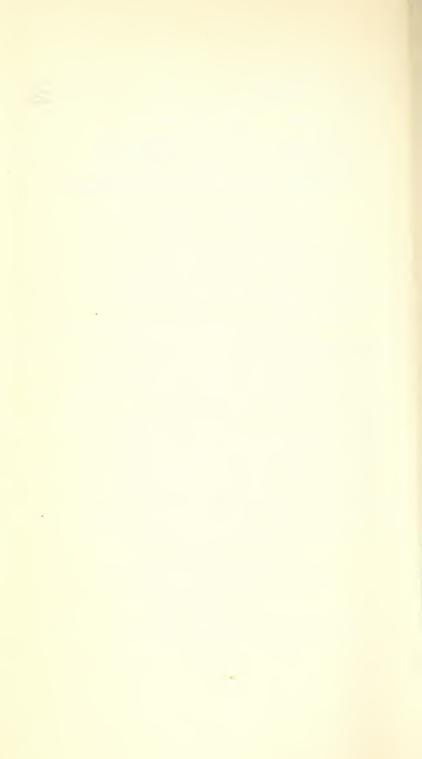
On verra plus loin, p. [382], le fac-similé de la note 6 qui, dans l'original, se trouve au bas de la présente page. La note 5, dont on ne voit que les deux dernières lignes au haut de cette page, est reproduite dans son entier page 366, in fine.

Qu'il cesse de nous appeller esclaves, nous Pag. 260. Ibid. ne le seront jamais. Il traite de tyrans les Magistrats de nôtre République, dont les pre-Pag. 259, miers sont élus par nous-mêmes. On a toujours vû, dit-il, dans le Conseil des Deux-Cent peu de lumières & encor moins de courage. Il cherche par des mensonges accumulés à exciter les Deux-Cent contre le Petit Conseil, les Pasteurs contre ces deux corps, & enfin tous contre tous, pour nous exposer au mépris & à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant, veut-il renverser nôtre constitution en la défigurant, comme il veut renverser le christianisme dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la Ville qu'il veut troubler le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le Roman d'Emile, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules & de ses solies. Mais il faut lui apprendre que si on chatie légérement un Romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux.

PostSoriptum d'un Ouvrage des Citoyens de Genève, in titulé: Réponse aux Circos hettres écnites de la Campagne.

Il a paru depuis quelques jours une brochure de 8 pages in 8° Sous le titre de Sentiment des Citoyens. Personne ne s'y ese trompé. Il - Seroir- au de sous des Citoyens de le justifier d'une par eille production Conformémene à l'Article 3 du litre X1. de 1'Edit, ils l'ons je trè au feu comme un infame libelle.

Ceci est sur le recto d'un feuillet non paginé qui suit la page finale, numérotée 8. Le verso est blanc.



spi Je veux facce avec simplicates la déclaration que semble exiger de moi en article. Jamais accune maldie de celles donc parle ici I'Auliur, ni petito ni grande, n'a Souille mon corps. Celle dons je suis afflige n'y a pas le moindre rapport; elle est née avec moi, comme le savent les personnes en core vivantes qui ont pris soin de mon enfance. Cette maladie en connue de Mepiciers Malouin, Movand, Thyerri, Daran, le frene Come 1 il s'y trouve la moindre marque de rétainte je les prie de me confordre et de me faire honte de ma dévise. La personne Sage en généralement estimée qui me soigne dans mes. many en me console dans mes afflictions, n'en malheureuse que parce qu'elle partage le sois d'un homme fois matheureup; sa mere est actuellement pleine de vie, el en bonne Santé malgré sa vieillette. Je n'ai jamais exprose ni fair exproser aucun enfant à la porte d'aumen hôpital, ne ailleurs; une personne qui auroch en la chavite dons on parle auroit en celle d'en garder le Secret; et chauen Sent que ce n'est pas de Genéve, ou je n'ai poine veur er d'où tant d'animosité fa repand contre moi qu'on doin attendre des informations fidelles sur ma conduite. le n'ajouterai vien sur ca passage, sinon pris j'aimerois mieux avoir fair ce dont son m'accuse, que d'en avoir écnit un pareil. par eil.

in # Je crois devour aventir le public que le othéologien que a écris la lettre dont j'ai donné un extrair n'est ni ne fur jamais mon ami, que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie, en qu'il n'a pas la moindre chose à demêler ni en bien ni en mal avec les ministres le Geneve. Cer aventi sement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications.

Ces deux notes, 3 et 4, sont, sur l'original, collées en marge, au bas de la p. 6. Elles remplacent la première version que Rousseau a biffée. Voyez au verso la note 6.

### Fac-similé de la note 6 (p. 7).

6 \* On peur voir dans ma conduite les doulour eux -Jacuifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie, et dans mon ouvrage avec quelle fonce j'exhorte les Citéyens à ne la troubler jamais, à quelque exprensite qu'on les réduires. П

LETTRES DE COMMUNIER DE COUVET 1.

(En date du 1er janvier 1765.)

Nous, Jonas-Henri Guyenet et Jean-Frédéric Petitpierre, agissant au nom et en la qualité de modernes gouverneurs de l'honorable communauté et paroisse de Couvet au Val de Travers, assistés de noble et prudent François de Roy, ancien major au service de France et chevalier de l'ordre de la Générosité, et de Messieurs Jean-Henri Borel, notaire, Abraham-Henri Borel et Pierre-Abraham Borel, tous deux receveurs, et des sieurs Jean-Henri Borel, notaire et justicier, Jean-Henri Petitpierre, juré, Ferdinant Guyenet, greffier, Henri Roy, Pierre Berthoud, du conseil de commune, Pierre-David Borel et Abraham Berthoud, anciens, savoir faisons à tous ceux à qui il appartiendra que le conseil et générale communauté dudit lieu, assemblés solennellement ce jour d'hui, sous date, auroit pris en sérieuse attention l'honneur que reçoit le Val de Travers par le séjour qu'y a établi depuis quelque temps l'illustre et célèbre Monsieur Jean-Jacques Rousseau; et mis en délibération, s'il ne convient point à cette communauté de le recevoir et aggréger au nombre de ses communiers, dans l'unique vue de lui témoigner les sentimens de distinction toute particulière qu'elle a pour lui; en conséquence de quoi, les sieurs gouverneurs susnommés, après avoir pris les suffrages de tous les communiers assistant en générale communauté, ont rapporté que, par les motifs ci-devant déduits, et considéré que M. Rousseau a été naturalisé par Sa Majesté, notre auguste souverain, qu'il est par là sujet de cet État et peut recevoir qualité de communier, il seroit reçu et incorporé, libéralement et gratuitement, membre de ladite communauté, pour lui et ses hoirs légitimes à perpétuité, afin de participer et de jouir de tous les droits sans exception découlant de cette qualité et

<sup>1.</sup> Transcrit de l'original, sur parchemin, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

aussi aux charges dont en jouissent les autres communiers. En exécution duquel arrêt, nous dits gouverneurs, de l'assistance prédite, avons recu et incorporé, recevons et incorporons mondit sieur Jean-Jacques Rousseau et ses descendans à perpétuité dans le corps de cette communauté, afin de participer et jouir de tous les biens, profits, revenus, privilèges, immunités, franchises, libertés, droits et charges quelconques appartenant à icelle, et dont jouissent, peuvent et pourront jouir les autres membres de ladite communauté, laquelle réception et admission nous avons ainsi faite libéralement, gratuitement et par les motifs ci-devant énoncés, promettant nous lesdits gouverneurs, au nom que devant et de l'assistance prédite, par notre bonne foi et serment, et sous l'expresse obligation des biens de ladite communauté, de n'y jamais contrevenir, de maintenir et garantir Monsieur Jean-Jacques Rousseau et les siens auprès des présentes, et cela envers et contre tous, en jugement et dehors, et de les avoir pour agréables. fermes et stables à toujours.

Renonçant, nous lesdits gouverneurs, au nom de qui nous agissons, aux choses contraires au présent acte, et surtout à la maxime qui reprouve la générale renonciation, lorsque la spéciale ne précède, et requérant au surplus que le scel usité dans la baronie du Val de Travers soit mis et appendu aux présentes, en réservant en tout les droits seigneuriaux et ceux d'autrui. Ce qui fut fait et passé audit Couvet, le premier janvier mil sept cent soixante cinq, présents le sieur Frédéric Jeanrenaud et Jean-Henri Lardy, demeurant audit Couvet, témoins à ce requis et signés en la présente, avec les sieurs gouverneurs et assistans, qui ont déclaré que ladite réception à communier avoit été donnée par le suffrage unanime de cent vingt-cinq communiers composant ladite générale assemblée, ayant été ordonné au notaire soussigné, secrétaire de ladite communauté, d'expédier ces présentes en cette

forme, ledit an et jour 1er janvier 1765.

Ita est:
(Signé:) J. H. BERTHOUD
(avec paraphe.)

# TABLE

		Pages.
2253.	[Julie Bondely à Rousseau] Colombier. ce 25e 8bre 1764.	1
2254.	[MM. Rey à Rousseau]. le 26e 8bre 1764	2
2255.	[Lenieps à Rousseau]. Paris, 27e 8bre 1764	3
2256.	[Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 26 octobre	:
	1764	ς
2257.	A Mme de Luze. Motiers, le 27 octobre 1764	. 8
2258.	A Mme Boy de la Tour. A Motiers, le 28. 8bre 1764	9
2259.	A M. [Duchesne, libraire à Paris]. A Môtiers, le 28 octobre	
2260.	A M. [MM. Rey, libraire à Amsterdam]. A Môtiers, le	
	29 octobre 1764	12
2261.	A [Milord Maréchal]. Môtiers-Travers, le 29 octobre 1764	14
2262.	[Le comte de Zinzendorff à Rousseau]. Nîmes, 30 octobre-	. '
	2 novembre 1764	
2263.	A M. Théodore Rousseau. Motiers, le 31 octobre 1764	
	De Leyre à Rousseau. Parme, ce 2 novembre 1764	19
	A M. Du Peyrou. A Motiers, le 4. 9bre 1764	24
	A M11e Henriette de Maugin [?]. Motiers le 4 novembre 1767.	27
	A M. Duchesne. A Motiers 4. 9bre 1764	
2268.	A M. MM. Rey. 5. 9bre 1764	3 1
2269.	[MM. Rey à Rousseau]. A Amsterdam, le 5e 9bre 1764	33
	[L. Usteri à Rousseau]. Zurich, novembre 1764	
	[Mme de Verdelin à Rousseau]. 6 novembre 1764	
2272.	[Mme Boy de la Tour à Rousseau.]. A Lion, ce 6. 9bre 1764.	41
2273.	[JF. Deluc à Rousseau]. Du 7e 9bre 1764	43
2274.	Buttafoco à Rousseau]. Fontainebleau, 10 novembre 1764.	44
	[La Roche à Rousseau]. De Paris, ce 10. 9bre 1764	
	A M. [MM. Rey]. 10. 9bre 1764	
2277.	A M. l'abbé de Carondelet. A Motiers-Travers, le 11.9bre 1764.	50
2278.	A M. Hirzel. 11 novembre 1764	52
2279.	A M. de Malesherbes. A Motiers-Travers par Pontarlier,	
	11 novembre 1764	53
F	ROUSSEAU, Correspondance, T. XII.	2 (

2280.	A Mme [la vicomtesse d'Aubeterre]. à môtiers, le 11. 9 <sup>bre</sup> 1764.	55
2281.	A M. [MM. Rey]. 12. 9 <sup>bre</sup> 1764	56
2282.	[Duclos à Rousseau]. A Paris le 14. 9 <sup>bre</sup> 1764	57
	Au prince L. E. de Wurtemberg. 15. 9bre 1764	58
	[MM. Rey à Rousseau]. A Amsterdam, le 16e. 9hre 1764.	59
	[M <sup>me</sup> de Verdelin à Rousseau]. Paris, ce 17 novembre 1764.	62
2286.	[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. A Monrion, près de	
	Lausanne, le 17 novembre 1764	64
2287.	A Mme [de Luze]. A Môtiers, 17 novembre 1764	68
2288.	A M. Lenieps. A Motiers le 18. 9 <sup>bre</sup> 1764	69
2289.	A M. Wattelet. 18. 9 <sup>bre</sup> 1764	72
2290.	A M <sup>me</sup> Boy de la Tour. A Motier 18. 9 <sup>brc</sup> 1764	75
2291.	[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 20e 9bre 1764.	76
2292.	[JF. De Luc à Rousseau]. Du 20e. 9bre 1764	79
	A M. De Luc père. A Motiers-Travers le 22. 9 <sup>bre</sup> 1764	80
2294.	A M. [JF. De Luc]. Ce Samedi 24. 9 <sup>bre</sup> [1764]	82
2295.	[Milord Maréchal à Rousseau]. Potsdam. 24 novembre 1764.	84
	A Mme la marquise de Verdelin. Môtiers le 25 novembre 1764.	85
	Mme Boy de la Tour à Rousseau. A Lyon, ce 28. 9bre 1764.	88
	Jacques Vieusseux à Rousseau. Genève le 28. 9bre 1764	89
	A M. d'Ivernois. A Motiers, le 29. 9 <sup>bre</sup> 1764	91
2300.	A M. d'Ivernois. A Motiers le 29. 9 <sup>bre</sup> 1764	92
2301.	A M. Du Peyrou. A Motiers, le 29. 9 <sup>bre</sup> 1764	93
2302.	A M. B. Tscharner. 29. 9 <sup>bre</sup> 1764	96
2303.	[P. Moultou à JF. De Luc]. [fin novembre 1764]	97
	[JF. De Luc à Rousseau]. 30° novembre 1764	98
2305.	Lenieps à Rousseau. Paris 30 novembre 1764	100
2306.	A M. Duchesne. A Motiers le 2 X <sup>bre</sup> 1764	106
2307.	A M. Duchesne. [2 décembre 1764]	108
2308.	A M. Duclos, motiers le 2 décembre 1764	109
2309.	[Au prince de Wurtemberg]. Motiers, 3 decembre 1764	111
2310.	[Boswell à Rousseau]. Val de Traver le 3 décembre 1764	I I 2
2311.	[Boswell à Rousseau] [Val de Travers, décembre 1764]	114
2312.	J. Vieusseux à Rousseau. Genève, le 4 <sup>e</sup> X <sup>bre</sup> 1764	116
2313.	[Mme Goncerut à Rousseau]. Nyon, ce 5 décembre 1764	118
2314.	Milord Maréchal à Rousseau. 5 décembre 1764	120
	A M. Philibert Cramer. A Motiers-Travers, le 6 Xbre 1764.	I 2 I
2316.	A Milord Maréchal. 8 décembre 1764	I 22
	A M. Du Peyrou. A Motiers le 8. Xbre 1764	124
2318.	[Léonard Usteri à Rousseau]. Zurich, 8 décembre 1764	125
	[De Malesherbes à Rousseau]. à Paris ce 8 décembre 1764	127
	[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 8e Xbre 1764.	130
	A M. Laliaud. A Motiers le 9. Xbre 1764	131
2322.	[David Bourgeois à Rousseau]. Lyon 9. Xbre 1764	I 3 2
2323.	[Gauffecourt à Rousseau]. [La Motte près de Lyon, le 9 dé-	
	cembre 1764]	134
2324.	A M. Abauzit. A Motiers-Travers le 9. Xbre 1764	134
2325.	A M. de Montpéroux. Motiers le 9 déc. 1764	135

-	2326.	A M. [Philibert Cramer]. Motiers ce 9 X bre 1764	136
	2327	[Watelet à Rousseau]. à Paris ce 10 déc. 1764	136
*	2228	A M [D., D., ] A M . 1	
4	2220.	[Duolog à Dougas-1] A Devi- 1.	138
4	2529.	A M. II congred Historia A Matiers le 14 dec. 1764	141
4	2330.	A M. [Léonard] Usteri. A Motiers, le 14 Xbre 1764	142
4	2331.	A M. d'Ivernois. A Motiers le 15 Xbre 1764	143
4	2332.	A Mme de la Tour[-de Franqueville]. A Motiers le 16 Xbre	
		1764	145
4	2333.	A M. Duchesne. A Motiers, le 16 déc. 1764.	146
	2334.	A M. d'Ivernois. A Motiers le 17 Xbre 1764	148
	2335.	[Peyraube à Rousseau]. De Paris le 18. Xbre 1764	149
		[La Roche à Rousseau]. De Paris, ce 19 Xbre 1764	150
	2337.	A M. JA. De Luc. A Motiers-Travers le 20 Xbre 1764	151
	2338.	[Panckoucke à Rousseau] [vers le 15 décembre 1764]	154
	2330.	A M. Panckoucke. A Motiers, le 21 Xbre 1764	155
	2340.	A M. [de Montmolin]. A Motiers le 23 X <sup>bre</sup> 1764	157
	2241	[Moultou à Rousseau]. 23 décembre 1764	158
	2343	A. M. Du Peyrou. A Motiers le 24 Xbre 1764	160
		[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 24e Xbre 1764.	161
	2344.	[Mme Boy de la Tour à Rousseau]. A Lyon, ce 24 Xbre 1764.	162
	2345.	A M. Duchesne. A Motiers, le 24 déc. 1764	164
		A M. Jean Foulquier. [A Motiers, le 25 décembre 1764]	165
		[De Montpéroux à Rousseau]. A Genève le 28 décembre 1764.	167
	2348.	[Mme de la Tour-de Franqueville à Rousseau]. le 28 décembre	
		1764	167
	2349.	[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 28 décem-	
		bre 1764	170
	2350.	[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 29e Xbre 1764.	171
		A M. d'Ivernois. A Motiers le 29. Xbre 1764	172
	23(2.	Philibert Cramer à Rousseau. Genève le 26. Xbre 1764	174
	2252.	A M. Duchesne. A Motiers le 30. Xbre 1764	176
		A M. Coindet. A Motiers-Travers, 30 Xbre 1764	178
	22((	A M. Panckoucke. A Motiers le 30. Xbre 1764	180
		Au Prince de Wurtemberg. [Motiers]. ce 31 décembre [1764].	182
		[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 31 décem-	102
	43)/.		182
	0	bre 1764	
١	2358.	A M. [MM. Rey]. 31. 10 <sup>bre</sup> 1764	183
1	2359.	A M. d'Ivernois. 31. Xbre 1764	185
1	2360.	A M. Du Peyrou. 31 Xbre 1764	187
I	2361.	[Boswell à Rousseau]. a Genève ce 31 décembre 1764	188
ı	2362.	[Mme de Chenonceaux à Rousseau]. [fin de 1764]	191
	2363.	[Mme de Chenonceaux à Rousseau]. [fin de 1764 ou début de	
		1765]	193
	2364.	D'Ivernois à Rousseau (fragment). Genève, 1er janvier 1765.	196
	2365.	Lettre de JJ. Rousseau au Libraire [Duchesne]. A Motiers le	
	1	6 janvier 1766	197
	2266	6 janvier 1765	198
		in in interpretation of the state of the sta	/
		A M d'Ivernois A Motiers le 7 Janur 1766	199

(0	A NOT NOT 1. A NOT C. I . X . T. C.	
2368	. A M. Moultou. A Motiers le 7 Janv <sup>r</sup> 1765	20
2369	. [Peyraube à Rousseau]. A Paris le 7 Janvier 1765	20
	. [Mme de Chenonceaux à Rousseau]. [début de 1765]	200
7)/-	. A M. de Séguier de Saint-Brisson. [Janvier 1765]	208
33/1	. A W. de Seguier de Saint-Drisson, [Janvier 1/05]	
2372	. [M <sup>me</sup> de Verdelin à Rousseau]. A Panthémon, 8 janvier 1765.	211
2373	. [Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 9 janvier	
///	1765	21
22-1	A M <sup>me</sup> Goncerut. Le 10 janvier 1765	
2374	. A Mas Goncerut. Le 10 Janvier 1765	214
	. [Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris, le 10 janvier 1765.	210
2376	. [Salles (ou Osalles) à Rousseau]. à Paris, le 31 déc. 1764.	218
2277	Réponse 12 janvier 1760	219
2 ) / /	. Réponse. 12 janvier 1765	
2370	. A M. de Gaunecourt. Motiers-Travers, le 12 janvier 1765.	219
2379	. A M. Duclos. Motiers le 13 janvier 1765	221
2380.	. [Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 16 janvier	
,	1760	222
0.	1765	
2301.	. [Pomaret a Rousseau]. Du 16 janvier 1765	223
2382.	. A M. d'Ivernois. A Motiers le 17 Janvier 1765	225
2383.	. Milord Maréchal à Rousseau. Berlin 18 janvier 1765	228
2284	[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 18e janvier	
- 304.		
0	1765	230
2385.	A M. le colonel Pictet. A Motiers le 19 janvier 1765	231
2386.	A M. de Peyraube. 20 janvier 1765	233
2387.	A M. de Peyraube. 20 janvier 1765	2 3 4
2288	A M. Duchesne. A Motiers le 20 janvier 1765	
2,00.	A Mma Dan da la Tana A Matiera la coloniana and	234
2309.	A Mme Boy de la Tour. A Motiers le 20 janvier 1765	236
2390.	A M. d'Ivernois. A Motiers, le 21 janvier 1765	237
2391.	[Le Colonel Pictet à Rousseau]. 22 janvier 1765	238
	A M. d'Ivernois à Neuchâtel. A Motiers, 24 janvier 1765.	244
	A M. [Du Peyrou]. A Motiers le 24 Janv <sup>r</sup> 1765	
2393.	A M. [Du Feylou]. A Motiers le 24 Janv 1/0)	245
2394.	A M. [Du Peyrou]. Note des pièces qui composeront le recueil	
	[24 janvier 1765]	247
2395.	[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris, le 26e Janvier	
771.	1765	250
2226	EXE-1 17 1 11 1 15 2 2 6 1 1 6	,
		251
2397.	A M. le Comte de Bentinck. Motiers, le 26 janvier 1765	252
2398.	A Mme la Comtesse de Bentinck. Motiers, le 26 janvier 1765.	254
2300.	A Milord Maréchal. 26 janvier 1765	255
2400	A M. JA. De Luc. à Motiers le 27 janvier 1765	
		257
2401.	A M. Duchesne. A Motiers le 27 Janvier 1765	258
	Ballière à Rousseau. Paris, 28 août 1764	261
2403.	A M. Ballière. A Motiers. Ce 28 Janvier 1765	262
	A M. [MM. Rey]. A Motiers le 28 janvier 1765	264
	[JA. De Luc à Rousseau]. Genève le 30 Janvier 1765	265
2400.	[Moultou à Rousseau]. 30 janvier 1765	267
2407.	Foulquier à Rousseau. Lausanne le 31 janvier 1765	27 I
2408.	A M. [Du Peyrou]. A Motiers le 31 janvier 1765	272
	Procuration	274
2400	[L. Usteri à Rousseau]. Zurich 1er février 1765	
-409.	La. Osteri a Rousseauj. Larrent 1. Teviler 1/0)	274

2410	. A M. [Meuron]. A Motiers le 2 févr. 1765	27-
2411.	[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion 2 février	277
24	1766	
2412	1765	278
2412.	I Viousseau & Douggoon Combus to as finish a	280
2413.	[J. Vieusseux à Rousseau]. Genève le 2º février 1765	289
2414.	A M. JA. De Luc. Ce 2 févr 1765	289
2415.	Samuel Bourgeois à Rousseau. A Neuchâtel, ce 29 janvier	
	1765	290
2416.	Reponse. [Motiers]. le 2 fevrier 1765	291
2417.	A M. Paul Chappuis. Motiers le 2 fevr 1765	292
2418.	A M. Duchesne. A Motiers le 3 février 1765	294
2419.	[La Roche à Rousseau]. De Paris ce 3e février 1765	295
2420	A Mme de Verdelin. A Motiers le 3 fevr 1765	
2421	[J. Vernes à Rousseau]. Genève, le 2 de Février 1765	297
2421.	A M. Vernes. A Motiers le 4 février 1765	300
2422.	[Du Dovrou à Douccour]	301
2423.	[Du Peyrou à Rousseau]	302
2424.	A W. [le professeur de Wontmolin] [4 ou 5 fevrier 1765]	305
	A M. Duchesne. A Motiers-Travers le 5 février 1765	305
2426.	[J. Vieusseux à Rousseau]. Genève le 5 février 1765	306
2427.	[Henriette à Rousseau]. A Paris, Ce 5 février 1765	308
2428.	[Mme de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. le 6 février	
	1765	314
2429.	[JA. De Luc à Rousseau]. Genève le 6e fevrier 1765	315
	A Mme de Chenonceaux. Motiers le 6 fevrier 1765	317
2/21	A M. l'abbé de Mably. Motiers le 6 février 1765	317
2422	L'abbé Mably à Mme Saladin. 11 janvier 1765	318
	A Mme Guyenet la jeune. Ce mercredi matin [6 fevrier 1765].	,
		319
	A M. J. Vieusseux. 7 fevr. 1765	320
2435.	A M. Du Peyrou. A Motiers le 7. fevr. 1765	324
	A M. Moultou. A Motiers le 7 fevr. 1765	327
	J. Vernes à Rousseau. Genève le 8 de fevrier 1765	330
	Milord Maréchal à Rousseau. Potsdam 8 fevrier 1765	331
2439.	Guy pour Duchesne à Rousseau. A Paris le 8e février 1765.	334
2440.	GA. De Luc à Rousseau. Genève le vendredi 8e sevrier 1765.	335
2441.	[J. Vieusseux à Rousseau]. Genève, le 9 février 1765	338
	[GA. De Luc à Rousseau]. Le 9e février 1765	340
	[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion, 9 fevrier	<i>'</i> '
-11).	1765	342
2444	[Le Prince de Wurtemberg à Rousseau]. Monrion 10 fevrier	742
		2.42
	1765	343
2445.	A Name de la Transfer De Proposition A Maria de la forma	344
2446.		
	1765	345
2447.	A. M. Lenieps, A. Motiers le 10 fevr 1765	346
2448.	[Du Peyrou à Rousseau]. 10 fevrier 1765	351
_	[Julie Bondely à Mme Sandoz. Du 28 janvier 1765]	353
_	[Julie Bondely à Mme Sandoz]. du 4 février 1765	353
	Mme de Chenonceaux à Rousseau [vers le 11 février 1766].	3 ( /

2450. [Mably à Rousseau]. Paris le 11 février 1765	359 360 362
APPENDICE	
I. Fac-similé de l'édition originale du Sentiment des Citoyens, exemplaire annoté de la main de Rousseau ayant servi à la réimpression faite par Duchesne	366 383
TABLE DES PLANCHES	
1. JJ. Rousseau, gravé par Charon, d'après Bouchot En front	tispice.
2. Milord Maréchal	14
3. M <sup>me</sup> Pierre Boy de la Tour	75
4. Pierre-Alexandre Du Peyrou	160
5. Charles-Guillaume d'Ivernois, trésorier-général	
6. Julie de Bondely	353

### INDEX DES NOMS PROPRES

#### CITÉS DANS CE DOUZIÈME TOME

Blanchenay, p. 117. Boily, graveur, p. 34.

296. ADERT (Jacques) [1817-1886], p. 43, 79, 80, 83, 98. ALEMBERT (Jean LE ROND D') [Paris, 1717-Paris, 1783], p. 74, 103, 108, 137, 161, 263. Angard, directeur des Postes, à Paris, p. 41. ARNAUD (G.), chirurgien à Londres, p. 36. ASTIER, p. 48, 61. AUBENTON (Louis-Jean-Marie d') [Montbard, 29 mai 1716-31 décembre 1799], p. 24, 181. AUBETERRE (Mme d'), p. 40, 55, 62, 64, 85. Aumont (duc d'), p. 212. Azaincourt, p. 179, 180. BALLIÈRE DE LAISEMENT (Denis) [Paris, 9 mai 1729-Rouen, 8 novembre 1800], p. 147, 161, 260, 261, 262, 263. BARBOU, libraire à Paris, p. 164. Barillot, libraire à Genève, p. 34. Beauchâteau, p. 201. BEAUMONT (Christophe de) [1703-1781], archevêque de Paris, p. 16, 107. BENTINCK (comte William de), p. 252, Bentinck (comtesse William de), née d'Aldenbourg, femme du précédent, p. 252, 254. Bergounioux, p. 85, 87. Bernardoni (Mme), p. 145, 169.

Berthoud (F.), p. 17, 88.

Bertrand, p. 79, 99, 273.

ABAUZIT (Firmin) [Uzès, 11 novembre

1679-Genève, 20 mars 1767], p. 134,

Bosscha, p. 12, 31, 32, 47, 56, 183, 184, 185, 264. Boswell (James) [Auchinleck (Écosse) 1740-1795], p. 112, 114, 173, 188, 228, 362, 363. Boufflers (le comte de) [mort en 1764], Boufflers-Riverel (comtesse de), née Marie-Charlotte-Hippolyte de Cam-PET DE SAUJON [Paris, 5 septembre 1724-Rouen, 28 novembre 1800], femme du précédent, p. 47, 108, 150, 212, 213, 296. Bourgeois (David), p. 132, 133, 134, 220. Bourgeois (Samuel), p. 290, 291, 352. Boy DE LA Tour (Maurice), p. vi, 88, 157, 162, 302, 305. Boy de la Tour (Mme Pierre), née Julienne-Marie Roguin [Lyon, 21 novembre 1715-Yverdon, 15 septembre

1780], p. 9, 41, 42, 44, 75, 88, 162,

Boy de la Tour, fils de la précédente,

Boy DE LA Tour (Madeleine-Catherine), mariée le 19 octobre 1766 à Étienne

Boyer, envoyé de France à Genève, p.

Breguet (H.), p. 3, 5, 6, 7, 69, 145. Buffenoir (Hippolyte) [1846-Paris,

236.

16, 17.

DELESSERT, p. 10.

3 juillet 1928], p. 308.

Bondely (Julie de) [baptisée à Berne le

1778], p. 1, 8, 25, 26, 351, 353.

1er janvier 1732, morte le 8 août

Buffon (Georges-Louis Leclerc DE) [Montbard, 1707-1775], p. 24, 25, 154, 156, 181, 272, 325.

Buffon (Mme), p. 24, 25.

BUTTAFOCO (Matthieu) [Vescovato, 26 novembre 1731-Bastia, 6 juillet 1806], p. 44, 75.

CALANDRINI, p. 79.

Calas (Jean) [La Caparède, 1698 — roué à Toulouse le 9 mars 1762, réhabilité le 9 mars 1765], p. 16.

CALAS (Vve), p. 206.

Calas (Pierre), fils des précédents, p. 206.

CARONDELET (abbé), p. 50.

Casenove, négociant, p. 173.

Catherine II, impératrice de Russie, née Sophie - Auguste - Frédérique d'Anhalt - Zerbst [Stettin, 2 mai 1729-1796], p. 5.

CATON, p. 135.

CAVEYRAC, p. 156.

Cellérier (Ch.), p. 95, 319, 320.

Chais (Charles) [Genève, 3 janvier 1701-La Haye, octobre 1785], pasteur de l'Église wallonne de La Haye, p. 325. Chappuis (Marc) [1734-1779], p. 3, 69, 101, 201, 283.

CHAPPUIS (Paul), p. 292.

CHARAVAY (Étienne), p. 106, 108.

Charavay (Eugène), p. 30.

CHARAVAY (Mme Veuve), p. 258.

CHARAVAY (Noël), p. 258.

CHARLES-EMMANUEL III [Turin, 27 avril 1701-20 février 1773], roi de Sardaigne de 1730 à sa mort, p. 105.

CHARRIÈRE (Mme de). Voir Zuylen (Belle de).

Châteauvieux (Vasserot de), p. 70, 102, 183, 336.

CHÂTILLON (Mme), p. 42.

CHENONCEAUX (Mme Jacques Dupin de), née Marie-Alexandrine-Sophie de Rochechouart - Ponville [1730-1767], p. 108, 191, 193, 206, 317, 354.

Chirol, p. 18.
Choiseul (Étienne-François, duc de) [23 juin 1719-8 mai 1786], p. 206.

CICÉRON, p. 37.

Clairaut (Alexis-Claude) [Paris, 1713-1765], p. 170, 217.

CLAVIÈRE, négociant, p. 173.

CLERC, p. 41.

Coinder (François) [Genève, 12 novem-

bre 1734-Genève, 28 mai 1809], p. 77, 78, 107, 108, 131, 138, 164, 178, 217, 230, 260.

CONDILLAC (Étienne BONNOT DE) [Grenoble, 1715-Beaugency, 1780], p.

206, 363.

CONTI (Louis-François DE BOURBON, prince de) [Paris, 13 août 1717-Paris, 12 août 1776], p. 212, 296.

CONSTANT DE REBECQUE (David-Louis), seigneur d'Hermenches [Lausanne, 1723-Paris, 1785], p. 115.

Cornabès, p. 235.

CRAMER (Philibert), p. 13, 35, 79, 99, 136, 174, 175, 339.

CRAMER-PRÉVOST (Mme Louis), p. 121, 136.

Créqui (marquise de), née Renée-Caroline de Froullay [1714-1803], p. 108, 250.

Crommelin, p. 105.

DARAN (Jacques) [Saint-Frajou (Haute-Garonne), 1701-Paris, 1784], p. 24.
DE LEYRE (Alexandre) [1726-1797],

p. 19, 188, 362.

DE LEYRE (Mme), née Caroline-Alexandrine Loiseau, femme du précédent, p. 22, 36, 363.

DE Luc (Jacques-François) [1698-1780], p. 3, 43, 70, 79, 80, 82, 83, 91, 92, 97, 98, 102, 117, 239, 304, 307, 335, 338, 339.

De Luc (Jean-André) [1727-1817], fils du précédent, p. 151, 173, 174, 175, 200, 226, 265, 285, 287, 289, 270, 315.

DE Luc (Guillaume-Antoine) [1779-1812], frère du précédent, p. 340, 341. DE Luc (William), p. 151, 257.

DE MAUGIN (Voir HENRIETTE).

DIDEROT (Denis) [Langres, 1713-Paris, 1784, p. 4, 103, 104, 211, 263, 349. DIDOT (Pierre-François), dit Didot jeune

[Paris, 1732-Paris, 1793], libraire à Paris, p. 261.
DIDOT (Robert FIRMIN-) (Voir FIRMIN-

DIDOT (Robert FIRMIN-) (Voir FIRMIN-DIDOT).

Donzel, p. 201.

Dubois, p. 53.

Duchesne, libraire à Paris, p. 11, 30, 32, 34, 76, 87, 106, 108, 109, 130, 131, 146, 150, 156, 161, 162, 164, 171, 176, 179, 183, 185, 197, 216, 217, 230, 234, 235, 250, 251, 258, 259, 262, 280, 294, 296, 302, 305, 335.

Duchesne (Mme), p. 335.

Duclos (Charles PINEAU-) [1704-1772], p. 57, 103, 108, 109, 141, 221, 260.

Du Hossay, p. 314.

Dumoulin (Suzanne-Madeleine) [née à Lausanne vers 1721], p. 36, 61, 75, 264.

DUNAND (Alphonse), ministre de Suisse

en France, p. 95.

Du Peyrou (Pierre-Alexandre) [Surinam, 7 mai 1729-Neuchâtel, 13 novembre 1794], p. 24, 93, 138, 160, 181, 187, 244, 245, 247, 256, 257, 272, 274, 286, 318, 324, 326, 329, 351, 353.

Duvillard, libraire à Genève, p. 34,

61, 83, 90, 116.

EGMONT (Mme d'), p. 206.

Erasme (Didier) [Rotterdam, 1467-Bâle, 1536], p. 188.

EROSTRATE, p. 328.

Escherny (François-Louis d') [Neuchâtel, 1733-Paris, 1815], p. 10, 26, 42, 95, 352.

EYNARD (Charles), p. 111, 170, 182.

Eyselin (Mme), 80.

FALAVEL, p. 104.

FAUCHE, libraire à Neuchâtel, p. 33, 34, 82, 94, 160.

FAVRE (W.), p. 95.

FIRMIN-DIDOT (Robert), libraire-éditeur à Paris, p. vi, 180, 155.

FLETCHER (Andrew) [Salton, 1655-Londres, 1716], p. 113, 123.

FONCEMAGNE, p. 38, 62, 86, 87.

Foulquier (Jean), p. 167, 271. FOURNIER, p. 161.

Frédéric II, roi de Prusse [Berlin, 24 janvier 1712-Potsdam, 1786], p. 264, 270, 333.

FROMENT (de), p. 85.

FROMENT (Mme de), née Emet Ulla, femme du précédent, p. 120, 229, 361.

FURET (Joseph), p. 283.

GALATIN, p. 336.

Galiffe, lieutenant, p. 336.

GAFORIO, général des Corses, p. 45.

GARRIQUES, négociant à Genève, p. 341. GATTI, p. 212.

Gauffecourt (Jean-Vincent Capperon-NIER DE) [1691-1766], p. 134, 219.

GEDOYN, p. 164.

GIRARDIER, p. 9, 10, 163.

GIRARDIN (Stanislas de), p. 53, 55. GODET (Philippe) [1850-1922], p. 88, 115, 162.

Goncerut (Isaac-Henri), p. 215.

Goncerut (Mme), née Suzanne Rousseau [1681-11 novembre 1774], femme du précédent, p. 118, 119, 214.

GREBEL, p. 37.

GRENUS, syndic, p. 336.

GRIMM (Frédéric - Melchior) [1723-11

décembre 1803], p. 4.

Guy, libraire à Paris, p. 76, 130, 131, 150, 161, 162, 171, 176, 216, 217, 230, 250, 251, 259, 296, 334, 335.

GUYENET (Frédéric), p. 143, 144. GUYENET ((Mme Frédéric), née Isabelle d'Ivernois [baptisée le 3 mai 1735, mariée le 18 mai 1764, morte en 1797], femme du précédent, p. 144,

319, 320, 327, 343, 344, 347. HELVÉTIUS (Adrien) [1715-1771], p. 211,

349.

HENRI (Frédéric-Henri-Louis, dit prince) [Berlin, 18 janvier 1726-3 août 1808], frère du roi de Prusse, p. 279, 344.

HENRIETTE, p. 27, 308, 314.

Hirzel, p. 52.

Hossay (DU), p. 27.

HOUDETOT (marquise d') née Elisabeth-Sophie-Françoise de LALIVE DE BELLE-

GARDE [1730-1813], p. 39.

Ivernois (François-Henri d')[1722-1778], négociant à Genève, p. 43, 79, 80, 83, 91, 92, 98, 117, 143, 144, 148, 149, 163, 172, 174, 196, 199, 225, 267, 285, 341.

IVERNOIS (Mme d'), née Dehors, femme

du précédent, p. 201.

IVERNOIS (Charles-Guillaume d'), conseiller d'Etat et trésorier général à Neuchâtel [1732-1819], p. 244.

IVEBNOIS (Guilllaume-Pierre d'), procureur [1701-1775], p. 144.

Ivernois (Dr Jean-Antoine d') [1703janvier 1765], p. 244.

Ivernois (Isabelle d'). Voyez Guyenet (Mme Frédéric).

JALABERT (Jean) [1713-1768], p. 336,

338, 339. Jullien (Alexandre), libraire à Paris, p. 88.

JUNET, p. 77, 86, 106, 111, 147, 258, 294, 295, 299.

KEITH (George), dit MILORD MARÉCHAL

[1685-1778], p. 14, 35, 49, 84, 113, 114, 120, 122, 124, 190, 228, 255, 270, 277, 278, 331, 360.

KLYIOG, p. 53.

KRA, libraire à Paris, p. 231.

Laliaud, p. 34, 131.

La Reynière (de), p. 151.

LA ROCHE, p. 11, 46, 47, 106, 130, 150, 151, 179, 296.

LA ROCHE (Mme), p. 47, 151.

LA Tour (Maurice-Quentin) [Saint-Quentin, 1704-Saint-Quentin, 1778],

p. 3, 108.

LA TOUR-DE FRANQUEVILLE (Mme ALISSAN DE LA Tour, soit Mme del, née Marie-Anne Merlet de Foussonne et de Franqueville [Paris, 7 novembre 1730-Saint-Mandé, 6 septembre 1789], p. s, 108, 14s, 167, 314, 34s.

Laugier, de Vienne, p. 15.

LAUTREC (Daniel-François, comte de GELAS-VOISINS, vicomte de), p. 167, 283.

LAVAISSE, p. 206.

LAVATER (Jean-Gaspard) [Zurich, 15 novembre 1741-Zurich, 2 janvier 1801], p. 37, 38, 126, 143.

LE BLANC, p. 71, 101.

LE COMTE (Mme), graveur, p. 74, 137. Le Nieps (Toussaint-Pierre) [1694 -1774], p. 3, 6, 69, 77, 100, 107, 108,

280, 346.

LE VASSEUR (Mme), née RENOULT, [vers 1673, mariée le 17 novembre 1796, morte vers le 15 novembre 1766],

p. 150, 296.

Le Vasseur (Marie-Thérèse) [Orléans, 21 septembre 1721-Le Plessis-Belle, ville, 12 juillet 1801], fille de la précédente, p. 5, 10, 13, 42, 47, 49, 56-60, 64, 71, 89, 105, 119, 120, 150, 151, 162, 163, 191, 201, 215, 219, 237, 284, 296.

LE VENEUR (Comte), p. 85, 198, 297, 319.

LICURGUE, p. 22.

Linée (Charles) [Rashult (Suède), 12 mai 1707-Upsal, 10 janvier 1778], p. 26, 54.

LIOTARD (Jean-Étienne) [Genève, 22 décembre 1702-Genève, 12 juin 1789]. p. 97, 100, 132.

Lorenzi (le chevalier de), p. 108.

Louis XV [1710-1774], roi de France, p. 105, 135, 167, 270.

Lullin (syndic), p. 336.

Luxembourg (Charles-François-Frédéric DE MONTMORENCY, duc de) [31 décembre 1702-18 mai 1764], maréchal de

France, p. 179, 218, 250.

Luxembourg (la maréchale, duchesse de) née Madeleine-Angélique DE NEUVILLE-VILLEROY, veuve du duc DE Boufflers puis femme du précédent [Paris, 27 octobre 1707 - Paris, 24 janvier 1787], p. 47, 108, 150, 151, 235, 296, 334.

Luze (Mme Jean-Jacques de), née Marie-Françoise Warney, p. 8, 68.

MABLY (Gabriel BONNOT DE) [11 mars 1709-avril 1787], p. 317, 318, 323, 328, 359.

Machuel, libraire, p. 261.

Maillebois (maréchal de), p. 45.

MAIRUEYS, négociant à Ganges, p. 224. MALESHERBES (Chrétien-Guillaume DE LAMOIGNON DE) [1721-1794], p. 53, 54, 127, 129, 147, 205, 234.

Mallet, professeur, p. 90.

MALLET, syndic, p. 283.

Maltor (Antoine) [1689-1767], curé de Groslay, p. 40, 87.

MALZAHN (baron de), p. 342, 344.

MARBŒUF (comte de), commandant les troupes françaises à Bastia, p. 46.

MARCET (Michel), p. 283.

MARGENCY. p. 251.

Marin (François - Louis - Claude) [La Ciotat, 1721-Paris, 1809], censeur royal, p. 61, 103.

MARTINE, p. 284.

Martinet, châtelain de Môtiers, p. 246. MATILE, p. 277.

MEISTER, p. 37.

MERCIER DE SAINT-LÉGER, p. 263.

Meuron, Conseiller d'État et procureur général à Neuchâtel, p. 277, 332, 333.

Michely Du Crest, p. 282.

MONET, p. 161.

Montclar (J.-P.-Fr. Ripert de) [1711-1773], avocat au Parlement d'Aix, p. 17, 269.

Montesquieu (Charles de Secondat, baron de) |La Brède, 18 janvier 1689-Paris, 10 février 1755], p. 39, 40,

Montmollin (Frédéric-Guillaume de) [1709-1783], p. 157, 243, 244, 302,

Montmollin (Mme de), née J.-M. Tissot, femme du précédent, p. 244.

Montpéroux (de), résident de France à Genève, p. 135, 167.

Mouchon (P.), p. 199, 265.

Moultou (Paul-Claude) [Montpellier, 24 novembre 1731-Coinsins, 10 juin 1787], p. 16, 97, 158, 202, 203, 204, 267, 268, 277, 319, 320, 327, 341.

Morus (Thomas) [Londres, 1480, — décapité à Londres le 6 juillet 1535],

p. 164.

Mussard, syndic, p. 336.

Musset-Pathay (Victor-Donation DE Musset, dit) [1768-1832], p. 8, 11, 14, 18, 27, 50, 52, 53, 55, 122, 135, 146, 164, 176, 219, 221, 234, 254, 294, 302, 305, 307, 360, 362.

NECKER (Jacques) [Genève, 30 septembre 1732-Coppet, 1804], p. 178.

NECKER (Mme), p. 351.

Nervet, avocat au Parlement, p. 250,

Nourrit, libraire à Paris, p. 115.
Panckoucke (Charles-Joseph) [Lille,

26 novembre 1736-Paris, 17 décembre 1798], libraire à Paris, p. 31, 107, 108, 154, 155, 177, 180, 245.

PAOLI (Hyacinthe) [Corte, 1690-Naples,

1768], p. 45.

PAOLI (Pascal) [Stretta-de-Morosaglia, 26 avril 1725-Londres, 5 février 1807], fils du précédent, p. 4, 16, 43, 45, 46, 59, 211, 298, 349.

PEARSON, libraire à Londres, p. 80.

PETITAIN, p. 232.

PETITPIERRE (Adolphe), p. 319.

Petrarque (François), p. 16.

PEYRAUBE, p. 92, 93, 149, 205, 206, 233, 234.

PHLY (du), p. 5, 6.

PHILIPPE, roi de Macédoine, p. 58. Picter (Edmond), p. 151, 257.

PICTET (Charles) [6 avril 1713-18 septembre 1792], colonel suisse au service de Hollande, p. 231, 232, 240,

257, 265, 266. Pline l'ancien, p. 165.

PLAN (Philippe) [Genève, 3 mai 1827-Genève, 14 juillet 1885], conservateur de la Bibliothèque publique de Genève, p. 43, 79, 80, 83, 98.

PLON, libraire à Paris, p. 88, 115.

POMARET, p. 165, 271.

Portales, p. 352.

Pougens (Marie-Charles-Joseph) [Paris, 1755-Vauxbuin (Aisne), 1783], p. 44, 46.

Praslin (duc de), p. 48, 49, 61.

PRIEUR (Mme), p. 145, 169.

Pury (S. de), p. 277.

Quinsonas (de), p. 132, 220.

RAMEAU, p. 263.

RAMEAU (Mme), p. 106.

RANCUREL (de), chevalier de Malte, p.

240, 298, 349.

REGUILLAT, libraire à Lyon, p. 88, 163.
REY (Marc-Michel) [1721-1780], libraire à Amsterdam, p. 2, 12, 30, 31, 33, 36, 47, 56, 59, 76, 77, 81, 83, 90, 92, 101, 106, 108, 130, 160,

164, 183, 230, 264, 346.
Rey (Mme), née Elisabeth Bernard,

femme du précédent, p. 13, 61, 75. Rey (François-Bernard) [mort en juin 1780], fils aîné des précédents, p. 186.

REY (Isaac), frère puîné du précédent,

p. 185.

REY (Suzanne-Madeleine-Jeanne) [30 avril 1762-morte avant 1779], sœur des deux précédents et filleule de J.-J. Rousseau, p. 13, 61, 75.

RICHARD (Joseph) [1799-1875], p. 46, 118, 132, 150, 154, 206, 218, 271, 290, 295.

Richelieu (cardinal), p. 62.

RICHELIEU (Louis-François-Armand DE VIGNEROD DU PLESSYS, duc de) [Paris, 13 mars 1696-Paris, 8 août 1788], maréchal de France, p. 206.

RILLIET, négociant à Genève, p. 79, 288.

RILLIET (Théodore), p. 323.

RILLIET DE CANDOLLE (Albert), p. 135. RITTER (Eugène) [Genève, 1836-Genève, 3 juillet 1928], p. 37, 125, 149, 151,

233, 234, 274. Rivoire, p. 199, 324.

RIVOIRE, p. 199, 324.
ROCHAMBEAU (marquis de), p. v, 366.
ROGUIN (Daniel) [Yverdon, 6 septembre

1691-Yverdon, 1771], p. 4, 10, 96, 285.

Roguin (le banneret), p. 4, 10.

ROBERT (Ch.), p. 171.

Rod (Édouard) [Nyon, 1857-Cannes, 1911], p. 289.

Roger (Noelle) [Mme Eugène Pittard, fille de Th. Dufour], p. 320.

ROLLIN, p. 62.

Romeau (la Veuve), de Dijon, p. 77. Romilly (Jean) [1714-1796], horloger

génevois à Paris, p. 104.

Romilly (Jean-Edme) | mai 1739-27 octobre 1770], pasteur, fils du précédent, p. 104.

Roth (Georges), p. vi, 112, 114, 188. Rothschild (Henri de), p. 9, 41, 75, 236. ROUGEMONT (MM.), banquiers à Paris, p. 4, 108, 161, 178.

ROULET, p. 140, 143.

Rousseau (Jean) [1724-1795] établi à

Londres, p. 36, 49.

Rousseau (Théodore) [1729-1807], p. 18. ROUSTAN (Antoine-Jacques) 1734-18 juin 1808], p. 49.

Ruegger-De Luc (Mme), p. 43, 79, 98. RULHIÈRE (Claude-Carloman) [Bondy, 1735-1791], de l'Académie française, p. 206, 358.

(Jean-François SAINT - LAMBERT [Nancy, 26 décembre 1716-Paris, 9 février 1803], p. 39.

SALADIN (Mme), p. 318, 323, 359.

SALLES, p. 218, 219.

Sandoz (Mune la Colonelle), p. 351, 353. SARTINE (Antoine-Raymond-Jean-Gualbert-Gabriel de), comte d'Alby [Barcelone, 12 juillet 1729-Tarragone, 7 septembre 1801], lieutenant-général de police, p. 31, 32, 34, 48, 54, 55, 61, 70, 87, 101, 109, 155, 156.

Sauttershaim (baron de), p. 15. Schlieben (Comte), p. 342, 343.

Séguier (Sidoine-Charles-François, marquis de Saint-Brisson [Saint-Brisson (Loiret), 4 novembre 1738-30 avril 1773], p. 165, 208.

Serre (Suzanne), épouse Genève [22 mars 1720 - morte avant le 16 juin i755], p. 119, 216.

SOCRATE, p. 188, 359.

STANISLAS LESZCZYNSKI [Lemberg, 20 octobre 1677-Lunéville, 23 février 1766], roi de Pologne (Il a régné en fait, du 2 juillet 1704 au 3 octobre 1735, mais a conservé le titre de roi de Pologne jusqu'à sa mort), p. 39, 40.

STRÉCKEISEN-MOULTOU père [18 octobre

1801-30 avril 1887], p. 95.

STRÉCKEISEN-MOULTOU (Georges) [Genève, 1834-Genève, vers 1870], fils du précédent), p. 55, 57, 62, 64, 95, 96, 141, 150, 158, 170, 182, 191, 211, 213, 214, 222, 228, 251, 267, 269, 278, 319, 331, 342, 343, 354, 358, 359.

SYLLA, p. 45.

Terreaux (du), p. 3, 4, 5, 6.

Thélusson, p. 178.

Tissot (Dr Samuel-André) [1728-1797], p. 265, 279, 342.

TREMBLEY (Jean) [1713-1783], pasteur à Genève, p. 186, 303.

TRESSAN (Comte de), p. 16.

Tronchin (le docteur Théodore) [1709-

1781], p. v, 104, 363.

Tronchin (Jean-Robert), procureur-général [Genève, 3 octobre 1710-Rolle, 11 octobre 1781], cousin du précédent, p. v, 141, 144, 199, 268.

TSCHARNER (Vincent-Bernard), p. 95,

96.

Tschiffeli, p. 154, 155. Turettini, p. 336, 339.

Usteri (Léonard) [Zurich, 31 mars 1741-18 mai 1789], p. 37, 125, 142, 274. Usteri (Paul), p. 37, 125, 142, 274.

VATEL, p. 80.

VAILLANT, p. 164. VALDAHON, p. 169.

VAUCHER (Mme), née Marianne-Charlotte

Guyenet, p. 319.

Verdelin (marquise de), née Marie-Louise-Madeleine de Brémond d'Ars) Imariée en avril 1750, morte en octobre 1810], p. 38, 41, 55, 62, 85, 86, 108, 198, 211, 251, 295, 297, 350.

VERDELIN (Léontine), fille de la précé-

dente, p. 40, 62, 63, 212.

Verrès, p. 37.

VERNÈDE, p. 163, 184.

Vernes (Jacob) [1728-1791], p. 184, 185, 186, 197, 250, 280, 288, 289, 294, 300, 301, 302, 303, 305, 316, 323, 326, 328, 329, 330, 350.

VERNES D'ARLANDES (Mme), p. 301. VERNET (Jacob) [1698-1789], p. 276.

Vieusseux (Jacques) [né à Genève le 13 juin 1721], p. 13, 35, 49, 61, 80, 83, 89, 90, 98, 116, 117, 283, 289, 303, 304, 306, 307, 320, 324, 338, 340.

Virgile, p. 204.

VOLTAIRE (François-Marie Arouet, dit) [Paris, 21 novembre 1694-Paris, 30 mai 1778], p. vii, 39, 40, 48, 79, 80, 84, 99, 100, 103, 120, 184, 185, 188, 197, 241, 263, 272, 284, 290, 298, 325, 348, 349.

Voulaire, p. 98, 101.

WATTELET (Claude-Henri) [1718-1786], p. 72, 108, 136, 138, 178, 179.

WURTEMBERG (Louis-Eugène, duc de) [1731-Ludwigsbourg, 20 mai 1795], prince régnant du 24 octobre 1793 à sa mort, p. 58, 64, 111, 170, 182, 213, 222, 278, 342, 343.

Wurtemberg (duchesse de), née Sophie-

Albertine Dietrich von Beichlingen [15 décembre 1728, mariée le 10 août 1762, morte à Wimenthal en 1807], femme du précédent, p. 67, 343.

WURTEMBERG (Antoinette-Sophie) [née le 17 juin 1763], fille aînée des précé-

dents, p. 64, 65, 66.

ZINZENDORF (comte de), p. 15, 16.

Zuylen (Isabelle - Agnès - Sophie, dite Belle de) [château de Zuylen, près d'Utrecht, 1740-Colombier, 27 décembre 1805], Épouse, en 1771, de Charles-Emmanuel de Charrière, p. 115.







Date Due		
JAN 4 3 550 1 0 5		
85		



FLARE



